

Numéro 9
Octobre 1998

**VERS UNE PROSPECTIVE DES RETRAITES
EN FRANCE À L'HORIZON 2030**

Étude réalisée par
Charles du GRANRUT, Hugues de JOUVENEL et Alain PARANT
avec l'appui de
la Branche Retraites de la Caisse des dépôts et consignations,
l'Observatoire des Retraites,
la Sarl Futuribles

*futuribles international – lips – datar –
commissariat général du plan*

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

Collection éditée par FUTURIBLES INTERNATIONAL en collaboration avec le LIPS (Laboratoire d'Investigation Prospective et Stratégique) du Conservatoire National des Arts et Métiers, la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) et le COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN.

Direction : Jean-Michel Charpin, Michel Godet, Jean-Louis Guigou, Hugues de Jouvenel, Jacques Lesourne

Secrétariat de rédaction : Laurence Faupin, Fabrice Roubelat

Édition, diffusion : Futuribles International

55, rue de Varenne - F 75341 Paris Cedex 07

Tél (33) (0)1 42 22 63 10 - Fax (33) (0)1 42 22 65 54 - E-mail : forum@futuribles.com

Les études publiées dans la collection "Travaux et Recherches de Prospective" n'engagent que l'opinion de leur(s) auteur(s) ; elles n'expriment pas nécessairement celles de Futuribles International, du Lips (Cnam), de la Datar et du Commissariat Général du Plan.

La reproduction, par quelque procédé que ce soit, partielle et totale des textes de TRP est soumise à l'accord de Futuribles International. © *Copyright Futuribles International 1998*

ISBN 2-902940-16-5

ISSN 1027-670X

*Collection publiée sous la direction de
Jean-Michel Charpin, Michel Godet, Jean-Louis Guigou,
Hugues de Jouvenel et Jacques Lesourne*

**VERS UNE PROSPECTIVE DES RETRAITES
EN FRANCE À L'HORIZON 2030**

Étude réalisée par
Charles du Granrut, Hugues de Jouvenel, Alain Parant
avec l'appui de
la Branche Retraites de la Caisse des dépôts et consignations,
l'Observatoire des Retraites
la Sarl Futuribles

Les auteurs

Charles du Granrut, chargé de mission au Service des études et du développement de marché de la Commission des Opérations de Bourse (COB), conseiller de rédaction de la revue *futuribles*, chargé d'étude au sein de la Sarl Futuribles.

Hugues de Jouvenel, délégué général de l'association Futuribles International, directeur-rédacteur en chef de la revue *futuribles*, directeur des études de la Sarl Futuribles.

Alain Parant, chercheur à l'Institut National d'Études Démographiques (INED), conseiller de rédaction de la revue *futuribles*, chargé d'étude au sein de la Sarl Futuribles.

Avertissement

Même si l'ampleur et le calendrier du phénomène diffèrent d'un pays à l'autre, la France comme tous les pays industrialisés se trouve confrontée à un vieillissement démographique qui sera particulièrement rapide à partir des années 2005-2010. Ce vieillissement risque d'entraîner, à système économique et social inchangé, une forte augmentation de la charge des retraites et des dépenses de santé qui, surtout dans les pays où les systèmes de protection sociale reposent principalement sur la répartition, pourraient peser très lourd sur l'équilibre financier déjà fragile de ces régimes sociaux.

L'inquiétude légitime que suscite le vieillissement a conduit depuis longtemps nos pays à produire des études sur l'avenir des retraites. Force est toutefois d'observer que, comme dans tous les exercices de prévisions, ces études aboutissent à des résultats contrastés intimement liés au caractère plus ou moins optimiste des hypothèses d'entrée portant, par exemple, sur le rythme de croissance économique, la dynamique de création d'emplois, les progrès de productivité ou encore l'évolution des taux d'intérêt.

Il nous semblait donc important que, aux côtés de ces travaux de prévision reposant pour l'essentiel sur des extrapolations, soit engagée une réflexion prospective mettant en évidence quels pouvaient être les facteurs de discontinuités et de ruptures remettant en cause le modèle socio-économique de référence et susceptibles d'induire des évolutions différentes de celles qui sont habituellement considérées.

Le rapport que nous publions ici est issu d'une première étude réalisée par la Sarl Futuribles avec l'appui de la Branche Retraites de la Caisse des dépôts et consignations et de l'Observatoire des Retraites, en vue d'explorer plus largement quelles sont les évolutions possibles compte

tenu d'hypothèses plus contrastées quant à l'ampleur et au calendrier du vieillissement et quant à ses impacts à moyen et à long terme eu égard aux transformations que pourrait connaître le contexte socio-économique de référence.

Cette étude est inachevée puisque les auteurs n'ont fait pour l'instant que procéder à une analyse critique des prévisions démographiques et socio-économiques existantes, analyser le modèle socio-économique de référence et explorer les principaux facteurs de discontinuités et de ruptures sans aller jusqu'à l'élaboration proprement dite de scénarios contrastés. Compte tenu toutefois des éléments de réflexion que contient déjà le rapport sur une question — l'avenir des retraites — qui devrait faire l'objet de nouveaux travaux et de nombreux débats au cours des prochains mois, une publication de cette étude a été jugée utile. Les lecteurs jugeront.

Le Comité éditorial

SOMMAIRE

Pages

Introduction

1

Chapitre I

Le vieillissement démographique futur de la France

7

- Projeter n'est pas prédire 8
- La multiplicité des projections 8
- Les fondements des plus récentes projections de population pour la France 10
- Mais projeter n'est pas sans intérêt 23
- La croissance future se fera par le sommet de la pyramide des pages 24
- Le vieillissement sera général 28

Chapitre II

Les conséquences économiques du vieillissement

37

- L'augmentation inéluctable des charges de pension 38
- L'accroissement prévisible des dépenses publiques de santé 50
- Des analyses insuffisantes concernant l'épargne et l'accumulation patrimoniale 55
- Des effets variés sur la productivité et le marché du travail 60
- L'analyse des conséquences sur la consommation et la croissance demeure embryonnaire 66
- Conclusion 69

Chapitre III

Le schéma socio-économique de référence

73

- La morphologie du système de référence 73
- Les perspectives à moyen et à long terme du système 80
- Les facteurs de discontinuités et de ruptures 92

Chapitre IV

Les principaux facteurs de discontinuités et/ou de ruptures

	97
4.1 La croissance de la population âgée	98
4.11 Les effets de gains de durée de vie et leur transformation automatique en durée de vie de retraite	100
4.12 Le sens et la qualité des années supplémentaires conquises sur la mort	102
4.2 L'évolution des rapports de charge	106
4.21 Le point de vue démographique	106
4.22 Les taux d'emploi	109
4.23 Les taux de dépendance économique	112
4.24 Les perspectives d'emplois et l'évolution prévisible du rapport de charge	117
4.3 Les perspectives de croissance économique	122
4.31 La mondialisation de l'économie	123
4.32 Le développement de la sphère financière	127
4.33 L'innovation technologique et socio-organisationnelle	129
4.34 Les perspectives de croissance économique	133
4.35 La répartition des revenus primaires	143
4.4 Le système public de protection sociale	150
4.41 Un bref panorama international	150
4.42 Les perspectives françaises et l'avenir des retraites par répartition	156
4.43 Système de retraite et épargne	160
4.5 La dynamique sociale ; la problématique de l'équité et de la solidarité entre générations	173
4.51 La diversification des structures sociales	173
4.52 Individualisme et solidarité	182
4.53 L'équité entre générations : la question des transferts	186
4.6 Les politiques publiques	195
4.61 Les marges de manoeuvre	195
4.62 Les options collectives	198

Conclusion

205

INTRODUCTION

Le vieillissement démographique — accroissement de la proportion des personnes âgées dans la population totale — de la France, comme de tous les pays industrialisés, est un phénomène bien connu ayant fait l'objet depuis plusieurs décennies de nombreuses études visant, notamment, à apprécier son évolution prévisible à moyen et à long terme et ses conséquences économiques et sociales potentielles.

Ainsi ont été régulièrement produites sur la base de projections démographiques des prévisions plus ou moins alarmistes sur l'avenir des systèmes de retraite, ici principalement fondés sur le principe de la répartition. Elles ont frappé d'autant plus l'opinion que — sans besoin d'être experts en calcul actuariel — les Français ont bien conscience du déséquilibre de notre pyramide des âges ne fût-ce qu'en raison, depuis 1945, d'une période de forte fécondité (baby-boom) suivie d'un déclin brutal de celle-ci en-deçà du seuil nécessaire pour assurer le renouvellement des générations.

Dans ce déséquilibre entre, d'une part les générations nombreuses qui atteindront l'âge de 60 ans au début du siècle prochain, d'autre part les générations creuses qui atteindront alors l'âge d'entrée en activité professionnelle, ils voient la preuve incontestable de la faillite annoncée des régimes de retraite par répartition reposant sur le principe selon lequel les actifs (qui seront moins nombreux) cotisent pour les inactifs (qui seront plus nombreux).

Si ce raisonnement n'est pas foncièrement faux, il procède cependant d'une simplification excessive car de nombreuses autres variables entrent en ligne de compte comme, par exemple, le volume d'emploi et la durée d'activité professionnelle sur la durée de vie, la productivité et le niveau des salaires, le taux et le rendement des prélèvements, la durée de la retraite et les coûts attachés à la vieillesse, fonction eux-mêmes de l'état de santé — voire des activités — des personnes âgées...

De nombreuses études de différente nature se sont attachées à essayer d'anticiper les évolutions possibles. Les premières ont consisté à élaborer **des projections démographiques à long terme**, donc à simuler comment pourraient évoluer le nombre et la répartition par âge de la population, simulations établies à partir de différents jeux d'hypothèses sur la fécondité, la mortalité et le solde migratoire. Bien que les phénomènes démographiques soient considérés trop souvent comme empreints d'une grande inertie, ces projections révèlent que l'éventail des possibles est plus ouvert qu'on ne le croit généralement alors pourtant que les hypothèses retenues pèchent sans doute par une timidité trop grande.

Les autres études, prenant appui sur lesdites projections, relèvent davantage de **la prévision économique**. Elles sont donc réalisées sur la base de modèles économétriques qui, supposant toutes choses égales par ailleurs — à commencer par notre organisation collective —, à partir d'hypothèses plus ou moins raisonnées sur les variables d'entrée, simulent les conséquences, par exemple, sur les dépenses de retraites et les revenus des personnes âgées.

Comme toutes les prévisions économétriques ainsi élaborées, leurs résultats sont éminemment dépendants des hypothèses d'entrée et du même coup sujets à l'effet GIGO (garbage in / garbage out). Suivant le caractère plus ou moins optimiste des hypothèses adoptées sur la croissance économique, les gains de productivité, l'évolution des taux d'intérêt réels, le volume d'emploi et les rémunérations, les prévisions sont plus ou moins alarmistes ou rassurantes.

Qu'est-ce en effet qu'un modèle économétrique sinon une représentation mathématique d'un "système" ? Tant que le "système" demeure immuable, les simulations à l'aide de cet instrument peuvent utilement éclairer

l'avenir. Mais dès lors que le système se transforme, les équations élaborées sur la base d'observations faites sur le passé deviennent pour une part inadéquates.

Et l'on voit bien que le fameux "système" de référence, dès à présent, ne correspond plus à la réalité : les formes d'emploi se diversifient, les rémunérations n'évoluent plus de manière mécanique comme jadis, le vécu de la retraite lui-même se modifie... Et il y a fort à parier que, même si la croissance économique connaissait à nouveau un niveau élevé et durable, nous ne reviendrions pas au schéma des "trente glorieuses" parce que le contexte géopolitique, les nouvelles "règles du jeu" du système productif, notre structure démographique et même les mentalités auront changé.

Nous ne doutons pas de l'utilité de ces projections démographiques et de ces travaux économétriques. Nous ne pensons pas non plus que l'on puisse s'en satisfaire, d'abord parce que la précision des résultats — l'honnêteté des auteurs n'étant point en cause — tend à occulter aux yeux des lecteurs le caractère discutable des hypothèses et à conférer à ces travaux une apparence "scientifique" trompeuse, ensuite parce qu'ils reposent sur des hypothèses implicites — notamment concernant la pérennité du mode d'organisation économique et sociale — qui, particulièrement lorsqu'on raisonne à long terme, sont éminemment sujettes à caution.

Nous avons donc estimé utile — davantage à titre complémentaire que substitutif — d'engager une réflexion à caractère prospectif sur le vieillissement démographique et l'avenir des retraites.

Sans engager une stérile querelle sur les vertus et les limites respectives de la prévision et de la prospective, disons que cette dernière procède d'un parti pris différent de la précédente : elle s'efforce en effet d'embrasser l'ensemble des variables de toute nature susceptibles d'exercer une influence sur l'objet — plutôt que de restreindre l'analyse à un sous-système composé de variables homogènes —, de sorte d'ailleurs qu'elle perd en précision ce qu'elle gagne en largeur de vue. Préférant une approximation exacte à une précision fautive, nous chercherons ainsi davantage à dépeindre les futurs possibles à gros traits en nous intéressant, notamment, aux transformations structurelles profondes qui peuvent

intervenir plutôt qu'à simuler avec une grande précision le comportement d'un sous-système particulier.

Plutôt que d'opposer les deux démarches, nous pensons d'ailleurs que celles-ci pourraient utilement être menées successivement : des scénarios globaux esquissant différentes configurations de l'avenir donnant lieu ensuite à des simulations économétriques sur des sous-ensembles bien identifiés.

Soulignons d'ailleurs que l'attention particulière portée dans ce rapport aux facteurs de discontinuités et de ruptures ne signifie pas que nous excluons d'emblée que le "système" économique et social de référence (c'est-à-dire celui qui a caractérisé notre mode d'organisation collective) est nécessairement condamné. Nous avons parfaitement conscience que — en dépit du discours aujourd'hui dominant sur le thème du changement — les facteurs d'inertie et le poids des habitudes demeurent des freins très importants à l'encontre de transformations structurelles éventuelles.

Rappelons également que si le terme de "rupture" a, en français, une connotation très négative, il n'est pas ici synonyme de catastrophe. Plus généralement, notre objectif n'est pas **a priori** de montrer que, quoique nous fassions, notre modèle d'organisation est condamné. Il est plus modestement d'explorer quels sont les facteurs qui peuvent — pour le meilleur comme pour le pire — compromettre sa pérennité. Nous nous sommes d'ailleurs soigneusement efforcés d'éviter (pour autant que cela soit possible en sciences humaines) de formuler des jugements de valeur sur les évolutions en cours : le fait, par exemple, de souligner que le modèle d'emploi (salarié à temps plein à durée indéterminée) est en voie de diversification (sinon de disparition) n'est l'expression ni d'un regret ni d'un espoir mais simplement un constat, sujet du reste à des analyses et à des opinions fort différentes.

Le lecteur aura peut-être ainsi l'impression que nous avons davantage insisté sur les facteurs négatifs de discontinuités (un vieillissement plus marqué que prévu d'ordinaire, une croissance économique faible et heurtée, un taux d'emploi en déclin...) plutôt que sur les facteurs positifs (une nouvelle révolution technique, des progrès de productivité très importants...). Cela n'est sans doute pas complètement faux. Mais nous ne

prétendons pas ici avoir recensé tous les facteurs de ruptures et, si notre analyse insiste particulièrement sur les tendances lourdes, la partie prospective (encore embryonnaire au stade actuel de l'étude) esquisse des hypothèses très contrastées (voir, par exemple, les futurs possibles esquissés concernant le volume d'emploi).

Loin de nous la prétention d'avoir exhaustivement exploré tous les facteurs: ainsi nous sommes nous délibérément bornés à examiner les tendances à l'oeuvre en France sans tenir compte autant qu'il eût sans doute été nécessaire des processus de construction européenne et de facteurs tels que l'introduction de la monnaie unique (l'Euro) dont l'influence peut être très importante et, du reste, très ambivalente. D'une manière générale, la prise en compte de la dimension européenne est sans doute excessivement absente de la réflexion alors pourtant que l'introduction de l'Euro peut entraîner au plan économique, fiscal et social, des conséquences majeures.

Dans un exercice de plus grande ampleur, il eût été assurément souhaitable de tirer un plus grand profit des expériences très différentes des autres pays également confrontés au défi du vieillissement démographique ainsi que de phénomènes trans-nationaux aussi déterminants que, par exemple, l'évolution des marchés financiers aujourd'hui très largement mondialisés.

Insistons donc sur le caractère plus exploratoire qu'approfondi de l'étude, sur le souci qui fut le nôtre de montrer, à l'aide d'exemples plutôt qu'au travers d'un examen exhaustif, comment pouvaient intervenir des facteurs de discontinuités et de ruptures ; sans du reste que nous prétendions pour autant administrer ici la preuve d'une faillite inéluctable de notre système socio-économique et, **a fortiori**, des retraites. Là où beaucoup d'auteurs procèdent essentiellement par extrapolation de tendances, nous avons simplement montré que l'on pouvait essayer de raisonner autrement.

L'étude que nous avons entreprise avec le soutien de la Branche Retraites de la Caisse des dépôts et consignations et de l'Observatoire des Retraites diffère donc très sensiblement des travaux jusqu'à présent menés, par exemple par l'OCDE, la Commission européenne et les pouvoirs publics français (notamment le rapport Briet sur les "Perspectives à long terme des retraites"). Elle n'entend pas démontrer leur caractère erroné mais

illustrer d'autres manières de raisonner, ni meilleures ni plus absurdes, au demeurant plus complémentaires que concurrentes.

Elle comprend dans les deux premiers chapitres une analyse critique d'abord des projections démographiques, ensuite des études sur les conséquences économiques du vieillissement démographique. Puis est examinée dans le troisième chapitre ce que nous avons appelé la morphologie du système économique et social de référence et sont identifiés les principaux facteurs de discontinuités et de ruptures de ce modèle, facteurs par la suite examinés plus en détail pour définir, lorsque cela était possible, des hypothèses contrastées d'évolution.

Le caractère exploratoire, presque artisanal, de cette étude conduite avec des moyens fort modestes explique que l'analyse des facteurs de discontinuités et de ruptures n'ait pas pu être menée plus loin, que des hypothèses contrastées n'aient pas été clairement définies pour chacun d'eux et, qu'en conséquence, des scénarios globaux n'aient pas réellement été élaborés.

Nous nous sommes bornés à esquisser en conclusion quelques scénarios, esquisse que nous espérons suffisante pour expliciter le sens de la démarche — voire préfigurer ce qu'une étude prospective de plus grande ampleur permettrait d'éclairer —, esquisse évidemment trop grossière pour que l'on puisse immédiatement passer à un travail de simulation économique et financière.

Les trois auteurs de ce rapport sont donc bien conscients de ses limites. Ils sont au demeurant convaincus qu'une étude prospective plus approfondie assortie de scénarios contrastés plus développés serait très utile. Ils forment le vœu que leur présente contribution confèrera à ses lecteurs la même conviction.

Chapitre I

Le vieillissement démographique futur de la France

La modification de la taille et de la composition par âge d'une population n'emprunte rien au hasard. Elle est le résultat — mécanique — du jeu des naissances, des décès et du solde des échanges migratoires ; un jeu synonyme, jusqu'à présent du moins, de croissance modérée de la population et d'un vieillissement démographique, certes non négligeable quant au niveau atteint, mais à progression relativement exempte d'à-coups.

La connaissance statistique des phénomènes démographiques fondamentaux est inégale¹, de sorte que l'appréciation de leur contribution passée au renouvellement des populations et à leur vieillissement est toujours quelque peu entachée d'approximation.

L'indétermination est cependant d'un ordre de grandeur significativement plus important lorsqu'il s'agit d'anticiper la croissance future des effectifs, globaux ou par âge ; l'éloignement de l'horizon sur-ajoutant ses effets. Car, outre leur quantification parfois délicate, les phénomènes démographiques se révèlent être également moins inertes que trop souvent proclamé. Des crises surviennent qui affectent, peu ou prou, le volume des échanges migratoires (la chute d'un mur ou la faillite d'un système politique ou financier, par exemple) et le cours de la mortalité et de la fécondité (déficit des naissances observé, par exemple, durant la Première Guerre mondiale, *baby-boom* des trente glorieuses, *baby-bust* des vingt années suivantes). Ces perturbations

¹ Pour un pays donné, le solde migratoire est calculé par différence entre l'accroissement démographique total — constaté, la plupart du temps, entre deux recensements — et l'excédent des naissances sur les décès. Cette façon d'évaluer le solde des échanges de population entre un pays et le reste du monde (la seule dont on dispose en l'absence de fichiers de population correctement tenus) est très insatisfaisante. Elle dépend, en effet, de la qualité des dénombrements et de la variabilité de celle-ci dans le temps ; une amélioration de la couverture des recensements induisant, par exemple, une immigration fictive dans l'hypothèse d'une minoration initiale des effectifs démographiques.

constituent, au demeurant, presque autant d'occasions de constater que l'analyse des déterminants des phénomènes démographiques laisse encore subsister bien des zones d'ombre.

Exercice simple dans son principe, puisque consistant, sur la base d'un jeu d'hypothèses sur la mortalité, la fécondité et la mobilité des personnes, à déduire d'une répartition par sexe et par âge la plus récente et la plus fiable possible de nouvelles répartitions à différentes dates dans le futur², une projection démographique est-elle pour autant utile à la prospective, alors que les ruptures dans l'évolution des phénomènes qui la sous-tendent — ruptures éminemment probables mais difficiles à prévoir — sont systématiquement évacuées ?

Projeter n'est pas prédire

Nombreux sont les futurs envisagés, pour la France, à l'horizon du prochain demi-siècle, par l'Insee, par la Division de la population des Nations Unies, ou encore par l'OCDE et Eurostat. Cette abondance suffirait, à elle seule, à justifier l'intitulé de cette première partie. L'argumentaire est cependant plus vaste.

La multiplicité des projections

A l'horizon 2050, la population de la France pourrait varier de moins de 50 millions (variante basse des dernières projections de population des Nations Unies, révision 1996) à presque 74 millions (variante haute des projections publiées par l'Insee en 1995) (tableau 1).

Hausse de plus de 15 millions (+25,9%) par rapport à l'effectif estimé au 1er janvier 1997 (58,5 millions) ou baisse de près de 9 millions (-14,8%) ?

² L'exercice se complique très sérieusement lorsque l'on cherche à anticiper aussi la répartition future de la population par nationalité, car il faut alors intégrer d'autres hypothèses relatives, par exemple, à l'évolution du comportement fécond des personnes nées à l'étranger ou d'origine étrangère — et ce comportement varie beaucoup selon le degré d'intégration des migrants dans le pays d'accueil — ou à l'évolution des procédures et des pratiques en matière d'acquisition de la nationalité du pays hôte.

Tableau 1
La population de la France en 2050. Quelques plages de variation extrêmes

	Minimum	Maximum
Insee (1995)	56,8	73,6
Nations Unies (1996)	49,8	65,9
CBS/Eurostat (1996)	52,7	73,0

La plage de variation est, fort logiquement, la plus étendue à l'horizon le plus éloigné. L'entonnoir illustrant le champ des extrêmes n'en est pas moins très évasé bien avant 2050, comme en atteste par exemple l'examen des perspectives de l'Insee et de la Division de la population des Nations Unies.

Tableau 2
La population de la France. Le champ des extrêmes de 2000 à 2050

	2000	2005	2010	2015	2020	2025	2030	2040	2050
<u>Insee (1995)</u>									
Minimum	58,9	59,7	60,2	60,5	60,7	60,7	60,4	59,1	56,8
Maximum	59,8	61,4	63	64,5	65,9	67,4	68,9	71,5	73,6
Ecart en millions	0,9	1,7	2,8	4	5,2	6,7	8,5	12,4	16,8
en % de l'écart 2050	5,4	10,1	16,7	23,8	31,0	39,9	50,6	73,8	100,0
<u>Nations Unies (1996)</u>									
Minimum	59,0	59,3	59,2	59,0	58,5	57,8	56,7	53,6	49,8
Maximum	59,2	60,1	60,8	61,5	62,1	62,8	63,3	64,5	65,9
Ecart en millions	0,2	0,8	1,6	2,5	3,6	5,0	6,6	10,9	16,1
en % de l'écart 2050	1,2	5,0	9,9	15,5	22,4	31,1	41,0	67,7	100,0

Ces futurs démographiques réputés les plus plausibles sont le résultat mécanique d'évolutions pré-définies³ des phénomènes démographiques

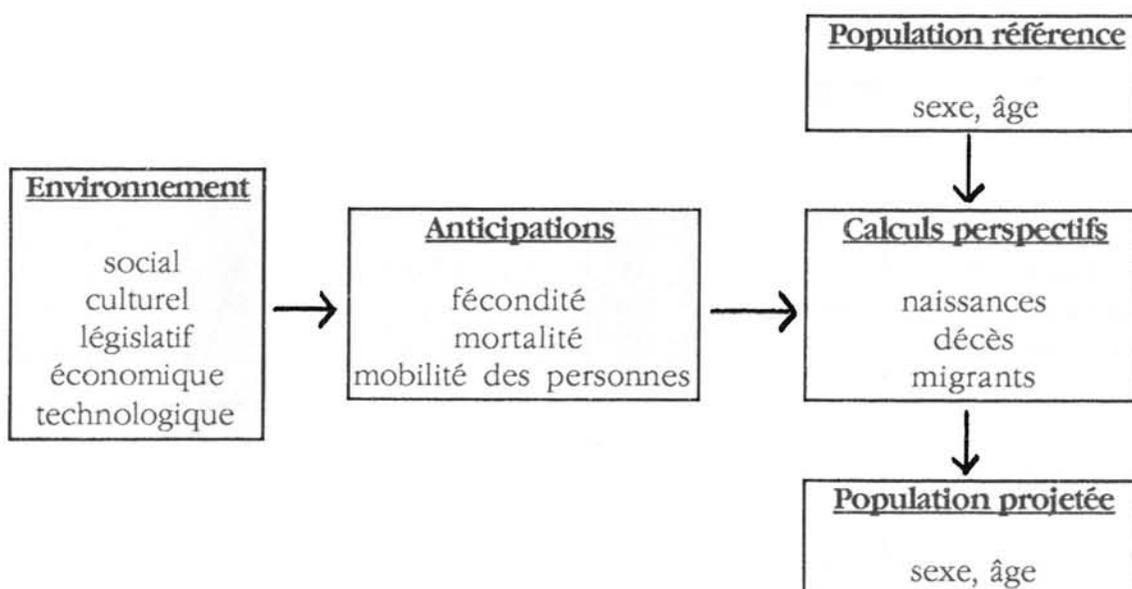
³ Et implicitement articulées sur une poursuite :

- du progrès scientifique, dont la contribution à l'allongement futur de la durée de vie moyenne ou à l'amélioration du libre choix des couples en matière de fécondité pourrait devenir fondamentale ;
- d'une croissance économique assez forte pour pouvoir faire face aux besoins requis par l'amélioration du niveau de vie général et la satisfaction des aspirations du plus grand nombre, sinon de tous ;
- d'une entente entre les peuples suffisante pour permettre un développement économique et social large, durable et harmonieux et donc à même, entre autres, de limiter l'ampleur de certains flux migratoires internationaux ou de trop violents soubresauts en la matière.

fondamentaux. Pour résumer, demain nous vivrons tous plus longtemps au sein d'une population dont le renouvellement sera beaucoup plus régulier, sinon équilibré.

Dans le processus logique des essais les plus récents de quantification du futur, si les cheminements anticipés pour la fécondité, la mortalité et les soldes migratoires sont sommairement présentés, manquent toujours, en revanche, la description des environnements sociaux, culturels, législatifs, technologiques ou économiques qui sous-tendent les combinaisons d'hypothèses, ainsi que la justification des sélections opérées.

Figure 1
La logique des perspectives démographiques



Les fondements des plus récentes projections de population pour la France

Considérant les mêmes jeux de perspectives que précédemment, on constate qu'en 2050 ⁴ (tableau 3) :

- l'espérance de vie à la naissance varie de 7 ans chez les hommes et de 6,4 ans chez les femmes ;
- l'écart de niveaux de fécondité est de un enfant par femme ;
- le solde migratoire varie de 0 à +70 000 par an.

⁴ Si l'on excepte le phénomène mortalité pour lequel, tout particulièrement dans les projections élaborées par l'Insee, la tendance à la baisse est censée se poursuivre jusqu'en 2050, la prise en considération d'un horizon temporel un peu plus proche, 2030 par exemple, permet de dresser le même bilan.

Tableau 3
Durées de vie moyennes, niveaux de fécondité et soldes migratoires atteints
en : 2050 (Insee et CBS / Eurostat); 2040-2050 (Nations Unies)

Insee (1995)

Minimum

- durée de vie moyenne des hommes 82,2 ans et des femmes 90,4 ans
- 1,6 enfant en moyenne par femme
- + 50 000 entrées nettes annuelles

Maximum

- durée de vie moyenne des hommes 82,2 ans et des femmes 90,4 ans
- 2,1 enfants en moyenne par femme
- + 50 000 entrées nettes annuelles

Nations Unies(1996)

Minimum

- durée de vie moyenne des hommes 79,3 ans et des femmes 86,7 ans
- 1,5 enfant en moyenne par femme
- solde migratoire nul

Maximum

- durée de vie moyenne des hommes 79,3 ans et des femmes 86,7 ans
- 2,5 enfants en moyenne par femme
- solde migratoire nul

CBS / Eurostat (1996)

Minimum

- durée de vie moyenne des hommes 76,0 ans et des femmes 84,0 ans
- 1,6 enfant en moyenne par femme
- + 30 000 entrées nettes annuelles

Maximum

- durée de vie moyenne des hommes 83,0 ans et des femmes 88,0 ans
- 2,1 enfants en moyenne par femme
- + 70 000 entrées nettes annuelles

Le solde migratoire, indépendamment du fait qu'il passe trop souvent — et à tort⁵ — pour un facteur dont l'influence n'est pas la plus déterminante sur les résultats des projections, est révélateur d'une façon de poser l'avenir démographique de la France.

- “Terre d'accueil” depuis des temps immémoriaux, l'Hexagone est supposé l'être encore dans le futur. Le faisceau des facteurs régissant les déplacements internationaux de population a toute chance pourtant de subir, durant les prochaines décennies, de profondes altérations.

Dans un monde promis à une internationalisation soutenue et rapide, si le barycentre économique et financier devait s'éloigner significativement de la vieille Europe, on ne peut exclure que :

- situés dans une aire géographique nouvellement attractive, certains pays d'émigration traditionnelle vers la France de population à forte composante jeune et pauvre se transforment, à leur tour, en terres d'immigration (Viêt-Nam ?) ;
- dans les pays qui resteraient d'émigration, le bilan fait par les populations candidates au départ vers la France devienne un jour défavorable à notre pays ;
- parmi la population présente sur le territoire français, le nombre d'individus, étrangers ou nationaux, tentés par l'exode international croisse.

⁵ Une recherche menée à l'Ined sous la direction de Michèle Tribalat (*Cent ans d'immigration, étrangers d'hier Français d'aujourd'hui*, Travaux et Documents, Cahier n°. 131, 1991), qui visait à reconstituer l'apport total — apport direct constitué des immigrés encore présents sur le territoire quelle que soit leur nationalité et apport indirect composé du surcroît de naissances résultant de la présence d'immigrés et de leurs descendants — d'un siècle d'immigration a ainsi montré le rôle déterminant de cette dernière sur :

— la croissance de la population : quelque 10-11 millions sur un total de 55 millions estimés au 1er janvier 1986 ;

— la structure par sexe et par âge : la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus dans une France qui serait restée fermée durant cent ans à tout échange démographique avec l'étranger aurait été de 14,1% et non de 13,1% comme effectivement observée au 1er janvier 1986.

Figure 2

Les facteurs favorisant les migrations internationales de population

Facteurs	Pays de départ	Pays d'accueil
Pression démographique forte sur les ressources	+	-
Population excédentaire de jeunes adultes	+	-
Ancienneté du courant migratoire	+	+
Taux de chômage élevé	+	-
PNB/tête élevé	-	+
Persécution politique, refus de l'étranger	+	-

Mode de lecture : La persécution politique et le refus de l'étranger sont des facteurs qui incitent à quitter un pays (+) ou à ne pas y entrer (-). Un courant migratoire ancien, parce qu'il fournit des relais aux candidats à la migration joue de façon positive aussi bien pour le pays de départ que pour le pays d'arrivée.

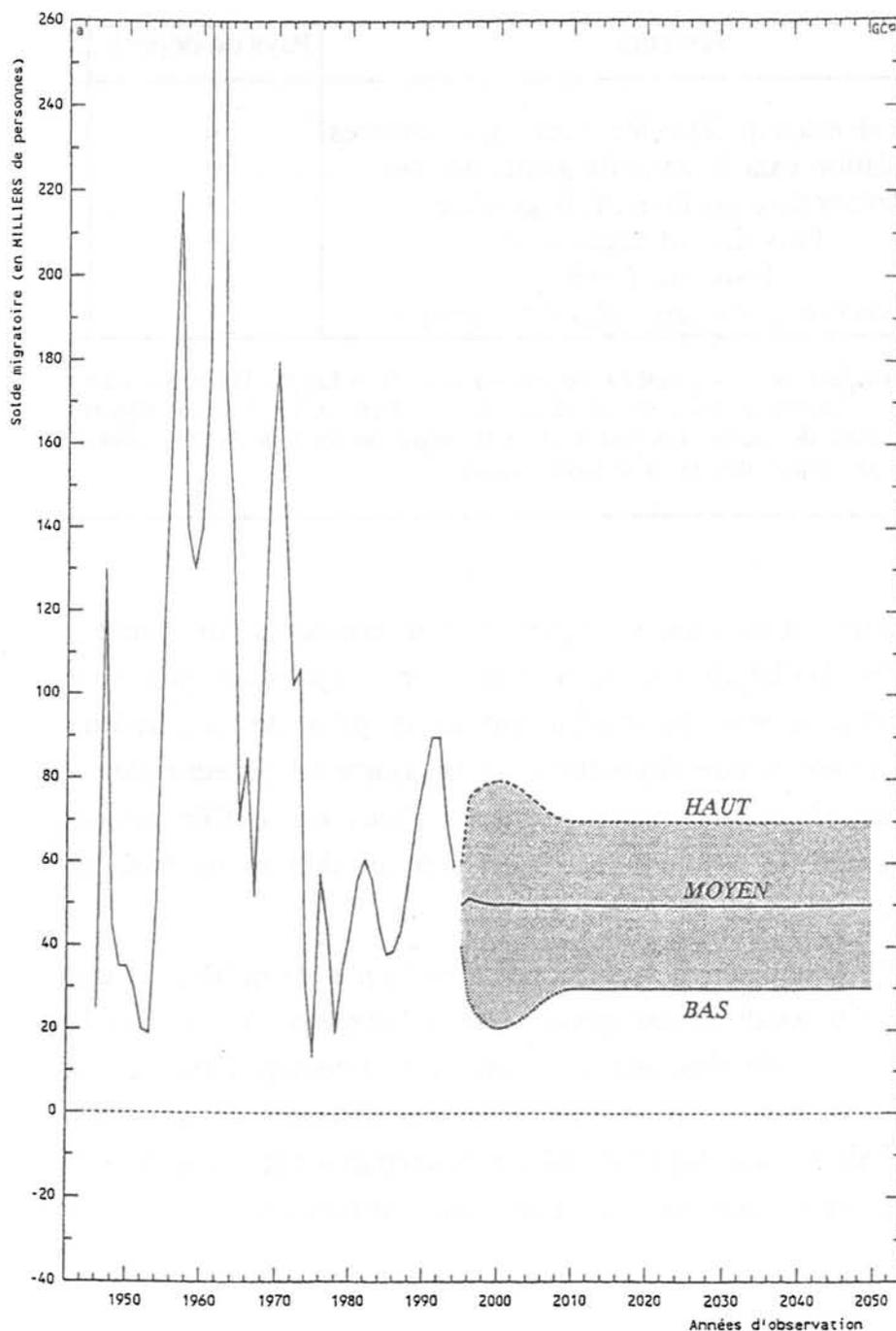
• Les flux migratoires, si imparfaitement connus qu'ils soient — même ceux qualifiés d'officiels —, se caractérisent cependant par une très grande irrégularité. Il serait surprenant que, de ce point de vue, le futur ne ressemble pas au passé et que l'hypothèse de la constance pérenne des soldes adoptée, tant par l'Insee que par les Nations Unies ou le CBS néerlandais, décrive correctement la réalité future. Ceci soit dit sans même discuter des niveaux retenus.

Observons simplement à ce propos (graphique 1⁶) qu'au regard des fluctuations du passé, telles du moins qu'elles ont été estimées⁷, les niveaux bas (+ 30 000) et haut (+ 70 000) des soldes migratoires retenus, pour les besoins de ses projections, par le CBS ne sont que des variantes de très faible ampleur par rapport au niveau moyen de 50 000 immigrants nets annuels (niveau également anticipé, mais à l'exclusion de tout autre, par l'Insee).

⁶ Les graphiques présentés dans ce chapitre sont extraits d'un rapport *Le vieillissement démographique dans l'Union européenne à l'horizon 2050. Etude d'impact*, préparé sous la direction de Gérard Calot pour la Direction générale V de la Commission européenne, paru en octobre 1997 dans la collection "Travaux et Recherches de Prospective" de Futuribles International. Ce rapport a alimenté les débats d'un symposium "Le vieillissement démographique en Europe : enjeux et politiques", organisé à Bruxelles (25-26 octobre 1996) par la Commission en collaboration avec Futuribles International.

⁷ De quelque 20 000 immigrants nets au début de la décennie cinquante et dans la seconde moitié des années soixante-dix à environ 200 000 en 1957 et 1963, et plus de 860 000 en 1962.

Graphique 1
France. Solde migratoire annuel
 Observations jusqu'en 1995, projections Insee et CBS/Eurostat au-delà



Les mêmes remarques, plus particulièrement celles relatives au principe d'une stabilisation durable, à quelque niveau que ce soit, valent s'agissant des anticipations de **la fécondité**.

Figure 3
Les facteurs explicatifs de la fécondité

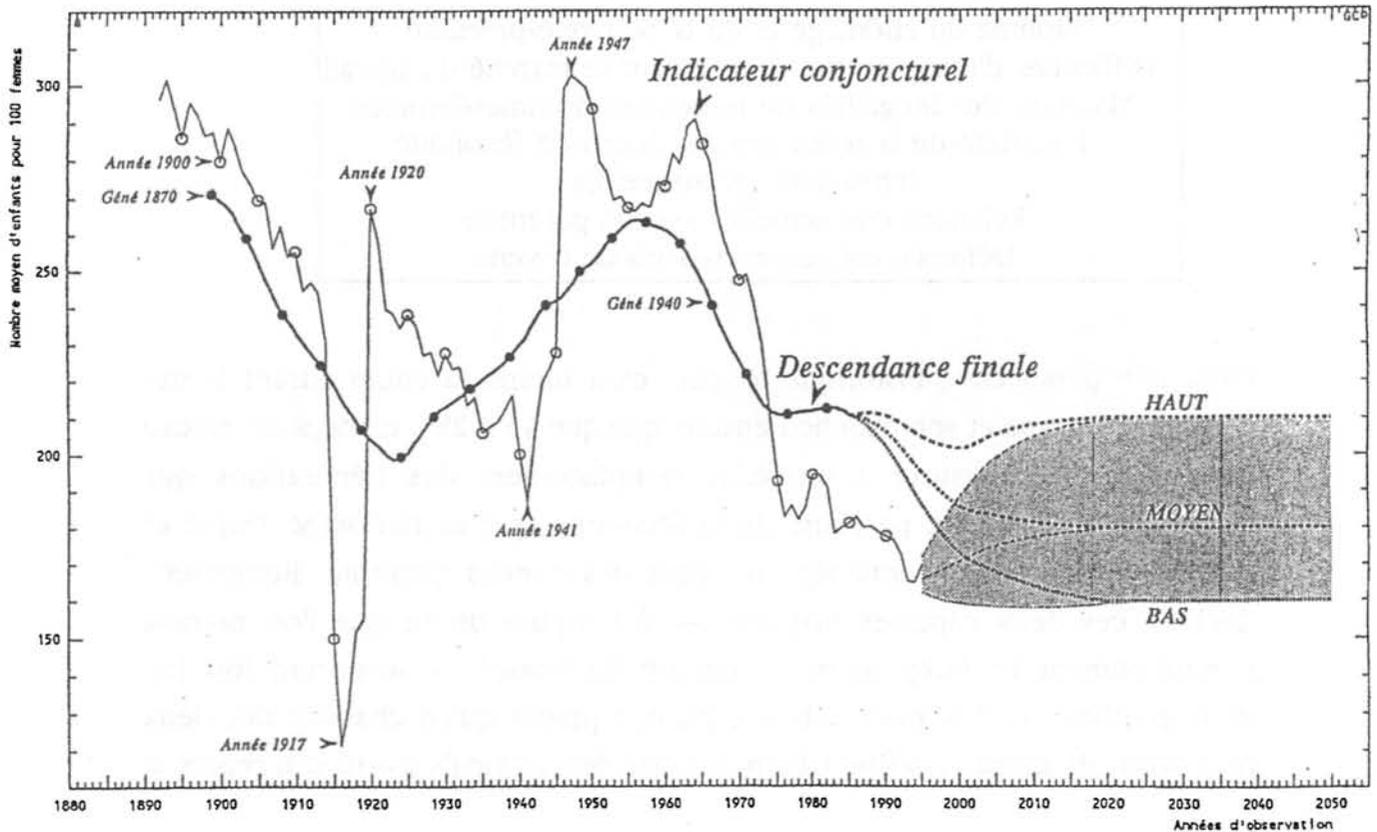
Facteurs favorables à la fécondité
Traitement de la stérilité Précocité de la constitution des descendance Forte prise en charge du coût de l'enfant par la société Protection maternelle et infantile efficace Accession facile au logement Abondance et diversité des modes de garde Politique active de l'emploi en faveur des mères Egalité des chances scolaires et professionnelles Impulsions personnelles Solidarités fortes au sein de la parentèle Confiance collective dans l'avenir
Facteurs défavorables à la fécondité
Montée de l'infécondité Montée du chômage et de la pauvreté-précarité Difficultés d'insertion des femmes sur le marché du travail Maintien des inégalités de traitement hommes-femmes Poursuite de la réduction des écarts de fécondité Inhibitions personnelles Relations conflictuelles avec la parentèle Défiance collective vis-à-vis de l'avenir

Dans une perspective historique longue, c'est moins sa chute durant la mi-décennie soixante et son maintien ensuite quelque 15 à 25% en-deçà du niveau nécessaire pour assurer à terme le remplacement des générations qui constitue l'accident de parcours de la fécondité que sa remontée ample et durable soudainement entamée au début des années quarante. Remontée, déclin : ces deux ruptures majeures — à l'origine de ce que l'on nomme communément le *baby-boom* ou encore "la bosse" — surprisent fort les démographes ; et l'on peut, à bon escient, rappeler qu'en chacune des deux occasions, ils firent et refirent bien des fois leurs calculs avant d'accepter la thèse d'une modification structurelle du comportement procréateur des couples. La connaissance des facteurs responsables est toujours à ce point incertaine que la communauté des chercheurs en sciences sociales est tout autant incapable qu'hier d'anticiper la survenance d'une rupture analogue et d'apprécier le rôle de chaque cause à sa juste valeur.

L'hypothèse de la stabilisation retenue dans toutes les projections n'a pas uniquement pour elle d'être pratique.

L'idée est bien ancrée dans les esprits que le déclin biséculaire de la fécondité en France vérifie la théorie de la transition démographique : autrement dit, le passage d'un équilibre "naturel" (caractérisé par une forte natalité et une mortalité précoce) auquel ne participe aucunement l'homme à un nouvel équilibre, celui de la maîtrise complète par un groupe humain de sa fécondité et du calendrier de sa mortalité. Nous sommes très loin de ce dernier état : l'âge au décès s'élève toujours et les générations de femmes les plus jeunes accumulent un tel retard dans la constitution de leur descendance que leurs chances d'assurer leur remplacement, nombre pour nombre, apparaissent de plus en plus minces.

Graphique 2
France. Indicateur conjoncturel de fécondité et descendance finale décalée
de l'âge moyen à la maternité
Observations jusqu'en 1995, Projections Insee et CBS/Eurostat au-delà



Le cas de la Suède a permis, quelques années durant, de vérifier que la réactivité de la fécondité à un stimulus fort était plus qu'un concept et a laissé accroire que le regain pouvait perdurer. Le nouveau et particulièrement rapide effondrement de la fécondité suédoise (1,6 enfant par femme seulement, en 1996, contre 2,1 en 1990, à l'apogée de la reprise entamée en 1984⁸) tendrait à prouver que, dans un contexte prégnant de respect des grands équilibres macro-économiques et de stabilisation, sinon de contraction, des budgets sociaux, il est des niveaux de fécondité désormais, durablement, hors de portée de certaines populations.

A l'opposé, l'idée que la fécondité pourrait se maintenir, durablement, en équilibre quelque 25-30% en-deçà du seuil assurant le renouvellement des générations paraît au moins aussi irréaliste. Tout laisse à penser — mais c'est une pensée qui incline à accorder un crédit maximum au risque d'implosion démographique⁹ — que sans politiques actives permettant sa remontée temporaire, elle poursuivra son cours vers des niveaux encore plus bas.

Pour des raisons qui tiennent beaucoup moins à la quantité et à la qualité accrues des soins médicaux dispensés qu'à l'efficacité de l'"hygiène publique", à la scolarisation généralisée des populations, à la sensibilisation de celles-ci aux problèmes sanitaires, à l'amélioration des conditions de travail et à la très forte progression du bien-être général, la baisse de **la mortalité** est plus que biséculaire en France. Très précoce aux premiers âges de la vie, elle ne s'est amorcée aux âges adultes qu'au début du XXe siècle et plus tardivement encore — juste avant la Seconde Guerre mondiale pour les femmes, après celle-ci pour les hommes — aux âges élevés.

Alors que la mortalité aux jeunes âges est parfois très proche de l'incompressibilité, tout particulièrement chez les femmes, la contribution des âges élevés à l'allongement de la durée de la vie — qui était négligeable avant-guerre — est devenue primordiale ; l'analyse des causes de décès révélant, par ailleurs, une prééminence marquée des maladies cardio et cérébro-vasculaires.

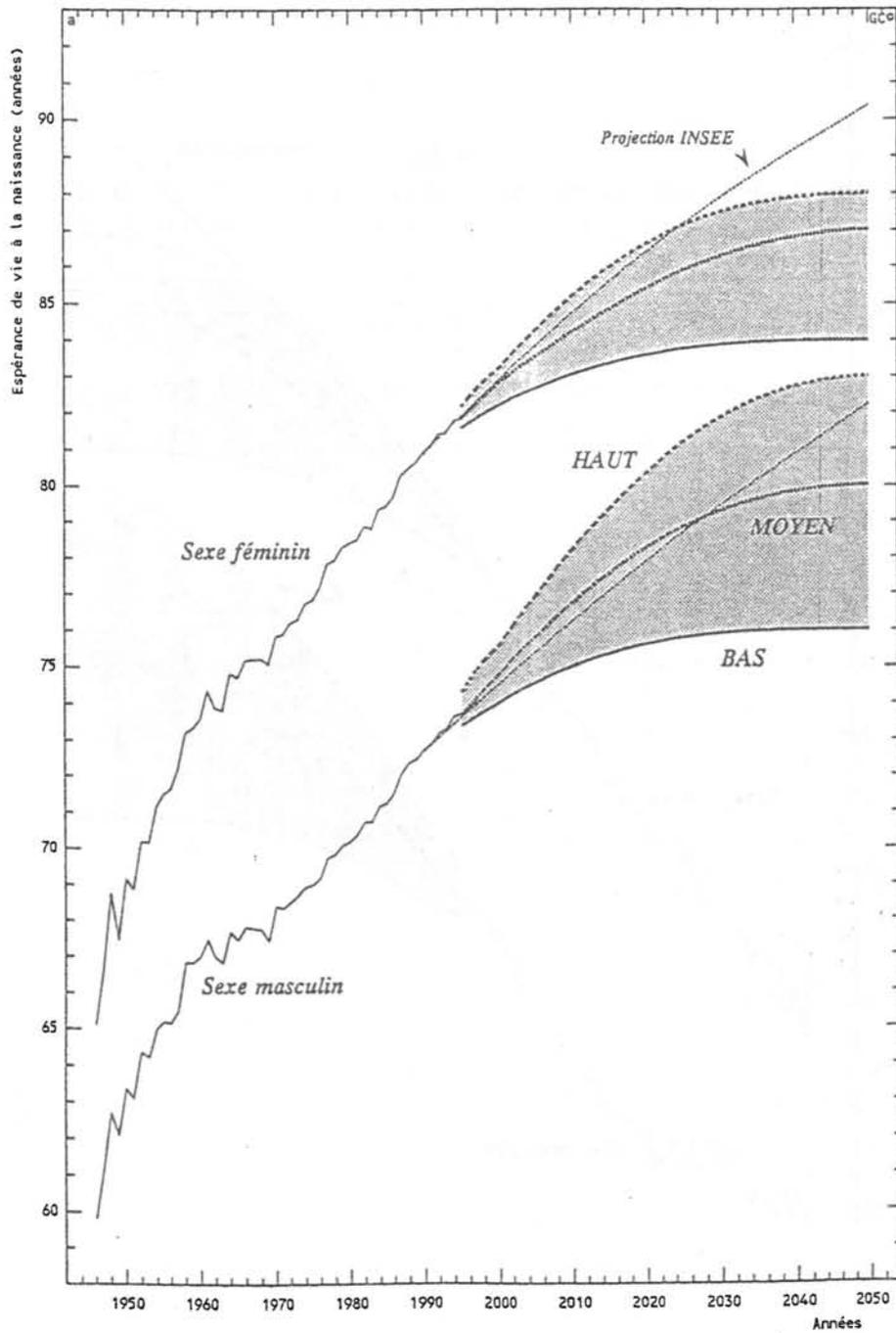
⁸ CALOT Gérard ; SARDON Jean-Paul. *Futuribles* n° 217, février 1997.

⁹ BOURCIER DE CARBON Philippe. *Futuribles* n° 203, novembre 1995.

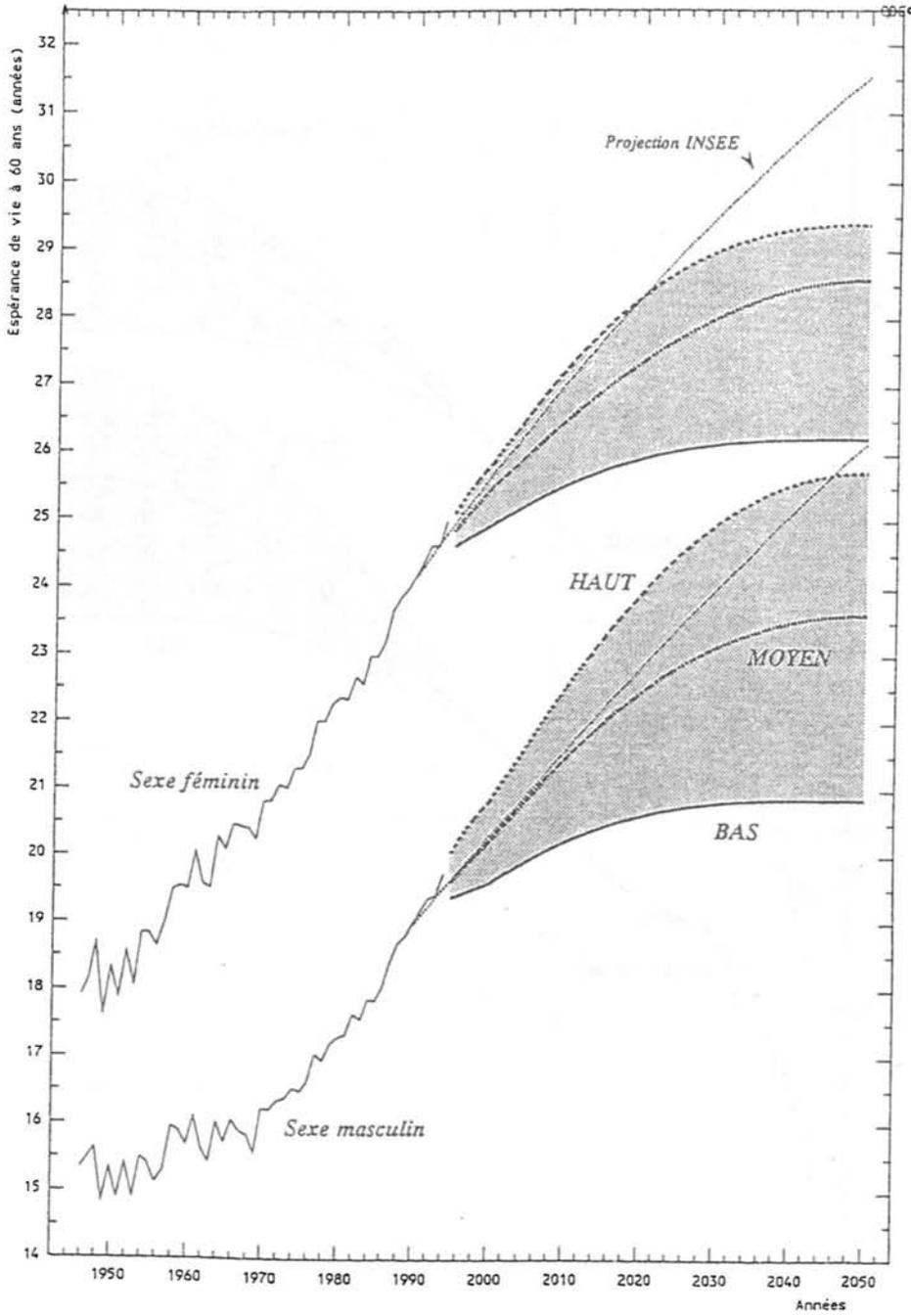
Figure 4
Les déterminants de la morbidité et de la mortalité

Facteurs démographiques	Facteurs géographiques
Composition par sexe et par âge Répartition urbain-rural Volume des échanges migratoires Patrimoine génétique Caractéristiques du peuplement	Type de climat Nature du relief Niveau de richesses naturelles Etat du réseau de communications
Facteurs politiques	Facteurs sanitaires
Niveau de la protection sociale Promotion de la santé publique Rigueur de la planification sanitaire Egalité d'accès aux soins Coordination médico-sociale	Etat des connaissances et des pratiques Organisation des services de santé Formation-qualification des personnels Qualité des soins et des équipements Intensité de l'évaluation médicale
Facteurs socio-économiques	Facteurs culturels
Structure socio-professionnelle Niveau de vie Type d'habitat Confort des logements Services de proximité offerts	Niveau de scolarisation Etat des coutumes, croyances, traditions Styles de vie Types de consommation Perception collective de la mort

Graphique 3
France. Espérance de vie à la naissance selon le sexe
Observations jusqu'en 1995, Projections Insee et CBS/Eurostat au-delà



Graphique 4
France. Espérance de vie à 60 ans selon le sexe
Observations jusqu'en 1995, Projections Insee et CBS/Eurostat au-delà



Contrairement au CBS néerlandais qui, dans les projections de population qu'il a élaborées pour Eurostat, a retenu trois cheminements futurs de la mortalité, plutôt moins optimistes, principalement pour les femmes, l'Insee n'a envisagé qu'un seul futur et fait le pari que la double avancée contre la maladie et la mort allait se poursuivre au même rythme que sur la période 1970-1990.

Tableau 3
Evolution du nombre de survivants et de l'espérance de vie à certains âges :
de 1950 à 1990 (base 100 en 1950) et de 1990 à 2050 (base 100 en 1990)

	Survivants (pour 100000 nés vivants) à :					Espérance de vie (en années) à :				
	0 an	20 ans	60 ans	75 ans	85 ans	0 an	20 ans	60 ans	75 ans	85 ans
Hommes										
1950	100000	91989	69646	35885	9139	63,39	48,67	15,36	7,0	3,67
	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1960	100	104	108	111	121	106	103	102	104	102
1970	100	105	111	118	144	108	104	106	112	115
1980	100	106	113	131	177	111	106	113	119	122
1990	100	107	118	152	253	115	111	124	134	133
	100000	98329	82195	54524	23612	72,75	53,87	19,02	9,39	4,89
2000	100	100	102	110	122	102	103	107	107	107
2010	100	101	104	119	146	105	106	114	115	114
2020	100	100	106	127	169	107	109	120	123	121
2030	100	101	108	134	193	109	111	126	131	128
2040	100	101	109	140	215	111	114	132	138	135
2050	100	101	110	146	236	113	116	138	145	143
	100000	99520	90562	79533	55653	82,23	62,60	26,17	13,65	6,97
Femmes										
1950	100000	93764	79484	51907	18605	69,17	53,59	18,36	8,38	4,38
	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1960	100	103	108	116	130	106	105	106	107	103
1970	100	104	111	126	164	110	108	113	117	115
1980	100	105	114	139	203	113	111	122	128	123
1990	100	105	116	150	255	117	115	132	143	138
	100000	98915	92245	77631	47455	80,93	61,77	24,19	12,02	6,03
2000	100	100	101	106	116	102	103	106	108	108
2010	100	100	103	110	131	105	106	112	117	117
2020	100	101	104	114	144	107	108	117	124	125
2030	100	101	105	117	155	109	111	122	132	133
2040	100	101	105	120	165	110	111	126	138	141
2050	100	101	106	121	173	112	114	130	144	149
	100000	99676	97662	94268	82123	90,37	70,65	31,55	17,36	8,97

Source : Insee (1995), calculs Futuribles

L'Insee a conséquemment tablé sur une maîtrise des facteurs favorisant les maladies de dégénérescence et de société.

La longévité humaine excédant de 40 ans pour les femmes et de 50 ans pour les hommes l'actuel âge moyen au décès, les progrès envisagés par l'Insee sont théoriquement possibles. Les recherches sur les mortalités limites fondaient même l'Insee à bâtir une hypothèse encore plus optimiste. Cela étant, les progrès pourraient être significativement moins rapides, et, également, moins linéaires si :

- la pauvreté-précarité, qui rejaillit sur l'état de santé des personnes, concernait régulièrement une fraction importante de la population¹⁰ ;
- la croissance économique restait trop longtemps en-deçà de celle des dépenses de santé (+4% à 5% l'an, en volume, actuellement) et contraignait, au-delà de l'amélioration de l'efficacité du système, à prendre de rigoureuses mesures de rationnement ;
- certains comportements (tabagisme, prises de médicaments psychotropes ou de drogues, refus de rapports sexuels protégés, pratiques de sports dangereux, ...) devaient persister ou se développer ;
- de nouveaux risques apparaissaient, en relation avec des changements profonds des modes de vie : par exemple, risque de radiations non ionisantes favorisées par le développement des nouvelles technologies de la communication ;
- la croyance, forte, dans les vertus du progrès médical conduisait à trop privilégier le curatif au détriment du préventif, et à ne plus suffisamment céder au principe de précaution, lequel devrait inciter à davantage anticiper, par exemple, les effets combinés de substances toxiques "en trace" ;
- les virologues, les biologistes et les généticiens devaient se heurter trop longtemps à certains obstacles, actuels ou réémergents ; l'allongement de la vie coïncidant, de plus, avec l'apparition de nouvelles pathologies, jusqu'ici simplement latentes pour cause de décès majoritairement encore trop précoces ;

¹⁰ La pauvreté-précarité pourrait demain concerner un nombre plus important de personnes âgées si, pour diverses raisons (carrières professionnelles incomplètes pour cause de chômage prolongé ou récurrent, entreprise de restauration des comptes de la protection sociale,...), le niveau moyen des pensions de retraite venait, en francs constants, à diminuer trop fortement.

— la croissance démographique mondiale et un rapide nivellement par le haut des niveaux de vie nationaux entraînaient — en raison du modèle de développement en vigueur — une forte modification du climat, un accroissement important de la pollution de l'air dans les grandes métropoles, de graves problèmes d'alimentation en eau et en ressources communes.

De ce bref examen, il ressort que, pour chacun des trois phénomènes clés, le spectre des évolutions futures envisagées est finalement toujours très réduit. Dans l'impossibilité de prévoir les crises, les auteurs des perspectives démographiques :

- n'envisagent d'autre avenir que lisse ;
- extrapolent des tendances plus ou moins anciennes ;
- définissent, pour chaque facteur, des cheminements supposés borner sa plage de variation extrême ;
- élaborent des variantes associant trois cheminements (un pour chaque phénomène) mais sans afficher aucun pronostic quant à la survenue potentielle de chacune — la combinaison médiane étant, implicitement, supposée la plus probable — et sans en préciser non plus les conditions de réalisation. L'on imagine pourtant sans peine qu'une fécondité de 2,1 enfants en moyenne par femme ou de simplement 1,6 ne sont certainement pas équiprobables, supposent un regard collectif porté sur l'avenir très significativement différent, tout comme le sont, obligatoirement, les morphologies des sociétés résultantes, au terme choisi des projections.

Mais projeter n'est pas sans intérêt

Le futur démographique de la population de la France n'est pas écrit ; et bien des surprises sont à imaginer par rapport à la manière dont il est aujourd'hui décrit.

Dans le cercle, restreint, des démographes, l'on a quelquefois soutenu que les projections constituaient un excellent outil de connaissance... du passé. Dans

celui des experts en prospective, les exercices actuels conforteront sans doute ceux qui pensent que la capacité des populations à s'adapter à l'imprévu, à l'imprévisible, sera un des enjeux majeurs du XXI^e siècle.

En dépit de leurs imperfections et de leur trop grande approximation, les projections actuelles n'en alimentent pas moins utilement le débat sur l'avenir en fournissant quelques repères et en offrant même quelques certitudes. Si la variabilité des résultats est grande aux horizons les plus lointains, l'agencement des générations tout au long de la pyramide des âges — l'héritage du passé — est tel qu'il ne peut mécaniquement induire, à l'horizon des prochaines décennies qu'une croissance exceptionnellement forte du nombre des personnes âgées et de leur poids dans la population totale.

La croissance future se fera par le sommet de la pyramide des âges

Dans tous les "scénarios" envisagés, la croissance démographique se concentre au sommet de la pyramide des âges. C'est là une rupture majeure, fondamentale, avec le passé.

Même avec les combinaisons d'hypothèses les plus favorables, le renouvellement à la base des pyramides des âges est à peine suffisant pour maintenir, d'ici à 2050, l'effectif du groupe des moins de 50 ans. En revanche, dans tous les "scénarios", y compris ceux dans lesquels, en 2050, la population totale est plus faible qu'en 1995, on observe une croissance de la population des 50 ans ou plus, qui passera d'environ 18 millions en 1995 à 25 ou 30 millions en 2050.

Au sein de la population dite des "Seniors", la croissance des effectifs, plus ou moins régulière selon l'évolution passée de la natalité, est d'autant plus forte que les âges considérés sont plus élevés. La raison en est simple : plus on monte dans l'échelle des âges, et plus sont importants les effets cumulés de la baisse de la mortalité.

Graphique 5
France et Union européenne. Population totale et populations âgées de moins de 50 ans et de 50 ans ou plus
Observations jusqu'en 1995, projections au-delà

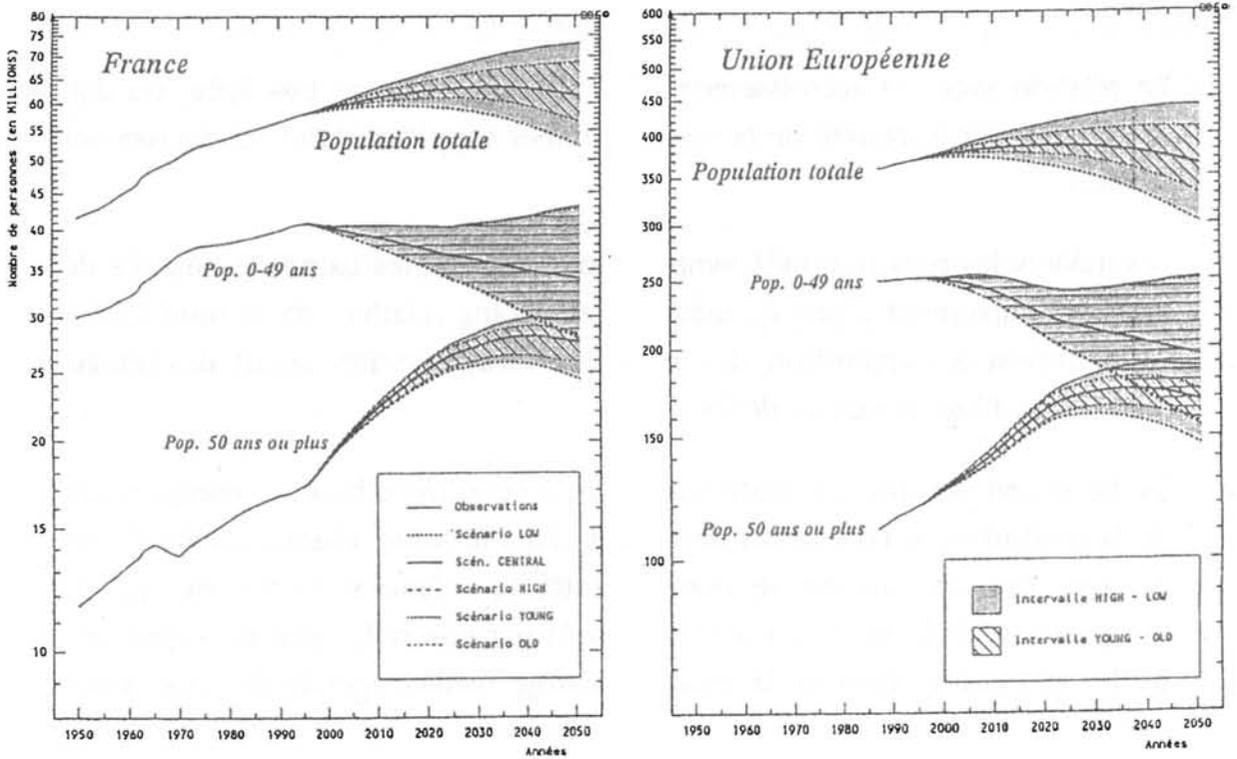


Tableau 4
La population de la France âgée de 50 ans ou plus. Evolution de 1990 à 2050

Age	1990 *	Evolution : base 100 en 1990 (en indice)							2050 *
		1990	2000	2010	2020	2030	2040	2050	
50-54	2913,0	100	136	141	142	127	133	120	3486,5
55-59	3052,0	100	89	132	134	135	125	121	3683,0
60-64	2892,1	100	94	128	134	137	123	129	3736,1
65-69	2709,4	100	101	92	138	142	145	135	3663,8
70-74	1323,7	100	187	180	253	271	280	234	3363,3
75-79	1753,7	100	121	128	121	187	198	206	3604,1
80-84	1210,2	100	72	144	147	218	242	258	3125,4
85-89	632,6	100	130	175	203	208	341	382	2417,3
90-94	200,4	100	163	137	307	348	577	691	1385,9
95-99	37,7	100	194	304	475	636	759	1384	522,2
100 ou +	3,8	100	226	481	566	1447	2075	3955	148,7

* Effectifs en milliers
 Source : Insee (1995).

A terme, avec l'avance en âge des générations du *baby-boom* et leur remplacement progressif par les générations moins étoffées, la croissance des effectifs âgés, d'abord fortement positive pour chaque groupe d'âges, passera par un maximum et deviendra ensuite négative. Mais le déclin ne devrait se produire qu'après 2050 pour les groupes d'âges les plus élevés.

En relation avec cet accroissement futur de la population très âgée, on doit s'interroger sur la qualité de la vie des années supplémentaires conquises sur la mort.

Les travaux les plus récents¹¹ semblent indiquer que les gains d'espérance de vie s'accompagnent d'une contraction, au moins relative, de la morbidité : l'âge moyen à l'apparition des maladies incapacitantes serait davantage retardé que l'âge moyen au décès.

Même si l'on accorde un crédit maximum à cette hypothèse de compression de la morbidité, si l'on admet donc que, dans le futur, chaque année de vie gagnée sera une année de bonne santé, et même si l'on pose que la compression de la morbidité se fera à coût par tête nul, force est cependant d'admettre que le coût de la prise en charge médico-sociale des personnes les plus âgées sera longtemps encore tiré vers le haut du simple fait de la très forte croissance de leur nombre.

Supposons qu'en France, l'âge d'entrée en institution coïncide avec l'âge d'entrée dans la dépendance et soit, en moyenne, compris entre 80 et 85 ans¹².

A 80 ans, l'espérance de vie, sexes confondus, pourrait, selon l'Insee, augmenter d'environ quatre ans, de 1990 à 2050 ; à 85 ans, les gains avoisineraient trois ans.

Posons, pour simplifier, que les espérances de vie sans incapacité, à 80 et à 85 ans en 1990, augmenteront, de 1990 à 2050, du même nombre d'années : cinq.

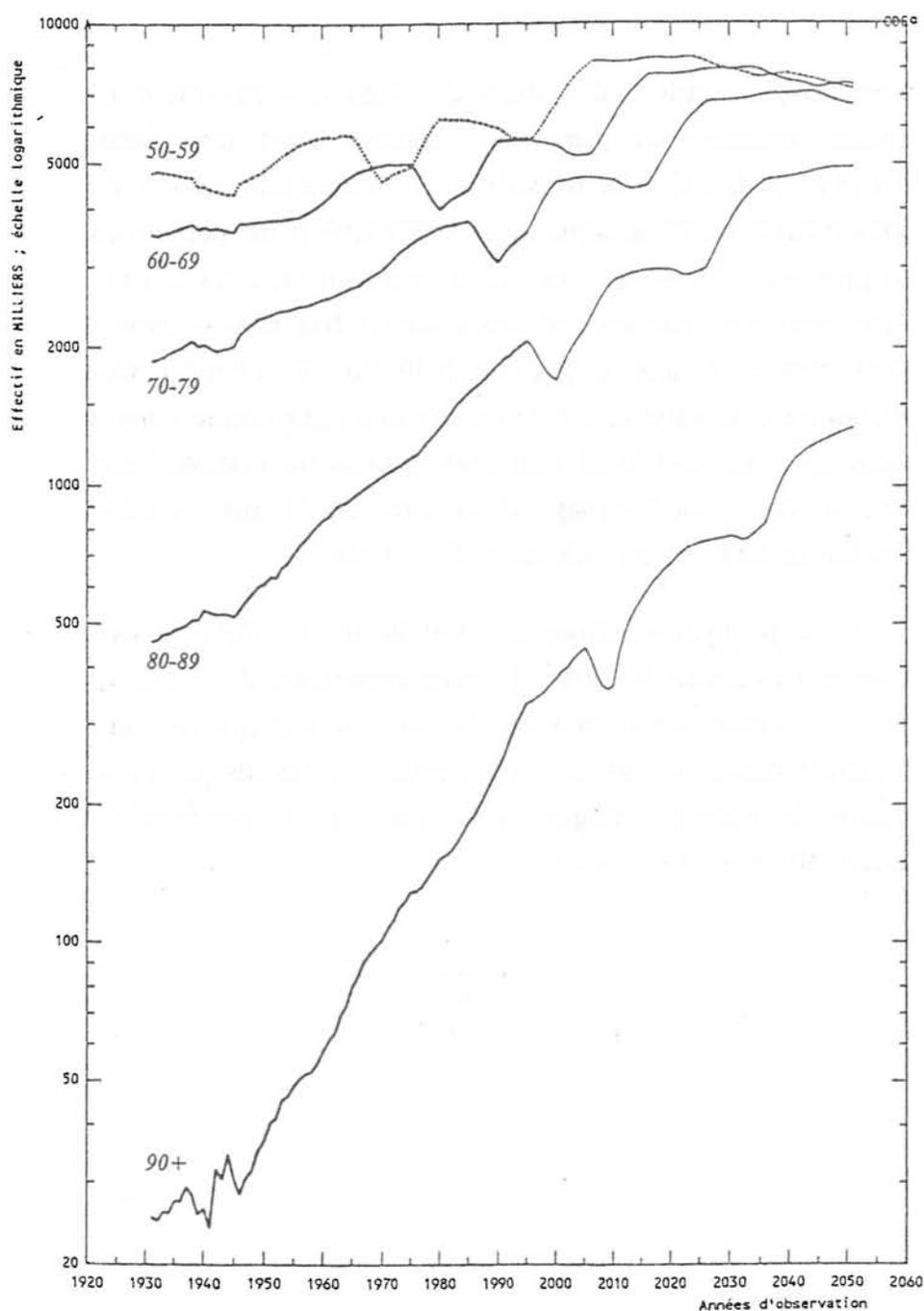
11 Publications diverses sur l'espérance de vie sans incapacité, Insee/Inserm.

12 Dans les recherches menées en France sur l'espérance de vie sans incapacités, les femmes vivant en institution sont supposées être en incapacité sévère. Dans la suite du raisonnement, nous ne pensons pas que toutes les femmes très âgées seront dépendantes mais que le nombre de ces dernières évoluera comme la population très âgée.

Les effectifs de personnes dépendantes seraient alors multipliés par un facteur égal à 2,3 avec des âges moyens d'entrée dans la dépendance de 80 ans en 1990 et 85 ans en 2050 ; par un facteur égal à 2,7 avec des âges moyens d'entrée dans la dépendance de 85 ans en 1990 et 90 ans en 2050.

Il faudrait, aux âges considérés, une progression de quelque dix ans de l'espérance de vie sans incapacité pour que les effectifs de personnes âgées dépendantes n'augmentent pas, voire décroissent légèrement.

Graphique 6
France. Evolution des effectifs de population âgée de 50 ans ou plus,
par groupe d'âges
Projection centrale CBS/Eurostat



Le vieillissement sera général

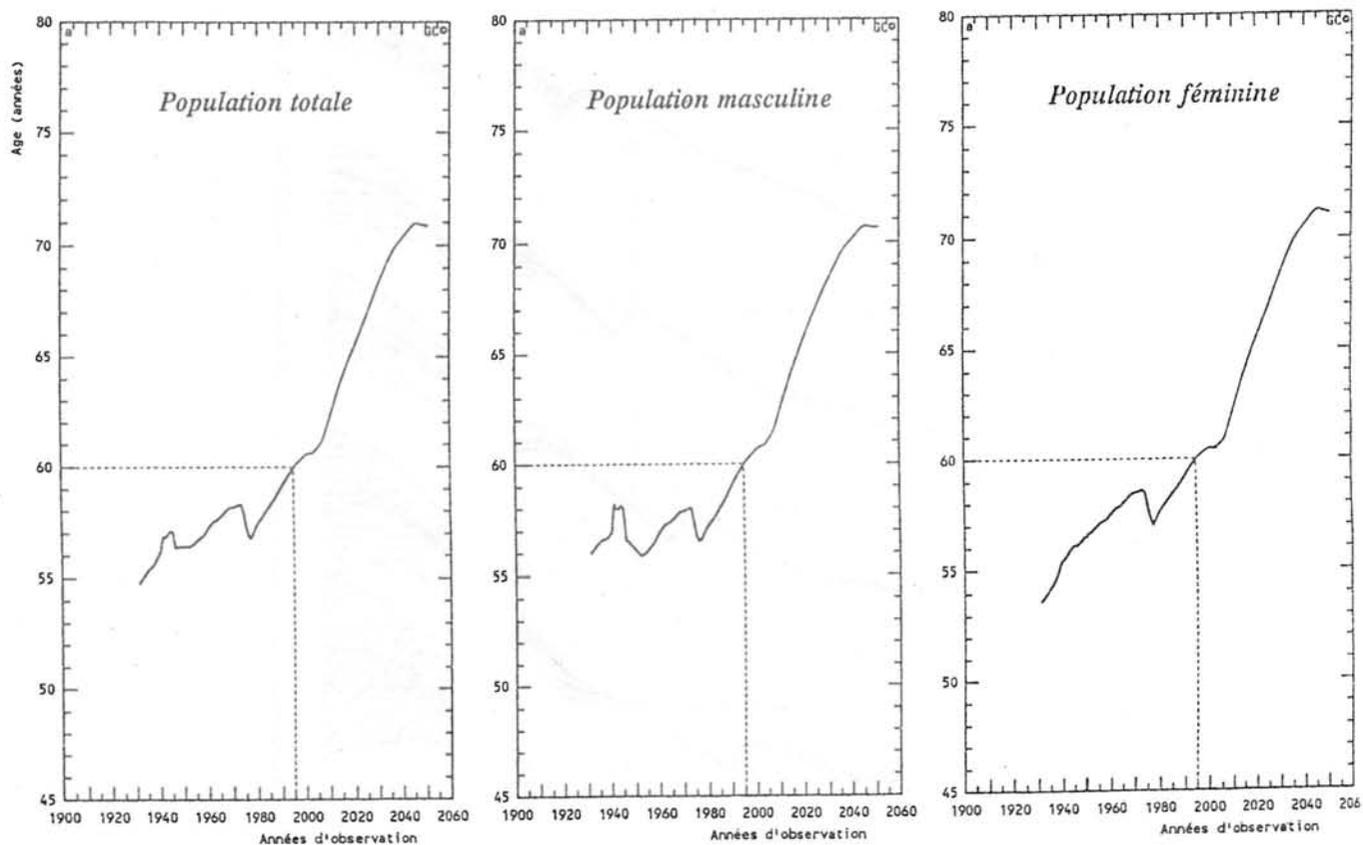
Du fait de l'augmentation moins vive — ou de la diminution — des effectifs à la base des pyramides et de l'envolée simultanée au sommet, le vieillissement démographique va se poursuivre. Les individus porteront, peut-être, de mieux en mieux leur âge mais la part, dans le total, de ceux qui atteindront les âges les plus élevés seront de plus en plus importante. A quelque aune qu'on la mesure, la tendance apparaît très lourde, de même que son accélération à compter de 2005-2010.

La proportion de personnes âgées de 60 ans ou plus pourrait ainsi passer de quelque 20% en 1995 à 22-24% en 2010, à 27-33% en 2030 et à 27-38% en 2050 (plages de variations extrêmes selon les scénarios de l'Insee et du CBS pris en compte).

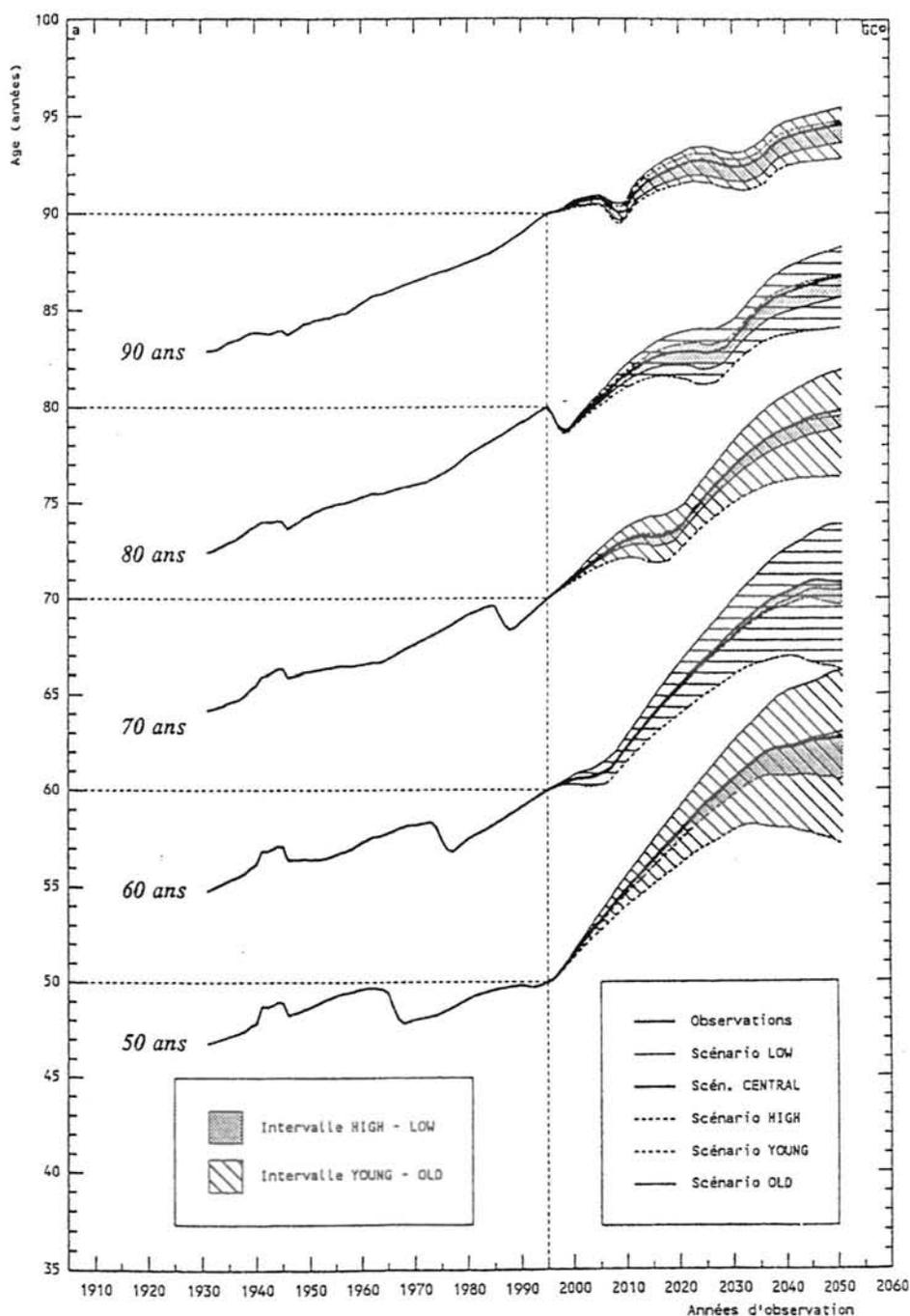
On peut aussi calculer l'élévation de l'âge qui maintient constante une proportion donnée de personnes âgées. C'est une façon d'intégrer partiellement le fait que la frontière, biologique ou sociale, de la vieillesse n'est pas invariante. C'est ainsi que la proportion de personnes âgées de 60 ans ou plus en 1995 — qui coïncidait avec celle des 55 ans ou plus en 1930 (53,5 ans pour les hommes ; 56 ans pour les femmes) — coïncide avec celle des personnes de 71 ans ou plus en 2050 dans le scénario "Central" du CBS. Une manière de mesurer le vieillissement démographique consiste à dire qu'il s'est accru de cinq ans (de 55 à 60 ans) en deux tiers de siècles et qu'il pourrait encore progresser, au voisinage de 60 ans, de 11 ans ; avec une fourchette allant, selon le scénario considéré, de 6 à 14 ans.

Au sein de la population d'âge actif (20-59 ans révolus), le vieillissement est naturellement moindre. En 2050, il atteint cependant 2 à 4 ans au voisinage de 40 ans. Avec pour conséquence que, dans des structures où l'avancement serait exclusivement fondé sur l'ancienneté, toutes les promotions devraient être, dans la tranche d'âges considérée, et à pyramide hiérarchique inchangée, différées de 2 à 4 ans.

Graphique 7
France. Evolution du vieillissement au voisinage de 60 ans selon le sexe
 Observations jusqu'en 1995, projection centrale CBS/Eurostat au-delà



Graphique 8
France. Evolution du vieillissement au voisinage de 50, 60, 70, 80 et 90 ans
 Observations jusqu'en 1995, projection CBS/Eurostat au-delà



Conséquence de deux évolutions généralement jugées heureuses — la maîtrise progressive de la fécondité et l'allongement de la durée de la vie — et phénomène très ancien en France, le vieillissement démographique est, selon toute vraisemblance, appelé à s'y développer encore fortement au cours des prochaines décennies.

Il est en effet exclu que la population de l'Hexagone, comme celle des autres pays les plus développés :

- Renoue avec des niveaux de fécondité prétransitionnels¹³.

La révolution contraceptive est passée par là : les femmes ont désormais les moyens de n'avoir que le nombre d'enfants qu'elles désirent et d'espacer plus à leur convenance que naguère les naissances. Celle du salariat quasi-général et celle du deuxième salaire dans les ménages aussi. Plus fréquemment en possession de diplômes scolaires élevés, les femmes se présentent plus tardivement qu'hier sur le marché du travail que, légitimement, elles aspirent à intégrer à des niveaux de responsabilité et de rémunérations conformes à leurs formations et qualifications. Pour des durées plus longues que souhaitées en raison de la crise, leurs projets familiaux sont différés dans le temps, avec le risque que, trop longtemps ajournés, ils doivent être revus à la baisse pour de simples raisons physiologiques.

Si l'hypothèse d'une fécondité de 2,5 enfants en moyenne par femme retenue par la Division de la population des Nations Unies pour les besoins de sa variante haute est à écarter d'emblée, celle du renouvellement durable des générations — expression d'un objectif démographique impliquant une adhésion et une confiance collectives forte dans l'avenir — apparaît, elle aussi, très improbable.

Dans aucun des "scénarios", les auteurs n'ont imaginé une fécondité tombant en dessous de 1,5 enfant en moyenne par femme. C'est pourtant un niveau que connaissent depuis quelques années déjà plusieurs Etats limitrophes.

13 Avec une infécondité de 15% et une probabilité pour les couples ayant un enfant d'en avoir un second égale à 80%, il faut, pour retrouver une fécondité moyenne de deux enfants, que deux tiers des couples ayant eu un deuxième enfant en aient un troisième. Si cette dernière probabilité d'agrandissement tombe à 45%, il faut alors que 60% des couples qui ont déjà trois enfants en aient un quatrième.

Si des projections devaient être aujourd'hui mises en oeuvre, trois niveaux de fécondité mériteraient d'être plus particulièrement privilégiés : 1,7 (la valeur actuelle de l'indicateur conjoncturel) comme hypothèse centrale et 1,4 et 2,1 comme hypothèse encadrantes.

- Renonce à sa quête d'une vie plus longue

On imagine, sans mal, qu'en France, comme dans les autres pays les plus développés, tous les efforts seront entrepris pour favoriser la poursuite des tendances à l'oeuvre.

On peut cependant envisager deux modes d'évolution contrastés :

- le premier, qui correspondrait davantage à la vision Insee, suppose une médicalisation croissante, des avancées scientifiques notoires (traitement du cancer, des maladies dégénératives...) et des moyens financiers importants (recherche, plateaux techniques...) ; il permet une croissance rapide de la durée de vie, à un rythme au moins égal à celui observé depuis une vingtaine d'années, mais limitée, en raison même de son coût, à certaines catégories de la population (économiquement privilégiées ou pouvant accéder à une surcouverture sociale) ;
- le second, qu'illustreraient plutôt les anticipations du CBS, conduit à des progrès moins rapides de l'espérance de vie ; cette progression plus lente pouvant être intégralement subie (en cas de persistance de certaines inégalités socio-économiques ou d'obstacles trop importants à certaines avancées, de la science ou de la prévention, par exemple) ou, *a contrario*, résulter d'une volonté délibérée de faire bénéficier le plus grand nombre, et non plus seulement une minorité, des avancées contre la maladie et la mort.

A l'horizon 2030, même en se limitant aux hypothèses du CBS et de l'Insee — ce qui revient à exclure, simultanément, un bond majeur du savoir et des pratiques médicales et une dégradation forte et durable des conditions de vie et de l'état général de la population — :

— la durée de vie moyenne pourrait varier d'environ 76 à 82 ans pour les hommes et de 84 à 88 ans pour les femmes ;

— l'espérance de vie à 60 ans — autrement dit, à système socio-économique inchangé, la durée de vie de retraite — serait comprise entre 21 et 25 ans pour les hommes, entre 26 et 30 ans pour les femmes.

- Par ailleurs, l'immigration étrangère, notamment celle en provenance des pays jeunes, en dépit du soutien qu'elle pourrait apporter à la croissance démographique, et de son effet rajeunissant, n'est plus jugée aussi vitale pour l'économie que par le passé.

De ce point de vue, dans les perspectives, la variante "immigration raz-de-marée" n'est jamais envisagée ; non plus que celle de l'"inversion des flux", même si la Division de la population des Nations Unies, par attachement fidèle au modèle du solde migratoire nul pour la France, anticipe un avenir finalement le moins éloigné de cette dernière possibilité.

Envisager des soldes migratoires respectivement égaux à + 50 000 (hypothèse centrale) et - 20 000 et + 150 000 (hypothèses encadrantes) romprait certes avec les habitudes mais constituerait une meilleure traduction de la gamme des futurs possibles.

- Enfin, l'avance en âge de la "bosse démographique" va donner au phénomène une impulsion sans précédent.

Le survieillissement, prévisible, et prévu, de longue date puisque inscrit dans les faits d'un passé déjà reculé va intervenir alors que la société française, qui n'a pas mis à profit l'aubaine de l'exceptionnelle croissance économique des trente années d'après-guerre pour anticiper certaines adaptations inévitables, en matière notamment d'emploi et de gestion des ressources humaines ou encore de financement des systèmes de protection sociale, a, au contraire, argué de la crise qui a suivi pour instaurer des politiques qui ont fortement hypothéqué ses intérêts à long terme.

Alors que le taux annuel d'entrée dans la population d'âge actif, qui avoisinait 3,5% vers 1970, pourrait se stabiliser, à partir de 2010, aux environs de 2-2,5%, et ne plus compenser le taux de sortie, avec pour conséquence une baisse de la population active à taux d'activité constants, les effets propres du vieillissement démographique vont devenir beaucoup plus marqués que par le passé.

En définitive, les hypothèses qui nous sembleraient devoir être retenues peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous.

HYPOTHESES

Fécondité (nombre d'enfant(s) par femme)	F 1 1,4	F 2 1,7	F 3 2,1
Mortalité (allongement du calendrier)	M 1 Tendanciel INSEE		M 2 Modéré CBS
Migration (solde migratoire)	SM 1 - 20 000	SM 2 + 50 000	SM 3 + 70 000
			SM 4 + 150 000

Les différentes combinaisons possibles de ces hypothèses ne sont pas toutes équiprobables, ni même toutes réalistes. Elles permettraient cependant d'élaborer plus de scénarios que les hypothèses actuelles et de mieux saisir l'éventail des futurs possibles.

Parmi les scénarios qui ont aujourd'hui le mérite d'être quantifiés, deux nous paraissent devoir être plus particulièrement privilégiés :

	Scénario 1 (Insee F1,5 M1 et SM2)		Scénario 2 (CBS Young F3 M2 et SM3)	
	2010	2030	2010	2030
Population totale	60 M	60 M	62 M	67 M
Moins de 20 ans	22 %	19 %	25 %	24 %
60 ans ou plus	23 %	32 %	22 %	27 %

Mais deux autres scénarios devraient, nous semble-t-il, être au plus vite également explorés :

- le premier (scénario 3) qui combinerait les hypothèses F1, M1 et SM1, se traduirait par un vieillissement encore plus marqué que celui que font apparaître les projections ici analysées ;
- le second (scénario 4) qui résulterait des hypothèses F3, M2 et SM4 serait, à l'opposé du précédent, le scénario du moindre vieillissement imaginable et servirait en quelque sorte de référence extrême. Il aurait, entre autres vertus pédagogiques, de prouver l'inéluctabilité du vieillissement de la population de la France.

Chapitre II

Les conséquences économiques du vieillissement

Si les perspectives démographiques — à défaut d'être indiscutables — sont relativement faciles à élaborer, les conséquences économiques et sociales de cette tendance se révèlent difficiles à appréhender. Le phénomène, en effet, est pluridimensionnel et complexe de sorte que les analyses économiques, même lorsqu'elles sont limitées à un aspect spécifique du vieillissement, sont extrêmement difficiles.

Nous nous proposons, dans ce chapitre, de dresser un bilan des différents aspects économiques du vieillissement en nous fondant sur l'analyse comparative des principales études publiées sur ce sujet. L'analyse est centrée sur la France mais les expériences ou les études étrangères sont utilisées pour enrichir la réflexion.

L'étude de l'impact économique du vieillissement doit prendre en compte deux dimensions complémentaires mais dans certains cas fort différentes : d'une part, la dimension qui s'intéresse aux conséquences économiques du vieillissement pour l'individu ; d'autre part, la dimension qui concerne les conséquences macro-économiques du vieillissement. La distinction est importante car les conclusions tirées au niveau individuel ne peuvent pas forcément être extrapolées au niveau collectif d'autres facteurs intervenant : comportement des autres générations, croissance économique etc...

Simultanément, il s'agit de distinguer les effets propres¹⁴ du vieillissement des autres évolutions qui affecteront l'environnement économique et social français. En effet, le vieillissement est souvent compris dans un ensemble de facteurs

¹⁴ Les études sur l'effet propre du vieillissement — en particulier celle dirigée par G. Calot (op. cit.) — mesurent l'impact de la seule modification de la structure par âge de la population en considérant toutes les autres variables identiques par ailleurs.

(évolution des prix, modification de l'offre, etc.) expliquant l'évolution des variables économiques considérées (consommation, épargne, transferts sociaux).

Notre analyse portera sur l'incidence du vieillissement démographique sur :

- l'évolution des dépenses de retraite ;
- l'évolution des dépenses de santé. Ce sont les deux conséquences les plus immédiates auxquelles on pense et celles qui ont été le plus étudiées ;
- l'évolution de l'épargne et la composition des patrimoines ;
- la productivité et l'évolution du marché du travail ;
- la consommation des ménages et la croissance économique.

En passant en revue les études les plus récentes sur ces différents aspects, nous essayerons :

- de préciser les ordres de grandeur et les calendriers.
- d'analyser la sensibilité des résultats aux hypothèses retenues et à la modification de certaines variables.
- d'identifier les thèmes non abordés et les questions non résolues.

L'augmentation inéluctable des charges de pension

L'analyse comparative des études les plus récentes menées pour la Commission européenne, le Commissariat général du Plan et l'OCDE (voir références en encadré) permet de dégager certains enseignements concernant la dynamique des charges de retraite à moyen terme, le poids pesant sur les actifs cotisants et les zones d'incertitude. Bien que la charge économique doive s'alourdir dans le futur, l'évaluation précise du phénomène est étroitement liée aux hypothèses sous-jacentes. A structure économique inchangée, les évolutions démographiques joueront un rôle prépondérant dans la dynamique du système. Ces évolutions prennent le relais d'autres facteurs de croissance des charges qui avaient joué dans le passé (généralisation et amélioration des droits, augmentation du pouvoir d'achat des pensions et allongement de la durée des carrières).

Références des principales études examinées

- Briet, Raoul. *Perspectives à long terme des retraites*. Paris : Commissariat général du Plan, 1995.
- Calot, Gérard (sous la dir.). *Le vieillissement démographique dans l'Union européenne à l'horizon 2050. Etude d'impact du vieillissement démographique*. Bruxelles : Commission européenne/Coll. "Travaux et Recherches de Prospectives". Paris : Futuribles International, octobre 1997.
- OCDE. *Le vieillissement dans les pays de l'OCDE. Un défi fondamental pour la politique*. Paris : OCDE, 1996.

Afin de bien comprendre la dynamique passée et future des pensions, les différentes variables doivent être analysées de manière distincte. Il est possible d'énumérer les suivantes :

- **La population des retraités** qui dépend de l'évolution démographique (survie jusqu'à l'âge de la retraite, durée de vie de retraite), de l'âge de la retraite et des taux d'activité des générations passées (en particulier celui des femmes).
- **Le niveau moyen des pensions** qui dépend de l'évolution des modalités de calcul des montants des pensions à la liquidation et de la durée des carrières, de la vitesse de substitution des pensions les plus faibles versées aux salariés les plus âgés par les pensions plus élevées versées aux nouveaux retraités et de la progression du pouvoir d'achat des pensions.

Les prestations liées à la vieillesse ont augmenté, en francs constants, de 5% par an entre 1970 et 1993. Entre 1970 et 1980, elles ont progressé à un rythme deux fois plus élevé (7% par an en moyenne annuelle) que dans la période suivante (3,5% en moyenne par an entre 1980 et 1993).

Jusqu'en 1980, la population âgée de 60 ans ou plus est restée quasiment stable. Ce sont donc la proportion de personnes âgées qui ont effectivement pris leur retraite (taux de prise en charge) ainsi que la pension moyenne (masse des prestations rapportée au nombre des bénéficiaires) qui expliquent, à parts à peu

près égales, l'évolution des prestations entre 1970 et 1980. Le taux de prise en charge des personnes âgées a connu une croissance de l'ordre de 3,2% par an. Dans le même temps, la pension a augmenté de 3,6% en moyenne annuelle, en raison des améliorations importantes apportées aux pensions de base et complémentaires, mais aussi du fait de l'arrivée à l'âge de la retraite de générations bénéficiant de droits plus élevés.

Depuis 1980, le vieillissement de la population française s'est accentué. La population âgée de 60 ans ou plus a connu une croissance régulière (1,6% par an), supérieure à celle de l'ensemble de la population. Si la réforme mise en place en 1983 — abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans pour les actifs comptant 150 trimestres d'affiliation — ne semble pas avoir accéléré la croissance de la masse des prestations, elle a pu avoir une influence sur l'évolution du taux de prise en charge. Stable jusqu'en 1983, ce taux a progressé ensuite jusqu'en 1993 au rythme annuel moyen de 1,7 %, traduisant sur la période une réduction du taux d'activité des personnes de 60 ans ou plus.

Au total, l'accroissement du nombre de personnes âgées et l'augmentation du taux de prise en charge expliquent dans des proportions voisines (respectivement 45 % et 55 %) la croissance des prestations vieillesse depuis 1980. En revanche, le dernier facteur a exercé un effet modérateur sur l'évolution des prestations versées : la pension moyenne a cessé d'augmenter, en francs constants, au cours des dix dernières années.

A l'avenir, comme le montre l'étude réalisée sous la direction de Gérard Calot pour le compte de la Commission européenne, la modification de la structure par âge de la population conduirait à un alourdissement des charges de pension pesant sur les actifs cotisants. Dans cette étude, l'impact du vieillissement démographique sur le taux de cotisation de retraite est mesuré par la variation qu'on enregistrerait si les changements en matière de répartition proportionnelle par sexe et âge au sein de la population totale étaient les seuls à se produire tandis que tous les autres facteurs (effectif de la population totale, taux d'activité et proportion de retraités) demeureraient invariables. En outre, les retraites moyennes évoluent comme les salaires nets moyens et le taux de remplacement des derniers par les premières est supposé constant et égal à 75%.

FRANCE
AJUSTEMENTS ALTERNATIFS A OPERER EN MATIERE DE RETRAITES
1995-2045

• Coefficient multiplicateur du taux de la cotisation vieillesse	1,51
• Abaissement (%) des ressources nettes des retraités en 2045 par rapport à celles des actifs	44
• Elévation de l'âge de cessation d'activité (années)	9,6
• Augmentation de la taille de la population active (%)	80

Source : G. Calot (sous la dir.). *Le vieillissement démographique dans l'Union européenne à l'horizon 2050*. CE/Coll. "Travaux et Recherches de Prospective" Paris : Futuribles International, octobre 1997.

Le rapport entre le nombre d'actifs et le nombre de retraités évolue très sensiblement comme le rapport de l'effectif des personnes de 20 à 59 ans à celui des personnes de 60 ans ou plus. Comparativement à 1995, le taux de cotisation retraite devrait, avec les hypothèses du scénario central, augmenter de 4,0% à l'horizon 2005, 12,3% à l'horizon 2010 et 44,5% à l'horizon 2030...

Cette évaluation est à considérer comme minimale car elle ne prend pas en compte l'augmentation des taux d'activité des femmes et l'arrivée d'un nombre croissant d'individus disposant de droits plus complets.

L'étude de l'OCDE, parce qu'elle intègre différents autres paramètres, permet utilement de compléter cette première analyse. Elle s'efforce en effet de simuler la charge future des retraites en intégrant différentes hypothèses non plus seulement démographiques mais aussi économiques.

REGIMES PUBLICS DE PENSIONS
SCENARIOS OCDE - FRANCE

en milliards de francs 1994	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2025	2030
Base	799	829	861	967	1127	1293	1485	1666
Maîtrise	799	829	861	967	1127	1192	1257	1321
Parité	799	829	915	1070	1285	1492	1728	1954
Recul	799	829	861	832	841	851	853	988
Ciblage	799	829	861	967	946	869	740	530
en indice	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2025	2030
Base	100	104	108	121	141	162	186	209
Maîtrise	100	104	108	121	141	149	157	165
Parité	100	104	114	134	161	187	216	244
Recul	100	104	108	104	105	107	107	124
Ciblage	100	104	108	121	118	109	93	66

Hypothèses spécifiques :

Base : Les règles actuellement en vigueur en matière de pension sont maintenues.

Maîtrise : Les dépenses de pensions sont gelées en pourcentage du PIB à compter de 2015.

Parité : Les pensions varient comme les salaires à partir de 2005.

Recul : Augmentation de l'âge de la retraite de 0,5 an par an à partir de 2006 jusqu'à 70 ans.

Ciblage : Le taux d'éligibilité (rapport des retraités à la population ayant atteint l'âge de la retraite) est diminué progressivement pour atteindre 30% au cours de la période 2015-2030, tandis que le taux de remplacement (rapport de pension moyenne au salaire moyen) est gelé au-delà de 2010 à son niveau de 2010.

Hypothèses communes à tous les scénarios :

- L'économie française retrouve son sentier de croissance à moyen terme et il n'y a pas de chômage conjoncturel .
- La croissance économique à moyen terme est déterminée par l'accroissement de la population d'âge actif résultant des projections économiques et par un taux de croissance de la productivité du travail estimé à 1,5% par an .
- Les taux d'activité demeurent constants.

Source : OCDE, calculs Futuribles.

L'OCDE a publié, en 1996, dans le cadre de son étude sur le vieillissement, des scénarios concernant la charge future des régimes publics de pensions en particulier pour la France.

- Les dépenses concernées sont essentiellement celles du régime général, du régime agricole, du régime des fonctionnaires, de l'Arrco, de l'Agirc, les pensions d'invalidités et les différentes subventions aux autres régimes. Le montant de ces dépenses s'élevait, en 1995, à environ 800 milliards de francs (valeur 1994).
- Comparativement à 1995, le scénario de base prévoit une hausse en francs constants de 7,7% à l'horizon 2005, de 41,0% à l'horizon 2015 et de 108,5% à l'horizon 2030.
- Mis à part le scénario du "ciblage", l'augmentation des charges de pension est inéluctable. La modération, a fortiori la baisse des dépenses, ne peut être obtenue que par la mise en place de politiques particulièrement rigoureuses.
- La comparaison avec la situation des autres pays de l'OCDE permet de tirer deux conclusions majeures. Premièrement, l'importance relative des régimes publics de pensions varie fortement selon les pays considérés. Ainsi, les régimes publics de pensions représentent-ils environ 5% du PNB aux Etats Unis et au Royaume-Uni contre plus de 10% en France. Deuxièmement, le calendrier et l'amplitude de l'augmentation des charges, variables selon les pays, sont très corrélés aux évolutions démographiques.

Dans le cas de la France, les estimations du scénario de base ne semblent pas avoir pris complètement en compte la maturation des régimes de retraite. A cet égard, les travaux du Commissariat général du Plan, publiés en 1995, permettent de mieux appréhender la dynamique future des retraites en France.

- Les régimes étudiés sont le régime général, le régime des fonctionnaires civils, la CNRACL, la SNCF, l'Arrco, l'Agirc et le régime des exploitants agricoles. En 1995, le montant des dépenses s'élevait à 663,7 milliards exprimés en francs 1993.
- Par rapport à 1995, l'augmentation des charges totales serait de 34,8% en francs constants à l'horizon 2005 et de 93,5% à l'horizon 2015. Les augmentations de charges sont très contrastées selon les régimes, en raison notamment des évolutions différentes du nombre des retraités et du niveau moyen des pensions : le régime des exploitants agricoles verrait ses dépenses diminuer de 29,1% alors que celui des fonctionnaires civils connaîtrait une

hausse de 219,5%. Alors que le nombre total de retraités non salariés devrait baisser de 1990 à 2015 de 21%, celui des retraités de la fonction publique devrait augmenter d'environ 90%.

REGIMES PUBLICS DE PENSIONS
PRINCIPAUX PAYS DE L'OCDE

— Hypothèses démographiques

	Taux de fécondité		Espérance de vie à la naissance		Taux de migration nette pour 1000 habitants	
	1990-1995	2025-2030	1990-1995	2025-2030	1990-1995	2025-2030
Etats-Unis	2,1	2,1	76,6	81,8	2,5	0,0
Japon	1,5	2,0	79,1	82,8	0,0	0,0
Allemagne	1,3	2,0	75,8	80,6	5,6	0,0
France	1,8	2,0	77,2	81,8	1,2	0,0
Royaume-Uni	1,8	2,0	76,2	81,0	0,9	0,0

• Résultats

	Population totale (milliers)					65 ans ou plus (% de la population totale)				
	1990	2000	2010	2020	2030	1990	2000	2010	2020	2030
Etats-Unis	250 372	275 636	297 205	315 268	327 987	12,6	12,5	13,6	17,5	21,9
Japon	123 537	126 840	127 946	126 026	122 154	11,9	16,5	21,1	25,6	26,1
Allemagne	79 452	81 097	78 867	76 393	73 495	14,9	16,2	20,2	22,5	28,1
France	56 735	59 425	60 993	62 121	62 661	13,8	13,8	16,3	20,2	23,3
Royaume-Uni	57 411	58 882	59 568	60 315	60 570	15,7	14,8	17,0	19,7	23,0

— Régimes publics de pensions

Scénarios de base Dépenses / Monnaie constante en indice	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2025	2030
Etats-Unis	100	114	126	154	187	216	264	312
Japon	100	133	166	201	247	289	323	345
Allemagne	100	116	128	138	150	161	184	216
France	100	104	108	121	141	162	186	209
Royaume-Uni	100	114	130	153	112	181	197	214

Part des dépenses de retraite dans le PNB

	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2025	2030
Etats-Unis	4,1	4,2	4,1	4,5	4,9	5,2	5,9	6,6
Japon	6,6	7,5	8,6	9,6	11,2	12,4	13,1	13,4
Allemagne	11,1	11,5	11,8	11,8	12,0	12,3	13,9	16,6
France	10,6	9,8	9,2	9,8	10,7	11,6	12,7	13,6
Royaume-Uni	4,5	4,5	4,7	5,2	5,3	5,1	5,2	5,5

Hypothèses

- Les règles actuelles en matière de pension sont maintenues.
- Toutes les économies retrouvent leur sentier de croissance à moyen terme et il n'y a pas de chômage conjoncturel.
- La croissance économique à moyen terme est déterminée par l'accroissement de la population d'âge actif résultant des projections démographiques et par un taux de croissance de la productivité du travail estimé à 1,5% l'an.
- Les taux d'activité demeurent constants.

L'arrivée progressive de femmes disposant de leurs propres pensions, toutes choses égales par ailleurs, pourrait améliorer le niveau de vie des ménages

retraités. La généralisation du travail féminin, qui a été un facteur d'augmentation du pouvoir d'achat des ménages français au cours des dernières décennies, aura un impact sur les ressources des futurs ménages retraités. Actuellement, 635 000 ménages ne disposent que de pensions de réversion, qui représentent les trois quarts de leurs revenus.

Avec l'arrivée de générations de jeunes retraités disposant de droits complets aux régimes complémentaires, le niveau moyen des retraites a fortement progressé au cours de la décennie 80. Ces jeunes arrivants se sont peu à peu substitués aux plus anciens, qui ne disposaient pas de droits aussi avantageux. Il s'agit d'un effet de cohorte. Au milieu des années 90, la coupure entre les deux groupes se situe entre 75 et 80 ans. Mais à terme, les 80 ans ou plus devraient jouir de revenus supérieurs à ceux dont disposent aujourd'hui les personnes de cet âge.

Même en supposant que le pouvoir d'achat des retraites ne progresse pas dans les années futures, la pension moyenne devrait continuer à s'améliorer. Selon les estimations du Commissariat général du Plan, pour le régime général, elle devrait passer de 34 000 francs en 1995 à 39 000 francs en 2015 (francs 1993).

Pourtant, l'augmentation de la charge totale des pensions s'accompagne d'une baisse inéluctable du rendement des régimes de retraite, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, jusqu'à récemment, certains membres des cohortes, qui prenaient leur retraite, n'avaient pas cotisé le nombre minimum d'années. Ensuite, les taux de rendement favorables étaient dus à la politique d'indexation particulièrement généreuse des pouvoirs publics jusqu'au milieu des années 80. A moyen terme, les conditions restrictives en termes de nombre d'années de cotisations, le nouveau mode de calcul des pensions et la politique de revalorisation moins généreuse conduiront à une baisse du taux de rendement et à une diminution du taux de remplacement des salaires par les pensions.

L'analyse du niveau de vie des retraités doit tenir compte du fait que les retraites ne sont pas l'unique source de revenus. Ainsi, **les revenus du patrimoine** représentent environ 20% du revenu disponible pour les ménages de personnes âgées de 60 ans ou plus contre environ 10% pour les ménages de personnes plus jeunes. Si le poids des revenus du patrimoine est en moyenne important, il est cependant très variable et constitue une source d'inégalité majeure chez les

personnes âgées. L'analyse du niveau de vie n'en est que plus complexe en raison de la méconnaissance de cette question. En outre, une grande incertitude caractérise l'évolution future de ce type de revenu.

L'évolution du volume des cotisations dépend principalement de celle de la masse salariale sur laquelle sont assises ces cotisations. Celles-ci résultent à la fois de l'évolution des effectifs cotisants et de l'évolution du salaire moyen par tête. Il n'est donc pas étonnant de relever l'importance cruciale des hypothèses économiques sous-jacentes permettant de déterminer l'assiette des cotisations. Par exemple, dans le document du Commissariat général du Plan, l'augmentation de la masse salariale pour le régime général, durant la période 1995-2005, est comprise entre 1,6% (scénario dans lequel la productivité globale des facteurs augmente de 0,5% et le chômage est stabilisé) et 3,2% (scénario dans lequel la productivité globale des facteurs augmente de 2,5% et le chômage atteint 4% en fin de période). En 2015, les cotisations auront augmenté, soit de 6,7 points, soit de 1,8 point. En 2040, d'après une évaluation de la Direction de la Prévision, le taux de cotisation serait d'environ 34%, en augmentation de 16 points. En outre, cet accroissement de la charge des cotisations variera largement selon les régimes.

Quels que soient les scénarios envisagés, l'alourdissement des prélèvements nécessaires au financement des pensions est inéluctable, et plus particulièrement à partir de 2005. En raison de l'évolution différenciée du nombre des actifs, les problèmes de financement sont plus précoces pour les régimes des exploitants agricoles, de la SNCF ou des fonctionnaires que pour les régimes du secteur privé.

Si l'alourdissement des charges est inéluctable, son ampleur reste cependant largement indéterminée de même que sa répartition.

Tout d'abord, les hypothèses sous-jacentes à ces projections sont généralement optimistes et parfois mal expliquées. Par exemple, la croissance prévue du PIB dans les scénarios du Commissariat général du Plan est comprise entre 2,8% et 3,5% pour la période 1995-2000 et entre 2,5% et 2,75% pour la période 2000-2005. Les dernières projections à moyen terme réalisées par l'OFCE, présentées en mars 1997, anticipent, quant à elles, 2,0% et 1,8% pour les mêmes périodes. De la même façon, les résultats en termes de création d'emplois et de croissance de la masse salariale sont beaucoup plus optimistes que ceux obtenus dans les projections

actuelles qui n'obtiennent une stabilisation relative du chômage que grâce au développement du travail à temps partiel et à la modération des salaires.

En outre, les hypothèses économiques ont un impact important sur l'ampleur des transferts inter ou intra-générationnels et de bien-être entre les différentes générations. Par exemple, sous l'hypothèse d'une indexation des pensions sur les prix, les retraités seraient d'autant plus avantagés que l'environnement macro-économique serait plus difficile pour les actifs. Autant que l'augmentation des richesses, c'est leur répartition qui doit être étudiée. Les progrès de productivité, même rapides, ne devraient pas dispenser d'une hausse sensible de l'effort de préparation de la retraite, car le but du système de retraite est le maintien d'une certaine parité du niveau de vie entre actifs et retraités. Cette hausse sera plus ou moins forte selon le degré d'indexation réel mais elle apparaît globalement inéluctable. Ainsi, le maintien de la parité de niveau de vie entre actifs et inactifs, même dans le cas d'une croissance forte, conduira à une forte hausse des cotisations.

Les principaux enseignements de ces projections, dans le cadre du système économique et social actuel, sont les suivants :

- Tout particulièrement à partir de 2005, l'augmentation des charges est importante et difficilement soutenable à moyen terme, quelles que soient les hypothèses économiques.
- La tendance à l'augmentation future des dépenses de retraite est due, non seulement à l'accroissement du nombre des personnes âgées (augmentation du nombre de personnes arrivant à l'âge de la retraite et augmentation de la durée de vie de retraite) mais aussi à des facteurs tels que la participation de plus en plus importante des femmes au marché du travail.
- D'un point de vue individuel, les générations futures de retraités auront un revenu net moindre, en proportion de leur revenu d'activité, que les générations actuelles.
- Le financement des systèmes de retraite posera la question de l'équité intergénérationnelle. A cet égard, il faut souligner qu'il existe différents critères d'équité intergénérationnelle. L'équité peut être entendue comme l'égalité des trajectoires économiques des générations successives, comme l'égalité des rendements des transferts pour chaque génération ou comme l'égalité des

niveaux de vie par âge. Or, il apparaît impossible de parvenir à une allocation qui satisfasse simultanément tous les critères envisageables d'équité.

Retraite par répartition et épargne

Dans la plupart des pays, et en particulier en France, les régimes de retraite publics ne sont pas seulement des systèmes d'assurance se substituant à l'épargne privée, ils opèrent aussi de véritables transferts sociaux permettant de garantir un revenu minimum à la population âgée. Dans cette optique, une somme forfaitaire minimale est versée aux individus quelles que soient leurs cotisations initiales ; la neutralité du système de retraite est alors remise en cause. Il ne s'agit plus de financer la consommation individuelle sur le cycle de vie mais aussi d'exercer un effet redistributif. Cet effet jouerait plutôt à la hausse du taux d'épargne : pour les individus aux revenus les plus élevés, un franc de cotisation supplémentaire n'assurant pas un franc actualisé de prestation de plus, ceux-ci ne baisseront pas leur épargne d'un franc comme l'aurait prévu l'effet de substitution.

Mais outre ces aspects redistributifs dits "horizontaux", à l'intérieur d'une même génération, les systèmes de retraite effectuent aussi une redistribution dite "verticale" sur les générations, dans toute leur phase de maturation. Dans cette période de mise en place du système qui s'étale sur plusieurs générations, les bénéficiaires reçoivent des prestations sans avoir cotisé le nombre d'années nécessaires. Dans ce cas, la consommation des bénéficiaires augmente par rapport au régime équitable neutre : il y a donc baisse de l'épargne globale.

Si l'on introduit maintenant l'incertitude, les effets sont de deux ordres. D'abord, les régimes de retraite permettent de se préserver contre l'incertitude sur la durée de vie, ce qui fait baisser l'épargne globale. En effet, s'il épargne isolément, chaque individu voudra se préserver contre le risque de vivre au-delà de son espérance de vie et de se trouver sans ressources à la fin de sa vie. Il épargnera donc davantage qu'avec un régime collectif mutualisant les risques et pouvant considérer à juste titre que dans sa totalité la population couverte vivra aussi longtemps que la moyenne. La plupart des régimes de retraite publics permettent aussi de se préserver contre le risque de perte de pouvoir d'achat en assurant des pensions indexées, ce qui fait aussi baisser l'épargne.

Mais le système de retraite produit également sa propre incertitude. Dans les régimes par répartition, le vieillissement de la population incite de nombreux individus à s'interroger sur le montant des pensions qu'ils percevront. Ainsi, s'ils considèrent que leurs cotisations ne sont pas une forme d'épargne vraiment certaine, ils peuvent majorer leur épargne. Dans le même ordre d'idée, le fait que les cotisations soient une richesse détenue indirectement, non liquide et non négociable, diminue sans doute leur substituabilité à l'épargne et tendrait plutôt à accroître l'épargne.

En cas de baisse imprévue du revenu, les ménages ne pouvant utiliser cet actif doivent réduire leur consommation, ce qui a pour effet d'accroître l'épargne de précaution

Enfin, l'existence des régimes de retraite peut conduire certains individus à avancer l'âge de leur retraite. A mesure que les pensions s'accroissent, les salariés décident de prendre leur retraite de plus en plus tôt. Cet effet souvent significatif pourrait augmenter l'épargne pour financer l'allongement de la vie de retraite.

L'accroissement prévisible des dépenses publiques de santé

La consommation de santé des personnes âgées, qui a connu une forte hausse au cours des vingt dernières années, représente une part importante de la consommation médicale totale. L'impact du vieillissement sur la consommation médicale, quoique extrêmement difficile à apprécier, est donc important. Les facteurs explicatifs de la consommation de santé sont multiples et imbriqués (niveau de vie, pratiques médicales, structure de l'offre, prévention, etc.). L'estimation de cet impact implique de faire des hypothèses concernant l'évolution, plus particulièrement de la morbidité des personnes âgées et de l'espérance de vie.

Il serait assurément excessif d'assimiler la vieillesse à la maladie mais les personnes âgées sont cependant plus fréquemment affectées par les maladies que le reste de la population. L'observation de la pathologie déclarée à chaque âge montre des variations importantes et spécifiques de chaque groupe, en particulier pour les personnes âgées. Les maladies cardio-vasculaires dominent les pathologies des personnes âgées de 65 à 79 ans : ces affections comprennent non seulement les atteintes cardiaques mais aussi la pathologie artérielle et veineuse. Les maladies dentaires et les affections ophtalmologiques continuent d'augmenter. De même, on observe un poids plus important des maladies ostéo-articulaires, des maladies endocriniennes et métaboliques, des maladies de l'appareil digestif et des troubles mentaux et du sommeil.

Si certaines affections continuent de progresser chez les personnes âgées de 80 ans ou plus, une stabilisation peut être observée pour d'autres. Ainsi, la fréquence des maladies cardio-vasculaires, des affections ophtalmologiques, des maladies de l'appareil digestif et des troubles mentaux et du sommeil augmente. A l'inverse, les taux des maladies de la bouche et des dents et celui des affections ostéo-articulaires sont stables tandis que la fréquence des maladies endocriniennes diminue. La comparaison dans le temps au travers de différentes enquêtes montre une augmentation générale de la morbidité, en particulier aux âges élevés. Cette augmentation est en partie due à un effet de génération, les individus appartenant à des générations plus récentes tendant à se soigner davantage que ceux des générations antérieures.

Les effets d'âge, de période et de génération

Traditionnellement, l'analyse temporelle des besoins, de la consommation et des ressources distingue un effet d'âge, un effet de période et un effet de génération.

L'effet d'âge. Sa nature est essentiellement biologique et son influence est quelque peu mécanique. Cet effet est imputable à la distance qui sépare l'individu de sa naissance ou de sa mort. Les comportements varient selon l'âge en raison de phénomènes comme l'inertie, l'habitude, la mémoire, la tradition (vision rétrospective) ou les anticipations, les horizons, l'incertitude (vision prospective). En outre, l'effet d'âge peut varier d'un individu à l'autre en fonction de caractéristiques particulières.

L'effet de période. Les comportements des individus s'insèrent dans un environnement socio-économique, culturel et historique spécifique. Cet effet, propre à la période traversée, est provoqué par des facteurs très variés quant à leur nature (démographiques, sociaux, économiques, politiques...), leur ampleur (fluctuations, crises, guerre...) et leur terme (conjoncturel, cycle, mutation...).

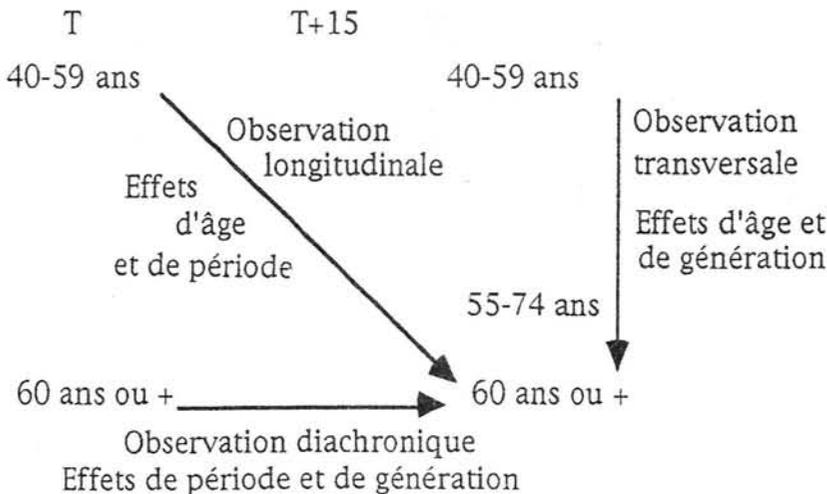
L'effet de génération. L'individu doit être replacé, non seulement dans son cycle de vie et dans un environnement donné, mais également au sein du groupe qui a parcouru la même trajectoire historique, voire qui a vécu au même moment un événement pris pour référence. Toutes les générations, même si elles coexistent, ont par définition un passé original, marqué peut-être par les mêmes événements mais de façon spécifique parce que cette empreinte s'est notamment produite à des âges différents.

Les différences observées entre générations sont le résultat de différentes interactions :

- Mélange d'effets d'âge et de génération dans l'optique transversale.
- Mélange d'effets de période et de génération dans l'optique diachronique.
- Mélange d'effets d'âge et de période dans l'optique longitudinale.

De plus, un effet de période peut avoir des répercussions différentes selon les âges et/ou selon les générations. En outre, l'effet d'âge peut ne pas être le même selon les générations observées. Enfin, les effets de période se transforment, au cours du temps, en effets de génération.

Il n'est pas toujours aisé de distinguer l'impact de ces trois effets mais l'analyse, à partir de ces facteurs, peut s'avérer très instructive, notamment sur le plan des valeurs et des comportements (voir l'analyse du changement des valeurs : effet de cycle de vie, effet de renouvellement des générations et effet de période, in Etienne Schweisguth "La montée des valeurs individuelles," in revue *Futuribles*, n°200 pp 145-148, juillet-août 1995).



**France. Dépenses médicales, en francs 1991, par personne et par an
selon le sexe et l'âge**

Age	Dépense partielle de soins de ville (source : enquêtes ENS)			Dépenses médicale en 1991 (source : enquête ENS)			Ensemble des dépenses médicales en 1991 (ENS/ CNAMTS)
	1970	1980	1991	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble	
0-1 an	1 297	1 737	2 785	5 798	3 938	4 891	7 046
2-9 ans	969	1 152	1 668	3 113	2 569	2 847	
10-19 ans	991	1 106	1 695	2 463	2 877	2 665	
20-29 ans	1 234	1 315	2 045	2 152	4 188	3 178	
30-39 ans	1 404	1 590	2 496	3 671	4 848	4 262	
40-49 ans	1 634	1 659	2 737	4 261	6 229	5 245	
50-59 ans	1 960	2 213	3 659	6 550	7 228	6 896	
60-69 ans	2 495	3 078	4 866	11 611	10 244	10 887	15 706
70-79 ans	2 664	3 882	5 427	15 708	15 862	15 798	23 309
80 ans ou +	2 092	3 857	5 763	21 191	15 784	17 608	31 637
<i>Tous âges</i>	<i>1 522</i>	<i>1 818</i>	<i>2 939</i>	<i>5 520</i>	<i>6 578</i>	<i>6 063</i>	<i>9 833</i>

L'âge de la retraite n'est pas l'âge du handicap ni celui de la dépendance. Certes, à mesure que l'âge progresse, de plus en plus de personnes souffrent d'incapacité, mais à aucun âge la dépendance n'est une fatalité. Selon l'enquête de 1990 du Sesi, environ 6,6% des 65 ans ou plus vivant à domicile ou en institution sont confinés au lit ou au fauteuil ou sont aidés pour la toilette et l'habillage. Environ 11% ne sortent pas seuls.

En 1990, environ 5% des plus de 64 ans vivaient en maison de retraite ou en section de long séjour d'un établissement hospitalier. Le taux d'hébergement en institution augmente continûment avec l'âge, passant de 1% pour les personnes de 60 à 69 ans à 36,5 % pour celles de 90 ans ou plus. Les personnes en institution, qui sont principalement les personnes les plus âgées, aux plus faibles ressources à la fois familiales, de santé et financières, sont pour la plupart dépendantes. Cependant, 80% des personnes dépendantes vivent chez elles : les principaux aidants à domicile sont alors les proches (conjoint, enfants, amis et voisins).

Face à la maladie et au handicap, les inégalités sont similaires à celles observées face à la mort. Ainsi, les anciens cadres supérieurs ou moyens, en particulier les cadres de la fonction publique et les professeurs, se portent mieux, au même âge, que les autres catégories sociales. Les anciens ouvriers, surtout ceux de l'artisanat et de l'agriculture, ont plus de difficultés permanentes et importantes.

Les dépenses de santé sont minimales aux alentours de 20 ans, puis croissent fortement avec l'âge. Selon le Credes, la consommation totale de soins médicaux (hospitaliers et ambulatoires) est trois fois plus élevée chez les 80 ans ou plus que chez les personnes de 20 à 30 ans. C'est surtout les séances de médecin, les soins paramédicaux et la consommation de médicaments, qui augmentent avec l'âge. Selon les enquêtes de l'Insee, les personnes de 60 ans ou plus, qui constituaient près de 20% de la population en 1991, consommaient près de 40% des soins de ville. Leur part est minimale pour les soins dentaires, modérée pour les séances de médecin. Elle est très forte et s'est beaucoup accrue pour les soins infirmiers : plus des deux tiers de l'activité des infirmières en ville sont ainsi destinés aux personnes âgées ; cette proportion n'était que de 52% en 1980. En ce qui concerne la consommation pharmaceutique, le coût de l'ordonnance est étroitement lié à l'âge du patient puisque le nombre et le prix des médicaments augmentent avec

celui-ci. En outre, d'après l'OCDE, les dépenses de santé enregistrent une forte progression durant l'année ou les deux années qui précèdent la mort.

Selon l'étude réalisée pour la Commission européenne et selon l'Insee, le vieillissement démographique sera un facteur d'accroissement des consommations médicales à moyen et à long terme. Dans l'étude de la Commission européenne, les hypothèses sont les suivantes. Tout d'abord, les montants des consommations médicales sont ceux de l'Enquête nationale de santé de 1991 et sont supposés constants durant la période de projection. En outre, les dépenses de santé par âge sont substituables. Comparativement à 1995, le taux de cotisation maladie augmenterait de 9,2% à l'horizon 2010 et de 36,6% à l'horizon 2030. D'après les évaluations de Jean-Michel Hourriez pour l'Insee, par rapport à 1990, le vieillissement entraînerait, à l'horizon 2010, une hausse des dépenses médicales comprise entre 5% et 12,5% selon les différents scénarios. Mais ces deux estimations ne présentent que des ordres de grandeur car elles supposent négligeables les effets de génération et aucun changement n'affecte l'offre future de soins.

Selon une autre estimation de l'Insee¹⁵, quel que soit le scénario, la population dépendante s'accroîtra et vieillira à l'horizon 2010 et surtout à partir de 2020. A l'horizon 2020, elle comprendrait de 770 000 à 1 200 000 personnes. Ceci nécessitera une augmentation de la capacité des établissements d'hébergement et des services d'aide et de soins à domicile ainsi que l'adaptation de ces structures aux nouveaux besoins de cette population.

Ces variations concernant les effectifs futurs de personnes dépendantes soulignent que les évolutions futures de la morbidité des personnes âgées demeurent encore largement indéterminées. Ainsi, la prévention pourrait diminuer la fréquence de certaines maladies avec l'âge.

¹⁵LE BEAUPIN Anne ; NORTIER Frédérique. "Les personnes âgées dépendantes : situation actuelle et perspectives d'avenir" in *Données Sociales*, INSEE, pp. 468-473.

HOUVRIEZ Jean-Michel. "La consommation médicale à l'horizon 2010" in *Economie et Statistique*, n°265, pp. 17-29.

L'analyse de l'impact du vieillissement implique donc de prendre en compte l'évolution future de la morbidité des personnes âgées et la politique d'offre de soins. Simultanément, comme le montre le passé récent, le vieillissement n'est pas le seul facteur explicatif de la hausse des dépenses médicales. Bien que leur importance respective varie selon les études, les facteurs explicatifs suivants sont cités : l'amélioration de la couverture maladie, les changements de goût des individus, le développement et la sophistication croissante de l'offre.

Des analyses insuffisantes concernant l'épargne et l'accumulation patrimoniale

L'impact du vieillissement sur l'épargne et l'accumulation patrimoniale a suscité un intérêt croissant de la part des économistes. Pourtant, l'analyse demeure encore embryonnaire et, faute de suffisantes vérifications empiriques des différentes théories, celles-ci demeurent sujettes à caution. La décision d'épargner est liée à une multitude de facteurs sociaux, économiques et institutionnels ; l'âge de l'individu n'est qu'un des éléments. L'analyse de l'impact du vieillissement sur une épargne — qui connaît, en France notamment, des évolutions fort diverses en masse et en structure — doit tenir compte des facteurs institutionnels et sociaux et intégrer le facteur générationnel si difficile à apprécier.

Même si elle est controversée, la théorie du cycle de vie domine le débat sur les relations entre l'épargne et l'âge. Selon cette théorie, le comportement d'endettement et d'épargne est fortement lié à l'âge du consommateur. La jeunesse est considérée comme une période d'endettement car la consommation est supérieure au revenu. La période d'activité est vue comme une période d'épargne durant laquelle les revenus sont supérieurs à la consommation. Enfin, la période de retraite est une période où l'individu consomme son patrimoine accumulé car la consommation est à nouveau supérieure au revenu.

La vérification de cette théorie se révèle très difficile car la plupart des études sont transversales et ne permettent pas, en particulier, de distinguer l'effet d'âge de l'effet de génération. Dans ce cas précis, l'hypothèse du cycle de vie correspond à l'effet d'âge, c'est-à-dire que le profil de la consommation et de l'épargne est lié à la distance qui sépare l'individu de sa naissance ou de sa mort. Mais l'effet de génération joue un grand rôle dans les comportements d'épargne et

d'accumulation patrimoniale. Ainsi, le parcours professionnel et l'accès au crédit, qui varient selon les générations considérées, modifient-ils les conditions dans lesquelles s'effectue cette accumulation.

D'après l'enquête de l'Insee de 1991-1992 sur les actifs financiers, le nombre de ménages qui épargnent diminue avec l'âge mais demeure significatif. Ainsi, environ 30% des ménages de personnes âgées de 60 ans ou plus avaient mis de l'argent de côté au cours des douze derniers mois, contre plus de 40% des ménages de personnes plus jeunes. En outre, 15% des retraités consomment leur patrimoine.

Les héritages et donations

En 1991, 25% de la population formée par les personnes de référence des ménages enquêtés et leurs conjoints avaient hérité d'au moins un de leurs parents et 20% en avaient bénéficié d'une ou plusieurs donations (dans les deux tiers des cas informelle). Le montant total des héritages et des donations s'élève à environ 200 milliards de francs par an.

Héritage et donation recouvrent des réalités très diverses tant du point de vue des montants en jeu que de la nature des biens transmis. En outre, les transmissions patrimoniales sont très différentes selon les catégories sociales. En raison du cumul des facteurs de disparité d'accumulation patrimoniale (disparités de revenus et de taux d'épargne, héritages des générations précédentes etc.), la dispersion des patrimoines est très forte : 1% des défunts ont transmis 20% du patrimoine et la moitié plus de 90%. A l'inverse, le patrimoine transmis au moment des successions est nul ou faible parce que l'individu appartient à une catégorie sociale ne permettant pas d'accumuler (ouvrier, employé), parce qu'il est relativement jeune et qu'il n'a pas encore constitué son patrimoine, parce que l'individu est une veuve très âgée, qui s'est défaite de ses biens en les ayant vendus, consommés ou donnés. D'une manière générale, la donation sert à organiser la succession des agriculteurs et indépendants qui transmettent leur outil de travail ainsi que celle des veuves âgées, qui transmettent plutôt un logement.

Puisque le logement est au coeur des patrimoines (53% des ménages possèdent leur résidence principale), il n'est pas étonnant de constater que près de la moitié des successions comprennent des logements. A cet égard, les transmissions patrimoniales jouent un rôle non négligeable dans l'accès à la propriété du logement principal : 13% des ménages ont hérité directement d'un logement et 12% ont utilisé le produit de leur héritage pour se loger.

L'âge de la personne de référence du ménage permet de différencier les catégories d'épargne. La probabilité de détention de l'épargne liquide est légèrement convexe avec l'âge ; celle de l'épargne-logement diminue fortement au fil du temps ; les assurances-vie et l'épargne retraite représentent les placements typiques du cycle de vie avec une probabilité de détention qui augmente jusqu'à

cinquante ans et diminue ensuite ; les valeurs mobilières sont d'autant plus présentes dans le patrimoine financier que le chef de ménage est âgé.

D'après cette même enquête, si le patrimoine croît jusqu'à l'âge de 55 ans et est stable entre 55 et 64 ans, sa diminution au-delà de 65 ans est beaucoup moins marquée que ne le laisse entendre la théorie du cycle de vie : le patrimoine est loin d'être intégralement consommé à la date du décès. Mais ces montants sont fonction d'un effet d'âge et d'un effet de génération. Par exemple, les ménages les plus âgés ont connu durant leur vie active la crise des années trente et la Seconde Guerre mondiale : la faiblesse de leur patrimoine en 1992 par rapport à celui de la génération des 45-54 ans n'a probablement rien à voir avec une quelconque désépargne durant la retraite mais probablement reflète le fait que ces dernières générations, arrivées sur le marché du travail dans les années cinquante et soixante, ont profité de la prospérité des trente glorieuses et d'un accès privilégié au crédit immobilier.

En outre, la théorie du cycle de vie ne permet pas de rendre compte des inégalités observées dans la répartition du patrimoine puisqu'elle prédit des différences de patrimoine fortes entre classes d'âge, mais faibles à l'intérieur d'une même classe d'âge. Or, la répartition en France des patrimoines ne permet pas de confirmer cela : les écarts entre classes d'âge restent limités et l'âge n'explique que 10% des inégalités.

Les déterminants habituels de la théorie du cycle de vie (revenu, niveau social et âge) laissent inexplicables plus de 50% des inégalités de patrimoine. Quel que soit l'âge du chef de ménage, les 25% détenant le patrimoine le plus élevé se partagent environ 70% de la masse totale du patrimoine de la classe d'âge et les 5% les plus nantis à peu près 40% de la masse totale. Indiscutablement, d'autres variables influencent le comportement d'épargne et l'accumulation patrimoniale.

Les inégalités de patrimoine paraissent relever davantage des écarts entre flux d'épargne ou de l'existence de transferts (héritages, donations, etc.) provenant d'autres ménages, notamment des ascendants, voire de différences dans les taux de rendement obtenus, en particulier par le jeu des plus ou moins-values réalisées. Ainsi, il semble que les montants individuels d'épargne soient très dispersés, reflétant des propensions à épargner très différentes. En particulier, le fait que

certains ménages n'épargnent pas, ou peu, tend à expliquer ces écarts relatifs de patrimoine importants.

L'incertitude et les aléas de la vie jouent aussi un rôle. Le patrimoine en fin de vie apparaît plus ou moins élevé selon le désir de transmettre de la richesse à la génération future et/ou le niveau de dépenses en fin de vie, dépenses qui peuvent devenir fortes en cas d'hospitalisation ou de séjour en maisons de retraite.

Dynamique de l'épargne
Variables principales

	EPARGNE		
	de précaution	d'accumulation	d'héritage
Revenus d'activité	+	+	+
Protection sociale	-	-	?
Altruisme	?	?	+
Chômage	+	-	-
Taux d'intérêt	?	?	?
Incitations fiscales	+	+	+

D'un point de vue macro-économique et sur longue période, le taux d'épargne a connu en France des variations beaucoup plus importantes que celles que l'on pourrait déduire des évolutions démographiques. De 1975 à 1995, le taux d'épargne des ménages français est passé de 20,2% (niveau historique le plus élevé) à 14,3% retrouvant ainsi le niveau des années 60. Globalement, le taux d'épargne s'est accru durant les années 70 et a décru durant la décennie 80.

Les variations du taux d'épargne s'expliquent principalement par celles du taux d'épargne financière. En effet, le taux d'épargne non financière, qui rapporte les investissements en logements et les investissements des entrepreneurs individuels au revenu disponible, a connu depuis une dizaine d'années une tendance à la baisse assez régulière liée à la conjoncture immobilière et à la relative faiblesse des investissements productifs. L'investissement immobilier des ménages français

représente dorénavant moins de 50% de l'épargne totale : la structure de l'épargne des ménages français se rapproche de celle des autres pays. Dans ce contexte, c'est le comportement financier des ménages qui se révèle déterminant. Les ménages seraient devenus plus sensibles au niveau des taux d'intérêt et à la contrainte d'endettement, compte tenu des profonds changements du système financier intervenus depuis 1985. Une hausse de l'épargne les aurait incités à reporter leurs dépenses. Une telle interprétation met l'accent sur un changement de l'attitude des ménages en matière d'épargne financière. Bien que les ménages continuent de préférer les placements à faible risque et fiscalement peu pénalisés, ils font preuve d'un plus grand opportunisme.

A cet égard, les opérations d'épargne-assurance, en particulier les assurances-vie, ont connu au cours des dix dernières années une forte progression. Les ménages ont pris conscience des incertitudes sur le niveau de prise en charge, par les régimes sociaux, des risques de l'existence (vieillesse, maladie, dépendance) et ils ont été encouragés dans leur démarche par des avantages fiscaux.

En utilisant un modèle simple de simulation fondé sur l'hypothèse du cycle de vie, Virginie Coudert (Cepii) a cherché à évaluer l'impact des évolutions démographiques sur le taux d'épargne dans les principaux pays industrialisés à l'horizon 2025 ¹⁶.

D'ici l'an 2005, sous l'effet du vieillissement rapide de la population, les départs massifs à la retraite devraient infléchir le taux d'épargne japonais alors qu'aux Etats-Unis, au contraire, en raison d'un processus de vieillissement moins avancé, le taux d'épargne aurait tendance à remonter. En Europe et en France, en particulier, le taux d'épargne aurait lui aussi tendance à remonter. A partir de 2010 environ, la forte augmentation du nombre des retraités exercerait une pression générale à la baisse de l'épargne dans l'ensemble des pays industrialisés.

Mais l'impact du vieillissement sur le taux d'épargne des ménages en France doit être envisagé à la lumière des changements institutionnels et des évolutions économiques.

¹⁶ COUDERT Virginie . "Les disparités internationales de comportement d'épargne" in *Economie et Statistique* n°232, mai 1990, pp 49-67.

La montée des incertitudes concernant l'avenir des systèmes de retraite par répartition devrait continuer à pousser les individus à épargner davantage pour leur retraite. Dans cette optique, le vieillissement amènerait les générations plus jeunes à épargner davantage, surtout si l'offre de produits de retraite par capitalisation se développe. Mais la prudence est de mise car la relation n'est pas mécanique, la souscription de produit d'épargne-retraite pouvant se faire au détriment d'autres produits. Comme le montre le passé récent, les phénomènes de réallocation sont au moins aussi importants à prendre en compte que les variations de niveau. En outre, la remise en cause éventuelle du système des retraites par répartition pourrait accentuer la désépargne chez les personnes âgées.

Parallèlement, l'analyse de l'évolution du taux d'épargne doit considérer non seulement les perspectives de croissance mais aussi celles du chômage et des créations d'emplois. D'une part, la faible progression anticipée du pouvoir d'achat aurait un effet dépressif sur le taux d'épargne. D'autre part, la dégradation de l'emploi aurait tendance à accroître l'épargne de précaution.

L'évolution démographique et la réforme des régimes des pensions pourraient exercer une influence notable sur les marchés des capitaux en accélérant leur développement, encourageant leur modernisation etc. Enfin, la répartition du patrimoine entre les différentes classes d'âge risque de se trouver modifiée.

Des effets variés sur la productivité et le marché du travail

L'analyse concernant l'impact du vieillissement sur la productivité des individus et le fonctionnement du marché du travail révèle deux caractéristiques principales. Tout d'abord, les années récentes ont vu une diminution significative de l'âge de sortie effective de la vie active. Ensuite, les données empiriques manquent sur l'évolution de la productivité en fonction de l'âge. Jusqu'à présent les problèmes posés par le sous-emploi ont été jugés plus importants que ceux posés par le vieillissement potentiel de la population active.

En France, le taux d'activité des travailleurs âgés a diminué depuis le début de la crise : le taux d'activité entre 55 et 65 ans est passé de 70% en 1974 à 42% en 1995. En outre, le passage à la retraite tend à intervenir de plus en plus fréquemment après une période d'inactivité (chômage de longue durée, pré-retraite, invalidité, etc.). Bien qu'il existe une corrélation entre le développement du sous-emploi et la baisse du taux d'activité aux âges élevés, il est possible de s'interroger sur la pertinence de la retraite anticipée comme moyen de lutte contre le chômage. Ainsi, la cessation d'activité de travailleurs âgés ne se traduit pas nécessairement par l'embauche de chômeurs destinés à occuper des postes devenus vacants (problème de qualifications, etc.). En outre, la cessation anticipée d'activité entraîne souvent un alourdissement des charges pesant sur le facteur travail et provoque une démobilisation des travailleurs âgés.

Les politiques d'emploi : un bilan très mitigé

En 1995, dans une dépense totale pour l'emploi estimée à 291 milliards de francs (soit 3,8% du PIB) ¹⁷, les seuls dispositifs ayant un lien direct avec la création d'emplois ou la sortie d'activité professionnelle - qui ont bénéficié à 2,7 millions de personnes en moyenne sur l'année ¹⁸ - ont représenté 37%, soit 108 milliards de francs. Cette somme s'entend hors dépenses d'indemnisation du chômage et de formation professionnelle des salariés et elle n'inclut pas les dépenses liées aux quelque 280000 dispenses de recherche d'emploi ¹⁹. Elle a consisté, pour moitié, en aides à l'emploi et a servi, pour plus d'un cinquième, à financer des programmes de retrait d'activité.

Représentant pratiquement 1,5% du PIB, les politiques spécifiques d'emploi ont eu, depuis leur mise en oeuvre en 1973, des effets pour le moins contrastés et le bilan que l'on peut, globalement, en dresser apparaît pour le moins mitigé; comme en atteste une récente étude de la Dares ²⁰.

Les évolutions constatées sur le marché du travail reflètent, à leur manière, l'ampleur des moyens durablement engagés au titre des politiques spécifiques

¹⁷ Cette estimation n'inclut pas les dépenses relatives aux mesures économiques générales d'abaissement du coût du travail mises en oeuvre depuis 1993.

¹⁸ A la fin de 1996, on comptabilisait 2,9 millions de bénéficiaires.

¹⁹ Les dispenses de recherche d'emploi étant réputées moins onéreuses que les préretraites, la dépense totale engagée en France au titre des politiques spécifiques d'emploi a sans doute été inférieure à 140 milliards de francs; dans l'hypothèse d'un coût des DRE aligné sur la moyenne, elle s'est montée à 120 milliards de francs (estimations *Futuribles*).

²⁰ GUBIAN Alain ; CORNILLEAU Gérard. "L'évaluation macroéconomique des politiques d'emploi : du court au moyen terme". *Premières synthèses*, juillet 1997, n°. 27.1, Dares.

d'emploi et constituent un premier élément d'appréciation de celles-ci (voir graphique).

Les politiques spécifiques d'emploi en France.

Nombres de bénéficiaires et dépenses associées en 1995.

	Bénéficiaires		Dépenses	
		Proportion	En milliards	Proportion
	En milliers	en %	de Francs	en %
Emploi marchand aidé	1402	52	30,9	29
Emploi non marchand aidé	457	17	22,4	21
Formation professionnelle	358	13	31,9	29
Cessation anticipée d'activité	473	18		
dont :				
— Prérétraites	194	7	23	21
— Dispenses de recherche d'emploi	279	10	n.d.	
Total	2690	100	108,2	100

Source : Dares.

De 1972 à 1996, la population potentiellement active - celle constituée des actifs pourvus d'un emploi, des chômeurs, des préretraités et des stagiaires en formation - s'est certes accrue de 4,4 millions d'unités. Un examen plus détaillé fait cependant ressortir que, sur la période, le nombre de chômeurs a progressé de 2,6 millions et celui des retraités d'activité organisés de 0,8 million, alors que l'emploi total n'a, pour sa part, augmenté que d'un million; par l'effet, faut-il encore préciser, d'un surcroît de 2 millions d'emplois aidés surcompensant la disparition d'environ un million d'emplois " classiques " (non aidés). Alors qu'en 1972, les emplois aidés représentaient à peine 3% des emplois totaux, en 1996, leur part s'élevait à 23%.

Sur la base d'un regroupement des quelque 80 mesures et dispositifs mis en oeuvre depuis 1973 en quatre catégories - les programmes de retrait d'activité, les stages de formation, les aides à l'emploi marchand, les créations d'emplois non marchands - les deux auteurs de l'étude ont procédé à une double évaluation des politiques spécifiques d'emploi : l'une conjoncturelle, qui privilégie les seuls effets directs sur le marché du travail de l'année; l'autre, de moyen terme, qui prend aussi en compte les effets induits sur l'économie, notamment, celui du financement des actions menées.

Sur le court terme, il apparaît que :

- les aides à l'emploi marchand - dont certaines contribuent pourtant à abaisser très significativement le coût du travail - ont eu, globalement, moins d'effet que les retraits d'activité. Quand l'incidence sur le niveau du chômage d'une augmentation des préretraites est voisine de 100% et celle d'une augmentation des stages de formation pour adultes égale à 90%, celle des emplois marchands aidés excède juste 70% et celle des emplois non marchands aidés n'atteint même pas 60%. Par ailleurs, l'impact des aides à l'emploi sur le volume de celui-ci varie en fonction de l'ampleur des aides et dépend également des effets d'aubaine (sans les mesures, des emplois auraient été spontanément créés; les mesures prises ont simplement précipité leur création) et des effets d'appel (des inactifs rejoignent le marché du travail si sa situation s'améliore) ²¹.

- les politiques spécifiques d'emploi ont eu, à trois reprises, un effet réducteur du chômage très important, puisque voisin de 200000 demandes d'emploi fin de mois (DEFM) : en 1983, du fait des préretraites; en 1985, année de création des travaux d'utilité collective (Tuc); en 1992, avec le développement des stages. Globalement très efficaces pour atténuer les hausses conjoncturelles du chômage, les dispositifs existants ont cependant pour défaut de ne pouvoir être allégés lorsque le chômage régresse mais reste encore trop répandu. Par ailleurs, leur effet paraît moindre dans la période récente.

L'évaluation macroéconomique des politiques spécifiques d'emploi modifie singulièrement le jugement porté sur elles après examen de leurs seuls effets directs.

Les retraits d'activité et, dans une mesure à peine moindre, les emplois aidés non marchands (dont les effets induits sont de même nature) qui, à court terme, contribuent activement à la croissance économique, par le biais des suppléments de revenus distribués, jouent contre elle - et contre l'emploi - à plus long terme : elles avivent les tensions sur le marché de l'emploi et aggravent les besoins de financement de la protection sociale. Leur bilan net se révèle être ainsi beaucoup moins favorable que celui des aides à l'emploi marchand. Même si la question de leurs effets sur la tendance lourde à la substitution du capital au travail reste entière, ces aides jouent incontestablement en faveur d'une compétitivité accrue des entreprises et d'une augmentation de leurs profits. Sous réserve que les gains de compétitivité soient suffisamment durables, elles sont synonymes d'une croissance plus soutenue de l'économie et de l'emploi et, par voie de conséquence, du comblement à terme du déficit fiscal initial lié à leur mise en oeuvre.

Du bilan réalisé pour l'ensemble des politiques d'emploi menées depuis 1973 ²², il ressort qu'en l'absence de ces politiques - mais les sommes économisées ayant été ipso facto converties en baisses de cotisations sociales des employeurs et des

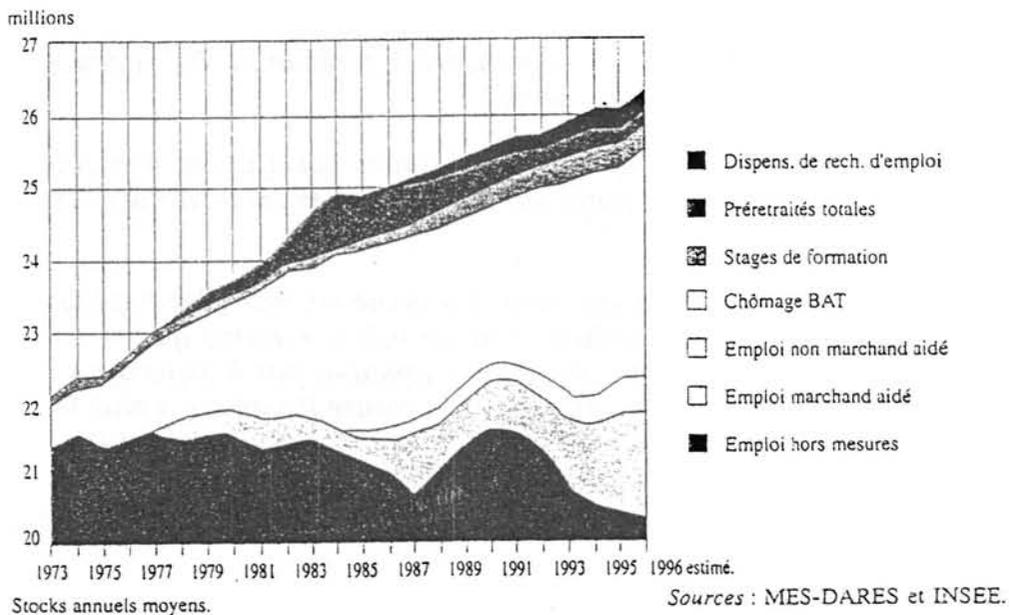
²¹ Ainsi, par le biais d'exonération de cotisations patronales et de primes, le Contrat initiative emploi (CIE), créé en 1995 pour les chômeurs de longue durée, réduit de 40% le coût du salarié recruté. Cet allègement rend équivalents 17 emplois aidés CIE et 10 emplois non aidés, rétribués au SMIC; il rend donc théoriquement possible un supplément d'embauche de 7 personnes (soit 40% de l'effectif recruté en CIE). Compte tenu de l'effet d'aubaine, l'effet net sur l'emploi n'est que de 20%.

²² Les aides à l'emploi marchand ayant connu un développement tardif, leur impact dans le bilan général s'en trouve forcément minoré.

salariés -, le PIB et le volume global d'emploi auraient été plus élevés que dans la réalité. En contrepartie, le nombre de chômeurs aurait été supérieur : + 500000 cumulés en 1986 (par rapport à 1975, année de référence), " en raison des effets très importants des politiques de gestion sociale [retraits d'activité] et de leur montée en charge "; mais + 140000 " seulement " en 1995.

Au terme de leur étude, les auteurs plaident - mais sans plus de précisions - pour des politiques macroéconomiques de croissance ou de réduction du temps de travail, auxquelles ne peuvent se substituer à long terme des politiques spécifiques d'emploi simplement capables " de freiner les hausses conjoncturelles du chômage ou d'accompagner les restructurations permanentes du système productif ". Ils laissent, entre autres, en suspens la question de savoir si, dans l'optique du vieillissement démographique futur de la France, 140000 chômeurs cumulés de plus en 1995, mais un PIB et un volume d'emploi supérieurs n'auraient pas constitué une combinaison préférable à celle résultant d'une vingtaine d'années d'interventionnisme actif et varié sur le marché du travail.

Emploi, chômage et dispositifs de politique de l'emploi



Les variations de la productivité en fonction de l'âge sont soumises à plusieurs facteurs, dont l'influence respective est contradictoire et doit être envisagée dans un cadre plus large (secteurs concernés, progrès technique, etc.).

D'une part, un individu âgé disposera d'une expérience plus importante et pourra occuper un poste mieux adapté à ses qualifications et à ses compétences qu'un individu plus jeune. D'autre part, un individu âgé est souvent supposé moins adaptable et moins mobile alors que sa formation et ses connaissances pourront

être obsolètes. Les jeunes travailleurs sont en moyenne plus instruits et ont plus facilement accès aux programmes de formation que leurs aînés.

L'analyse de l'influence de l'âge sur la productivité et, plus généralement, sur la performance de l'individu doit prendre en compte les secteurs concernés et l'environnement économique. Ainsi, dans des secteurs de haute technologie et à renouvellement rapide (informatique, etc.), les connaissances changent très rapidement. A l'inverse, d'autres secteurs privilégient l'expérience (conseils, etc.). Enfin, il ne faut pas négliger le degré de rigidité de l'organisation de la production, du marché du travail et des produits.

Indépendamment des liens existant entre âge et productivité, l'ancienneté compte parfois beaucoup dans le salaire, ce qui augmente le coût d'un travailleur âgé. On observe une corrélation positive entre l'âge et la rémunération, qui varie selon les pays et les entreprises, mais qui semble profondément enracinée dans la plupart des systèmes économiques de l'OCDE, en particulier en France.

L'impact futur du vieillissement sur la performance et la gestion de la main-d'oeuvre se révèle largement indéterminé car il doit être envisagé dans un cadre plus global.

Tout d'abord, les modes de gestion de la main-d'oeuvre tant au niveau macro-économique qu'au sein de chaque entreprise joueront un très grand rôle. En raison des problèmes de financement des systèmes de retraite, l'âge de la cessation d'activité sera, peut-être, reculé. Mais cette mesure n'aura de sens que si les perspectives d'emploi s'améliorent et si diverses formules sont mises en place pour encourager le travail des personnes âgées (transition entre l'activité professionnelle et la retraite, etc.). Simultanément, l'horizon temporel du mode de gestion des entreprises influera sur le rôle et la place des travailleurs âgés dans les entreprises. Ainsi, l'horizon de gestion des ressources humaines tend à s'allonger ou à se réduire en fonction de l'horizon technique, de la prévisibilité du marché et du degré d'exigence de la stratégie de produit en relation avec les compétences et la motivation des salariés. A cet égard, le modèle de l'apprentissage à vie, qui cherche à adapter en permanence les qualifications et les compétences, n'aura de sens que s'il s'intègre dans la stratégie des entreprises.

L'analyse des conséquences sur la consommation et la croissance demeure embryonnaire

Quel que soit l'indicateur retenu, le niveau de vie moyen des personnes âgées, qui s'est amélioré dans les années récentes, est désormais supérieur à celui des individus plus jeunes (voir pp. 189-190). Pourtant, la consommation hors santé des ménages de gens âgés apparaît en retrait, cette relative "sous-consommation" pouvant tenir, entre autres, à des transferts vers les plus jeunes importants et à des effets d'âge et de génération qui tendent à réduire les besoins. Pourtant, la consommation des personnes âgées est un enjeu économique important. D'une part, l'augmentation passée de leur niveau de vie, qui leur a permis de devenir des acteurs à part entière de la société de consommation, a représenté une source de croissance pour certains marchés et donc de création d'emplois (santé et tourisme notamment). D'autre part, l'évolution future de leur consommation est analysée avec beaucoup d'attention, certains n'hésitant pas à considérer que les générations à venir de retraités dynamiseront la consommation à moyen terme.

En 1970, le niveau de vie par unité de consommation des retraités était inférieur d'environ 20% à celui des actifs. En 1990, le niveau de vie moyen des 60 ans ou plus était supérieur d'environ 12% à celui des moins de 60 ans. A niveau de vie fixé, les personnes âgées se sentent nettement plus à l'aise que les ménages plus jeunes. Si on leur demande quel revenu — minimal — elles estiment nécessaire pour vivre, les personnes âgées donnent un chiffre relativement faible. Par conséquent, le profil de l'aisance selon l'âge est très différent du profil du niveau de vie selon l'âge : l'aisance s'accroît au moment du passage à la retraite. Pourtant, les ménages ont tendance à sous-estimer leurs revenus et probablement les personnes âgées plus que les autres. Comparativement au reste de la population, les personnes âgées ont beaucoup moins recours à l'endettement. Certains éléments de mode de vie contribuent à améliorer les ressources des personnes âgées. Ainsi, certains frais liés à l'activité professionnelle (habillement, etc.) disparaissent ; les personnes âgées bénéficient également de certains tarifs préférentiels (carte vermeil, vacances hors saison etc.) ; enfin, elles jouissent de revenus réguliers et sûrs. A ressources identiques, les retraités dépensent environ 5% de moins que les actifs pour leur consommation (soit l'équivalent de 50 milliards de francs).

L'analyse du niveau de vie doit prendre en compte les aides financières entre générations. Les aides financières entre ménages, qu'elles soient en nature ou en espèces, ont été évaluées en 1995 à environ 150 milliards de francs. Elles améliorent le niveau de vie des moins de 40 ans (+7%) tandis qu'elles diminuent (-3%) celui des 40 ans ou plus. Les trois quarts des flux monétaires intrafamiliaux se dirigent des ascendants vers les descendants. Les jeunes générations (moins de 40 ans) cumulent l'essentiel des aides, lesquelles proviennent d'abord des parents mais aussi des grands-parents, tandis que les générations intermédiaires (40 à 59 ans) donnent à leurs enfants deux à trois fois plus qu'elles ne reçoivent de leurs propres parents. Un ménage fournit un montant particulièrement élevé au cours de deux périodes de son existence : vers cinquante ans, lorsque les enfants quittent le ménage, puis durant la vieillesse, vers 80 ans. Vers 60 ans, un ménage consacre en moyenne 6% de son revenu à ses descendants. Après 80 ans, il leur consacre 12%. Les octogénaires se montrent donc plus généreux, en montant total comme en taux. Cette générosité dépend aussi du niveau du patrimoine : à revenu égal, une personne âgée donne d'autant plus que le montant de son patrimoine est élevé.

D'un point de vue qualitatif, la consommation des personnes âgées est centrée sur le corps et la sphère domestique. Les dépenses, qui se rapportent au corps (alimentation à domicile, habillement, santé, chauffage etc.) mobilisent près de la moitié du budget des personnes âgées. La part relativement importante consacrée à l'alimentation peut être en partie expliquée par le fait que ces dépenses sont souvent incompressibles, que les ménages âgés ne bénéficient pas des économies d'échelle des ménages plus jeunes et qu'ils s'approvisionnent proportionnellement moins dans les grandes surfaces. Les dépenses de transport ne constituent qu'une part réduite tandis que les dépenses consacrées au logement sont relativement importantes, surtout si l'on considère que de nombreuses personnes âgées sont propriétaires ou logées gratuitement. Rapportés au nombre de personnes du ménage, les frais d'habitation sont particulièrement élevés pour les ménages qui ont conservé le même logement, devenu souvent trop grand après le départ des enfants, d'autant que plus d'un ménage de personnes âgées sur deux vit dans une maison individuelle. En outre, les logements des personnes âgées sont souvent relativement anciens et les occupants doivent le plus souvent avoir recours à des professionnels pour l'entretien et les réparations. Les loisirs sont avant tout sédentaires : lecture, télévision et jardinage. Ainsi, les personnes âgées de 65 ans ou plus sont-elles celles qui regardent le plus la télévision.

Le repli sur soi et sur la famille est observé à travers le budget. Les personnes âgées se déplacent peu et, au fur et à mesure de l'avance en âge, la famille devient l'essentiel de leur réseau relationnel (60% des enfants rendent visite à leurs parents au moins une fois par semaine). Le téléphone est un poste de dépense relativement élevé.

Les particularités de consommation sont aussi marquées pour la possession de biens durables, où se combinent les effets d'âge, de période et de génération. Ainsi, c'est parce que les individus sont âgés et appartiennent à une autre génération que la diffusion chez eux de nouveaux biens d'équipement est moins rapide et massive. L'utilité de ces biens semble diminuer avec l'âge puisque la personne âgée s'en est passée jusqu'à présent et que de toute façon il lui reste peu de temps à vivre. Ce qui était vrai hier pour la machine à laver le linge le sera demain pour l'ordinateur.

Néanmoins, ce sous-équipement peut conduire à des phénomènes de rattrapage qui ont un impact fort sur les marchés considérés. Par exemple, entre 1991 et 1993, les achats de voitures neuves par les 60 ans ou plus ont augmenté de 18% alors que l'ensemble du marché enregistrerait un recul de 9,9%. De la même façon, les achats de magnétoscopes par les sexagénaires ont augmenté de 33% alors que l'ensemble du marché reculait de 5,3%.

Progressivement, l'offre cherche à prendre en compte la spécificité des besoins des personnes âgées et à élaborer de nouvelles façons de les satisfaire : le "Senior marketing" est désormais une démarche reconnue. La publicité n'hésite plus à s'adresser spécifiquement à cette catégorie de population. Certains secteurs, comme celui des loisirs et des voyages, ont développé une offre spécifique. D'autres cherchent à adapter leurs produits ou leurs services.

L'impact du vieillissement sur la consommation individuelle marchande est le résultat de trois effets :

- un effet d'âge, qui se limite essentiellement à une hausse des dépenses médicales et à une relative diminution de la mobilité et des dépenses afférentes ;

- un effet de période, qui semble prépondérant et qui détermine de façon différenciée le profil de consommation de l'ensemble des générations. A cet égard, les revenus et l'environnement économique jouent un rôle majeur ;
- un effet de génération, qui transparaît dans la manière dont les cohortes d'individus intègrent les expériences vécues, en particulier durant leur jeunesse, et qui s'exprime par des valeurs culturelles différentes.

Dans toute analyse prospective, outre un effet d'âge parfois relativement secondaire, il faut insister sur l'effet de génération dont les conséquences économiques et sociales peuvent être considérables.

Conclusion

Les études sur les conséquences économiques du vieillissement démographique que nous avons analysées sont de différentes natures : par exemple, celle de la Commission européenne s'attache à mesurer l'effet propre du vieillissement sur les seules dépenses de retraite et de santé en supposant toutes choses égales par ailleurs. Son mérite est d'essayer de cerner le rôle du seul facteur démographique ; son défaut principal est, inversement, de supposer constantes toutes les autres variables. Celle de l'OCDE, au contraire, cherche à simuler l'ensemble des incidences sur l'économie. Mais, du même coup, tant de variables entrent en ligne de compte avec des phénomènes en boucle que l'on ne sait plus exactement quelles conséquences spécifiques résultent de chacune. Et bien que ses auteurs s'efforcent de prendre en compte un maximum de facteurs, beaucoup d'entre eux demeurent à l'évidence sous-estimés.

Ces études cependant présentent une caractéristique commune : elles procèdent de simulations opérées à système économique et social structurellement inchangé.

Des enseignements utiles malgré tout s'en dégagent même si de nombreuses inconnues et imprécisions subsistent sur l'ampleur et le calendrier exacts des effets. Le vieillissement représente un facteur indéniable d'accroissement futur des dépenses de retraite et, dans une moindre mesure, de santé. En particulier, à structure économique et sociale inchangée, la charge des retraites augmentera très sensiblement, surtout à partir de 2005 et soulèvera de graves problèmes de

financement. De la même manière, les dépenses de santé seront en permanence entraînées à la hausse. Par contre, les effets sur l'épargne — qui pourrait tendre à la baisse à partir de 2010 — et, surtout, sur la productivité et la consommation se révèlent très difficiles à déterminer.

En vérité, le nombre et l'hétérogénéité des variables qui entrent en jeu, la nature complexe de leurs relations, les arbitrages divers qui peuvent être effectués aux niveaux individuel et collectif, rendent la simulation excessivement complexe.

Le vieillissement démographique, comme nous l'avons vu dans le précédent chapitre, est une tendance lourde qui pourrait être encore plus marquée que prévu dans les projections démographiques servant habituellement de référence. Cette tendance est de nature à avoir un impact économique majeur mais l'ampleur de celui-ci dépend étroitement d'autres facteurs tels que l'évolution de la croissance économique, des gains de productivité, du niveau de l'emploi et des salaires, etc.

On ne peut se contenter d'analyses faisant peu ou prou l'impasse sur ces variables. D'où la nécessité de simulations économétriques complexes et la nécessité, non moins impérieuse, de recourir à des scénarios contrastés qui ne se contentent point de reposer sur des hypothèses différentes concernant chacun des facteurs mais prennent en compte certaines transformations structurelles du système économique et social.

Nous nous expliquerons dans le chapitre III de cette notion de scénarios contrastés élaborés sur la base de configurations de sociétés différentes. Retenons pour l'instant les enseignements majeurs des exercices économétriques ici analysés. Ils peuvent, sommairement, être résumés dans le tableau suivant qui — quoique très simplifié et en dépit des remarques sus-citées — révèle l'ampleur — ne fut-ce que sur les dépenses de retraite et de santé — des effets du vieillissement.

IMPACT ECONOMIQUE DU VIEILLISSEMENT

Tableau synthétique d'évaluations - France

				% cumulé arrondi de variation par rapport à l'année de base (francs constants)			
	Source et date de publication		Base	2005	2010	2015	2030
RETRAITE	OCDE, 1996	Base	1995	+ 8	+ 21	+ 41	+ 104
		Maîtrise	1995	+ 8	+ 21	+ 41	+ 65
		Indexation	1995	+ 5	+ 34	+ 61	+ 144
		Age	1995	+ 8	+ 4	+ 5	+ 24
		Ciblage	1995	+ 8	+ 21	+ 18	- 34
	Calot, 1997		1995	+ 4	+ 12	+ 21	+ 45
	Commissariat Général du Plan 1995		1995	+ 34	+ 61	+ 94	n.d.
SANTÉ	INSEE, 1993		1990	n.d.	+5 + 12	n.d.	n.d.
	Calot, 1996		1995	+ 4	+ 9	+ 16	+ 37
	OCDE, 1996		1995	n.d.	n.d.	n.d.	+93 +107
EPARGNE	CEPII		1990				

Note :

Hypothèses des scénarii de l'OCDE :

Base : Les règles actuellement en vigueur en matière de pension sont maintenues.

Maîtrise : Les dépenses de pension ont été gelées en pourcentage du PIB à compter de 2015.

Indexation : Les pensions suivent les salaires à partir de 2005.

Age : Augmentation de la retraite de 0.5 par an à compter de 2006 pour atteindre 70 ans.

Ciblage : Le taux d'éligibilité, c'est-à-dire le ratio des retraités sur la population ayant atteint l'âge de la retraite, est diminué progressivement pour atteindre 30% au cours de la période 2015-2030 et le taux de remplacement (c'est-à-dire la pension moyenne sur le salaire moyen) est gelé à son niveau de 2010.

INSEE, 1993 : HOUVRIEZ Jean-Michel. "La consommation médicale à l'horizon 2010" in *Economie et Statistique*, n°265, 1993, pp. 17-29.

CEPII, 1990 : COUDERT Virginie. "Les disparités internationales de comportements d'épargne" in *Economie et Statistique*, n°232, 1990, pp. 49-67.

Chapitre III

Le schéma socio-économique de référence

Les simulations effectuées pour mesurer l'impact à moyen et à long terme du vieillissement démographique, en particulier sur l'avenir des systèmes de retraite, sont toutes des réalisées — certes à partir de différentes hypothèses démographiques et économiques — sur une hypothèse implicite en vertu de laquelle notre organisation économique et sociale fondamentalement (en termes structurels) demeurerait inchangée. **Elles procèdent d'un raisonnement à système constant.**

L'objectif de ce chapitre est d'abord de définir brièvement quelle est la morphologie de ce système ; ensuite d'explorer quels sont les facteurs de discontinuités au sein de ce modèle, facteurs pouvant tenir soit à de simples effets de seuil soit à des transformations structurelles.

La morphologie du système de référence

Ce qui caractérise le mode d'organisation collective français (comme celui, plus généralement, de tous les pays d'Europe occidentale) est le fait qu'il repose sur deux sous-systèmes (ou piliers) :

- Le premier est le **système de production** (ou économie de marché) au regard duquel les individus sont dissociés en deux rôles (Adam Smith) : celui de "**producteur**" qui a vocation à s'intégrer dans le système de production comme travailleur et à recevoir, en échange, une rémunération lui permettant d'exercer une seconde fonction, celle de "**consommateur**".

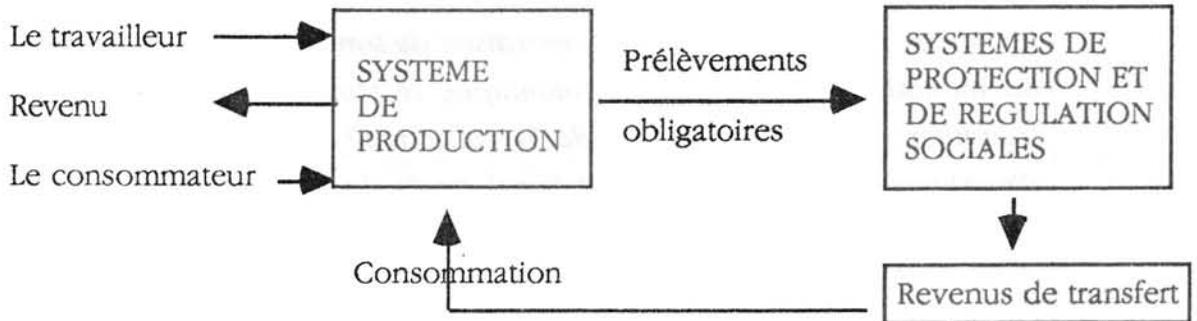
Au XVIII^e siècle encore, la grande majorité de la population était constituée de cellules paysannes. Sa consommation était formée, pour une très grande partie, de ses propres produits dont une faible part était vendue et, inversement, ses achats étaient infimes. Cette situation a été complètement renversée avec la révolution industrielle et la division du travail dont le progrès, affirmait A. Smith, se mesurerait à ce que "chaque homme attendit la satisfaction de ses besoins du travail d'autrui qu'il rémunérerait au moyen des ressources monétaires qu'il obtiendrait pour les services qu'il rendrait".

Depuis lors, les principes de l'économie de marché n'ont guère changé de base — les tenants de cette idéologie estimant que l'optimum collectif doit être réalisé spontanément par l'effort des individus cherchant le mieux possible à satisfaire leurs aspirations particulières —. Ils ont sans doute atteint leur apogée à l'époque des trente glorieuses marquée par une très forte division du travail et une croissance sans précédent des revenus et de la consommation.

Mais avant même d'atteindre cette apogée, le mythe du "laisser faire, laisser passer" qui considérait, sans ambages, que la libre confrontation des intérêts particuliers des individus rejoindrait l'intérêt économique général fut, particulièrement en Europe, remis en question, ouvrant ainsi la voie, dès 1848, à l'essor de "droits positifs" et à ce qui deviendra "l'Etat protecteur" et régulateur agissant comme contre-poids aux seules forces de l'économie de marché.

- Cet **Etat protecteur** (expression éminemment simplificatrice compte tenu de la multiplicité des systèmes de protection sociale, d'ailleurs mis en oeuvre par les partenaires sociaux plus que par l'Etat régalien) constitue le second pilier de notre organisation collective. Il fonctionne pour l'essentiel en prélevant des ressources sur le système de production pour assurer des revenus de transferts aux personnes qui sont temporairement (tel est, normalement, le cas des chômeurs) ou durablement (tel est le cas des handicapés) exclues du système de production comme travailleurs. Mais qui, grâce à ces transferts, peuvent à leur tour consommer.

Un schéma simplifié de notre organisation collective



Certes il faudrait être plus précis et distinguer notamment les fonctions de redistribution immédiate (entre, par exemple, les actifs et les inactifs ou les bien-portants et les malades...) et les fonctions de transfert entre les âges (les droits à percevoir des revenus futurs). Mais l'essentiel est de comprendre qu'il existe ainsi deux "systèmes" (l'un de production, l'autre de protection) qui, mus par une dynamique exceptionnelle résultant pour partie de leur synergie, ont permis, particulièrement à l'époque des "rente glorieuses de concilier, fort efficacement, performances économiques et progrès social.

La fin de la Deuxième Guerre mondiale fut une période de "refondation sociale" (Pierre Rosanvallon), de "reformulation symbolique du contrat social" (Marie-Thérèse Join-Lambert), en grande partie inspirées du rapport de Lord Beveridge de 1942 et encouragée par les thèses keynésiennes qui, en soulignant le rôle moteur de la demande pour la croissance économique, incitait à ne plus considérer le progrès social comme un coût mais comme un facteur d'entraînement pour l'économie.

La notion d'assurances sociales, chère à Bismark, fit place alors à la notion de droits sociaux et au concept de sécurité sociale dont la vocation allait être de s'étendre au-delà de la population active et salariée.

Ce changement d'échelle est clairement exposé dans le préambule de la constitution de 1946 qui stipule que :

"Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi..."

"La nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et au vieux travailleur, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de sa situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. La nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle..."

L'époque qui suit la Deuxième Guerre mondiale est marquée à la fois par **l'essor du volume d'emplois et le développement du salariat.**

POPULATION TOTALE ET EMPLOI EN FRANCE 1896-1990		
Années	Population totale (en milliers)	Emploi (en milliers)
1896	38 269	19 050
1906	38 845	19 622
1926	40 229	19 892
1936	41 183	18 327
1946	40 125	19 011
1955	43 228	19 354
1962	46 422	19 659
1968	49 723	20 266
1974	52 321	21 561
1980	53 732	21 889
1985	55 062	21 389
1990	56 304	22 114

Source : O. Marchand et C. Thélot. "Deux siècles de travail en France". INSEE Etudes 1991.

Le nombre d'emplois était resté presque stationnaire entre 1896 et 1946 : il était de 19,050 millions en 1896 pour une population totale de 38,269 millions d'habitants ; il se situe à 19,011 millions en 1946 pour une population totale de 40,125 millions d'habitants (la durée annuelle du travail étant en outre passée durant cette période de 3 000 à 2 000 heures). Par la

suite, le nombre d'emplois augmente fortement pour atteindre 22,114 millions en 1990 pour une population totale de 56,304 millions ²³.

Emploi total et emploi "hors mesure"

Le nombre maximum d'emplois (toutes formes confondues) est atteint en 1991 avec 22 501,5 milliers d'emplois.

Mais le nombre d'emplois aidés n'a cessé d'augmenter. Dans le seul secteur marchand, leur nombre est passé de 2,1 milliers en 1973 à 1 150,8 en 1994.

Le nombre d'emplois "hors mesure" d'aide a atteint son maximum en 1979 (21 609,9 milliers) et en 1990 (21 632,8 milliers). Il n'a cessé de décliner depuis pour se situer en 1994 à 20 512,3 milliers d'emplois.

Si on ne tient compte que des emplois "hors mesure", la France comptait en 1990 2,60 inactifs par actif disposant d'un "vrai" emploi.

Source : DARES "40 ans de politique de l'emploi", Documentation française, 1997.

Cette époque est aussi marquée par l'essor du salariat qui, certes, s'était développé dès le XIXe siècle en lien avec l'organisation taylorienne du travail. Mais, alors que les salariés représentaient 48% de la population active en 1931, ils représentent, en 1991, 83% de la main-d'oeuvre masculine et 88% de la main-d'oeuvre féminine. **Le plein emploi salarié à temps plein et à durée indéterminée est alors la norme**, le mode d'insertion professionnelle normal et le statut qui confère aux individus un revenu direct mais aussi détermine leurs droits à prestation et leur assure une insertion et une reconnaissance sociales.

Cet emploi constitue alors la pierre angulaire de tout l'édifice social :

— Au niveau individuel, il rythme le mode de vie au long de la journée, de la semaine (invention du week-end), de l'année (les congés payés) et de la vie qui tend à être découpée en trois phases bien distinctes : celle des études, celle de l'activité professionnelle et celle de la retraite.

En fonction de ces phases se structurent la consommation et l'épargne : l'épargne volontaire et celle contrainte par l'adoption de systèmes collectifs d'assurance contre le chômage et pour la retraite.

²³ Notons d'ailleurs au passage que, en 1896, si un Français sur deux est au travail, en 1946 on compte 2,11 inactifs pour un actif et en 1990, 2,54 inactifs pour un actif.

- Au niveau collectif, cet emploi joue un rôle tout aussi important comme facteur de production d'abord, comme source de revenus directs et indirects ensuite, enfin comme élément contributif principal aux systèmes de protection sociale qui se sont organisés d'abord au sein des professions puis parmi les individus relevant d'un même statut socio-professionnel (agriculteur, cheminots, employés, cadres...).

Mise à part l'assistance sociale, c'est d'ailleurs autour du travail que se sont construites, à partir de 1848 ²⁴, les premières lois sociales portant sur la santé publique. La loi Waldeck-Rousseau de 1884 instituait du reste deux principes : la liberté syndicale et son caractère professionnel. C'est elle qui autorise la création de syndicats ouvriers et patronaux qui, au travers de multiples conflits et négociations, vont élaborer le droit social et nous conduire, d'abord en Allemagne, vers la mise en place d'un système complet d'assurances ouvrières (le système bismarckien), puis ensuite, en France, vers les assurances sociales de 1930.

L'ordonnance de 1945 instituant la sécurité sociale française marque une rupture avec le système antérieur d'assurance réservé aux travailleurs puisqu'elle ambitionne de couvrir toute la population grâce à un système public unifié auquel viendront s'ajouter les régimes complémentaires.

De fait, l'extension à l'ensemble de la population n'a été parachevée qu'au cours de la décennie 1980 et, nonobstant cette généralisation, la sécurité sociale reste étroitement liée au travail pour ses ressources, provenant essentiellement de cotisations qui, elles-mêmes, jouent toujours un rôle important au regard des droits à prestation.

Ainsi, le trop célèbre déficit de la sécurité sociale résulte-t-il pour une large part :

- de la baisse de l'emploi et de la moindre croissance des rémunérations se traduisant par une diminution des rentrées de cotisations ;
- de l'évolution des dépenses liées au chômage, à la santé et à la vieillesse. D'où la question récurrente concernant les autres modalités possibles de financement (fiscalisation) qui pèseraient moins lourdement sur l'emploi.

²⁴ Rappelons le décret Louis Blanc du 26 février 1848 stipulant que "le gouvernement s'engage à garantir du travail à tous les citoyens".

La crise du système de protection sociale — qui va bien au-delà de la seule sécurité sociale — est ainsi, d'une manière générale, liée à l'accroissement des dépenses (chômage, santé, retraite...) et à la faiblesse des recettes provenant principalement de cotisations assises sur des emplois dont le nombre et les rémunérations n'augmentent pas en proportion.

Les retraites — celles du régime général et celles des régimes complémentaires — fonctionnent sur le même principe de répartition : le paiement des cotisations des travailleurs servant instantanément au paiement des pensions des retraités tout en conférant auxdits travailleurs des droits à percevoir une retraite future.

Il est facile de comprendre que, au sein de cette logique, certains facteurs jouent un rôle essentiel, par exemple :

- le rapport entre le nombre de cotisants et celui des allocataires ;
- le rapport entre le rendement du prélèvement (facteur de ses assiettes et de ses taux) et les dépenses (facteur du montant des pensions et du nombre d'ayants-droit) ;
- mais aussi la dynamique de croissance économique et l'évolution des marchés financiers déterminant, entre autres, la valeur future (donc le pouvoir d'achat) des droits à retraite accumulés au fil des années.

Formulé autrement, nous dirions que la montée en charge des régimes doit, au minimum, être compensée par l'augmentation du rendement des cotisations et l'accroissement du nombre de retraités par un accroissement correspondant du nombre de cotisants ou de la création nette de richesse et de nouvelles clefs de répartition (surplus de productivité globale).

Jusqu'aux années 1970, nous avons bénéficié d'un contexte socio-démographique et économique favorable marqué par :

- une augmentation du nombre de cotisants (et de sa proportion dans la population totale), celui-ci étant déterminé par la structure par âge de la population (résultant des taux de fécondité et de mortalité corrigés des flux migratoires) et par le taux d'emploi ;
- une croissance du PIB soutenue (5,5% entre 1960 et 1970, puis 3,3% entre 1970 et 1980 et 2,2% entre 1980 et 1990) assurant une croissance importante des salaires bruts²⁵ (6,6% entre 1960 et 1970, 4,5% entre

²⁵ Nonobstant l'inflation.

1970 et 1980 puis 1% entre 1980 et 1990) permettant à la fois d'accroître, de manière non proportionnelle, les salaires nets et donc, plus que proportionnelle — via les taux —, les recettes de cotisation.

Mais, à partir de la décennie 1980, deux phénomènes se conjuguent pour entraîner une dégradation :

- la croissance du pouvoir d'achat des revenus d'activité et celle du nombre de cotisants connaissent un net ralentissement ;
- les régimes de retraite arrivent à maturité tandis que le pouvoir d'achat des pensions — parti, il est vrai, de très bas — est toujours revalorisé.

La crise de l'emploi persiste et même ne cesse de s'aggraver depuis, de sorte que, même à dépenses inchangées, le déséquilibre entre les ressources et les dépenses se creuse avant que n'intervienne une forte augmentation des effectifs âgés qui sera particulièrement vive à partir de 2005.

Cette crise de l'emploi résulte du fait que :

- 1) D'un côté, la population d'âge actif augmente, une proportion croissante de celle-ci (augmentation des taux d'activité) souhaitant de plus travailler alors que, de l'autre côté, le volume d'emplois stagne. D'où un effet de ciseau qui explique l'aggravation du chômage et du sous-emploi.
- 2) La croissance économique est plus faible et les dividendes moindres tandis que la concurrence internationale est plus vive entraînant un partage de la valeur ajoutée entre le travail et le capital moins favorable à l'emploi. D'où une moindre augmentation des rémunérations et une plus grande difficulté à accroître les taux de cotisations qui surenchérisent le coût du travail et entraînent des arbitrages défavorables à l'emploi.

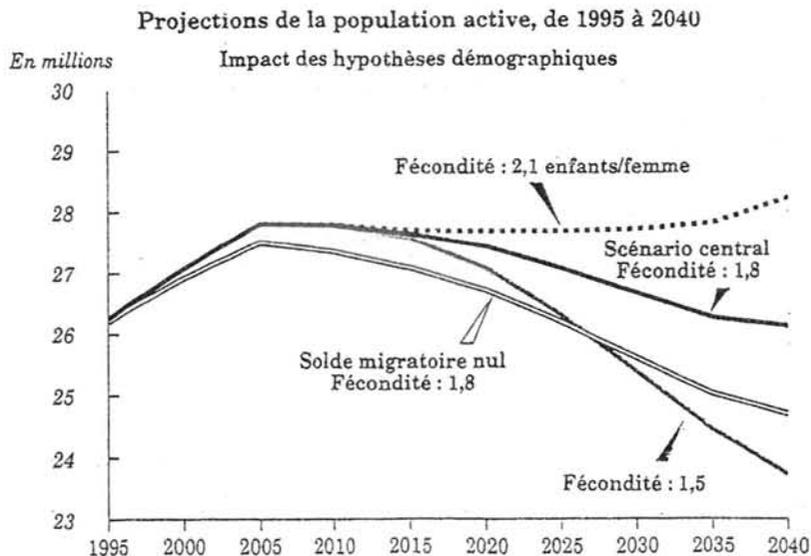
Les perspectives à moyen et à long terme du système

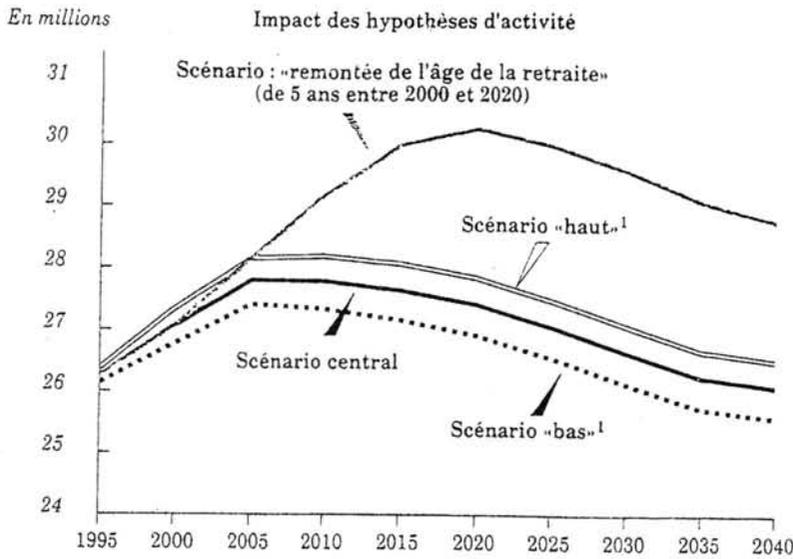
Plusieurs points de vue s'opposent concernant l'évolution à moyen et à long terme du système en raison d'une vive controverse qui porte, d'une part, sur les perspectives d'emploi, d'autre part, sur l'impact du prélèvement obligatoire sur l'économie.

S'agissant des **perspectives d'emploi**, le premier point de vue — qui s'inscrit dans la droite ligne du Livre blanc de la Commission européenne "Compétitivité, croissance et emploi", ainsi que dans celle des politiques publiques suivies en France depuis vingt ans — peut en quelque sorte se résumer de la manière suivante : le poids des dépenses publiques — et singulièrement des dépenses sociales — ainsi que le montant des coûts salariaux sont aujourd'hui excessifs eu égard à la montée d'une compétition économique mondiale de plus en plus vive, notamment avec des pays où les coûts de la main-d'oeuvre sont très nettement en-deçà des niveaux européens. Il faut donc faire une pause sociale, investir dans les nouvelles technologies afin d'améliorer la compétitivité de notre économie sur les marchés mondiaux et, ainsi, relancer la croissance économique. Cette croissance génèrera d'autant plus d'emplois qu'elle sera forte et permettra en conséquence de réduire le chômage d'autant plus aisément que la population active augmentera plus faiblement jusqu'en 2006, date à partir de laquelle on pourrait être en pénurie de main-d'oeuvre compte tenu du fait que le nombre de sortants du marché du travail se trouverait supérieur au nombre d'entrants.

Les perspectives d'évolution de la population active d'ici 2040 (1)

Quelles sont les perspectives d'évolution de la population active en France après trente-cinq années de croissance soutenue ? Selon les dernières projections réalisées conjointement par l'Insee, la Dares et le Commissariat général du plan (Insee, 1996, ou D. Guillemot et alii, 1997), les ressources en main-d'oeuvre (incluant les bénéficiaires de dispositifs de préretraite ou de dispense de recherche d'emploi) continueraient à progresser jusqu'en 2006, passant dans le scénario tendanciel de 26,6 millions en 1997 à près de 28 millions en 2006. Mais elles diminueraient ensuite avec le départ à la retraite des générations nombreuses du baby-boom : en 2040, la population active potentielle pourrait avoir retrouvé son niveau de 1993, environ 26 millions.





1. Activité des jeunes et activité des femmes plus hautes ou plus basses.

Dans ces évolutions, le poids de la variable démographique est important, ce qui donne une certaine robustesse aux projections de moyen-long terme, c'est-à-dire à celles ayant un horizon ne dépassant pas 2015. Mais au-delà, une remontée de la fécondité ou, au contraire, une poursuite de la diminution infléchirait le scénario tendanciel à la hausse ou à la baisse.

En revanche, des inflexions de l'immigration auraient des effets beaucoup plus rapides : l'hypothèse centrale retenue dans l'exercice de projection est celle d'un apport migratoire annuel de 50 000 personnes (actives ou non), dans le prolongement des deux dernières décennies. Un solde migratoire nul se traduirait immédiatement par une moindre croissance de la population active, et à l'horizon 2040 par un déficit de l'ordre de 1,4 million d'actifs par rapport au scénario central.

D'autres variantes, portant cette fois sur l'évolution future des comportements d'activité, ont été testées : les scénarios alternatifs envisageables concernant l'activité féminine ou la prolongation des études n'ont qu'une faible incidence sur les résultats de la projection. En sens inverse, un recul de l'âge effectif de départ à la retraite pourrait avoir des effets sensibles sur la population active à venir, cette fois-ci dans le sens positif. Ce scénario de "remontée de l'âge de la retraite" de cinq années, qui peut se justifier par l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé, par l'élévation de l'âge d'entrée dans la vie active ou encore par les risques de déséquilibre des régimes de retraite, conduit à une population active en 2040 supérieure de plus de 10% (soit environ 3 millions) à celle obtenue dans le scénario tendanciel.

(1) Source : Olivier Marchand et Claude Thélot. "Le travail en France, 1800-2000". Paris : éd. Nathan, coll. Essais et Recherches, 1997, pp. 64-66.

Nous avons recouru durant les décennies 70 et 80 à l'abaissement de l'âge de cessation d'activité professionnelle, au travers des pré-retraites et

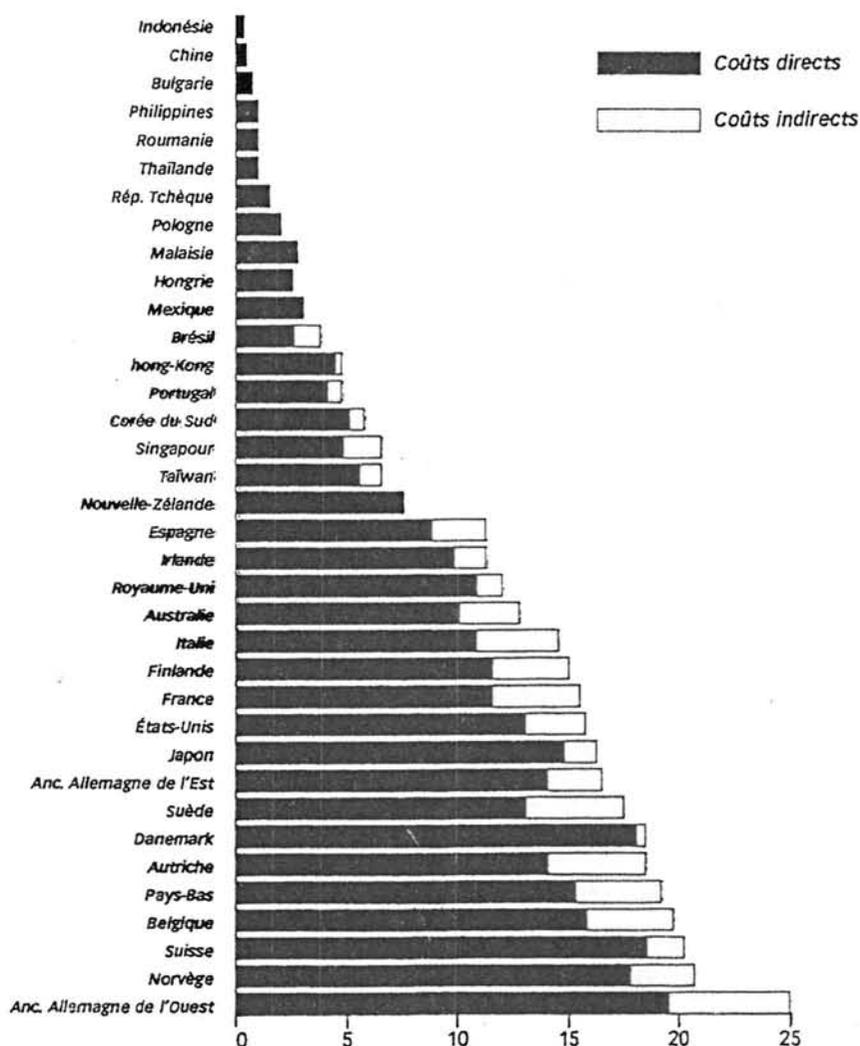
programmes assimilés, qui ont été utilisés comme variable d'ajustement durant une période de chômage élevé. Mais, nous trouvant d'ici 2010 dans une situation de pénurie de main-d'oeuvre, tous ces programmes de cessation anticipée d'activité disparaîtront. Nous assisterons, tout au contraire des décennies passées, à un allongement de la durée d'activité professionnelle au-delà même de "l'âge légal" de retraite tel qu'il est aujourd'hui fixé. Ainsi, le nombre d'annuités de cotisation tendra-t-il à s'élever comme le recommandait la loi Veil de réforme des retraites de 1993 et, la croissance économique aidant, nos sociétés seront aptes à faire face aux dépenses liées au vieillissement démographique, d'autant plus aptes au demeurant que l'efficience des systèmes de santé aura entre temps été améliorée.

Ce raisonnement — certes rapporté ici de manière un peu caricaturale — nous paraît erroné essentiellement pour deux raisons.

La première concerne les perspectives macro-économiques à moyen et à long terme. En supposant même qu'une "pause sociale" puisse être décrétée et sauf à démanteler notre système de protection sociale, les coûts de celui-ci demeureront beaucoup plus élevés qu'ils ne le sont dans les nouveaux pays industrialisés qui n'ont point les mêmes us et coutumes, les mêmes législations sociales et fiscales. En outre, même si nos coûts salariaux devaient être stabilisés, ils demeureront néanmoins très supérieurs à ceux des pays en rapide développement. Mais, au-delà de ces coûts, qui sont à peu près de même ampleur dans tous les pays de l'Union européenne, l'investissement — fut-il massif — dans les nouvelles technologies ne saurait automatiquement enclencher un processus d'innovation suffisant, particulièrement en raison des rigidités de la société française. Il est donc naïf d'imaginer que, ayant comme par enchantement soudainement amélioré notre compétitivité sur les marchés mondiaux, la croissance économique à moyen et à long terme puisse repartir à un niveau élevé et durable ²⁶.

²⁶ Rappelons toutefois que de nombreux experts se réclamant des fameux cycles de Kondratieff tablent sur une reprise forte de la croissance à partir de 2005 : voir, par exemple, les travaux de Bernard Prétel (Bipe Conseil) sur les générations.

Coûts salariaux horaires des ouvriers dans l'industrie
Années 1993, en dollars US courants
 (conversion sur la base des taux de change courants)



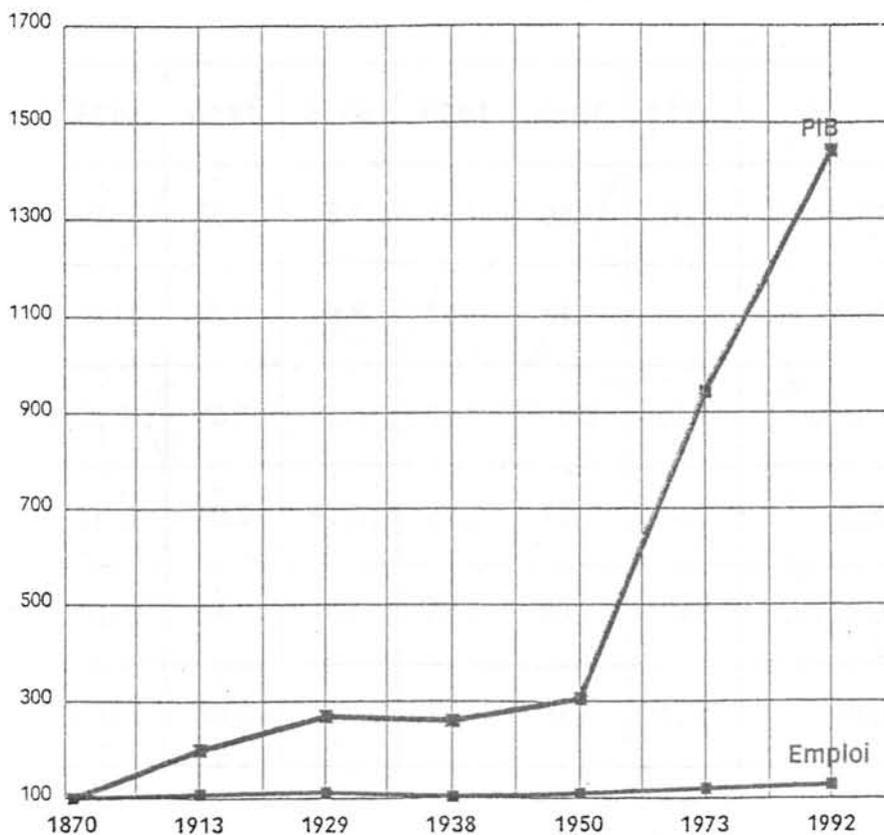
Source : Morgan Stanley pour les coûts totaux ; US Department of Labor (données 1992) pour la répartition entre charges directes et indirectes

La seconde raison est plus sérieuse encore. Elle concerne les relations entre la croissance économique et la création d'emplois. Pour les tenants de la première thèse, la croissance économique crée l'emploi et devrait en conséquence permettre, dès lors qu'elle atteindrait un niveau suffisant, d'éradiquer le chômage, voire de fournir des opportunités d'emplois à la population, aujourd'hui nombreuse, d'âge adulte qui n'est ni au travail ni au chômage (le sous-emploi).

Sans contester le fait qu'une croissance économique plus forte serait bienvenue, nous observons pour notre part qu'un divorce est intervenu entre la croissance économique et la création d'emplois, divorce qui n'apparaît pas lorsque l'on compare les taux de croissance de ces deux facteurs entre lesquels le parallélisme est troublant. Mais divorce qui apparaît patent lorsque l'on rapproche les deux facteurs en volume, observant alors un grand écart entre le produit intérieur brut qui a augmenté en termes réels entre 1975 et 1995 d'environ 70% alors que le nombre d'emplois est resté stagnant, entre autres en raison de l'accroissement de productivité.

France : évolution du PIB et de l'emploi (volume)²⁷

Indice 100 = 1870



Emploi en unités

PIB en millions du US \$ 1990 (indice constant)

Source : Maddison, graphiques Futuribles

²⁷ Rappelons que le contenu du PIB et celui de l'emploi ont considérablement évolué tout au long de cette période.

Cette relative déconnexion entre la croissance économique et l'emploi — qui, du reste, demeure très controversée — ne constitue pas une fatalité comme en témoigne l'expérience de nombreux autres pays, en Amérique du Nord et au Japon mais également dans les pays scandinaves. Elle s'explique en réalité pour deux raisons :

- D'abord, les gains de productivité ont été très importants dans tous nos pays, en particulier à partir de 1950, mais encore plus fortement à partir de 1975. Le tableau ci-après rend compte de l'évolution du PIB par heure de travail sur longue période et les progrès particulièrement rapides réalisés en France comparativement aux Etats-Unis mais également, par exemple, à l'Allemagne.

**PIB par heure de travail
(dollars de 1990)**

PAYS	1870	1913	1929	1938	1950	1975	1992
Allemagne	1.58	3.50	4.37	4.84	4.37	16.64	27.55
Etats-Unis	2.26	5.12	7.52	8.64	12.66	23.45	29.10
France	1.36	2.85	4.15	5.35	5.65	17.77	29.62
Japon	0.46	1.03	1.78	2.19	2.03	11.15	20.02
Royaume-Uni	2.61	4.40	5.54	5.98	7.86	15.92	23.98
Suède	1.22	2.58	3.29	4.27	7.08	18.02	23.11

Source : Maddison

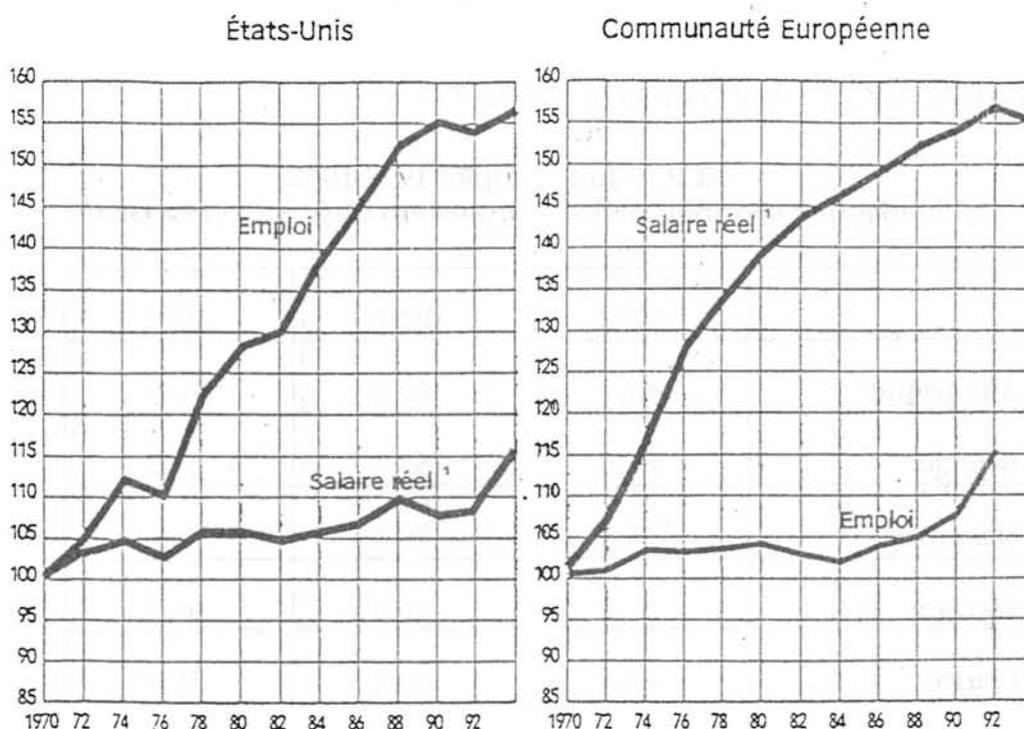
- Ensuite, cette déconnexion s'explique par les modes très différents de répartition de la richesse nationale suivant les pays.

Saisissant est à cet égard le contraste entre les pays de l'Union européenne et les Etats-Unis : les premiers étant caractérisés par le fait que les rémunérations en termes réels ont continué à augmenter en dépit de "la

crise" alors que l'emploi a stagné ; les seconds par le fait que, tout au contraire, le volume d'emplois a augmenté alors que les rémunérations en termes réels sont restées stables. Cela signifie en réalité que les Etats-Unis ont fait de l'ajustement par les salaires alors que les pays européens ont fait de l'ajustement par l'emploi et, plus précisément encore, que la France en particulier a usé (abusé) du chômage et du sous-emploi comme variable d'ajustement.

Emploi et salaires réels : USA / EU (1970-1992)

Indice 100 en 1970



¹ - Rémunération totale par salarié, corrigée de l'évolution du déflateur du PIB.

Source : Base de données des "Perspectives économiques" de l'OCDE.

Nous ne sommes pas en train de vouloir ériger les Etats-Unis en modèle de développement, d'autant que si les salaires réels sont restés relativement stables sur la période, les inégalités de revenus se sont considérablement aggravées et nombre d'emplois créés durant cette période se trouvant rémunérés en-deçà du seuil de pauvreté. Mais il est important de comprendre que les arbitrages en France ont été tout différents, favorisant l'accroissement des rémunérations au détriment du volume d'emplois, à

charge de savoir si des cotisations à taux de plus en plus élevé prélevées sur des salaires croissants peuvent durablement suppléer le déficit de personnes cotisantes.

Il est intéressant de noter que le taux d'emploi (c'est-à-dire le rapport entre la population occupée et la population d'âge actif) s'est très sensiblement dégradé en France où il passe de 63,8% en 1972 à 58,5% en 1992 — tendance identiquement observable au Royaume-Uni et en Allemagne — alors que ce même taux d'emploi, non seulement est nettement supérieur dans les pays scandinaves mais a également augmenté au cours de ces vingt années. Ainsi est-il passé au Danemark de 73,3% à 74,9%, en Suède de 73,1% à 76,9%. Il a également progressé aux Pays-Bas, passant de 55,7% à 63% de 1972 à 1992 ²⁸.

EUR : Taux d'emploi 1972-1992
Population en emploi civil sur population d'âge actif (15 à 64 ans)

	1972	1982	1992
Allemagne	67,1	62,4	63,9
Belgique	59,0	54,1	55,7
Danemark	73,3	70,6	74,9
Espagne	57,0	46,0	46,7
France	63,8	60,2	58,5
Irlande	59,6	55,1	51,1
Italie	53,3	53,5	54,2
Norvège	66,6	73,0	71,1
Pays-Bas	55,7	52,2	63,0
Royaume-Uni	68,8	64,6	66,8
Suède	73,1	78,5	76,9

²⁸ Voir notamment l'article de Jean-Yves Boulin et Gilbert Cette sur les Pays-Bas in revue *Futuribles*, n°222, juillet-août 1997.

L'explication commune à ces trois pays est que le travail à temps partiel s'y est considérablement développé, induisant une répartition plus équitable du travail entre les individus.

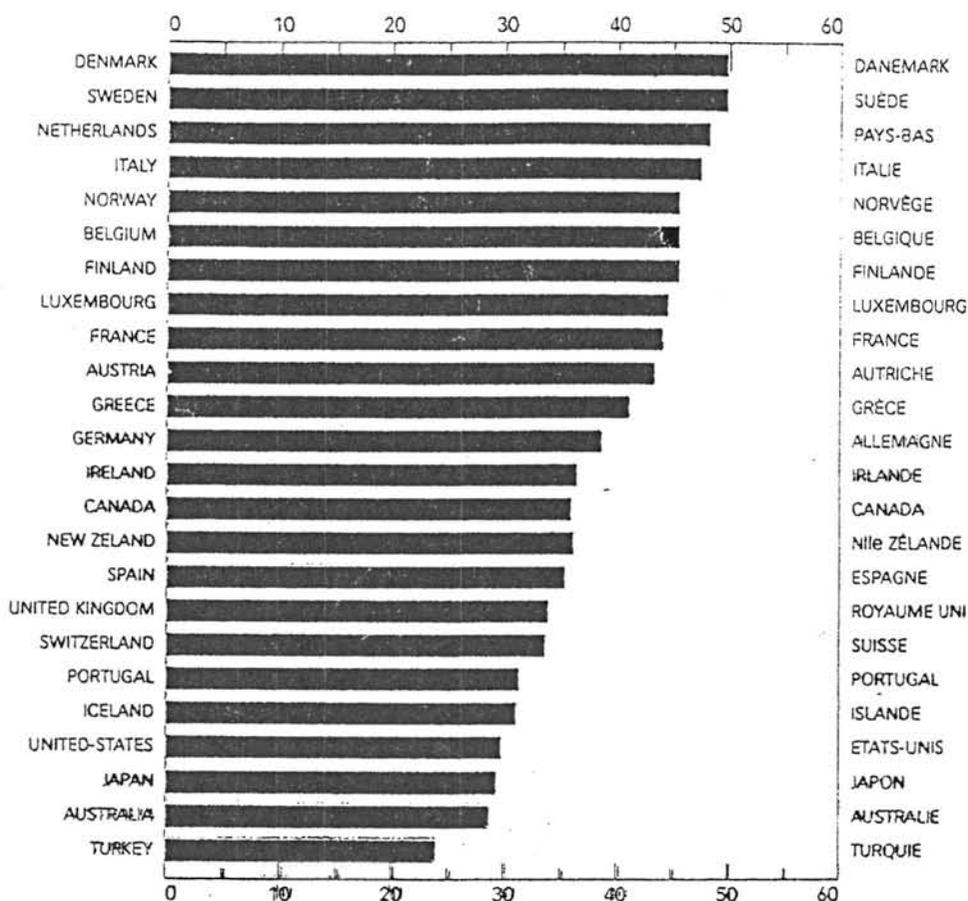
Travail à temps partiel
Proportion du travail à temps partiel¹ dans l'emploi
total et part des femmes dans le temps partiel

Pays	1983	Femmes	1996	Femmes
Allemagne	12,6	(91,9)	16,3	(87,4) 1995
Autriche	8,4	(88,4)	14,9	(84,2)
Belgique	8,0	(84,0)	14,9	(87,4)
Danemark	23,3	(84,7)	21,5	(72,2)
Espagne	4,9	(78,0) 1990	8,0	74,5
France	9,6	(84,3)	16,0	(81,7)
Italie	4,6	(64,8)	6,6	(69,4)
Norvège	29,0	(77,2)	26,5	(79,3)
Pays-Bas	21,0	(78,4)	36,5	(73,8)
Royaume-Uni	18,9	(89,6)	22,1	(86,0)
Suède	24,8	(86,6)	23,0	(79,5)
1 < 30 heures par semaine				

Source : *Perspectives de l'emploi*. OCDE. Juillet 1997.

Mais l'autre clef d'explication — qui vaut aussi pour la différence constatée entre les pays de l'Union européenne et l'ensemble des pays scandinaves — est que les seconds ont vu leur niveau de prélèvements obligatoires continuellement augmenter pour avoisiner les 50% en 1993 alors que, en France, ce même prélèvement approchant les 45% était jugé exorbitant.

Total des prélèvements obligatoires

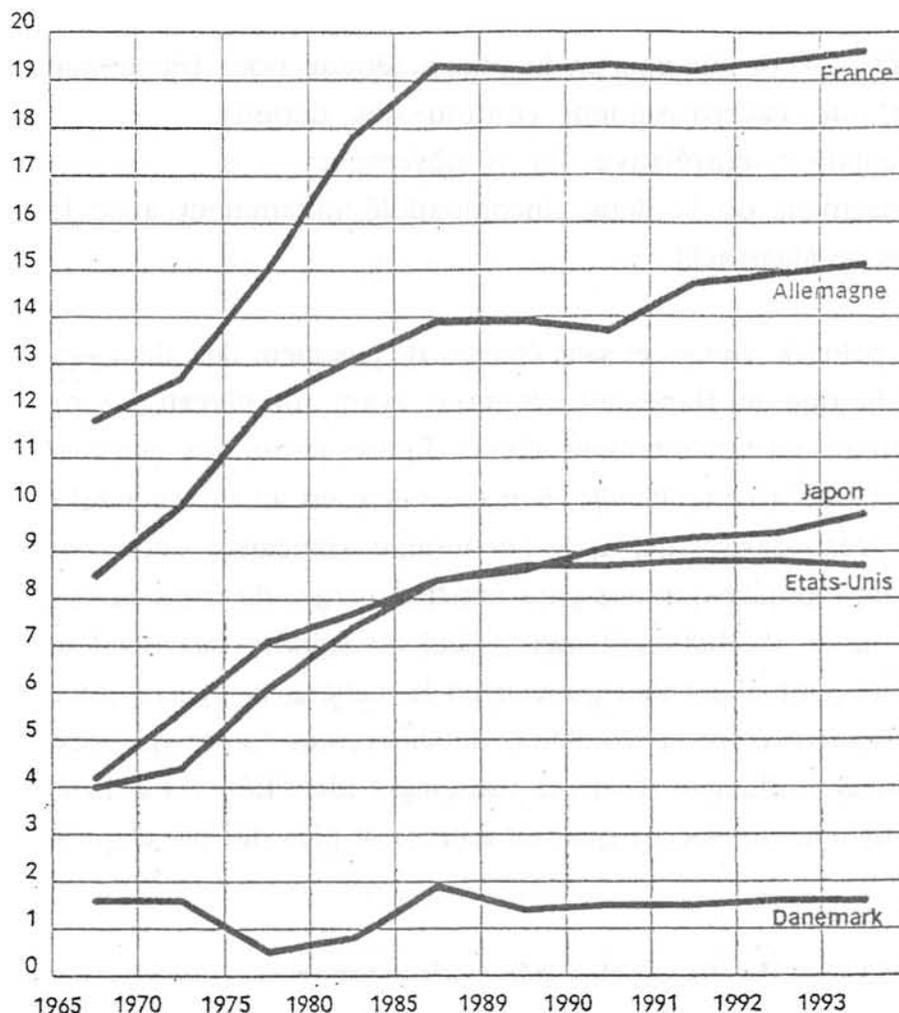


Sont incluses les cotisations de sécurité sociale et toutes les taxes versées aux administrations publiques européennes, nationales, régionales et locales.

Source : OCDE, 1995

Incidemment, il n'est pas indifférent de noter que ce prélèvement obligatoire est essentiellement composé, en France, de cotisations sociales qui approchent 20% du PIB. Au Danemark, on contraire, le système de protection sociale est principalement financé par l'impôt. Les cotisations sociales représentent moins de 2% du PIB de sorte que l'emploi ne se trouve point aussi pénalisé qu'il l'est en France où l'écart entre les salaires nets et les coûts salariaux est tout-à-fait considérable.

**Cotisations sociales
en % du PIB (1965-1993)**



Source : OCDE "Statistiques des recettes publiques, 1965-1994", 1995
graphique Futuribles

Ces remarques révèlent que, outre la controverse sur les perspectives d'emploi, une attention importante doit être consacrée au montant et à la composition du prélèvement obligatoire.

Or, là encore, une controverse très vive oppose deux écoles. La première argue du fait que les taux de prélèvement ont atteint un maximum, que leur augmentation entraînerait, si elle continuait à reposer essentiellement sur les salaires comme en France, une augmentation très sensible des coûts salariaux faisant obstacle à l'amélioration de la

compétitivité de l'économie française sur les marchés mondiaux. Cette même école — si la fiscalité venait à jouer un rôle plus important — ne manquerait pas de rappeler la célèbre courbe de Laffer et de souligner que, dans une économie ouverte, l'accroissement de la fiscalité se traduit par une fuite de son assiette. Bref le prélèvement obligatoire — qu'il soit essentiellement composé de cotisations sociales ou principalement formé d'impôts — constituerait un handicap sérieux pour l'économie française tandis que l'accroissement continu des dépenses sociales — sans augmentation corrélative du prélèvement — se traduirait par un accroissement de la dette, incompatible notamment avec les fameux critères de Maastricht.

De ce point de vue — et sans émettre de jugement de valeur —, il peut être répondu que le Danemark, tout en ayant un niveau de prélèvement obligatoire particulièrement élevé, figure parmi les pays en tête du palmarès de la compétitivité. Son économie est au moins aussi extravertie, si ce n'est davantage, que l'économie française, cette comparaison semblant indiquer que nos pays ont des marges de manoeuvre plus larges qu'on ne le dit habituellement. Ceci ne signifie pas d'ailleurs que les pouvoirs publics ont tout pouvoir en la matière, la dynamique d'ensemble d'une société étant la résultante de différentes forces qui s'exercent, les unes sous l'influence d'acteurs clairement identifiés, les autres au travers d'une dynamique sociale qu'il est autrement plus difficile d'apprécier.

Les facteurs de discontinuités et de ruptures

Il faut toujours se méfier des effets de seuil anticipés qui, comme la fameuse barre des 600 000 chômeurs que l'on ne pouvait dépasser sans déclencher une explosion sociale en France, conduisent de bons auteurs à déclarer que le niveau du chômage et l'ampleur de l'exclusion sociale en France atteignent aujourd'hui un seuil limite, ou encore que le niveau de prélèvements obligatoires a dépassé le niveau économiquement acceptable dans un pays industriellement avancé.

Inversement, il convient d'être attentif aux facteurs de discontinuités et de ruptures qui nous feraient basculer d'un modèle économique et social ayant sa logique propre — celle que nous venons de brièvement rappeler — vers

un autre modèle dont la dynamique — heureuse ou malheureuse, tel n'est pas le problème à ce stade — serait foncièrement différente.

Le "modèle social européen" dont nous venons d'évoquer quelques-unes des caractéristiques majeures — quoiqu'en pensent ses thuriféraires — n'est point unique au monde (et sa vocation universelle du reste sujette à discussion) ni assuré d'une pérennité à toute épreuve. Tout en admettant qu'il ait permis, pendant une période donnée, de répondre de manière satisfaisante aux aspirations de la population, il peut parfaitement se trouver remis en cause pour de multiples raisons : soit qu'il ait atteint ses limites, que l'environnement ne soit plus aussi propice à sa perpétuation, soit que ses bénéficiaires eux-mêmes ressentent le besoin d'en changer, sans d'ailleurs nécessairement renoncer aux valeurs fondamentales qui avaient présidé à son édification.

Par delà même tout jugement de valeur (par exemple, sur le niveau désormais "intolérable" des prélèvements ou des inégalités), des déséquilibres majeurs peuvent intervenir rendant caducs des mécanismes essentiels au bon fonctionnement du système, des acteurs peuvent faire cession et vouloir introduire de nouvelles règles du jeu.

A titre d'exemple, il nous semble assez évident qu'une dégradation rapide du rapport entre le nombre d'actifs cotisants et celui des inactifs allocataires serait susceptible d'induire une rupture importante au sein d'un système dans lequel les premiers avaient vocation à être majoritaires. Ou encore qu'un déséquilibre par trop important entre le niveau de vie des diverses générations pourrait induire des comportements de solidarité ou de conflit, eux-mêmes déterminants pour l'avenir.

A la différence des simulations réalisées à système économique et social inchangé, nous nous sommes donc attachés à examiner quels étaient les facteurs (et les acteurs) qui seraient susceptibles de remettre radicalement en cause notre organisation collective, d'entraîner une transformation structurelle du "système".

Lorsque démographes et économistes nous présentent différents scénarios, en réalité ils se contentent pour l'essentiel, à partir de jeux d'hypothèses contrastés, d'établir différentes projections ne se différenciant les unes des autres que par leur niveau : nous estimons qu'il

serait plus juste en l'espèce de parler de variantes, celles-ci supposant le système plus ou moins performant mais "morphologiquement" inchangé. Lorsque, par contre, le prospectiviste entend explorer différents scénarios, cela signifie qu'il envisage différentes configurations du système, celles-ci n'étant pas le fruit de la seule imagination (des fictions) mais le résultat anticipé de bifurcations, discontinuités ou ruptures entraînant le basculement — plus ou moins progressif ou brutal — d'un modèle vers un autre.

La distinction entre ces deux types d'exercices est souvent très subtile et parfois bien difficile à faire. Pour l'illustrer cependant par un exemple trivial et néanmoins directement en prise avec notre sujet, imaginons les conséquences économiques, sociales, culturelles toutes différentes qui pourraient résulter d'un retour au plein emploi (au sens moderne du terme) — celui-ci demeurant la pierre angulaire de tout l'édifice social — ou, au contraire, la persistance d'un sous-emploi massif — celui-ci pouvant se traduire par des inégalités croissantes entre "inclus" et "exclus" ou bien par un partage de la pénurie. Dans chacun des trois cas, suivant le niveau de l'emploi et sa répartition entre les individus, se profilent des sociétés fort contrastées au sein desquelles se poseront, en termes très différents, les problèmes d'équité et de redistribution.

Nous avons identifié au cours de notre étude six facteurs principaux de discontinuités et/ou de ruptures.

Le premier concerne **la croissance de la population âgée**. Nous avons déjà souligné dans le chapitre I que le vieillissement démographique pourrait être plus marqué que cela n'est habituellement envisagé dans les perspectives récentes, en raison, par exemple, d'un nouveau et significatif recul de la fécondité. Concernant la croissance des effectifs âgés, deux facteurs pourraient jouer un rôle important : l'allongement de la vieillesse (en rapport avec l'évolution générale de la mortalité) et la morbidité au grand âge.

Le second (mais l'ordre dans lequel les facteurs de rupture sont énumérés n'est pas essentiel) concerne **l'évolution des rapports de charge** appréhendés non pas tant en termes de catégories d'âge mais plutôt en fonction de la situation socio-économique de chacun, en particulier le fait qu'il dispose d'un emploi et vive pour l'essentiel des revenus de son travail

ou, au contraire, que ses ressources dépendent à titre principal de transferts publics. Ceci renvoie au déséquilibre tendanciel, particulièrement préoccupant, entre le nombre d'actifs cotisants et celui des inactifs allocataires.

Ce facteur est évidemment pour partie lié au troisième : **les perspectives de croissance économique** et la répartition des revenus primaires, en d'autres termes, la richesse produite et la part de celle-ci distribuée sous forme de rémunérations.

Mais nous savons que les arbitrages en l'espèce opérés ne sont pas exclusivement dictés par des facteurs de nature technico-économique ; ils résultent aussi de choix (implicites ou explicites) réalisés en fonction de valeurs et de la dynamique sociale propre à chaque société qui, elles-mêmes, jouent un rôle déterminant vis-à-vis de l'évolution du **système public de protection sociale**.

L'effort de solidarité est plus ou moins contraint ou spontané. Il est contraint dès lors que les transferts s'organisent au travers de prélèvements obligatoires (cotisations sociales et impôts) dont le taux et le rendement constituent les variables clefs déterminant le volant de ressources pouvant être réallouées aux inactifs allocataires. Le système de protection sociale constitue le quatrième facteur de rupture.

La dynamique sociale constitue un cinquième facteur essentiel. Par exemple, elle intervient dans le type d'ajustements qui peuvent s'opérer sur le marché de l'emploi mais aussi dans l'évolution des structures familiales et dans les relations inter-générationnelles qui peuvent être dominées par une solidarité ou des conflits plus ou moins puissants.

Mais le problème de **la dynamique sociale** et, notamment, l'évolution des structures sociales, des valeurs et des comportements joue un rôle peut-être encore plus déterminant y compris dans les arbitrages qui s'imposeront et seront plus ou moins marqués par des logiques de solidarité et/ou de conflits.

Nous examinerons dans le quatrième chapitre chacun de ces facteurs en nous efforçant de préciser quels sont les indicateurs pertinents, comment ils ont évolué au cours des dernières décennies et comment ils pourraient

évoluer d'ici 2015 et 2030. Procédant ainsi, nous serons amenés à préciser leurs différentes évolutions possibles et donc à définir des hypothèses à partir desquelles pourront être esquissés en conclusion quelques scénarios contrastés.

Chapitre IV

Les principaux facteurs de discontinuités et/ou de ruptures

Ayant rendu compte d'abord des études sur les conséquences du vieillissement démographique à système inchangé, ayant ensuite analysé quelles étaient les caractéristiques essentielles de ce système économique et social de référence et mis en évidence cinq facteurs principaux pouvant menacer la pérennité de ce système (cf encadré), nous nous efforcerons dans le présent chapitre d'examiner comment ceux-ci ont évolué dans le passé et comment ils pourraient évoluer à l'avenir — à l'horizon 2015 et 2030 — sous l'effet de quels facteurs et avec quelles conséquences.

Cinq principaux facteurs de discontinuités et/ou de ruptures

1. La croissance de la population âgée
2. L'évolution des rapports de charge
3. Les perspectives de croissance économique
4. Le système public de protection sociale
5. La dynamique sociale

Idéalement, la démarche dont nous nous inspirerons dans ce chapitre consistera à retracer pour chacun de ces cinq facteurs les évolutions à long terme passées et à explorer quelles hypothèses peuvent être faites concernant leur évolution future à l'horizon 2015 et 2030.

4.1. La croissance de la population âgée

En rendant compte des projections démographiques dans le chapitre premier de ce rapport, nous avons souligné la nécessité désormais de prendre en considération des hypothèses plus contrastées, notamment sur la fécondité. Mais, s'agissant du vieillissement, il conviendrait identiquement d'approfondir l'analyse sur deux points essentiels : d'une part, l'espérance de vie des personnes âgées suivant différentes hypothèses de mortalité ; d'autre part, l'évolution de l'état de santé de ces personnes et, bien entendu, le problème de la dépendance. Notre analyse portera donc ici sur **les perspectives de mortalité et de morbidité et leurs conséquences**.

Les avancées contre la mort — qui se traduisent, depuis un siècle, par quelque cent jours de vie supplémentaires chaque année — ont certes bénéficié à tous les âges, mais de façon toutefois très inégale. Très importante et très précoce aux tout premiers âges de la vie, la baisse de la mortalité ne s'est amorcée qu'au début du XX^{ème} siècle aux âges adultes et plus tardivement encore aux âges plus élevés : un peu avant la Seconde Guerre mondiale pour les femmes, juste après celle-ci pour les hommes.

France. Contribution des groupes d'âges à l'allongement de la durée de vie moyenne des hommes et des femmes de 1952 à 1992

	Tous âges (années)	dont :					
		0 an	1-14 ans	15-29 ans	30-59 ans	60-74 ans	75ans et +
Hommes							
1952-1962	2,58	1,41	0,4	0,14	0,46	0,08	0,09
1962-1972	1,54	0,78	0,11	- 0,19	0,3	0,27	0,27
1972-1982	2,23	0,5	0,14	0,09	0,46	0,78	0,26
1982-1992	2,46	0,2	0,13	0,16	0,59	0,73	0,65
Femmes							
1952-1962	3,55	1,23	0,39	0,26	0,85	0,6	0,22
1962-1972	2,46	0,67	0,12	- 0,01	0,34	0,61	0,73
1972-1982	2,66	0,45	0,11	0,09	0,56	0,79	0,66
1982-1992	2,49	0,19	0,11	0,09	0,37	0,64	1,09

Mode de lecture : de 1962 à 1972, la durée de vie moyenne des hommes a progressé de 1,54 an ; la réduction de la mortalité infantile a permis un gain de 0,78 an tandis que la hausse de la mortalité de 15 à 29 ans a induit une baisse de 0,19 an.

Parce que la mortalité durant la première partie de la vie a souvent atteint des niveaux proches de l'incompressibilité, la contribution des âges élevés à l'élévation de l'âge moyen au décès est devenue primordiale : de 1952 à 1962, respectivement 6,6% et 23,1% des gains de durée de vie moyenne des hommes et des femmes trouvaient leur origine dans une baisse des risques de décès par âge au-delà du soixantième anniversaire ; sur la période 1982-1992, ces deux proportions se sont établies à 56,1% et 69,5%.

Corrélativement, les avancées contre certaines maladies affectant plutôt les personnes dans la seconde moitié de leur vie exercent une influence de plus en plus déterminante : quand la baisse des décès par maladies cardio et cérébro-vasculaires expliquait seulement 17,8% et 27,9% des 2,58 ans et 3,55 ans gagnés sur la mort par les hommes et par les femmes de 1952 à 1962, la contribution a respectivement été de 45,4% et 50,2% sur la période 1982-1991.

France. Contribution des causes de décès à l'allongement de la durée de vie moyenne des hommes et des femmes de 1952 à 1991

Toutes causes (années)	dont :								
	Infections	Morts violentes	Cancers	Maladies cardio-vasculaires	Maladies cérébro-vasculaires	Maladies respiratoires	Maladies digestives	Autres maladies	
Hommes									
1952-1962	2,58	1,09	-0,20	-0,23	0,32	0,14	0,75	0,02	0,73
1962-1972	1,54	0,40	-0,31	-0,19	0,35	0,22	0,38	-0,05	0,74
1972-1982	2,23	0,15	0,33	-0,15	0,40	0,41	0,37	0,27	0,45
1982-1991	2,18	-0,19	0,44	0,08	0,62	0,37	0,19	0,35	0,22
Femmes									
1952-1962	3,55	0,93	-0,12	0,19	0,70	0,29	0,74	0,09	0,76
1962-1972	2,46	0,22	-0,21	0,25	0,64	0,34	0,55	-0,01	0,68
1972-1982	2,66	0,12	0,18	0,25	0,60	0,51	0,36	0,24	0,40
1982-1991	2,25	0,02	0,26	0,20	0,60	0,53	0,13	0,24	0,27

Mode de lecture : de 1952 à 1962, la durée de vie moyenne des hommes a progressé de 2,58 ans; la réduction de la mortalité par infection a permis un gain de 1,09 an tandis que la hausse de la mortalité par mort violente a induit une baisse de 0,2 an.

Source : INED, XXIVème Rapport sur la situation démographique de la France, 1995.

Alors que les réserves de survie se situent, pour l'essentiel, au-delà de l'âge de la reproduction — et qu'il est tentant d'oublier que la perpétuation de

l'espèce ne réside pas dans une plus longue survie individuelle mais dans les générations à venir — nombreux sont ceux qui :

- s'intéressent à la signification d'une courbe de survivants qui, avec l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance, tend de plus en plus vers un rectangle ; c'est-à-dire vers une situation où toutes les personnes survivent jusqu'à l'âge moyen au décès et meurent toutes à cet âge moyen lequel, à la limite extrême, a même valeur que la longévité : 120 ans ;
- calculent les accroissements d'espérances de vie qui pourraient résulter de l'élimination ou de la réduction partielle de telle ou telle mortalité particulière ; calculs dont l'interprétation est des plus délicate, non seulement parce que les accroissements constatés dépendent du niveau futur de la mortalité non attribuable à la cause de décès éliminée²⁹, mais encore parce que les calculs intègrent une limite supérieure à la vie humaine et donc sous-estiment l'effet de la réduction de la mortalité aux grands âges.

Cet heureux progrès qu'est la prolongation de la vie humaine soulève cependant d'autres interrogations et bien d'autres problèmes que celui de la mesure statistique de l'effet lié à l'élimination — hypothétique et toujours posée de façon exogène — d'une cause donnée de décès.

Deux points sont ici plus particulièrement traités.

4.11. Les effets des gains de durée de vie et de leur transformation automatique en durée de vie de retraite.

Si, depuis 1950, l'âge légal de cessation d'activité professionnelle ou l'âge moyen à la liquidation des droits à pension avait toujours été de 60 ans, la charge de financement des retraites, à effectif de nouveaux retraités et à montant moyen des pensions inchangés, aurait cru — du simple fait de l'élévation de l'espérance de vie à 60 ans — de 23,8% pour les hommes et de 31,8% pour les femmes. Avec les anticipations de mortalité de l'INSEE, ces mêmes charges de retraite pourraient augmenter de respectivement 26,2%

²⁹ Quand on ne meurt plus d'un cancer du fumeur, on est supposé, dans les calculs, mourir des effets d'une autre cause, par exemple, cérébro-vasculaire. Mais ne plus mourir d'un cancer du fumeur n'implique pas un même gain de durée de vie moyenne selon que l'élimination de cette cause de décès intervient avant ou après l'éradication de telle ou telle autre mortalité particulière.

et 22,1% de 1990 à 2030 et d'encore 9,0% et 6,8% pour la période moitié moins longue suivante (2030-2050).

A cet effet mécanique de la baisse de la mortalité au-delà du soixantième anniversaire des individus, viennent s'ajouter ceux liés à :

- l'augmentation du flux des nouveaux retraités — pour cause de survie plus fréquente jusqu'à 60 ans et d'arrivée des générations nombreuses du *baby-boom* (de 550 000 à 600 000 jusqu'en 2005, à 800 000 jusqu'en 2030, puis 750 000 jusqu'en 2050) — ;
- l'augmentation de la proportion de personnes — des femmes principalement — titulaires de droits à pension plus importants.

France. Evolution, de 1950 à 2050, de l'espérance de vie à 60 ans selon le sexe

	Hommes	Femmes
Année	Valeur (en années)	
1950	15,36	18,36
1990	19,02	24,19
2030	24,01	29,54
2050	26,17	31,55
Période	Gain (en pour 100)	
1950-1990	23,8	31,8
1990-2030	26,2	22,1
2030-2050	9,0	6,8

Si la transformation automatique des gains de durée de vie en années de retraite ne pose aucun problème — autre, éventuellement, que philosophique — dans une économie dégageant des surplus abondants et dans une société réservant à ses membres les plus âgés toute la place qui leur revient, le maintien d'une telle tendance par temps de crise durable de l'économie et du financement de la protection sociale devient, à terme, financièrement insoutenable... mais, pour les mêmes motifs d'ordre économique, également difficile à infléchir. Le déblocage de la situation pourrait résulter d'un refus des jeunes actifs de supporter un entretien toujours plus coûteux et pénalisant pour eux des vieux retraités.

4.12. Le sens et la qualité des années supplémentaires conquises sur la mort

France. Espérances de vie à la naissance et à 65 ans, totales et sans incapacité (en années). Variation de 1981 à 1991

	1981	1991	1981-1991
Hommes			
Espérance de vie à la naissance (1)	70,4	72,9	2,5
dont :			
avec incapacité sévère	1,5	1,2	-0,3
avec incapacité modérée	8,1	7,9	-0,2
Espérance de vie sans incapacité (2)	60,8	63,8	3
Part de (2) dans (1) (en %)	86,4	87,5	
Espérance de vie à 65 ans (1)	14,1	15,7	1,6
dont :			
avec incapacité sévère	1	0,9	-0,1
avec incapacité modérée	4,3	4,7	0,4
Espérance de vie sans incapacité	9,8	11	1,2
Part de (2) dans (1) (en %)	69,5	70,1	
Femmes			
Espérance de vie à la naissance (1)	78,6	81,1	2,5
dont :			
avec incapacité sévère	2,3	2,3	0
avec incapacité modérée	10,4	10,3	-0,1
Espérance de vie sans incapacité (2)	65,9	68,5	2,6
Part de (2) dans (1) (en %)	83,8	84,5	
Espérance de vie à 65 ans (1)	18,3	20,1	1,8
dont :			
avec incapacité sévère	1,8	2	0,2
avec incapacité modérée	6,7	6	-0,7
Espérance de vie sans incapacité	9,8	12,1	2,3
Part de (2) dans (1) (en %)	53,6	60,2	

Source : INSEE / INSERM. "L'espérance de vie sans incapacité augmente". *INSEE Première*, octobre 1993,

Bien entendu, il faudrait s'intéresser à la morbidité particulière attachée à chaque âge en tenant compte de l'évolution prévisible de l'offre et de la demande de soins elles-mêmes fonction de nombreuses variables telles

que les progrès de la médecine, les effets de génération, etc..., pour essayer d'anticiper l'évolution des dépenses de santé.

Nous n'avons pas procédé à cette analyse et nous nous sommes bornés à envisager comment pourrait évoluer le problème de la dépendance.

Par repérage, dans le total des années vécues, de celles qui l'ont été en état d'incapacité — modérée ou sévère — l'on a pu constater (INSEE / CNAMTS / INSERM) une certaine tendance à une contraction — parfois simplement relative — de la morbidité.

Bien que l'on en sache finalement assez peu sur les modalités du passage de l'état de pleine autonomie à celui de dépendance totale, ou sur l'évolution — passée et prévisible — du phénomène, il est cependant vraisemblable que les effectifs et **le coût de la prise en charge de ce nouveau risque social seront à l'avenir fortement majorés en relation avec la très forte croissance à venir de la population âgée et très âgée.**

Robert Tartarin et Denis Bouget, pour les besoins d'une étude publiée par la CNAV³⁰, ont ainsi montré que l'attribution d'une allocation à toute la population affectée d'un niveau de dépendance élevé et disposant d'un faible niveau de ressources serait synonyme d'un important effort financier.

En 1993 :

- avec une allocation plafonnée à 4 127 francs mensuels et un seuil de dépendance égal à 23³¹, le nombre de bénéficiaires aurait avoisiné 779 000. Le budget total, dans cette simulation de base, aurait excédé, quant à lui, 28 milliards de francs ;
- avec une allocation mensuelle toujours limitée à 4 127 francs au maximum, le volume total des dépenses budgétaires aurait pu varier de 12,7 milliards

30 "Une allocation dépendance : simulations et projections, in Retraite et Société (revue éditée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse), numéro spécial 1994, pp.13-215.

31 Soit le seuil au-delà duquel, dans une enquête de la CNAV de 1988 sur le coût de la dépendance, toutes les personnes disposaient, lorsqu'elles étaient à domicile, d'une aide importante, professionnelle ou familiale.

de francs, avec un seuil de dépendance extrême (soit 29, le nombre d'allocataires égalant, dans ce cas, 360 000) à 49,7 milliards, soit une dépense quatre fois plus élevée, avec un seuil de 18 (la population allocataire comptant alors 1 400 000 membres);

- pour un seuil de dépendance égal à 23, le débours budgétaire aurait varié de 19 milliards de francs, si le montant de l'allocation maximale avait été fixé à 3 095 francs par mois (soit 60% de la pension d'invalidité) à 38,1 milliards — soit exactement le double, pour une population allocataire comptant à peine 100 000 unités de plus (810 000 contre 710 000) — si l'allocation maximale avait représenté 100% de la pension d'invalidité.

Sur la période 1990-2020 :

- la projection relative à la simulation de base met en évidence que "quelle que soit la hauteur initiale des dépenses d'allocation dépendance, hauteur qui dépend du taux et du seuil retenus, ces dépenses sont multipliées par 1,8 pour une population multipliée par 1,66" ;
- l'amélioration des taux de prévalence des niveaux élevés de dépendance serait, à terme, génératrice d'économies d'autant plus substantielles que le seuil d'accès à l'allocation aurait été fixé à un niveau plus élevé. Même si les calculs, fortement dépendants du taux d'actualisation choisi, n'ont, ici, qu'une portée moyennement indicative, "l'ampleur démographique et, par suite financière des conséquences d'une amélioration de la dépendance, est trop évidente pour ne pas inciter, d'une part, à mesurer la réalité de cette évolution et, d'autre part, à réfléchir aux voies, moyens et conséquences d'une prévention de la dépendance des personnes âgées".

En dépit de multiples débats, rapports, propositions de lois, en dépit également d'un consensus sur l'urgence de la situation, aucune véritable solution n'a été apportée au problème ; la prestation spécifique dépendance, entrée en vigueur le 1er janvier 1997 consistant, pour l'essentiel, en une réforme des conditions d'attribution de l'allocation compensatrice pour tierce personne³². Versée en nature, la PSD a pour fin de créer des emplois de proximité (50 000 sont espérés), les familles — qui occupent une place centrale dans le maintien à domicile des personnes

32 Une aide instaurée en 1975 pour les handicapés et de plus en plus souvent utilisée, localement, pour pallier le vide des aides et mesures en faveur du grand âge en perte d'autonomie.

âgées et dans lesquelles sont placés beaucoup d'espoirs pour limiter la dérive des dépenses publiques — étant invitées à se transformer en employeurs.

Au coeur du problème :

- l'évolution future de la dépendance et celle de son coût ;
- le degré de socialisation collectivement supportable ;
- la place et le rôle de la famille ;
- la coordination entre les différents acteurs institutionnels :
Etat-régions-départements-communes ; secteur médical-secteur social.

En définitive, l'accroissement du nombre de retraités du seul fait d'une augmentation plus importante que prévue de l'espérance de vie pourrait se traduire par une augmentation sensiblement plus forte de la charge des retraites. En outre, en se bornant au seul problème de la dépendance — généralement sous-estimée dans la plupart des études, il apparaît que, si celle-ci devait être socialisée, l'augmentation des dépenses publiques de santé serait, elle-même, très importante (à moins, bien entendu, que la dépendance ne relève d'un système d'assurance privée ?)

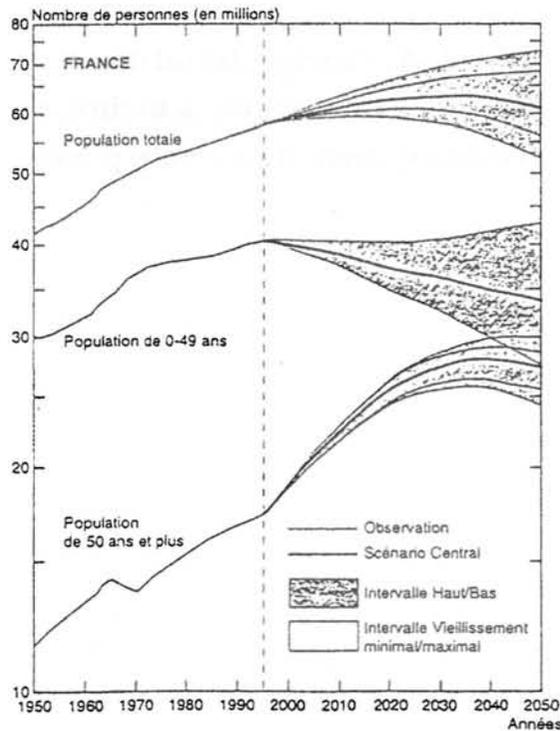
4.2. L'évolution des rapports de charge

Les rapports de charge peuvent être de plusieurs natures suivant que l'on adopte un strict point de vue démographique ou une approche socio-économique.

4.21. Le point de vue démographique

Le démographe s'intéresse aux mouvements de population et, en l'espèce, à l'évolution des effectifs par groupes d'âge. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, il anticipe une forte croissance des effectifs de 50 ans ou plus à rapprocher d'une croissance très modérée sinon négative des effectifs de 0 à 49 ans.

Population totale et population âgées de moins de 50 ans et de 50 ans et plus Observations jusqu'en 1995, projections au-delà

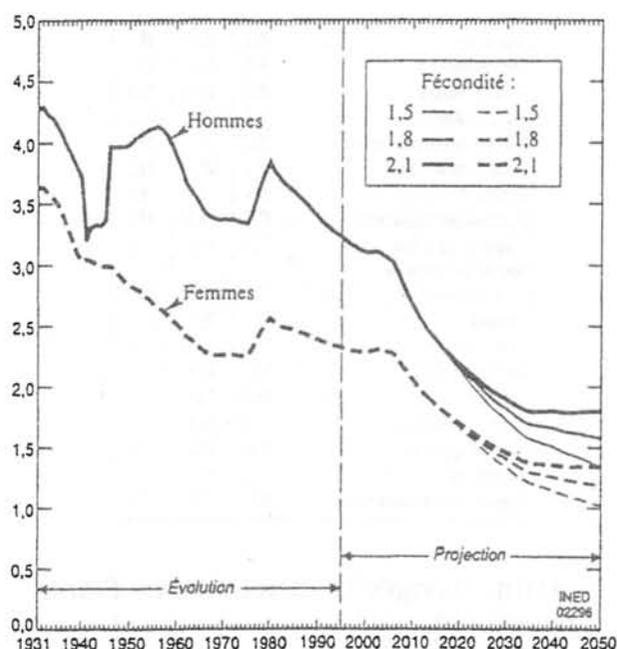


Source : Observatoire démographique européen (ODE)

La croissance démographique se concentrant au sommet de la pyramide des âges, il anticipe identiquement une détérioration du rapport entre le

nombre d'adultes de 20-59 ans et celui des personnes âgées de 60 ans ou plus : ce rapport, qui était de 4 pour 1 en 1930, de 3 pour 1 en 1980 et de 2,7 pour 1 en 1995 se dégraderait à l'horizon 2000, 2015 et 2030 dans des proportions importantes (cf graphique), d'autant plus importantes que la fécondité sera basse et la mortalité aux âges avancés réduite.

Evolution du rapport des 20-59 ans aux 60 ans ou plus



Source : INED. "Population et sociétés", n°130, février 1996

La manière de remédier, du moins en théorie, à cette dégradation serait de reporter l'âge de la retraite (notion absurde au demeurant mais, en l'espèce, parlante) au-delà de 60 ans. Ou, mieux encore, car cette solution permettrait de compenser partiellement le phénomène d'inégalité sociale devant la mort, d'exiger un nombre plus important d'annuités de cotisations pour accéder à une retraite à taux plein.

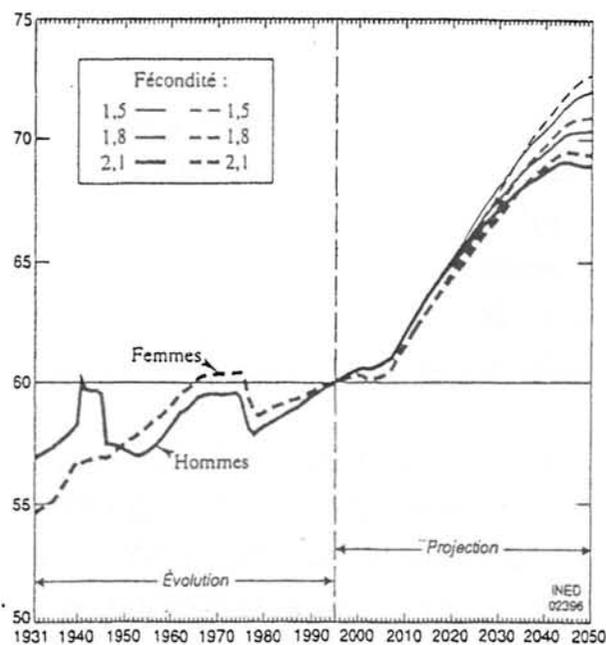
En jouant sur l'âge de la retraite et pour maintenir stable le rapport entre le nombre "d'adultes" et de "personnes âgées", il faudrait remonter cet âge de la retraite d'une demi-année de 1995 à 2005 puis beaucoup plus rapidement ensuite, de 9 à 12 ans selon le scénario, en l'espace de 45 ans, pour conserver stable le niveau de 1995, soit 2,7.

**Espérance de vie des hommes à 60 ans selon la catégorie socio-professionnelle.
Evolution de 1960-1969**

	1960 à 1969	1980 à 1989	Gain (%)
Professeurs, professions littéraires et scientifiques	20,8	22,2	6,7
Instituteurs	20,5	21,4	4,4
Cadres administratifs supérieurs	19,8	21,5	8,6
Professions libérales et cadres supérieurs	19,4	21,7	11,9
Ingénieurs	19,2	22,3	16,1
Techniciens	18,4	20,6	12,0
Cadres moyens	18,3	20,7	13,1
Contremaîtres	18,2	21,2	16,5
Cadres administratifs moyens	18,2	20,6	13,2
Professions libérales	18,1	21,4	18,2
Industriels	17,9	19,0	6,1
Agriculteurs exploitants	17,7	20,2	14,1
Employés de bureau	17,3	18,6	7,5
Patrons de l'industrie et du commerce	17,4	19,5	12,1
Artisans	17,3	20,1	16,2
Petits commerçants	17,3	19,3	11,6
Ouvriers qualifiés	16,5	18,8	13,9
Ouvriers	16,2	18,6	14,8
Ouvriers spécialisés	15,9	18,4	15,7
Salariés agricoles	15,6	18,3	17,3
Manceuvres	15,3	17,1	11,8
Population masculine totale	15,9	17,9	12,6

Source : PARANT Alain. "Longévité et retraite en France" in revue Futuribles, n°207, mars 1996, p.54.

Evolution de l'âge frontière entre activité et retraite



Source : INED. "Population et sociétés", n°130, février 1996

En se référant plus judicieusement au nombre d'années de cotisations requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein, cela correspond à l'esprit de la réforme des retraites (salariés du secteur privé) adoptée en France fin 1993 qui prévoit une augmentation de la durée de cotisation de 37,5 à 40 ans. Effort sans doute insuffisant et qui est néanmoins une rupture radicale avec la pratique actuelle d'abaissement de l'âge de cessation d'activité à 55, sinon à 50 ans, pratique aberrante pour les jeunes retraités d'aujourd'hui et encore plus aberrante pour ceux de demain qui auront commencé leur vie professionnelle plus tard que leurs aînés.

Mais — on le voit bien — ce qui importe n'est point tant le rapport entre les groupes d'âges. C'est plutôt en réalité les rapports de dépendance entre les actifs cotisants d'une part et les inactifs âgés allocataires d'autre part. Deux indicateurs à cet égard nous paraissent essentiels : le taux global d'emploi et le taux de dépendance économique.

4.22. Les taux d'emploi

Le taux global d'emploi est le rapport entre la population effectivement occupée et la population d'âge actif. Reflétant l'intensité du recours total au facteur travail, c'est un indicateur que nous tenons pour beaucoup plus pertinent que le taux de chômage (rapport du nombre de chômeurs déclarés à la population active) et/ou le taux d'activité (proportion d'actifs — occupés et chômeurs — dans la population d'âge actif). Il est du reste maintenant régulièrement calculé par l'OCDE.

Si l'on définit la population d'âge actif comme la population âgée de 20 à 59 ans révolus, on observe que le taux global d'emploi est passé, en France, de 83,4% en 1973 à 70,8% en 1994, soit une baisse de plus de 15% en seulement une vingtaine d'années.

Mais on peut encore affiner l'analyse en distinguant les emplois "hors mesure" et ceux qui font l'objet d'aides diverses par le biais, notamment, d'une exonération totale ou partielle de cotisations sociales.

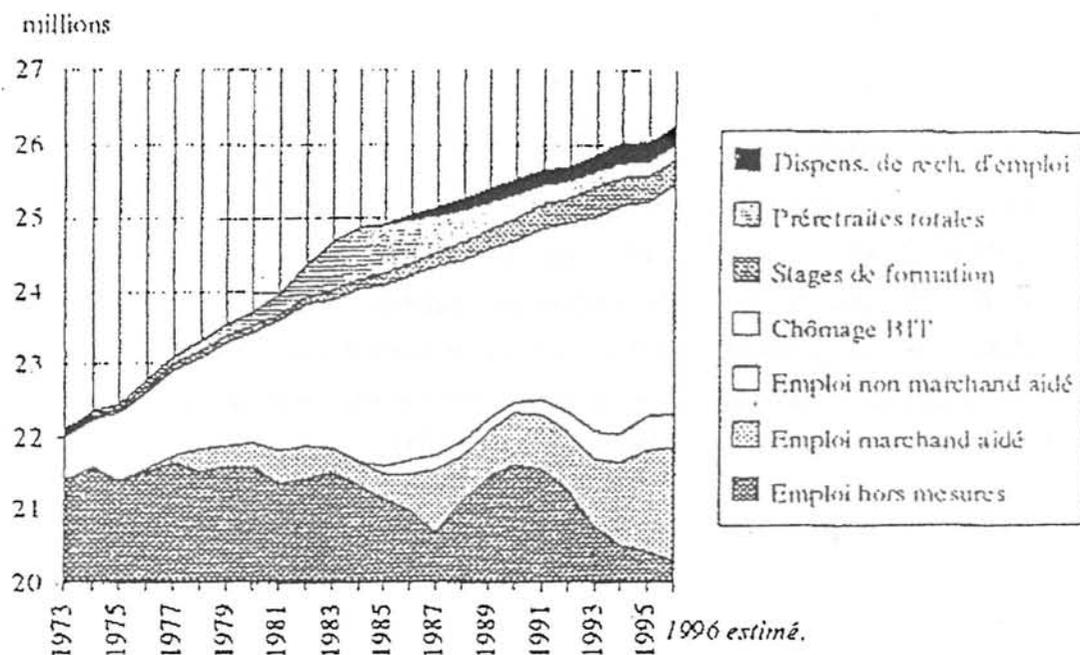
Il y a certes plus qu'une nuance entre un emploi à temps plein en CDD, un emploi aidé et une dispense d'emploi. Un emploi en CDD est rémunéré à peu près au même niveau (prime de précarité incluse) qu'un emploi en CDI et donne lieu comme celui-ci au paiement de cotisations sociales et d'impôts. Tel n'est pas le cas des emplois aidés ni, *a fortiori*, des dispenses d'emplois.

Les tout derniers travaux de la DARES³³ permettent de faire la part des choses et de saisir les évolutions intervenues depuis vingt ans (cf graphique et tableau pages suivantes).

Il apparaît que nous avons perdu environ un million d'emplois hors mesure entre 1973 et 1994 (-4,2%) alors que le PIB durant cette période a augmenté, en termes réels, de plus de 70%.

La déconnexion entre la croissance économique et la création d'emplois est très nette durant cette période. Et encore tous les emplois hors mesure, ou non aidés, ne sont-ils pas, tant s'en faut, des emplois à temps plein donc, à qualification et rémunération comparable, des emplois aussi

Emploi, chômage et dispositifs de politique de l'emploi



Stocks annuels moyens.

Source : MES-DARES et INSEE

(33) Voir tout particulièrement Ministère du Travail et des Affaires Sociales, DARES "40 ans de politiques de l'emploi". Paris, la Documentation Française, décembre 1996.

rémunérateurs pour la protection sociale ; les taux de cotisation des emplois à temps partiel étant comparativement plus faibles que ceux qui frappent les emplois à temps plein. Or, si les emplois à temps partiel représentaient 5,9% des emplois totaux en 1974, ils en représentaient 12% en 1990 (et, selon l'OCDE, 16% en 1996).

Une des questions essentielles pour l'avenir des retraites est évidemment de savoir **comment pourraient évoluer l'emploi et les taux d'emploi aux horizons 2010 et 2030 privilégiés dans cette étude.**

Population et emploi

Année	Population totale *	Population des 0-19 ans *	Population des 20-59 ans	Population des 60 ans ou + *	Emploi intérieur total **	Emploi hors mesure **
1973	52118299	16922041	25679374	9516885	21410900	21408800
1974	52460363	16915140	25923586	9621637	21597100	21594000
1975	52699169	16848638	26222319	9628212	21409200	21396600
1976	52908672	16756399	26648353	9503920	21577600	21512700
1977	53145286	16658161	27125201	9361924	21757000	21665400
1978	53376320	16561829	27562468	9252024	21964100	21544400
1979	53606230	16464773	27960673	9180785	21905800	21609900
1980	53880009	16399171	28227225	9253613	21941900	21606700
1981	54181815	16353361	28393258	9435196	21836200	21371300
1982	54492492	16314872	28577660	9599960	21895900	21423600
1983	54772419	16250978	28772826	9748615	21865200	21530800
1984	55026079	16145518	28988377	9892184	21672900	21346200
1985	55284271	16045606	29197711	10040955	21608100	21157700
1986	55546509	15959513	29395926	10191071	21693500	21000900
1987	55838961	15886162	29605419	10347380	21763300	20690600
1988	56117976	15822879	29780278	10514820	21957100	21125800
1989	56423405	15756357	29984577	10682471	22246300	21461700
1990	56735103	15675986	30200948	10858170	22477500	21632800
1991	57055392	15577831	30437267	11040294	22501500	21571200
1992	57373641	15459993	30696554	11217095	22338200	21284500
1993	57654379	15327932	30949842	11376606	22078700	20758500
1994	57903179	15214371	31163246	11525562	22062700	20512300

* : Population au 1^{er} juillet (calculs Futuribles); source Insee.

** : Source : "40 ans de politique d'emploi", Dares.

Avant d'y venir, nous devons considérer un autre indicateur que nous avons nommé rapport de dépendance économique.

4.23. Les taux de dépendance économique

Sur la période 1973-1994, le taux global de dépendance économique — défini comme le rapport de la population n'occupant pas un emploi hors mesure (population scolarisée, chômeurs, emplois aidés, invalides, retraités, autres inactifs) à la population occupant un emploi non aidé — est passé du niveau 143,4 au niveau 182,3, soit une hausse de 27,1%.

L'augmentation a été à peine plus faible s'agissant du taux de dépendance économique des retraités que nous avons défini comme le rapport de la population âgée de 60 ans ou plus³⁴ à la population pourvue d'un emploi hors mesure (+26,3%) et qui a atteint, en 1994, la valeur 56,2. L'évolution de ce dernier taux peut être utilement comparée à celle du ratio entre les inactifs âgés allocataires et les actifs cotisants.

Taux d'emploi et taux de dépendance économique

Année	Taux global d'emploi *	Taux d'emploi hors mesure **	Taux global de dépendance économique ***	Taux de dépendance économique des retraités ****
1973	83,4	83,4	143,4	44,5
1974	83,3	83,3	142,9	44,6
1975	81,6	81,6	146,3	45,0
1976	81,0	80,7	145,9	44,2
1977	80,2	79,9	145,3	43,2
1978	79,7	78,2	147,8	42,9
1979	78,3	77,3	148,1	42,5
1980	77,7	76,5	149,4	42,8
1981	76,9	75,3	153,5	44,1
1982	76,6	75,0	154,4	44,8
1983	76,0	74,8	154,4	45,3
1984	74,8	73,6	157,8	46,3
1985	74,0	72,5	161,3	47,5
1986	73,8	71,4	164,5	48,5
1987	73,5	69,9	169,9	50,0
1988	73,7	70,9	165,6	49,8
1989	74,2	71,6	162,9	49,8
1990	74,4	71,6	162,3	50,2
1991	73,9	70,9	164,5	51,2
1992	72,8	69,3	169,6	52,7
1993	71,3	67,1	177,7	54,8
1994	70,8	65,8	182,3	56,2

* : Rapport de l'emploi intérieur total à la population d'âge actif (âgée de 20 à 59 ans révolus)

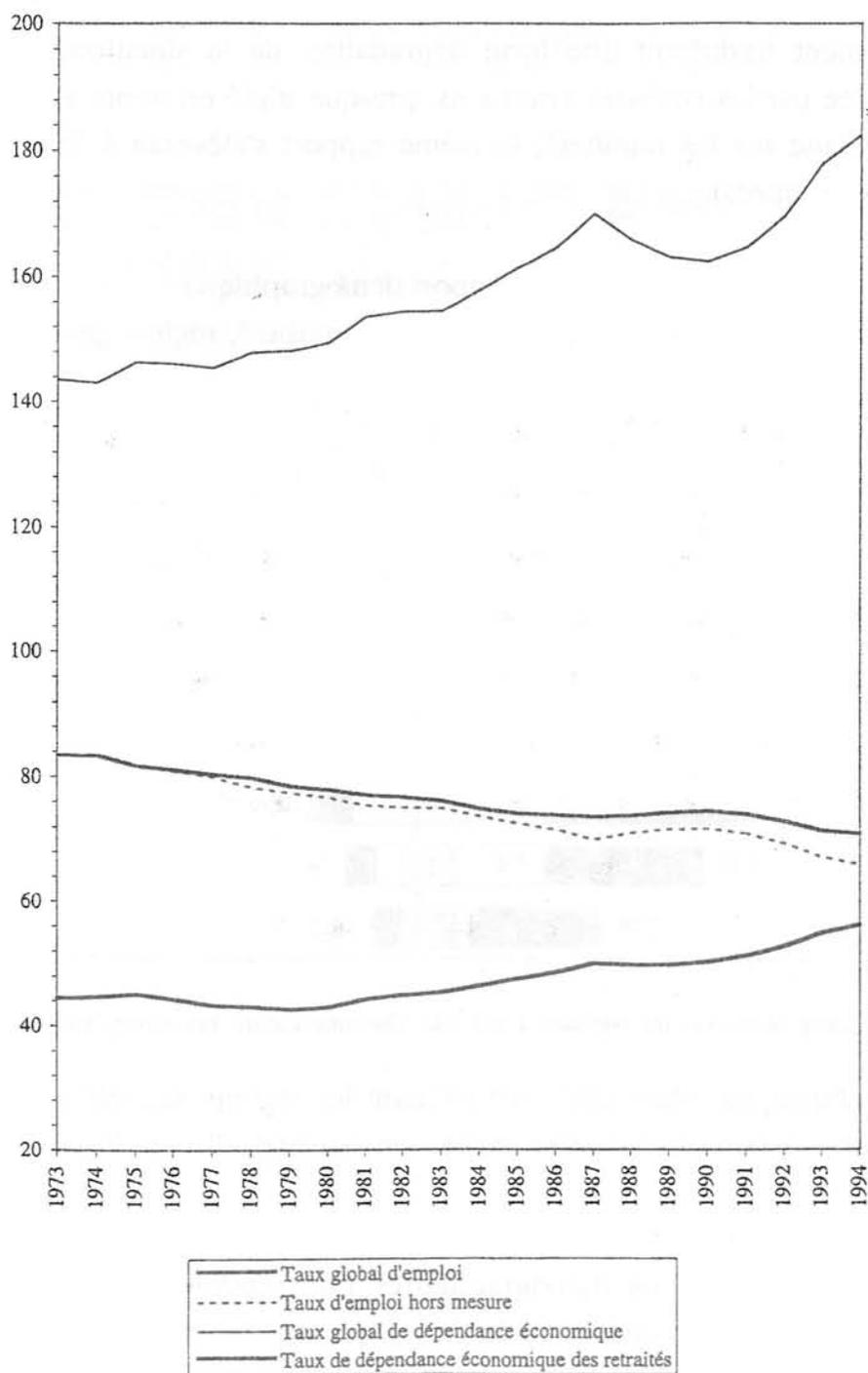
** : Rapport de l'emploi total hors mesure à la population d'âge actif

*** : Rapport de la population n'occupant pas d'emploi hors mesure à la population occupant un emploi non aidé

**** : Rapport de la population âgée de 60 ans ou plus à la population occupant un emploi non aidé

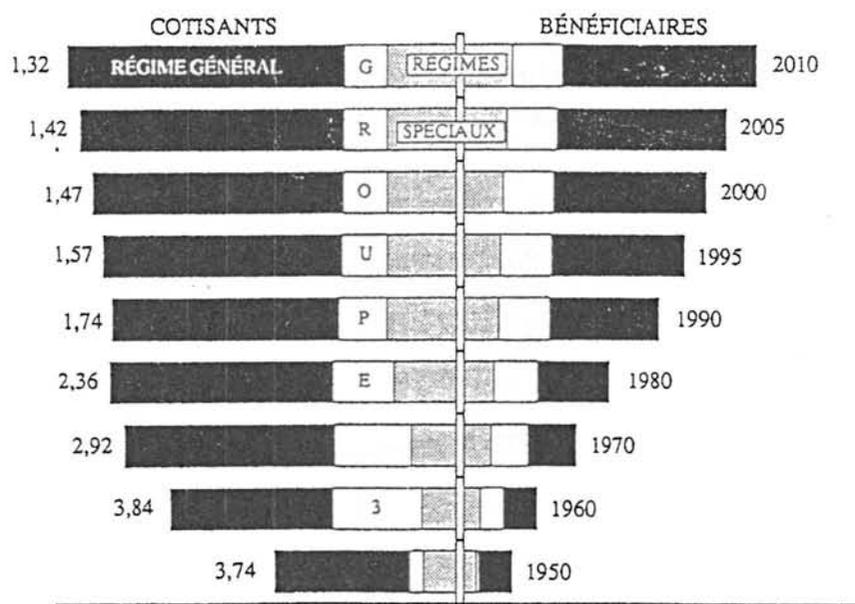
³⁴ Nous faisons donc ici l'hypothèse que toutes les personnes de 60 ans ou plus sont retraitées.

Taux d'emploi et taux de dépendance économique Evolution depuis 1973



Selon les travaux de la Direction de la Sécurité sociale, le rapport entre le nombre des bénéficiaires des régimes de retraite de base (régimes spéciaux, groupe 3 et régime général) et celui des cotisants serait passé de 26,7 en 1950 et 20,0 en 1960 à 34,2 en 1970, 42,4 en 1980 et 57,5 en 1990; le mouvement traduisant une forte dégradation de la situation, la charge supportée par les cotisants ayant ainsi presque triplé en trente ans. Selon le "Livre blanc sur les retraites", le même rapport s'élèverait à 75,8 en 2010 (schéma ci-après).

Evolution du rapport démographique
Régimes de base (régimes spéciaux, groupe 3, régime général)



Source : Livre blanc sur les retraites. Paris : La Documentation Française, 1991.

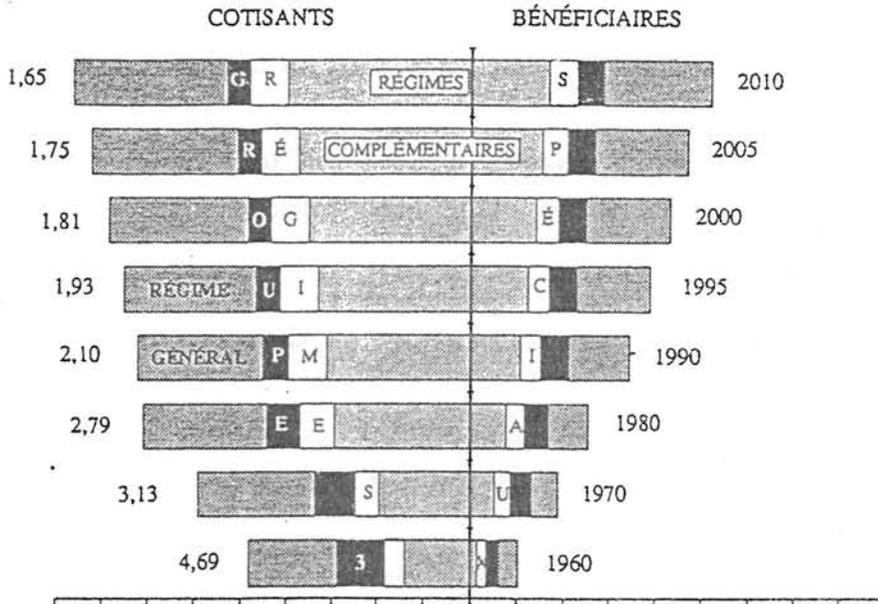
En procédant au même calcul en incluant les régimes complémentaires, la détérioration serait encore plus nette : on passerait d'un rapport de 21,3 en 1960 à 31,9 en 1970, 35,8 en 1980 et 47,6 en 1990 pour atteindre 60,6 en 2010⁽³⁶⁾ (schéma ci-après). Jusqu'à présent, cette évolution n'a pas tant résulté des évolutions démographiques (accroissement des personnes âgées et allongement de leur durée de vie que de :

(35) Ces chiffres sont les inverses de ceux figurant dans le Livre blanc sur les retraites (page 234), dans lequel est privilégiée une approche en termes de rapport cotisants/allocataires et non, comme ici, de rapport allocataires/cotisants.

(36) Valeurs inverses (cf. note précédente) de celles figurant dans le Livre blanc sur les retraites (page 237).

- la baisse des taux d'activité (et *a fortiori* des taux d'emploi) aux deux extrémités de la vie professionnelle ;
- l'augmentation du chômage et du sous-emploi aux âges adultes.

Evolution du rapport démographique
Ensemble des régimes (régimes spéciaux, groupe 3,
régime général et régimes complémentaires)



Source : Livre blanc sur les retraites. Paris, La Documentation Française, 1991.

En effet, le taux d'activité des 15-24 ans est tombé de 57% en 1962 à 37,9% en 1990 et 30,7% en 1996 (estimation) ; celui des 55-59 ans est lui-même tombé de 63,3% en 1963 à 57,7% en 1990 tandis que celui des 60-64 ans passait, durant la même période, de 51,4% à 18,9% (15,1% selon les estimations disponibles pour 1996)³⁷. Cette dernière évolution a été vivement encouragée tant au niveau micro que macro-économique par les pré-retraites et les divers dispositifs assimilés, massivement adoptés au cours des années 1970 et 1980.

Les hypothèses en matière d'emplois qui sous-tendent les prévisions de la Direction de la Sécurité sociale lorsqu'elle analyse l'évolution à l'horizon 2010 des rapports de dépendance ne sont pas toujours très clairement

³⁷ MARCHAND Olivier, THELOT Claude, op. cit.

énoncées ni, *a fortiori*, très étayées. Nous soupçonnons qu'elles sont relativement optimistes et que les indicateurs retenus sont eux-mêmes discutables.

La pratique la plus répandue consiste à partir de la population d'âge actif (les 20-59 ans) sur laquelle on plaque un taux d'activité pour en déduire l'évolution de la population active, constituée — comme l'on sait — aussi bien des personnes occupées cotisantes que des chômeurs (et des militaires du contingent). Mais, d'une part, les taux d'activité varient suivant la conjoncture en même temps — c'est évident — que le taux de chômage ; d'autre part, les actifs occupés ne sont pas tous identiquement cotisants, surtout en période de chômage élevé et donc d'aides à l'emploi qui prennent la forme d'exonération partielle ou totale des cotisations.

Les prévisions élaborées par la Direction de la Sécurité sociale ont sans doute été établies à partir du rapport entre la population des retraités et la population active (et non la population occupée). Le "Rapport Briet" au demeurant table sur une quasi-stabilité du rapport cotisants/retraités entre 1995 et 2005. Sans doute parce qu'il compte sur l'augmentation de la population d'âge actif et l'élévation des taux d'activité féminin pour compenser la croissance, d'ailleurs faible, des effectifs de retraités durant ces dix années (ainsi sans doute que sur l'allongement de la durée de vie professionnelle prévue par la loi du 22 juillet 1993). Mais rien ne permet de démontrer que, à cet accroissement de la population active correspondra un accroissement de même ampleur du volume d'emplois ni, en conséquence, qu'on aura d'ici là réussi à inverser la tendance à la cessation anticipée d'activité ni, c'est bien évident, que tous les actifs seront pourvus d'un emploi.

Les tendances que nous observons actuellement ne vont pas du tout dans ce sens. Au contraire, elles témoignent d'**une dégradation évidente des taux d'emploi et des taux de dépendance économique**. Est-il envisageable que ces tendances s'inversent plus ou moins rapidement sous l'effet, par exemple, de :

- la reprise durable de la croissance économique à un niveau élevé (supérieur à 3% l'an) ;
- la relance de l'emploi par une politique volontariste rigoureuse prenant la forme d'une réduction forte du temps de travail sans perte de salaire

- ni exonération de cotisations sociales (c'est-à-dire hors accords de Robien) ;
- la diminution à moyen terme de la population active du seul fait de l'évolution de la structure par âge de notre population et en supposant les âges d'entrée et de sortie d'activité professionnelle inchangés...

Nous avons examiné ces différentes éventualités qui, hélas, ne nous paraissent guère vraisemblables à l'horizon 2010 et pas plus vraisemblables que d'autres à l'horizon 2030. Il nous semble en conséquence sage d'envisager plusieurs hypothèses contrastées sur le nombre d'emplois "réguliers" pour déduire plusieurs hypothèses corrélatives concernant les taux d'emploi et de dépendance économique.

4.24. Les perspectives d'emplois et l'évolution prévisible du rapport de charge

Les évolutions observées résultent certes d'une pluralité de facteurs parmi lesquels il convient de citer :

- le niveau de la croissance économique ;
- les opportunités et contraintes de notre environnement international ;
- le contenu de la croissance en emplois qui dépend des arbitrages intervenus, notamment la préférence française pour le sous-emploi ;
- les restructurations du système productif, essentiellement industriel, français.

Nous ne pensons pas que les conditions sont actuellement réunies pour qu'intervienne, à brève échéance, une inversion de tendances et estimons, compte-tenu des travaux les plus récents, que le niveau de **l'emploi hors mesure pourrait se situer dans une fourchette de 19 à 23 millions à l'horizon 2010 et de 16 à 30 millions à l'horizon 2030.**

Perspectives d'emploi intérieur non aidé (en millions)

	H1	H2	H3
Horizon 2010	19	21	23
Horizon 2030	16	25	30

Le taux global de dépendance économique - que nous avons calculé égal à environ 182 en 1994 - pourrait, en conséquence, varier de 161 à 216 ou de 170 à 226, selon le scénario démographique, à l'horizon 2010 et de 100 à 275 ou de 123 à 319 à l'horizon 2030.

Quant au taux de dépendance économique des retraités (valeur calculée pour 1994 : 56,2), il pourrait, pour sa part, se situer entre les valeurs extrêmes 59 et 74 en 2010 et 60 et 123 en 2030 (cf. diagrammes ci-après).

Le Rapport Briet ³⁸, dont les perspectives sont bornées à 2015, fournit, pour la population totale, un rapport cotisants/retraités de 1,97 en 2010 (page 88) ; soit un taux de dépendance de 51 retraités pour 100 actifs occupés, environ 14% inférieur à la valeur plancher de la fourchette précédemment calculée pour l'année en question.

Taux global de dépendance économique

		2010			2030		
		Emploi intérieur non aidé (en millions)			Emploi intérieur non aidé (en millions)		
		19	21	23	16	25	30
Population (en millions)							
Totale	60,0	216	186	161	275	140	100
Agée de 20-59 ans	33,0						
Agée de 60 ans ou +	14,1						
Population (en millions)							
Totale	62,0	226	195	170	319	168	123
Agée de 20-59 ans	32,8						
Agée de 60 ans ou +	13,6						
Population (en millions)							
Totale	67,0						
Agée de 20-59 ans	32,8						
Agée de 60 ans ou +	18,0						

³⁸ Perspectives à long terme des retraites. La documentation française. Paris, 1995.

Taux de dépendance économique des retraités

		2010			2030		
		Emploi intérieur non aidé (en millions)			Emploi intérieur non aidé (en millions)		
		19	21	23	16	25	30
Population (en millions)							
Totale	60,0	74	67	61	123	78	65
Agée de 20-59 ans	33,0						
Agée de 60 ans ou +	14,1						
Population (en millions)							
Totale	62,0	72	65	59	113	72	60
Agée de 20-59 ans	32,8						
Agée de 60 ans ou +	13,6						
Population (en millions)							
Totale	67,0						
Agée de 20-59 ans	29,4						
Agée de 60 ans ou +	19,6						
Population (en millions)							
Totale	67,0						
Agée de 20-59 ans	32,8						
Agée de 60 ans ou +	18,0						

La charge des retraités

Le poids des différents facteurs et le rôle des hypothèses socio-économiques pour expliquer la dynamique future de la charge des retraites peuvent être analysés en s'appuyant sur l'exemple de l'évolution à l'horizon 2010 du régime général présenté dans le rapport du groupe de travail présidé par M. Briet.

- Une augmentation des charges qui s'accélère après 2005...

	1995	2000	2005	2010	2010 vs 1995
Mds de francs (francs 1995)	276,2	318,4	363,8	441,8	+ 165,6
vs (n-5) %	-	+ 15,2	+ 14,3	+ 21,4	+ 60,0

- en raison de facteurs essentiellement démographiques

L'augmentation des effectifs de retraités est due pour moitié à la croissance des effectifs de personnes âgées de 60 ans ou plus et pour moitié à l'augmentation de la proportion de retraités à taux plein en raison notamment de l'augmentation des taux d'activité chez les femmes des générations récentes. Ces deux facteurs représentent les deux tiers de l'augmentation de la charge des retraites à l'horizon 2010.

En milliers	1995	2000	2005	2010	2010 vs 1995
Population âgée de 60 ans ou plus	11 582	12 152	12 611	14 102	2 520
vs (n-5) %		+ 4,9	+ 3,8	+ 11,8	+ 21,7
Retraités du régime général	8 052	9 207	10 226	11 884	3 832
vs (n-5) %		+ 14,3	+ 11,1	+ 16,2	+ 47,6

A la croissance des effectifs de retraités s'ajoute celle de la pension moyenne, en raison notamment de l'augmentation de la durée de cotisation alors que les cotisations sont indexées sur les prix. Ce facteur représente le dernier tiers de l'augmentation de la charge des retraites.

KF	1995	2000	2005	2010	2010 vs 1995
Pension moyenne	34,0	34,5	35,6	37,3	+ 3,3
vs (n-5) %		+ 1,5	+ 3,2	+ 4,0	+ 9,7

- **La charge future dépend étroitement des hypothèses économiques**

Deux variables apparaissent à cet égard cruciales : les effectifs employés et la croissance du salaire réel.

KF	1995	2000	2005	2010	2010 vs 1995
Effectifs employés (en milliers)	14 056	15 276	16 582	16 854	+ 2 798
Ratio retraité/cotisants		+ 27	+ 10,3	+ 1,6	+ 19,9
Croissance du salaire réel par an	1,0	1,0	1,0	1,0	+ 15,0

L'hypothèse d'une augmentation régulière des effectifs salariés combinée à une croissance du salaire réel par tête permet d'anticiper une hausse de la

masse salariale, à même de réduire d'autant l'impact relatif du prélèvement nécessaire pour financer les retraites.

Mais l'ampleur de la charge à supporter est toute autre si les deux hypothèses faites dans le rapport Briet sont modifiées. Tout d'abord, il n'est pas acquis que l'économie française soit capable de créer 2,8 millions d'emplois salariés sur lesquels il serait possible de prélever l'intégralité des charges sociales. Avec une création nette de 100 000 emplois par an en moyenne (ce qui n'est déjà pas si mal...), le nombre de personnes occupées serait de 15 500 en 2013, c'est-à-dire de un cotisant pour 0,77 retraité, soit une dégradation de 35% par rapport à 1995.

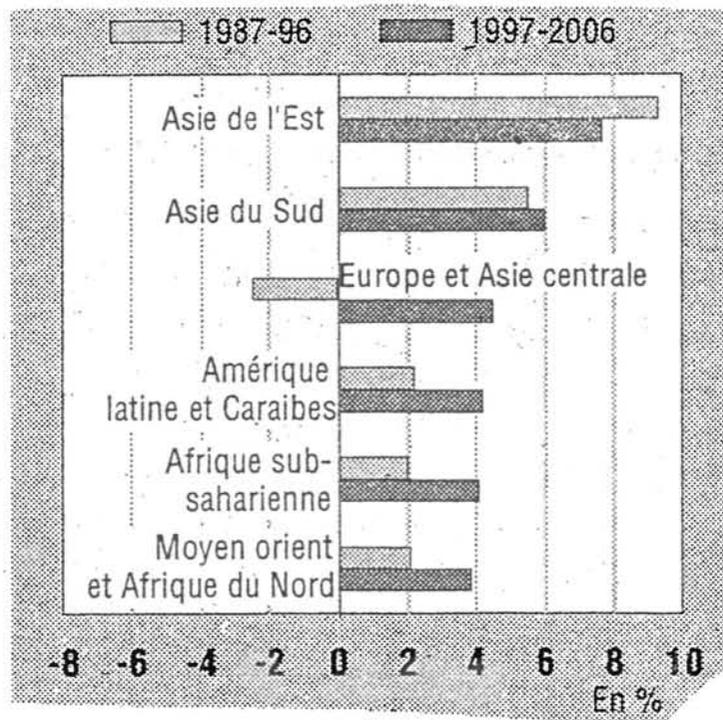
De la même façon, une progression annuelle moyenne de 1% du salaire suppose une reprise de la productivité si l'on ne veut pas dégrader les comptes des entreprises. A titre de comparaison, l'augmentation moyenne annuelle réelle des salaires bruts sur la période 1992-96 a été de 0,6%.

4.3. Les perspectives de croissance économique

L'évolution de la croissance économique à moyen et à long terme, quantitativement et qualitativement, constitue une variable-clef de l'évolution du volume d'emplois peut-être, de celles des rémunérations assurément et de la capacité de l'économie française à faire face à l'accroissement prévisible des dépenses de retraite et de santé tel qu'il apparaît, du moins, à l'aune des simulations dont nous avons rendu compte dans le deuxième chapitre.

En même temps, force est de reconnaître qu'il n'existe pas de prévisions macro-économiques sérieuses à très long terme (2010 et, *a fortiori*, 2030) hormis celles produites par la Banque mondiale dans la version 1997 de son rapport "perspectives économiques mondiales et les pays en développement qui anticipe une forte croissance (5 à 6% l'an) dans les pays en développement et tout particulièrement au Brésil, en Chine, en Inde, Indonésie et Russie.

Croissance annuelle moyenne du PIB des pays en développement



Source : Banque mondiale

Toutefois, il convient de remarquer que les hypothèses sous-tendant cette projection sont très optimistes, la Banque mondiale ne manquant pas de souligner que, dans une telle perspective, les PVD pourraient doper les exportations des pays de l'OCDE mais aussi générer des tensions importantes, par exemple, à la baisse des rémunérations du travail dans les pays les plus avancés et au surenchérissement des denrées alimentaires et de l'énergie³⁹.

De telles projections, compte tenu du caractère éminemment discutable des hypothèses d'entrée et du caractère très grossier des résultats, ne sont guère, à notre sens, utilisables dans un exercice tel que le nôtre.

Nous avons donc délibérément pris le parti de nous intéresser prioritairement aux transformations structurelles prévisibles compte tenu des tendances de long terme actuellement observables avant d'essayer, par la suite, d'esquisser différents profils possibles de l'économie française.

Sans que cette liste en aucune manière puisse prétendre être exhaustive, il nous a semblé utile de souligner le rôle majeur que pourraient jouer sur la croissance quelques facteurs essentiels : la mondialisation de l'économie, le développement de la sphère financière, le rôle de l'innovation technologique et socio-organisationnelle.

4.31. La mondialisation de l'économie

Bien connue est la théorie économique classique — reposant sur une distinction entre le secteur primaire (l'agriculture), le secteur secondaire (l'industrie) et le tertiaire (les services) — qui décrit les différentes étapes du développement au travers de la transition de l'ère agraire à l'ère industrielle, puis de celle-ci à l'ère post-industrielle (ou société d'information et de communication) dans laquelle nous entrerions progressivement depuis vingt ans.

L'argument majeur invoqué à l'appui de cette thèse consiste à rappeler que si la majorité de la main-d'oeuvre était autrefois attachée aux fonctions

³⁹ Banque mondiale. *Les perspectives économiques mondiales et les pays en développement*. Washington, septembre 1997.

agricoles, celle-ci est ensuite passée à l'usine et que, tandis que les effectifs baissaient dans l'agriculture, l'emploi industriel augmentait fortement en France jusqu'au milieu des années soixante. Au contraire, depuis lors, souligne-t-on, l'emploi industriel à son tour a diminué tandis que l'emploi tertiaire s'est fortement développé, insuffisamment toutefois pour compenser toutes les destructions d'emplois intervenues dans les deux premiers secteurs.

Cette vision des choses est toutefois très simplificatrice et ne rend pas compte du processus auquel nous assistons, qui se caractérise par **une tertiarisation générale de l'ensemble des activités productives**.

Ce phénomène de tertiarisation saute aux yeux lorsqu'on décompose le prix des produits agricoles et industriels pour examiner quelle est la part relative de leurs différents composants. Ainsi, le prix du beurre dépend-il, pour environ un quart, du travail agricole *stricto sensu*, les trois-quarts restants correspondant à des activités à caractère tertiaire telles que la R&D sur les intrants, les aliments, le progrès génétique sur les plantes et les animaux, la gestion des stocks, le système de distribution et de conservation (la chaîne du froid), la publicité, le marketing, les services financiers.

Le processus, identique pour tous les produits agricoles, est encore plus saisissant dans le domaine des industries traditionnelles et *a fortiori* dans les industries de haute technologie. Ainsi, le coût d'une automobile dépend-il de moins en moins de celui de la tôle ou du plastique utilisés, des coûts salariaux du personnel attaché au travail de la matière, mais de plus en plus des dépenses effectuées par son fabricant en R&D, ingénierie de conception et de design, publicité, marketing, services financiers.

Nous assistons ainsi à un déplacement des principales sources de valeur ajoutée, du traitement direct de la matière vers la maîtrise de "l'immatériel", d'où l'expression courante utilisée pour qualifier cette mutation de "Révolution de l'intelligence".

Du fait même du rôle stratégique que joue désormais cet investissement immatériel, les règles du jeu de l'économie traditionnelle se trouvent fondamentalement bouleversées. Une autre économie est en train de se développer qui obéit à des "règles" toutes nouvelles rendant caduques bon

nombre des théories classiques auxquelles toutefois on accorde encore trop souvent un crédit excessif.

Cette dématérialisation joue notamment un rôle d'entraînement majeur dans la montée des inter-dépendances et des échanges entre pays, en un mot, en faveur de **la mondialisation** qui constitue désormais une tendance lourde, sans doute irréversible, à l'horizon des prochaines décennies.

Illustrons cette transformation par une image. La richesse reposait jadis sur les ressources du sol et du sous-sol, hier sur la production de biens manufacturés, bref sur des biens matériels que l'on transportait péniblement d'un pays à l'autre dans des camions que pouvaient aisément intercepter les douaniers. La richesse aujourd'hui repose, pour l'essentiel, sur l'immatériel (les brevets, les logiciels, les informations, les signes) — on pourrait presque dire sur du vent —, d'où un accroissement inéluctable de flux transfrontières invisibles et d'autant plus importants que l'essor des technologies de l'information et de la communication est rapide. Le douanier n'y voit presque plus rien : l'économie est beaucoup plus fluide, volatile, s'organise de plus en plus suivant une logique de réseaux à l'échelle planétaire et non plus suivant la logique territoriale sur laquelle est fondé le principe de souveraineté nationale. D'où une moindre efficacité des interventions publiques et la création d'oligopoles mondiaux dont la puissance égale, voire surpasse celle des Etats, les rapports de force entre l'Etat et les entreprises s'inversant au profit des secondes.

Symptomatiques de cette configuration d'une économie en forme de réseau à l'échelle planétaire sont, par exemple, la structure des grands groupes industriels avec leurs alliances, prises de participations croisées et filiales communes, se développant telle une toile d'araignée à travers le monde, ainsi que le phénomène plus récent de délocalisations d'activités tertiaires qui, grâce à l'essor des télécommunications, pourraient certes contribuer à revivifier nos campagnes en voie de désertification mais, les distances étant abolies, peuvent aussi bien s'orienter vers les pays où la main-d'oeuvre est qualifiée et bon marché.

En outre, l'avènement d'une telle économie planétaire est lourd de conséquences pour les entreprises qui se trouvent — certes à des degrés variables suivant leurs secteurs d'activité — désormais exposées à la concurrence de toutes les autres entreprises de la planète, qui n'ont pas

nécessairement les mêmes us et coutumes, ne sont point soumises à d'identiques législations sociales et fiscales...

Du fait même de cette abolition des frontières et des protections dont bénéficiaient jadis nos entreprises nationales, celles-ci se trouvent directement confrontées à **une concurrence de plus en plus vive avec toutes les autres entreprises de la planète, les unes bénéficiant de coûts de main-d'oeuvre très inférieurs, les autres de technologies plus avancées, les troisièmes de contraintes légales et fiscales moins lourdes.**

De plus en plus d'entreprises ou de pays entretiennent des relations à l'échelle internationale et un nombre croissant de dimensions de l'activité s'inscrivent dans une perspective mondiale. Les marchés, comme les concurrents, ne sont plus situés dans un seul pays tandis que plus aucun pays ne peut prétendre détenir le monopole des idées et de l'excellence. La mondialisation renforce la concurrence et accroît l'instabilité. La mondialisation devient plus difficile à mesurer car elle est multidimensionnelle et variée.

Phénomène largement auto-entretenu, dont la dynamique semble irréversible, la mondialisation peut suivre plusieurs voies. Pour l'instant, ayant permis le développement des formes anglo-saxonnes du capitalisme, elle s'est accompagnée de la libéralisation des marchés.

Mais une tension existe entre le processus de mondialisation économique et la dynamique politique. Plus précisément, les forces de fragmentation politique et les tensions sociales menacent la stabilité globale du système. Les gouvernements nationaux voient leur souveraineté se réduire tandis que les organismes supranationaux manquent de la légitimité et des moyens indispensables pour les remplacer efficacement.

Considérant l'instabilité et l'imprévisibilité de l'environnement économique et politique, les différents acteurs doivent faire preuve de flexibilité et apprendre à gérer le risque. Ainsi, la compétitivité des entreprises viendra de plus en plus de leur capacité à exploiter leur environnement et à être membres de réseaux.

Loin de signifier la fin du local, la mondialisation donne au territoire, dans lequel s'ancre l'activité économique, un nouveau rôle. Puisque les avantages

comparatifs s'inscrivent dans des dynamiques territoriales, des dynamiques de développement ou régressives peuvent s'enclencher au niveau local.

Ce seul thème de la mondialisation et la conséquence immédiate qui en résulte — la recherche de la compétitivité — mériteraient une analyse approfondie que nous ne pouvons faire ici. Mais il est bien évident que celle-ci risque d'entraîner des changements majeurs, tels que :

- une intense dynamique de restructuration des entreprises, y compris celles du secteur tertiaire qui, pour l'instant, n'a guère été touchée ;
- de nouvelles exigences vis-à-vis des administrations publiques, notamment en terme d'efficacité ;
- un impératif d'innovation permanente (process et produits), non seulement en termes technologique mais aussi socio-culturel et organisationnel.

4.32. Le développement de la sphère financière

A la fois cause et conséquence de la mondialisation, le développement de la sphère financière a été important dans les années récentes : l'augmentation des transactions financières internationales, liée aux échanges de biens et services ou aux mouvements de capitaux, et les déséquilibres, que ce soient les déficits de la balance des paiements ou les mouvements des taux de change, ont donné un rôle croissant à la sphère financière dans l'évolution de l'économie mondiale.

Par exemple, on estime qu'environ 1200 milliards de dollars s'échangent chaque jour sur les marchés des changes mondiaux et, compte tenu des fuseaux horaires et des transactions entre places, le marché des changes ne ferme jamais excepté le week-end et les jours fériés. Les transactions sur le marché des changes induites par les opérations financières seraient au moins 50 fois plus importantes que celles liées au commerce international de biens et services. Simultanément, la finance s'est développée sous l'impulsion de nombreuses innovations (produits dérivés, swaps, etc.).

D'un côté, les flux financiers ont permis de financer la croissance de l'économie, en particulier dans une perspective mondiale, et de trouver

des solutions de court terme aux déséquilibres. D'un autre côté, la rapidité des mouvements financiers par rapport aux ajustements de l'économie réelle tend à accroître l'instabilité du système économique mondial et à renforcer la contrainte extérieure pesant sur chaque pays. En outre, les possibilités de profit sont plus importantes et plus rapides que dans l'économie réelle.

La question est de savoir si la dynamique financière poussera à un divorce entre la sphère financière et l'économie réelle ? Ainsi, il se révèle très difficile de distinguer entre les opérations de spéculation pure et d'accompagnement de l'activité réelle. Sur ces marchés, les opérateurs, qui raisonnent à très court terme, ont tendance à s'abstraire de la réalité des fondamentaux au profit de la recherche d'une opinion quant à la tendance du marché. En outre, les produits dérivés, qui avaient pour objet la couverture contre les risques financiers, sont devenus aujourd'hui l'une des causes de l'instabilité des cours contre laquelle ils sont censés protéger les agents économiques.

Indiscutablement, l'instabilité de la sphère financière risque de s'accroître car les marchés financiers connaîtront des équilibres multiples. La richesse née de la spéculation pourrait perdre une partie de sa signification vu l'instabilité des marchés et les retournements extrêmement rapides. De plus en plus immatérielle, la richesse serait de plus en plus virtuelle, voire impalpable.

L'évolution des marchés financiers constitue, comme la mondialisation de l'économie réelle, une variable-clef qu'il nous est hélas impossible d'examiner ici en détail. Mais il est évident que cette "bulle financière", comme on l'appelle souvent, constitue à la fois une opportunité et une contrainte pour les acteurs : opportunité de gains bien supérieurs parfois au profit pouvant être généré par l'activité réelle (d'où l'existence désormais d'entreprises conservant une vitrine industrielle mais faisant l'essentiel de leurs bénéfices dans la sphère financière) ; contrainte liée, par exemple, à l'instabilité des marchés, quand ce n'est même au hiatus susceptible de s'instaurer entre les performances de l'entreprise et la cotation de ses actions en bourse, voire les performances économiques réelles des pays et la valeur de leur monnaie.

Il faudrait du reste, ici aussi, parler de la stabilisation des changes et des marchés financiers, s'intéresser au rôle de l'Euro aussi bien qu'à celui des grands investisseurs internationaux tels que les fonds de pension anglo-saxons. Mais, plutôt que de prétendre nous livrer à une telle analyse au demeurant fort complexe, nous avons préféré nous concentrer sur un cas particulier intéressant directement l'avenir des retraites : **les plans d'épargne de retraite français** (cf. infra pp 156 à 163, en particulier pp. 159 et 160).

4.33. L'innovation technologique et socio-organisationnelle

La recherche permanente d'une compétitivité accrue de l'économie française sur le marché mondial passera de plus en plus par l'innovation.

On pense donc aussitôt à **l'innovation technologique**, non sans raison vu les rapides progrès scientifiques et le développement de technologies radicalement nouvelles de plus en plus puissantes et dont les prix bien souvent diminuent.

Ces technologies (essentiellement informatique, biotechnologie et matériaux nouveaux) sont par nature radicalement différentes des technologies nouvelles d'autrefois qui étaient presque toujours dédiées à un usage bien particulier. Tel n'est pas le cas de l'informatique qui, en elle-même, ne sert à rien mais potentiellement peut servir à un nombre de fonctions quasi-illimitées. Nous dirons qu'il s'agit de technologies génériques.

Ce sont également des technologies combinatoires comme en atteste la combinaison informatique-télécommunication débouchant sur la télématique et les "autoroutes de l'information", ou la combinaison informatique-biologie conduisant aux développements des biotechnologies dont les applications seront multiples depuis le secteur de l'agriculture jusqu'à celui de la santé.

Précisément en raison de leur caractère générique et combinatoire, ces technologies nouvelles ont un champ d'application immense au sein de la sphère de production (vaste gamme de matériaux et développement de nouveaux process au travers de la robotique, bureautique, CAO... mais aussi de nouveaux produits), au sein de la sphère domestique où les puces

prolifèrent et dans les espaces publics (développement des cartes à puces).

Toutefois, il faut se garder de croire que les technologies se diffusent au rythme de leur propre développement, leur diffusion pouvant se trouver freinée, sinon bloquée, ou au contraire accélérée (le cas échéant avec détournement d'usage) par le corps social qui joue un rôle de filtre. Ainsi, a-t-on pu observer que les performances des entreprises dépendent davantage de l'adéquation homme/machine ou mode d'organisation/système technique, que de la qualité *per se* des technologies.

Le livre d'Antoine Riboud "Modernisation, mode d'emploi" fourmillait déjà d'exemples montrant que l'innovation socio-organisationnelle était souvent plus déterminante que l'introduction de nouveaux systèmes techniques qui, pour être utilisés de manière optimale, exigeaient l'acquisition de nouveaux savoir et de nouveaux comportements, voire des changements encore plus radicaux dans la structure même des organisations.

Ces deux formes d'innovations auront des conséquences considérables au plan social et plus particulièrement sur les formes d'organisation, les formes d'emploi et le volume du travail.

Tout d'abord, **les formes d'organisation** héritées de l'ère du Taylorisme, à caractère pyramidal et relativement statique, s'avèrent de moins en moins adaptées. Elles sont en passe d'être remplacées par des structures que l'on qualifie volontiers de "poly-cellulaires", donc par des équipes constituées par objectifs travaillant les unes avec les autres au travers de réseaux. On ne parle plus de direction par objectifs (DPO) mais d'équipes projets (tout le monde pense alors à la Twingo) composées, pour une période déterminée, de personnes de qualifications différentes, équipes ayant vocation à se dissoudre une fois le projet réalisé.

Ne nous leurrions pas, les structures poly-cellulaires ne vont pas remplacer instantanément les structures pyramidales et les deux formes d'organisation vont sans doute coexister. Mais, dès à présent, il est évident que :

- Les entreprises conserveront un noyau dur restreint de personnel permanent et, pour le reste, feront de plus en plus appel, ponctuellement et seulement en fonction des besoins, aux

compétences de personnes employées alors sur des contrats à durée déterminée, voire à des partenaires plutôt qu'à des salariés. Les individus, plutôt que de chercher un emploi, seront alors amenés à être de plus en plus des entrepreneurs indépendants vendant leurs services, ou mieux encore tissant des partenariats temporaires.

- Le nombre d'échelons hiérarchiques, particulièrement important en France où le taux d'encadrement est deux ou trois fois supérieur à celui des Allemands, devra se réduire non sans poser au passage des problèmes considérables en termes de promotion. Nombre de cadres intermédiaires sont déjà court-circuités par l'essor des systèmes de communication internes aux entreprises. Trop de cadres imaginent encore être les seuls détenteurs de la science, vivent encore dans l'idée qu'ils auraient le monopole du savoir. Tandis que les autres n'auraient pour tâche que de "visser". Périmée est cette vision des choses : nous irons vers des formes d'organisation au sein desquelles l'intelligence de tous devra être mobilisée et qui nécessiteront moins de cadres, moins d'instructions de haut en bas, plus de transversalité et de coopération.

Les formes d'emploi vont changer encore plus radicalement.

Tout d'abord — et c'est déjà une évidence — vont se développer les emplois précaires plus que les emplois à vie : en 1993, plus de 70% des recrutements se sont effectués en France sur contrats à durée déterminée alors que les CDI n'ont représenté que 29% de la totalité des embauches contre 32,5% en 1992. Il est d'usage de le déplorer parce que nous vivons encore sur la culture du salariat, c'est-à-dire en retard d'une révolution culturelle qu'il nous faudra réaliser sans tarder.

Ensuite, et cela est plus important encore, nous allons passer du concept de statut au concept de fonction : d'un système au sein duquel l'obtention d'un diplôme conférait un statut qui entraînait une rémunération, la promotion s'opérant à l'ancienneté qui, elle-même, déterminait la revalorisation des salaires : à un système dans lequel ce qui comptera vraiment sera la fonction que l'on assume, l'efficacité dans cette fonction déterminant le revenu (ou mieux encore le prix).

Les rémunérations au mérite, individuel ou collectif, se développent certes déjà mais à pas lents. Extrêmement douloureux sera assurément pour les

Français ce passage du concept de statut au concept de fonction, ne serait-ce que parce que nous vivons dans un pays au sein duquel la situation professionnelle des gens est très variable : certains disposent d'un emploi et donc d'une rente à vie, alors qu'ils ne travaillent guère, tandis que d'autres travaillent beaucoup mais ne disposent pas d'emploi. Un des enjeux majeurs consistera assurément à remettre à plat ces situations aussi révoltantes, qu'il s'agisse des premières ou des secondes.

Enfin, reconnaissons-le, nous vivons sur un mythe collectif potentiellement générateur d'immenses frustrations futures, sur l'idée qu'il convient de prolonger les études des jeunes, les amener au niveau du Bac, sinon à Bac+ 2 ou Bac+ 4, entretenant l'illusion que ces diplômes leur donneront accès à des emplois hautement qualifiés.

Or, rien ne permet d'affirmer que les emplois du futur seront hautement qualifiés. Tout au contraire, il est vraisemblable que se développeront surtout des emplois de service à faible contenu de haute technologie et qu'il sera surtout demandé aux individus des capacités en termes de comportement plus que de savoirs, ceux-ci pouvant s'acquérir sur le tas. Or, force est de reconnaître que notre système éducatif ne forme pas les jeunes aux comportements requis : esprit d'initiative, responsabilité, capacité de travailler en équipe, polyvalence et flexibilité...

L'éclosion de ces nouvelles formes d'organisation et d'emploi est intimement liée à l'évolution des valeurs des individus qui, sans être figées, ne se transforment que très lentement. Ainsi, comme le montrent plusieurs études récentes menées en France, la valeur travail est une valeur très forte, intimement liée à l'image de soi. Les Français attendent, au-delà des satisfactions économiques, une valorisation personnelle et un moyen d'insertion sociale. Il ne semble pas que le contenu de la valeur travail, pour les Français, ait été altéré par la montée du chômage. Avoir le sentiment de réussir quelque chose, pouvoir bien employer ses capacités, sentir que l'on vous reconnaît une responsabilité, trouver de l'intérêt à son travail, telles sont les ambitions qui se sont développées dans la dernière décennie. Le besoin d'éprouver un sentiment de contrôle, une certaine liberté de décision dans le cadre du travail est grand et lorsqu'il est obtenu, il a une forte influence sur le niveau de satisfaction. Le désir de participation est vif, tant dans la vie quotidienne que dans les grands choix collectifs. Il existe donc un décalage entre, d'une part, la valeur sociale et psychologique du

travail et, d'autre part, la situation du marché de l'emploi caractérisée par le chômage et l'instabilité.

Enfin, sans nous y attarder à nouveau trop longtemps, il faut nous interroger sur le lien quasi-mécanique que nos meilleurs économistes établissent encore entre la croissance économique et la création d'emplois (cf supra, chapitre 3) et souligner l'importance des gisements résiduels de gains de productivité.

4.34. Les perspectives de croissance économique

A première vue, les problèmes posés par le financement des retraites et, plus généralement, par le vieillissement, seraient susceptibles d'être résolus par un surcroît de croissance économique accompagnée d'une forte productivité.

En effet, l'expérience des Trente Glorieuses semblerait confirmer cette thèse : les forts progrès de productivité ont permis de laisser croître la durée de la retraite et d'augmenter le pouvoir d'achat relatif des retraités de façon partiellement indolore. Mais cette équation n'a été rendue possible que par l'ampleur des progrès de productivité réalisés durant cette période et par une croissance des charges de retraite beaucoup moins forte que celle prévue dans le futur.

Néanmoins, **l'impact des progrès de productivité sur le financement des retraites** dans le cadre d'un régime de répartition sera étudié en abordant deux thèmes :

- Dans quelle mesure les progrès de productivité peuvent-ils faciliter le financement des dépenses de retraite ?
- Quelles sont les perspectives à moyen terme concernant les progrès de productivité et la croissance économique ?

La réponse à la première question est étroitement liée aux conditions d'indexation des pensions de retraite.

Si l'objectif est d'assurer aux retraités un pouvoir d'achat absolu qui soit identique à celui des retraités d'aujourd'hui, le prélèvement sur les actifs pourrait décroître en cas de forte augmentation de la productivité. Mais

cette solution extrême conduit à aggraver le décrochement du revenu lors du passage à la retraite et dégrade le rapport entre le niveau de vie des retraités et des actifs. Bref, les fondements mêmes du fonctionnement actuel du système de retraite par répartition sont profondément en cause.

Si l'objectif est d'assurer une évolution parallèle entre les niveaux de vie des actifs et des retraités, l'évolution du taux de prélèvement est fortement croissante et totalement indépendante de l'hypothèse de productivité retenue.

Si l'indexation des pensions est partielle, il y a effectivement un gain en termes de taux de cotisation d'équilibre, d'autant plus marqué que le taux de progrès technique est rapide. Mais, globalement, le taux de cotisation d'équilibre demeure croissant au cours du temps compte tenu des évolutions démographiques futures.

En conclusion, deux enseignements peuvent être tirés :

- Si l'on accepte la nécessité d'une forme d'indexation des retraites sur les revenus d'activité, un effort de financement croissant sera inéluctable en gardant les autres paramètres inchangés (âge de la retraite, etc...).
- Les progrès de productivité permettent de rendre plus supportable l'augmentation des prélèvements dans le cadre du système par répartition

Prévoir **la croissance économique à moyen et à long terme** se révèle impossible, notamment parce qu'il n'existe pas de modèle explicatif indiscutable. Cependant, une rapide analyse des différentes représentations de la croissance permet d'éclairer les éléments qualitatifs du débat sur la croissance à moyen terme.

La représentation traditionnelle de la croissance peut être résumée de la façon suivante. La croissance économique est le résultat de la combinaison de trois facteurs : la population active, le capital et le progrès technique. Le rendement de l'investissement et donc le taux de croissance de stock de capital par tête diminue lorsque ce stock devient plus élevé. Le capital a des rendements décroissants qui fixent une limite au processus d'accumulation et conduisent spontanément la croissance à se ralentir, voire à s'annuler. Seul, le progrès technique permet au taux de rendement de capital de se

maintenir contrecarrant la tendance à la stagnation. Mais ce progrès technique est exogène. L'équilibre dans un tel modèle consiste en un taux de croissance par tête égal au taux de progrès technique, qui est lui-même fixé en dehors du modèle.

Dans ce modèle, les gains de productivité par tête sont dus à l'augmentation du capital et au progrès technique dont il est difficile de maîtriser la dynamique. Dans cette optique, la prévision à long terme de la croissance économique revient à anticiper le rythme du progrès technique et son impact économique.

La théorie de la croissance endogène, quant à elle, cherche à renouveler l'analyse de la croissance économique en insistant sur le caractère auto-entretenu de la croissance et la constance du rendement marginal des facteurs de croissance. Ainsi, le progrès technique est endogène, c'est-à-dire qu'il répond aux signaux que donnent les marchés. En outre, cette théorie englobe tous les facteurs de la croissance économique en cherchant à formaliser leur contribution : investissement en capital physique, en capital public, en capital humain, apprentissage par la pratique, division du travail, etc...

Bien qu'elle ne soit pas forcément optimale, la croissance dans ce modèle peut être durable et, dans une certaine mesure, stable. La croissance auto-entretenu est possible et elle dépend de la quantité de ressources allouées à l'accumulation, autrement dit le taux d'épargne au sens large. Dans ce modèle, les évolutions d'économies ayant les mêmes taux d'épargne peuvent être parallèles et donc les écarts relatifs peuvent perdurer. La possibilité d'équilibres multiples existe : bien que des phénomènes de rattrapage ne soient pas à exclure, une économie riche pourra avoir une croissance plus forte qu'une économie pauvre.

En outre, la croissance dépend de l'efficacité du système financier de deux manières. Directement, l'inefficacité des intermédiaires et l'imperfection de la concurrence tendent à accroître le coût de l'allocation de l'épargne et donc à réduire le montant disponible épargné. Indirectement, l'utilisation efficace de l'épargne dépend de la capacité à sélectionner les projets les plus rentables. Enfin, le taux d'épargne peut dépendre du système financier. Ces différents éléments du débat sont présents dans les débats

concernant la comparaison des avantages du système de retraite par capitalisation et par rapport à ceux du système par répartition.

Les débats autour de la croissance américaine actuelle

De nouvelles technologies avec une pincée de mondialisation...

La dynamique de la croissance américaine, qui semble à la fois vigoureuse et originale, et l'importance croissante des nouvelles technologies dans la vie quotidienne et professionnelle ont amené à se demander si les Etats-Unis n'étaient pas entrés dans une nouvelle ère économique. Plus précisément, l'exploitation des nouvelles technologies, en particulier l'informatique utilisée éventuellement conjointement avec les télécommunications, permettrait la mise en place de cercles vertueux qui bouleversent la conception traditionnelle du système économique. A cela, s'ajoutent les conséquences de la mondialisation de l'économie qui transforme le fonctionnement de l'économie américaine. Cette analyse prend sa source dans des controverses entourant la mesure habituelle de la productivité. Selon les outils statistiques traditionnels, depuis 1990, la productivité de la main-d'oeuvre dans les entreprises non agricoles a augmenté en moyenne de 1% par an. Puisque les gains dans l'industrie se sont élevés à environ à 3,2%, les gains dans les services ont été pratiquement nuls. La difficulté à évaluer certains services et certaines améliorations en termes de qualité entraîne une sous-évaluation des progrès véritables qu'apportent la diffusion et l'utilisation de ces nouvelles technologies. Dans cette optique, le ralentissement de la productivité observé depuis 1973 serait moins important que celui habituellement estimé : le quart du ralentissement serait expliqué par ces problèmes de mesure. La conclusion de cette analyse est que la croissance réelle de l'économie américaine est sous-estimée par les statistiques actuelles.

Mais les avocats des nouvelles théories économiques ne se limitent pas à une critique de l'approche traditionnelle. Pour eux, l'utilisation massive des technologies de l'information et des télécommunications bouleverse les modes d'organisation des entreprises et transforme les processus de création de la valeur.

Le coeur de leur argumentation repose sur les progrès très importants de la puissance de traitement des équipements informatiques et des effets cumulatifs permis par la mise en place des réseaux. Ainsi, la puissance des ordinateurs a augmenté de façon phénoménale suivant la loi de Moore (la puissance des puces double tous les 18 mois) alors que les prix baissent. Le coût des télécommunications baisse aussi dans le monde entier. La multiplication des moyens de communication et les modes de

diffusion des équipements ont souligné l'importance de la prise en compte des effets induits par les réseaux. Ainsi, le bénéfice retiré du réseau augmente avec le nombre de participants alors que le coût de maintenance par usager diminue.

Le secteur du traitement de l'information et de la communication qui occupe dorénavant une place non négligeable dans l'économie est devenu un important pourvoyeur d'emplois. Simultanément, les performances de la bourse américaine sont dues en partie à l'augmentation de la valeur des capitalisations boursières des sociétés présentes dans les secteurs de haute technologie (par exemple, Intel, Microsoft, Cisco, Oracle, Hewlett-Packard, etc...) et par les mises sur le marché du capital de nouvelles entreprises présentes dans ces secteurs.

En conclusion, la période actuelle se caractérise par l'exploitation massive de grappes d'inventions souvent très anciennes grâce à une appropriation par la société américaine. Dans cette optique, la période actuelle n'est que le début d'une nouvelle ère de croissance économique fondée sur l'exploitation des nouvelles technologies.

Simultanément, l'économie américaine, qui était traditionnellement peu ouverte, voit ses relations avec l'étranger se développer. Ainsi, les importations qui représentaient 7,4% du PIB en 1980 se sont élevées à 14,6% en 1996. Cette ouverture croissante, qui renforce la concurrence, amène les fabricants de produits à être attentifs à leurs prix de vente. En outre, les implantations de filiales étrangères ont contraint, dans certains cas, à améliorer la productivité par la mise en place de nouveaux processus de production. Ainsi, dans le secteur automobile, l'implantation d'usines japonaises a révolutionné les méthodes de production.

ou une conjonction exceptionnelle de facteurs ?

Estimant que les arguments des partisans de la nouvelle ère ne sont pas convaincants, certains pensent que la croissance actuelle de l'économie américaine est due à la conjonction exceptionnelle d'un ensemble de facteurs. A terme, la croissance américaine devrait se ralentir.

Tout d'abord, les données visant à illustrer la thèse défendue par les avocats de la nouvelle économie sont trop parcellaires et leurs conclusions ne changent pas les limites pesant sur la croissance américaine.

L'économie américaine est une économie où les services jouent un rôle prépondérant tant en termes de valeur ajoutée que d'emplois. Or, la majeure partie de la valeur ajoutée dans les services est réalisée dans des services à fort contenu en connaissance ou en travail où les

gains de productivité se révèlent difficiles à réaliser. Dans cette optique, les gains de production sont essentiellement le résultat de l'allongement de la durée du travail et non pas de gains de productivité. Simultanément, la recherche de productivité menée dans de nombreuses entreprises s'est souvent limitée à externaliser des fonctions à des sous-traitants qui disposaient d'une main-d'oeuvre moins bien payée. Mais cette politique n'améliore pas la productivité globale de l'économie. De plus, si les gains de productivité étaient réellement plus importants qu'auparavant, pourquoi le marché du travail est-il si tendu ?

Sans dénier tout rôle à l'informatique, il ne faut pas oublier cependant que les ordinateurs ne représentent que 2% du stock de capital. En outre, d'autres innovations technologiques ou de process sont susceptibles de jouer un grand rôle dans l'augmentation de la productivité. Il demeure que la croissance actuelle américaine n'est soutenable à moyen terme que si l'on augmente durablement la contribution des facteurs ou si l'on améliore leur combinaison productive.

La mondialisation, qui a moins touché les Etats-Unis que les pays européens, ne change pas les contraintes pesant sur l'économie américaine. La pénétration étrangère concerne seulement certains produits manufacturés : ainsi, on estime qu'à peine 25% de la valeur ajoutée et 15% des emplois sont soumis à la concurrence étrangère.

La période actuelle est caractérisée par un fort endettement des agents financiers, en particulier en raison de taux d'intérêt peu élevés. En tenant compte de la hausse réelle des salaires, le coût du crédit se révèle peu cher pour les ménages. Malgré l'attrait des émissions sur les marchés financiers, les entreprises américaines se sont aussi endettées dans les années récentes.

Les investisseurs étrangers, en achetant des actions et des obligations américaines, ont financé le déficit de la balance des paiements évitant ainsi au gouvernement américain d'avoir à augmenter les taux d'intérêt.

La croissance américaine se déroule donc dans un environnement caractérisé par une importante liquidité : les différents agents économiques ne subissent pas de contrainte de liquidité. Il est intéressant de constater que les modifications structurelles des flux d'épargne, le développement des marchés financiers et l'apport de capitaux étrangers ont permis à l'économie américaine de disposer facilement de fonds pour assurer son développement. Dans cette optique, la véritable question est de savoir si l'allocation de ces fonds a été efficiente notamment en permettant de soutenir la croissance future. Les anticipations qui ont déterminé l'allocation de ces fonds se vérifieront-elles dans le futur ?

En définitive, à l'horizon 2005, considérant le temps nécessaire aux changements économiques, il est difficile d'imaginer l'enclenchement d'une dynamique vertueuse. Plus précisément, les politiques budgétaires restrictives menées dans le cadre de la préparation à l'Euro et la médiocrité de la progression prévue du revenu des ménages empêchent d'anticiper une croissance forte. Seul un changement des anticipations et des comportements permettrait d'envisager la reprise de la croissance. Or, c'est déjà durant ces années que doivent être mises en place progressivement des politiques préparant au vieillissement démographique.

A plus long terme, seule une transformation profonde du comportement des acteurs et du fonctionnement du système économique permettra, peut-être, l'enclenchement d'une dynamique vertueuse. Si elle survient, la reprise de la croissance aura lieu alors que l'impact du vieillissement commencera à jouer à plein. Cette dynamique au demeurant pourrait prendre des formes très différentes suivant :

- le rythme de croissance et les modalités de répartition de la richesse nationale ;
- le type de régulation adoptée, notamment au niveau de l'emploi et, plus particulièrement, les arbitrages qui seront opérés entre l'ajustement par les rémunérations et l'ajustement par le volume d'emplois.

Il n'est pas inintéressant, à cet égard, de conserver en mémoire **la distinction** que nous avons faite **d'abord entre les Etats-Unis et l'Union européenne (là une économie à deux vitesses ; ici une société duale), ensuite entre les pays d'Europe centrale (France, Allemagne) et les pays scandinaves (et les Pays-Bas), les seconds ayant privilégié l'ajustement par les revenus primaires tout en compensant les inégalités par d'importants transferts publics.**

L'ECONOMIE FRANCAISE A L'HORIZON 2005
OFCE - MARS 1997

Principales hypothèses

- *Le déficit public est limité à 3% du PIB jusqu'en 2005.*
- *La monnaie unique est instaurée en 1999. Le taux d'intérêt est relativement bas par rapport au taux de croissance.*
- *La croissance de la population active est en baisse. Le coût du travail est réduit et la durée régresse.*

Principaux résultats

- *Après un rebond en 1997-1998, la France connaît une croissance faible et cyclique : de 1996 à 2005, la croissance moyenne du PIB marchand est de 2,2% par an.*
- *L'emploi augmente de 0,6% l'an grâce à une baisse de 0,4% l'an de la durée du travail et une croissance de la productivité horaire de 2%. Le taux de chômage reste alors au voisinage de 12,7% en 1997-2000, puis 13% en 2001-2002, diminue ensuite jusqu'à 11,9% en 2005.*
- *La croissance du pouvoir d'achat est faible : alors qu'elle avait été de 2% de l'an 1986 à 1996, elle n'est que de 1,4% de 1996 à 2005.*

	1995	1996	1997	1998	1999	2000-05
PIB total (1)	2,2	1,2	2,4	2,8	1,9	1,8
Importations (1)	5,4	1,5	4,9	5,3	3,1	3,3
Consommation des ménages (1)	1,7	2,6	2,3	2,2	1,5	1,3
Consommation finale des administrations (1)	0,9	1,0	0,6	0,3	0,4	0,4
FBCF totale (1)	2,8	-0,2	2,0	5,7	4,3	2,8
<i>dont FBCF productive marchande (1)</i>	4,1	0,2	2,9	7,5	5,6	3,7
Exportations (1)	6,1	2,0	4,8	5,4	3,9	4,3
Emploi total (1)	1,2	0,4	0,4	0,8	0,7	0,5
Population active (1)	0,4	1,1	0,8	0,8	0,7	0,3
Taux de chômage (en %)	11,7	12,4	12,7	12,7	12,7	12,6
Prix du PIB (1)	1,6	1,2	1,3	1,2	1,1	1,1
Prix de la consommation (1)	1,6	1,7	1,4	1,3	1,6	1,6
Productivité horaire (1)	1,1	1,4	2,7	2,4	1,8	1,8
Taux de marge des entreprises (en %)	40,7	40,0	41,0	41,6	41,5	42,0
Pouvoir d'achat du salaire brut par tête (1)	0,4	0,0	0,1	0,3	0,2	0,1
Pouvoir d'achat du revenu disponible (1)	2,6	-0,1	1,6	1,7	1,3	1,2
Taux d'épargne (en %)	12,9	10,5	10,0	9,6	9,5	9,2
Capacité de financement des administrations* (2)	-5,3	-4,1	-3,8	-3,5	-3,2	-3,1
Taux de prélèvements obligatoires (en %)	41,4	42,5	41,9	41,9	42,0	41,7
Solde des paiements courants (2)	1,3	1,2	1,1	1,3	1,4	2,1

(1) Taux de croissance annuel en %, (2) Points de PIB.

* au sens de la Comptabilité nationale, ces chiffres doivent être diminués de 0,4 point, au sens de Maastricht, pour tenir compte des « coupons courus ».

Source : modèle MIMOSA CEPII-OFCE.

Cette analyse comparative permet de fonder différentes hypothèses qui, quel que soit le niveau de la croissance économique, justifient l'élaboration de scénarios très contrastés.

Ces hypothèses au demeurant ne sauraient être lissées à l'horizon 2030 compte tenu, d'une part, des transformations prévisibles du contexte international et européen, d'autre part de la restructuration de l'appareil productif, voire de l'émergence d'un nouveau paradigme technico-économique, en France.

Les hypothèses qui nous ont semblé le mieux balayer le champ des possibles concernant l'évolution de la croissance économique sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Croissance du PIB : hypothèses

	H1	H2	H4
1995 - 2005	1%	2%	3%
2005 - 2015	0%	2%	4%
2015 - 2030	0%	2%	4%

Ces hypothèses à l'évidence sont très différentes de celles retenues dans le scénario macro-économique central du Rapport Briet ⁴⁰ qui tablait sur une croissance du PIB de +3,5% par an entre 1995 et 2000 et sur une décreue du chômage (0,4 point par an) dès cette période — chômage qui se situait à 8,5% en 2015 — !

⁴⁰ Commissariat Général du Plan. *Perspectives à long terme des retraites*. Paris : Documentation Française, 1995, p 84.

Scénario central Rapport Briet

	1995-2000	2000-2005	2005-2010	2010-2015	2015-2040
Croissance du PIB (% par an)	3,5	2,5	2,0	1,75	1,75/1,5
Productivité du travail (% par an)	2,25	1,25	1,75	2,0	2,0
Salaire réel par tête (% par an)	1,0	1,5	2,0	2,0	2,0
Effectifs employés (% par an)	1,25	1,25	0,25	-0,25	-0,25/-0,5
Partage de la valeur ajoutée (point par an)	0,8	-0,15	-0,15	0,0	0,0
Évolution du taux de chômage (point par an)	-0,4	-0,4	-0,1	0,0	0,0
Taux de chômage en fin de période	11	9,0	8,5	8,5	8,5
Masse salariale en francs constants (% par an)	2,25	2,75	2,25	1,75	1,75/1,5

Source : DP - INSEE

Le même scénario central prévoyait une augmentation des effectifs employés jusqu'en 2010, une baisse au-delà et une augmentation régulière du salaire réel par tête : de 1% par an entre 1995 et 2000 à 2% par an à partir de 2005. Ainsi la masse salariale — qui constitue l'assiette principale des prélèvements obligatoires — devait-elle augmenter, toujours selon ce scénario central (cf tableau ci-dessus), de 2,25% par an entre 1995 et 2000 et n'amorcer de fléchissement qu'au-delà de 2010.

Ce scénario — ainsi que les scénarios 2, dit "pessimiste", et 3, dit "optimiste", nous paraissent peu réalistes, particulièrement à l'horizon 2010, tant pour ce qui concerne la croissance annuelle du PIB que l'augmentation du salaire réel par tête et des effectifs employés. Il en résulte dans chacun des scénarios une anticipation sur l'évolution de la masse salariale en francs constants à l'horizon 2010 sans doute très surévaluée par rapport aux évolutions tendanciennes aujourd'hui observables. Rappelons en effet que le salaire moyen a augmenté de

seulement 1% par an entre 1976 et 1995, période durant laquelle nous avons perdu presque un million d'emplois...

En réalité, les trois scénarios de référence du Rapport Briet reposent sur l'hypothèse implicite d'un retour plus ou moins rapide à une dynamique de croissance du type trente glorieuses. Nous suggérons nous-mêmes d'explorer des scénarios beaucoup plus contrastés marqués, notamment à l'horizon 2020, par une croissance molle et heurtée, et un contenu en emplois très variable (rappelons nos hypothèses de 19 à 23 millions d'emplois) suivant les dynamiques d'adaptation/régulation qui interviendront.

Nous ne sommes pas en mesure dans le cadre de cette simple étude exploratoire de préciser comment pourrait évoluer chacun des facteurs. Mais il nous semble que des hypothèses beaucoup plus contrastées devraient être explorées concernant :

- **les effectifs occupés** ;
- **la répartition des fruits de la croissance**, la part plus ou moins importante qui est socialisée (actuellement de 50%) et le partage entre salaires et revenus d'une part, profit de l'autre.

4.35. La répartition des revenus primaires

La distribution des revenus a toujours été une question majeure puisqu'elle détermine en grande partie les évolutions de la consommation et de l'investissement. Dans cette optique, deux dimensions méritent d'être étudiées : le partage de la valeur ajoutée entre le capital et le travail, d'une part, les inégalités de revenus entre les ménages, d'autre part. Dans ces deux domaines, les années 1980 marquent en France une rupture avec les tendances antérieures.

Part des revenus disponibles bruts dans le PIB
En %

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Revenu des ménages	67,2	67,8	68,6	69,3	70,6	69,6	70,0	69,7
dont :								
. salaires nets	30,6	30,9	31,3	31,2	31,3	30,7	30,7	30,7
. prestations sociales	22,8	22,9	23,4	24,1	25,4	25,0	25,0	25,2
. EBE d'EI	11,2	11,2	10,7	10,5	10,0	9,7	9,6	9,4
. Impôts sur le revenu et le patrimoine	-6,0	-6,0	-6,8	-6,9	-7,1	-7,1	-7,2	-7,6
Epargne des sociétés et quasi-sociétés	9,8	9,2	9,7	9,5	9,6	10,1	10,1	9,5
Epargne des institutions financières	1,6	1,6	1,1	1,6	1,3	1,9	1,6	1,7
Epargne des entreprises d'assurance	-0,1	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,3	-0,4	-0,5
Revenu des administrations publiques	20,4	20,4	19,7	18,3	17,3	17,1	17,4	18,2
Revenu des administrations privées	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Solde des revenus et transferts vers le Reste du Monde	0,7	0,9	0,9	1,2	1,1	1,2	0,9	1,0
Produit intérieur brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Comptes nationaux

Sur longue période, les rémunérations salariales ont toujours représenté environ les 2/3 de la valeur ajoutée des entreprises. Ce n'est donc certainement pas dans la répartition capital/travail qu'il faut chercher l'origine de la croissance de pouvoir d'achat qu'ont connue les salariés au XXe siècle. En outre, à long terme, la stabilité du partage de la valeur ajoutée montre que les cotisations sociales et la rémunération directe du travail sont substituables. Durant les dix dernières années, puisque la progression tendancielle de la dépense sociale a été supérieure à celle de la

masse salariale brute, l'augmentation des cotisations n'a pu se faire que grâce à la modestie, voire à l'arrêt, de l'augmentation des salaires nets.

**Le partage de la valeur ajoutée des entreprises entre capital et travail
aux Etats-Unis, en France et au Royaume-Uni de 1920 à 1995
(en %)**

	États-Unis		France		Royaume-Uni	
	Capital	Travail	Capital	Travail	Capital	Travail
1920	35,2	64,8	33,7	66,3	38,1	61,9
1925	35,1	64,9	34,9	65,1	38,1	61,9
1930	37,9	62,1	32,5	67,5	38,1	61,9
1935	32,9	61,1	30,5	69,5	35,8	64,2
1940	36,9	63,1	31,3	68,7	36,3	63,7
1945	30,9	69,1				
1950	34,9	65,1	37,8	62,2	33,2	66,8
1955	34,9	65,1	34,1	65,9	32,5	67,5
1960	32,9	67,1	34,4	65,6	31,2	68,8
1965	35,9	64,1	32,4	67,6	32,5	67,5
1970	30,9	69,1	33,6	66,4	32,4	67,6
1975	30,9	69,1	29,7	70,3	28,3	71,7
1980	33,9	66,1	28,3	71,7	29,2	70,8
1985	34,0	66,0	32,0	68,0	32,2	67,8
1990	33,8	66,2	37,6	62,4	28,2	71,8
1995	33,5	66,5	39,7	60,3	31,5	68,5

Source : pour la période 1980-1995 : OCDE [1996, p. A27]. Pour la période 1920-1975 : États-Unis : ATKINSON [1983, p. 202], DUMÉNIL et LÉVY [1996, appendice statistique]. France : INSEE [1994, p. 84-153] (calculs de l'auteur à partir des séries csc, ebe, idve et mse). Royaume-Uni : ATKINSON [1983, p. 201].

Néanmoins, dans l'ensemble de l'économie française, la part des revenus du travail dans la richesse nationale a fortement diminué après 1982, pour atteindre en 1994 son plus bas niveau depuis 1970. Ce retournement dans les conditions de partage de la valeur ajoutée s'est accompagné d'un redressement de l'épargne des entreprises.

Ainsi, en se fondant sur les comptes des sociétés non financières, hors grandes entreprises nationales, c'est entre 1974 et 1976 puis en 1980 et 1981 que les comptes des entreprises ont subi, sous l'effet conjugué de l'augmentation des charges salariales et des charges financières, la plus forte dégradation. Après 1982, le taux d'épargne des sociétés recommence à augmenter pour retrouver, dès 1986, son niveau du début des années 70.

Le redressement de la part de l'épargne des entreprises provient essentiellement de la compression de celle des coûts salariaux, due à la fois aux ajustements sur l'emploi et à la rigueur salariale. Le volume de l'emploi a diminué à de nombreuses reprises durant ces années et les coûts salariaux moyens (c'est-à-dire la somme des salaires bruts, des cotisations patronales et des taxes assises sur les salaires) ont augmenté de façon très modérée. A l'inverse, il faut souligner que la part du capital est restée stable aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, notamment parce que ces pays ont créé des emplois contribuant à augmenter la masse salariale.

Durant les années 1980-1990, l'environnement financier s'est sensiblement modifié puisque les taux d'intérêt réel sont devenus positifs. Ceci a bouleversé les modes de calculs des opérateurs financiers et les stratégies d'investissement, en particulier en augmentant l'objectif de rentabilité du capital. Depuis le milieu des années 80, une part croissante des ressources financières des sociétés a été consacrée à des placements et à des remboursements d'emprunts, alors que la part de l'investissement a diminué. Depuis quelques années, les entreprises ont des ressources financières supérieures à leurs investissements et dégagent de ce fait une capacité de financement atypique.

L'analyse des inégalités est complexe à la fois en raison des variables souvent mal mesurées, des populations concernées et des méthodes employées. Chez les actifs, la mesure la plus couramment utilisée est l'inégalité de salaires. Un indicateur pratique de l'inégalité totale des salaires est le rapport P90/P10, c'est-à-dire entre le neuvième et le premier déciles. En France, en 1994, cet indicateur s'élevait à 3,2. La France occupe une position médiane entre l'Allemagne et les pays nordiques, d'une part, et les pays anglo-saxons, d'autre part.

Bien qu'elles soient moins bien mesurées que les inégalités de salaire, les inégalités de revenus semblent plus fortes que les inégalités de salaires. En effet, les revenus non salariaux, et surtout les revenus du patrimoine, sont beaucoup plus inégalement répartis que les salaires. Là encore, la France occuperait une place intermédiaire.

Dans les années 1980, l'inégalité, en particulier des salaires, a cessé de décroître, voire a recommencé à augmenter dans les pays occidentaux. Le cas de la France est assez spécifique car l'inégalité des salaires était la plus

élevée du monde occidental en 1970, avant de diminuer rapidement pendant les années 1970 et de se stabiliser pendant les années 1980 et 1990. En outre, des changements structurels se produisent : affectant naguère plutôt la population âgée, largement rurale et souvent liée au statut d'indépendant modeste (agriculteur, petit boutiquier, etc.), la pauvreté concerne de plus en plus souvent les jeunes, est urbaine et liée à l'incapacité de trouver durablement un emploi stable. Les difficultés croissantes d'insertion des jeunes vont de pair avec une situation en moyenne meilleure pour les actifs plus âgés, même si cette moyenne dissimule souvent des situations contrastées.

Inégalités et pauvreté en Europe

Près de 12% des ménages de l'Union européenne vivent au-dessous d'un seuil de pauvreté défini pour chaque pays par la moitié du revenu médian de la population ¹. Selon une étude de l'Insee ², cette proportion est en France de 11%. Trois groupes de pays se distinguent au sein de l'Union. Un premier groupe isole le Danemark, avec le taux de pauvreté le plus faible : 4,7% des ménages danois sont pauvres. La France trouve sa place dans le deuxième groupe avec la Belgique (9,3%), les Pays-Bas (9,8%) et l'Allemagne (10,4%). Enfin, un troisième ensemble réunit les pays du sud de l'Europe où la proportion de ménages pauvres est la plus importante. Le Portugal dépasse ainsi nettement la moyenne communautaire avec 18,9%, suivi de la Grèce (17,7%). Avec un seuil de pauvreté unique pour toute l'Union, établi en tenant compte des parités de pouvoir d'achat, les différences Nord-Sud sont plus accentuées. On compterait 44% de pauvres au Portugal, 3% au Danemark et 8% en France. La proportion de ménages ayant un niveau de revenu inférieur à 50% du niveau de revenu européen serait alors de 13,7% dans les douze pays européens, les chiffres datant de 1993.

Mais, dans l'ensemble de l'Union, ce sont les enfants qui sont le plus touchés : 14% d'entre eux vivent dans une famille pauvre. Avec 7,3% d'enfants pauvres, la France est encore loin du Danemark (3,1%) mais se détache nettement des autres pays européens où le taux dépasse les 10%. Les prestations élevées liées à la famille, la monoparentalité, plus rare — bien qu'en hausse — que dans certains pays et l'activité féminine plus développée en France expliquent la moindre pauvreté des enfants. Les plus forts taux sont, en ce domaine, observés au Royaume-Uni (20,5%) et en Italie (19,5%). Ainsi les différences relevées entre seuils de pauvreté nationaux comme entre taux de pauvreté dessinent les contours d'une Europe bipolaire où les pays du Sud comportent une plus forte proportion de pauvres avec pourtant des seuils de pauvreté plus bas. De sorte que les pays les plus riches sont aussi les moins inégalitaires.

¹ Le revenu médian est le niveau au-dessous duquel se trouve 50% de la population, les autres 50% étant au-dessus.

² Insee Première "La Pauvreté en France et en Europe", n°533, juillet 97.

Selon certains, la montée des inégalités traduit l'entrée dans une nouvelle phase de croissance économique où les nouveaux secteurs (services aux entreprises, informatique, communication, etc.) valorisent de plus en plus des qualifications élevées, alors qu'une partie importante de la population, à qui ni le système éducatif ni l'expérience personnelle n'ont pu apporter ces qualifications, se retrouve massivement rejetée vers des secteurs souvent à faible productivité (services aux particuliers, restauration, commerce, etc.) ou dans le chômage ou le sous-emploi. En outre, la montée des inégalités se produit aussi à l'intérieur de groupes d'individus, qui ont tous les mêmes caractéristiques observables (même niveau d'éducation, même durée d'expérience professionnelle et même âge). Cette observation tend à montrer que les processus de production devenant de plus en plus sophistiqués, le moindre dysfonctionnement d'une des parties menace la production du tout et peut coûter très cher. A cela s'ajoute la spécialisation croissante des individus et des entreprises. Devenant un facteur primordial de compétitivité, l'excellence des individus peut se rémunérer à des tarifs élevés, voire donner lieu à des surenchères.

Bien que leurs revenus soient essentiellement des revenus de transferts, les inactifs connaissent d'importantes inégalités en raison de la diversité des situations (jeunes de moins de 25 ans sans revenu, chômeurs, RMIstes, retraités, etc.). D'après les données disponibles, la dispersion des retraites est environ deux fois plus importante que celle des salaires. A cela s'ajoutent les inégalités de revenus de patrimoine, alors que ces derniers peuvent représenter 20% du revenu disponible. Les inégalités de revenus des retraités sont dues notamment à la diversité des parcours professionnels antérieurs, à la variété des situations démographiques et aux montants différents du patrimoine accumulé durant la vie active. Sans oublier l'inégalité des espérances de vie : ayant en général des chances de survie sensiblement plus faibles que les salariés du haut de l'échelle, les individus touchant des bas salaires ont aussi, fréquemment, des retraites plus courtes.

La redistribution fiscale moderne résulte d'un ensemble complexe de prélèvements (impôts sur le revenu, TVA, cotisations sociales, etc.), de transferts (pensions de retraite, allocations familiales, allocations chômage, RMI, etc.) et de dépenses prises en charge directement par l'Etat (santé, éducation, etc.).

La redistribution contemporaine n'est guère significative entre les actifs : les écarts de revenus disponibles sont très proches des écarts de salaires versés par les employeurs. En définitive, la santé et l'éducation sont les deux principaux éléments de la redistribution — qui fonctionne ainsi par dépenses interposées et non par transferts monétaires —, elles constituent toutes deux des transferts forfaitaires dont chacun peut bénéficier, quel que soit son niveau de revenu. Mais, là encore, des inégalités existent puisque ce sont généralement les titulaires de hauts revenus qui ont le plus recours à ces services. L'ampleur de cette redistribution en nature permet d'apprécier la différence entre les pays faiblement redistributifs et les pays fortement redistributifs.

A moyen terme, deux questions se posent :

- Celle de l'équilibre entre la politique sociale et la dynamique économique. Si l'on accepte l'idée que la dynamique économique conduira dans les années futures à un accroissement des inégalités, quels peuvent être les objectifs de la politique sociale ? A cet égard, quel sera l'équilibre entre logique d'assurance et logique d'assistance. En outre, la politique sociale se limitera-t-elle à assurer des minimums vitaux ou à corriger des inégalités ?
- Celle des inégalités entre les générations. Les inégalités qui pourraient s'accroître dans les années à venir, pourraient devenir particulièrement sensibles entre les différentes générations.

4.4. Le système public de protection sociale

Le système de protection sociale, en France comme dans tous les autres pays d'Europe occidentale, est particulièrement développé ; son poids, dans l'économie nationale, n'a cessé de croître, notamment depuis la généralisation de la Sécurité sociale intervenue en 1945. Toutefois, s'il a joué durant la période des Trente Glorieuses un rôle d'entraînement puissant, notamment en instaurant une heureuse synergie entre la croissance économique et le progrès social, il se trouve depuis vingt ans confronté à de redoutables problèmes de financement, voire d'efficacité et de légitimité.

4.4.1. Un bref panorama international

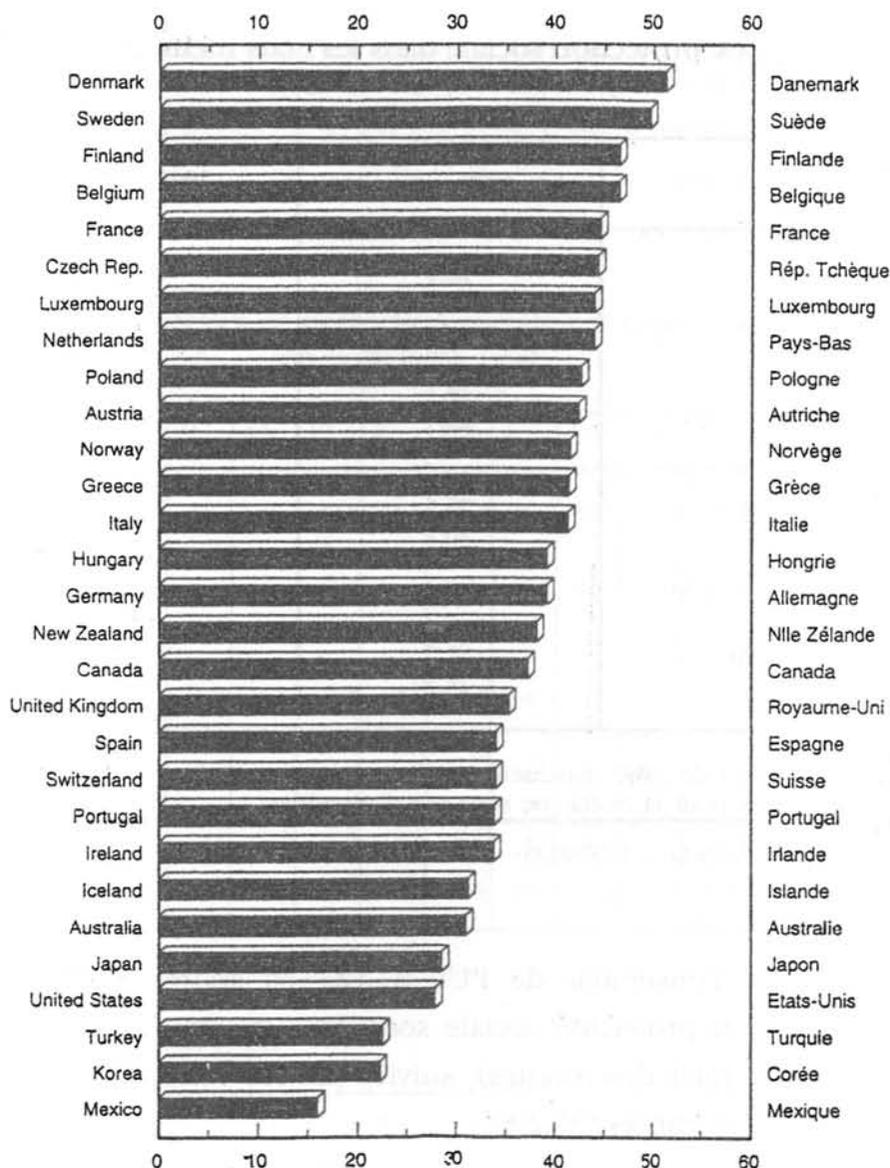
Le total des recettes fiscales au sens de l'OCDE, c'est-à-dire le prélèvement obligatoire, est passé en France de 34,5% du PIB en 1965 à 36,9% en 1975 et s'est stabilisé, à partir de 1985, aux environs de 44,5%⁴¹. Il situe la France au quatrième rang des pays de l'OCDE, derrière le Danemark (51,3% du PIB), la Suède (49,7%) et la Belgique (46,5%).

Cette augmentation du prélèvement obligatoire — qui constitue une tendance quasi-commune à tous les pays industrialisés — est essentiellement imputable à l'augmentation des dépenses de protection sociale qui, dans l'Europe des 12, a atteint 3,4 points entre 1980 et 1993, passant durant cette période de 23,2% à 26,6% du PIB (27,5% si l'on tient compte des nouveaux länder issus de l'unification allemande). Par habitant et à prix constants, les prestations sociales dans l'Union ont ainsi augmenté de 44,6% entre 1980 et 1993.

⁴¹ Notons, plus généralement, que les dépenses publiques représentent aujourd'hui en France plus de 50% du PIB contre 35% au début des années 1970.

Total des recettes fiscales en pourcentage du PIB

1995



Le classement des pays a été fait en fonction du total des recettes fiscales par rapport au PIB.

Source : OCDE. "Statistiques des recettes publiques 1965-1996".

Le classement des pays en termes de dépenses de protection sociale par rapport au PIB n'a pratiquement pas changé entre 1980 et 1994 : le Portugal et la Grèce ont le ratio le plus bas (respectivement, 19,5% et 16% en 1994), le Danemark (33,7%) et les Pays-Bas (32,3%) le plus élevé. Toutefois, si l'on tient compte des nouveaux pays de l'UE, c'est la Finlande qui affiche le plus fort taux de dépenses de protection sociale par rapport au PIB (34,8% en

1994) ; le ratio de l'Autriche est aussi relativement élevé (30,2%). Les données ne sont pas encore disponibles pour la Suède.

**Dépenses de protection sociale dans les Etats membres de l'UE
en % du PIB, 1980 et 1994**

	1980	1994
Belgique	28,0	27,0
Danemark	28,7	33,7
Allemagne *	28,8	30,8
Grèce	9,7	16,0
Espagne	18,1	23,6
France	25,4	30,5
Irlande	20,6	21,1
Italie	19,4	25,3
Luxembourg	26,5	24,9
Pays-Bas	30,1	32,3
Autriche		30,2
Portugal	12,8	19,5
Finlande		34,8
Royaume-Uni	21,5	28,1
EUR 12	24,3	28,6

* Les données de 1980 n'incluent pas les nouveaux Länder allemands.
Les données pour la Suède ne sont pas disponibles.

Source : Eurostat - SESPROS

En 1994, dans l'ensemble de l'UE à 12, les sources principales du financement de la protection sociale sont les cotisations au titre du travail salarié (58% du total des recettes), suivies par les contributions publiques alimentées par les impôts (30,2%).

Les moyennes européennes recouvrent des différences importantes entre les Etats membres au niveau de la structure du financement de la protection sociale.

Les cotisations sociales au titre du travail salarié sont particulièrement importantes en Belgique, en Grèce et en France, où ce mode de financement dépasse 65% du total des recettes. Elles sont également importantes en Autriche (64,2%).

A l'opposé, le Danemark finance son système de protection sociale essentiellement par les impôts dont le poids relatif dans le total des

recettes dépasse 75%. L'Irlande et la Finlande reposent aussi fortement sur les contributions publiques.

Il faut souligner que la part des contributions publiques dans le total des recettes a tendance à augmenter. Pour l'Union dans son ensemble, elle est passée de 27,9% en 1980 à 30,2% en 1994. C'est seulement en Belgique, au Danemark, en Irlande et aux Pays-Bas que la part des contributions publiques a diminué dans le total des recettes.

**Recettes de protection sociale par type
en % du total, 1994**

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	P	UK**	EUR 12	A	FIN
Contributions publiques	20,6	75,6	26,7	19,2	29,6	21,5	61,0	35,0	42,6	16,3	37,4	43,9	30,2	29,2	44,7
Cotisations au titre du travail salarié	67,2	19,3	60,9	72,3	59,6	71,2	36,7	56,8	48,0	57,2	53,2	4,0	58,0	64,2	34,7
Cotisations d'autres personnes protégées*	2,4	:	9,4	(1)	8,7	5,5	1,5	6,0	3,3	2,5	2,5	1,1	6,3	4,2	14,2
Autres recettes	9,8	5,1	3,0	8,5	2,1	2,0	0,8	2,2	6,1	6,9	6,9	14,4	5,5	2,4	6,4
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

* Travailleurs indépendants, pensionnés et autres personnes
 ** Pour le Royaume-Uni, données de 1993
 Les données pour la Suède ne sont pas disponibles
 (1) Inclus dans Cotisations au titre salarié

Source : Eurostat - SESPROS

Entre 1980 et 1994, **la structure des prestations de protection sociale** a enregistré des variations qui reflètent des rythmes de croissance différents par groupe de fonctions.

Les variations observées résultent à la fois de l'évolution des besoins et des changements survenus dans la législation en matière de protection sociale.

Les prestations au titre de la vieillesse-survie ont augmenté de 59% en termes réels entre 1980 et 1994 dans l'UE à 12. Leur poids dans le total des prestations est ainsi passé de 43,3% en 1980 à 44,2% en 1994. En Italie, ces dépenses, déjà élevées en 1980, ont progressé plus vite que dans les autres

pays et leur part dans le total des prestations s'est accru de 9 points entre 1980 et 1994.

L'arrivée à maturation des régimes de retraite et le recours fréquent à la préretraite pendant les années '80 sont à l'origine de cette progression. Confrontés au vieillissement de la population, plusieurs pays sont en train de mettre en place des réformes des systèmes de retraite dont les effets apparaîtront progressivement dans le temps.

En 1994 et dans l'UE à 12, les dépenses pour l'ensemble Maladie / Invalidité / Accidents du travail représentent une part des prestations inférieure à ce qu'elle était en 1980. Ceci est dû au fait que les dépenses pour cet ensemble se sont accrues relativement moins que le total des prestations : 43,5% contre 48,8% entre 1980 et 1994.

**Prestations de protection sociale par groupe de fonctions
en % du total, 1980 et 1994**

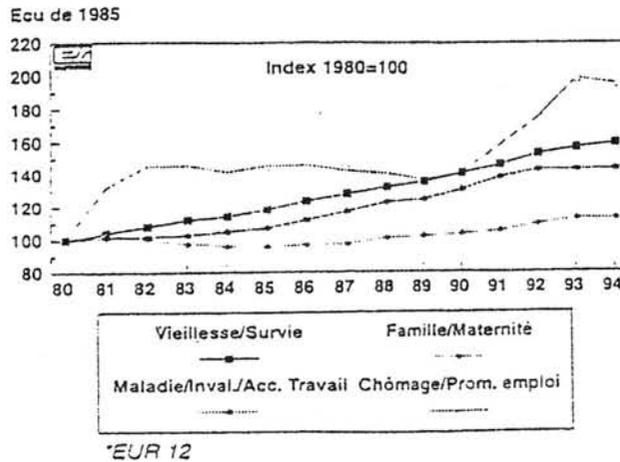
	Maladie/ Invalidité/ Accidents du travail		Vieillesse/ Survie		Famille/ Maternité		Chômage/ Promotion de l'emploi		Logement/ Divers	
	1980	1994	1980	1994	1980	1994	1980	1994	1980	1994
B	34,6	35,4	41,5	44,2	11,3	8,1	11,6	11,0	0,9	1,3
DK	35,8	27,0	35,7	36,6	10,8	11,6	12,9	16,8	4,8	8,1
D*	40,3	38,8	42,6	41,2	10,1	7,6	4,5	9,2	2,4	3,1
EL	26,2	24,5	66,1	66,8	3,6	1,2	2,7	2,7	1,4	4,8
E	37,2	36,2	41,0	42,6	4,4	1,7	15,7	18,1	1,7	1,4
F	35,6	34,0	43,9	43,7	12,7	9,6	5,1	8,1	2,7	4,7
IRL	43,4	36,8	31,4	27,5	11,5	13,1	8,8	17,2	4,9	5,4
I	34,9	29,9	55,1	64,0	7,5	3,6	2,3	2,5	0,1	0,0
L	40,4	38,0	47,5	46,0	10,0	13,6	0,9	2,3	1,2	0,2
NL	48,5	43,6	31,0	36,8	8,5	5,4	6,1	10,4	5,9	3,8
P	44,8	47,9	39,4	40,1	8,0	5,2	2,8	5,8	5,0	1,1
UK*	32,9	31,3	42,8	41,3	13,1	11,4	9,6	7,3	1,6	8,6
EUR12*	37,5	35,2	43,3	44,2	10,5	7,6	6,4	9,2	2,3	3,5
A		35,6		44,5		12,9		5,3		1,7
FIN		35,6		32,3		13,6		15,2		3,3

* en 1994, données de 1993 pour le royaume-Uni. En 1994, sont inclus les nouveaux Länder allemands.

Les données pour la Suède ne sont pas disponibles

Les Pays-Bas consacrent la partie la plus importante à ce groupe (43,6%), mais moins qu'en 1980 grâce aux efforts entrepris pour maîtriser les coûts dans ce domaine à partir de 1991.

Evolution des dépenses en prestations sociales par groupe de fonctions dans l'UE, 1980 et 1994 (Ecu 1985)



Source : Eurostat - SESPROS

Du graphique ci-dessus, on observe que 1985, 1989 et 1993 sont des points de retournement pour l'évolution des dépenses réelles en prestations de chômage dans l'UE. Ces prestations ont suivi les mouvements du chômage. Toutefois, le fléchissement enregistré entre 1993 et 1994 est plutôt déterminé par des réformes du système d'indemnisation du chômage dans certains pays (en particulier, en Espagne).

Entre 1980 et 1994, les dépenses affectées au risque chômage ont crû dans le total des prestations dans tous les Etats membres, à l'exception de la Belgique et, surtout, du Royaume-Uni où une série de modifications apportées aux prestations pendant la période a rendu le système moins généreux.

Les dépenses consacrées à la famille ont régressé en proportion du total des prestations dans presque tous les Etats membres, principalement en raison du recul de la fécondité observé dans tous les pays développés ce qui traduit le fait qu'elles ne sont pas conçues (ou utilisées) pour relancer la fécondité).

4.42. Les perspectives françaises et l'avenir des retraites par répartition

En France, la part des prestations sociales dans le PIB a triplé entre 1950 et 1993, passant de 10% à près de 30%. Elles jouent un rôle de plus en plus important dans le revenu disponible brut (RDB) des ménages : 41,5% en 1993 contre 25% en 1970 et 20% en 1960. Le système de protection sociale joue ainsi un rôle redistributif très important : horizontalement (des actifs vers les inactifs, des bien portants vers les malades, des jeunes vers les personnes âgées), verticalement (des riches vers les pauvres) et transversalement (au cours du cycle de vie).

Le risque vieillesse est le plus important des risques sociaux. Il représentait, en 1993, plus de 900 milliards de francs de prestations, dont 590 milliards de pensions de base, 220 de pensions complémentaires et 90 d'autres prestations. La part du risque vieillesse a cru sensiblement depuis trente ans, passant de 33,7% en 1960 à 42,4% des prestations en 1993. Les principales raisons de cette augmentation, alors que l'accroissement des effectifs de personnes âgées a été relativement lent durant cette période comparativement à ce qu'il sera au cours des quatre décennies suivantes (1990-2030), sont : la maturation — encore inachevée — des régimes de vieillesse entre autres en raison de la politique volontariste d'amélioration des régimes de retraite.

Progression du prélèvement social par secteur

En % du PIB	1985	1993
Santé	9,0	9,1
Vieillesse-survie	9,9	10,6
Maternité-logement	3,1	3,1
Emploi	1,3	1,7
Divers	0,3	0,5
Total	23,6	25,0

Source : "Comptes de la protection sociale". SESI. Juillet-août 1994

Une des particularités du système français est que le financement de ces dépenses provient essentiellement de cotisations sociales (cf supra) alors que, par exemple au Danemark, il provient principalement des impôts.

Cette particularité répond à la logique d'assurance propre à la conception française de la protection sociale dans laquelle les prestations sont majoritairement contributives, c'est-à-dire qu'elles varient en fonction du niveau de salaire et des droits acquis par les travailleurs par le versement de cotisations. Ainsi, les cotisations sociales représentaient en 1993 une somme de 1650 milliards, soit 77,5% des ressources du système de protection sociale. Les impôts et taxes effectifs, c'est-à-dire la parafiscalité affectée aux dépenses sociales, les ressources du Budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA) et la Contribution sociale généralisée (CSG) créée en 1991 atteignaient la même année près de 120 milliards de francs, dont la moitié au titre du risque famille-logement et un cinquième au titre du risque vieillesse-survie. Enfin, les contributions publiques (subventions) s'élevaient à environ 300 milliards.

Structure du financement de la protection sociale

	1981	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Cotisations	76,8	75,0	78,3	77,4	76,8	75,4	74,2	74,5	75,1
Cotisations d'employeurs ¹	53,8	50,9	50,4	49,8	49,4	48,4	47,6	47,9	47,9
. Cotisations effectives	43,3	41,3	41,3	40,6	40,1	39,1	38,4	38,7	38,7
. cotisations fictives	10,5	9,6	9,1	9,2	9,3	9,3	9,2	9,2	9,2
Cotisations de salariés	17,9	18,8	22,1	21,8	21,8	21,7	21,4	21,4	21,7
Autres cotisations	5,1	5,3	5,8	5,8	5,6	5,3	5,2	5,2	5,5
Contributions publiques et impôts	17,6	19,0	16,2	17,2	17,8	19,2	20,8	20,4	20,0
Contributions publiques	15,3	15,9	12,8	12,9	13,2	13,7	13,3	12,8	12,1
Impôts et taxes :	2,3	3,1	3,4	4,3	4,6	5,5	7,5	7,6	7,9
Contrepartie des prestations fiscales	2,4	3,0	3,1	3,0	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1
Autres recettes	3,2	3,1	2,4	2,4	2,3	2,3	2,0	2,0	1,8
TOTAL	100,0								

¹ Les cotisations employeurs se décomposent en deux groupes : les cotisations effectives qui sont versées directement aux régimes de sécurité sociale et les cotisations fictives qui sont la contrepartie de prestations versées directement par les employeurs à leurs salariés

Le poids particulièrement lourd des cotisations sociales — qui, incidemment, pèse davantage sur les employeurs que sur les salariés — est souvent invoqué comme constituant un obstacle majeur à l'emploi.

Une seconde particularité française tient au fait que **le prélèvement est globalement dégressif** par rapport aux revenus pour deux raisons essentielles : la déductibilité des cotisations du revenu imposable au titre de l'impôt sur le revenu et la survivance d'un plafond de cotisations qui, longtemps, fut fixé relativement bas.

Plusieurs problèmes de nature différente vont se poser concernant l'avenir du système français de protection sociale et, plus spécifiquement, l'avenir des systèmes de retraite par répartition.

Le premier problème concerne évidemment **l'équilibre financier des régimes** compte-tenu de l'évolution :

- des dépenses, celles-ci étant fonction essentiellement du nombre de retraités, de leur espérance de vie en retraite, du montant et du mode de revalorisation des pensions ;
- des recettes, celles-ci étant fonction du rendement du prélèvement obligatoire, de sa composition, des assiettes et des taux.

Sans anticiper sur les conclusions de notre étude, il est évident que la dégradation du ratio actifs cotisants sur inactifs allocataires constitue un premier facteur de rupture important sur lequel nous avons, dans les pages qui précèdent, fourni de nombreux éléments.

La dégradation de la situation des retraites par répartition peut provenir d'un déséquilibre durable entre les ressources — rappelons le, essentiellement composées de cotisations assises sur les salaires — et les charges telles qu'elles ont pu être estimées dans le deuxième chapitre. Et ce besoin de financement risque d'être d'autant plus important que :

- les charges résultant du vieillissement démographique seraient plus lourdes que ne le laissent entendre les prévisions disponibles ;
- le contexte socio-économique pourrait s'avérer beaucoup moins favorable, notamment en termes de croissance économique et d'emplois, que prévu dans les travaux sous revue.

En d'autres termes, nous serons (si nous ne sommes déjà) très rapidement confrontés à une alternative insupportable devant :

- soit augmenter fortement le prélèvement obligatoire au risque de faire supporter aux actifs et aux entreprises une charge supplémentaire difficilement compatible avec leurs exigences de compétitivité sur les marchés mondiaux ;
- soit stabiliser le prélèvement mais, en l'absence de croissance forte de l'assiette, voir alors son rendement rester stationnaire alors que le nombre de retraités et leurs droits à pension (effet de génération) augmenteront vivement.

Nous ne reprendrons pas ici les perspectives à long terme esquissées au sein du "Livre Blanc sur les retraites" et des travaux plus récents (en particulier, le "rapport Briet") dont les conclusions — en dépit d'hypothèses généralement assez optimistes, notamment sur la croissance, l'emploi et les salaires, en dépit également de la réforme de 1993 — sont suffisamment éloquentes et certainement sous-estimées. Rappelons néanmoins que :

- La réforme des retraites intervenue en 1993, d'une part ne concerne que les salariés du secteur privé, d'autre part, si la situation de l'emploi ne s'améliore pas, se traduira essentiellement pas le fait que les futurs retraités n'auront point accumulé le nombre d'annuités de cotisations suffisantes pour bénéficier d'une retraite à taux plein, retraite dont les bases de calcul, en outre, ont été sensiblement modifiées.

Si, grâce à une politique volontariste, les retraites ont augmenté au cours des vingt dernières années plus vite que les salaires avec pour conséquence une parité des niveaux de vie des salariés et des retraités, cette parité risque fort de se trouver à l'avenir compromise. En outre, le creusement des inégalités entre salaires dû à la dualisation tendancielle du marché du travail pourrait se répercuter par un identique creusement des inégalités des revenus de pension.

- La situation et les perspectives des régimes de retraite spéciaux, notamment ceux du régime des fonctionnaires et des entreprises du secteur nationalisé — sous le double effet, d'une part, d'une détérioration du ratio cotisants/allocataires et du ratio

ressources/dépenses, d'autre part, de l'ouverture à la concurrence — sont beaucoup plus préoccupantes.

Les travaux réalisés sur ces régimes⁴² révèlent à la fois le caractère très préoccupant des tendances prévisibles et le fait que le recours à des systèmes de capitalisation — complémentaires et non, évidemment, substitutifs — n'est pas facile à mettre en oeuvre ni une panacée.

4.43. Système de retraite et épargne

Dans le cadre du système par répartition, les actifs versent, au cours de leur vie professionnelle, des cotisations sociales leur permettant d'acquérir des droits futurs à pension, représentatifs de revenus différés. Ces droits futurs ont plusieurs caractéristiques :

- Ce sont des créances accumulées de façon obligatoire.
- Ce sont des créances sur les revenus du travail des actifs de demain. Ces créances sont immatérielles et ne sont pas liquides : il s'agit d'engagements contractuels entre les générations.
- La valeur de ces droits qui sera connue au moment du départ à la retraite est fonction de différents paramètres de calcul (durée d'assurance, salaire de référence, taux de liquidation, etc...).
- L'accumulation de ces créances est semblable à la constitution d'un patrimoine alimenté par les contributions versées tout au long de la vie active. Ces droits futurs peuvent donc être assimilés à un patrimoine dont la fonction est de transférer, durant le cycle de vie, du revenu des années de vie active vers les années de retraite.
- D'après les évaluations menées en France, l'équivalent patrimonial de ces droits, qui est 2 fois supérieur au PIB, est nettement supérieur au patrimoine financier des ménages.
- Le rendement de ce patrimoine devrait passer, toutes choses égales par ailleurs, d'environ 5% actuellement aux alentours de 2% en 2030.
- En termes de flux, les cotisations de retraite sont à peu près équivalentes à l'épargne brute des ménages.

42 Voir en particulier Stéphane Hamayon et Michel Rouquis. *Le financement des systèmes de retraite spéciaux*. Paris : Editions ASPE, 1997.

Les difficultés auxquelles se heurtera le système par répartition amènent à s'interroger sur le mode de financement des retraites en considérant, notamment, les avantages supposés de la capitalisation. La comparaison entre le système par répartition et le système par capitalisation revient toujours à comparer le taux de croissance démographique avec le rendement net du capital et dépend des modèles utilisés, de l'horizon temporel envisagé, de la situation économique de départ ainsi que des modalités de fonctionnement du système. Dans le cas français, la démarche vise à étudier comment l'introduction d'une part de capitalisation pourrait permettre au système par répartition de mieux faire face aux problèmes posés par le vieillissement.

Dans une récession, le système par répartition pourrait être déstabilisant : la baisse du nombre d'actifs employés impose une hausse du taux de cotisation, ce qui accroît le coût du travail et pourrait conduire à réduire la demande de travail. Le système par capitalisation a tendance à lisser les fluctuations : il n'y a pas de hausse du taux de cotisation mais il y a réduction des retraites futures perçues par les salariés qui ne cotisent plus.

Une différence majeure entre la capitalisation et la répartition est le calendrier avec lequel est payé le surcoût de la retraite. Dans le premier cas, il porte immédiatement sur les générations actuelles d'actifs, dans l'autre, il ne porte que sur les générations futures. Ceci fait donc intervenir des problèmes d'équité intergénérationnelle.

Dans le cas de la répartition, l'incertitude porte plutôt sur la croissance des salaires, la situation de l'emploi et la politique économique (taux de remplacement des retraites par exemple). Dans le cas de la capitalisation, l'incertitude porte plutôt sur les rendements financiers.

La préférence pour la capitalisation ou la répartition peut aussi dépendre de facteurs plus psychologiques qu'économiques. Ainsi, la crainte d'un effondrement du système par répartition en régime démographique défavorable est surtout la crainte d'un refus de payer de la part des générations futures. Face à ce risque, la capitalisation semble offrir une protection : les revenus du système de capitalisation sont liés à un droit de propriété sur une fraction du capital national, or ce droit de propriété paraît plus solide que le droit moral à être supporté par les générations suivantes qui est la base du système par répartition. En fait, cette sécurité

est doublement trompeuse. D'abord, parce que si la propriété d'un capital garantit en principe le droit à l'ensemble de son revenu, elle ne garantit pas le niveau de ce revenu. Ensuite, parce que, en dehors de tout mécanisme concurrentiel de répartition du revenu, les actifs ont d'autres moyens d'éviter de payer indirectement les retraites par capitalisation de leurs aînés. L'un de ces moyens est l'inflation. La réussite d'un système par capitalisation implique de se prémunir correctement contre elle.

Si l'économie connaît une situation de sous-accumulation, la mise en place d'un système par capitalisation permet d'augmenter significativement le capital productif par actif. Le développement de la capitalisation est souvent vu comme un moyen de relancer, à court et à moyen termes, l'épargne et l'investissement, relance souvent jugée nécessaire au rétablissement de la croissance et de l'emploi en particulier en économie fermée.

Le passage d'un système par répartition à un système par capitalisation est souvent justifié par l'augmentation induite du taux d'épargne et par une modification des flux d'allocation. Toutes choses égales par ailleurs, la combinaison de ces deux effets serait bénéfique car elle pourrait, sous certaines conditions, conduire à une augmentation de la croissance économique que ce soit au niveau national ou à l'étranger. Bien que les enseignements des études empiriques et de certains exemples étrangers soient l'objet de nombreux débats, il est possible d'en faire le bilan suivant:

- La mise en place d'un système par capitalisation devrait augmenter le taux d'épargne des ménages. La plupart des analyses estiment que la hausse du taux d'épargne serait certaine, bien que son ampleur soit difficile à déterminer. Selon certaines évaluations menées aux Etats-Unis, 1 dollar de stock de capital de la Sécurité Sociale réduirait de 2 à 3 cents le taux d'épargne des ménages⁴³. Vu la grandeur relative de ces deux variables (le stock de capital de la Sécurité Sociale représente 1,5 fois le PNB), le système actuel de la Sécurité sociale réduirait de 60% l'épargne des ménages américains. En pratique, aux Etats-Unis, ces dernières années ont vu l'introduction de nombreux instruments (IRA, plans 401 (k), plans Keogh) bénéficiant d'un traitement fiscal privilégié.

⁴³ FELDSTEIN N. "The Missing Piece in Policy Analysis : Social Security Reform" in *American Economic Review*. Mai 1996, pp. 1-14.

Sur la base d'une étude par cohortes sur la période 1984-1990, les enseignements sont les suivants. L'accès à ces plans spécifiques s'est traduit par un supplément d'épargne sur ces supports tandis que le montant de l'épargne financière hors support à avantage fiscal spécifique ne semble pas avoir été réduit. Une hausse de l'épargne s'est donc produite. Néanmoins, il est possible de se demander si l'accroissement de l'épargne totale est liée de façon spécifique aux plans eux-mêmes ou simplement à l'assombrissement des perspectives concernant les systèmes de retraite existants.

A long terme, les actifs devenus retraités bénéficient d'une retraite accrue du fait de la hausse de leurs cotisations quand ils étaient jeunes et consomment de ce fait davantage. Le taux d'épargne global n'est pas nécessairement accru.

- Le rendement comparé des deux systèmes est le principal sujet de discussions. Dans le cadre du système par répartition, le rendement est fonction du taux de croissance économique global, de la croissance démographique et les modalités d'indexation. En longue période, le rendement d'équilibre de long terme d'un régime stabilisé par répartition serait aux alentours de 2,0%. Dans le cadre du système par capitalisation, en longue période, le rendement est égal au taux d'intérêt et donc à la productivité marginale du capital. Le problème est de savoir ce que peut valoir cette productivité marginale, non seulement en longue période mais aussi à moyen terme. Partant du constat que les analyses historiques de long terme montrent par exemple que le rendement réel moyen des actions ressort à 6,5% par an, certains recommandent de placer l'épargne sur les marchés financiers. Plus généralement, l'augmentation des fonds d'épargne et leur allocation efficiente effectuée par les marchés financiers, que ce soit dans le pays considéré ou à l'étranger, permettraient d'accroître durablement le taux de croissance de l'économie et donc la productivité marginale du capital. Néanmoins, plusieurs objections peuvent être faites. Tout d'abord, les flux financiers vers le marché des actions, dont l'offre apparaît relativement rigide, du moins dans la plupart des pays développés, risquent de provoquer des bulles spéculatives ou une baisse du rendement des investissements financiers. Ensuite, les placements dans les pays moins développés se heurtent à des problèmes d'information et d'offre de titre.

Plans français d'épargne retraite : à quelle collecte et à quel impact sur le marché des actions peut-on s'attendre ?

Les plans d'épargne retraite sont caractérisés en France par une double incertitude. D'une part, la publication des décrets d'application n'est pas encore intervenue et leur mise en place effective n'est pas certaine. D'autre part, les montants récoltés dans le cadre de ces plans d'épargne se révèlent très difficiles à estimer. Malgré ces incertitudes, il apparaît nécessaire d'étudier leur développement futur possible en identifiant les variables-clés et d'analyser leur impact sur le marché français des actions.

I. Principales caractéristiques

- Population concernée : 13,5 millions de salariés du secteur privé.
- Mécanismes : le salarié pourra déduire de son revenu imposable les sommes versées (y compris l'abondement) sur son plan dans la limite de 20% du plafond de la Sécurité sociale, soit environ 33 000 F ou, jusqu'à 5% de son revenu annuel brut, si ces 5% dépassent les 33 000 F. Il pourra reporter sur les trois années suivantes l'enveloppe non utilisée, une année donnée. Il aura la possibilité après 10 ans, et ce, en une seule fois, de transférer ses avoirs sans pénalités sur un autre plan.

L'entreprise pourra abonder le plan jusqu'à quatre fois les versements du salarié. Ces versements seront exonérés de cotisations sociales dans la limite de 85% du plafond de la sécurité sociale (soit environ 140 000 francs) dont 19% sont toutefois réservés à d'autres cotisations patronales (retraite, prévoyance).

Après le départ à la retraite, les sommes accumulées donnent lieu à une sortie en capital, — représentant au maximum 20% de l'épargne accumulée et 75% du plafond annuel de la Sécurité sociale — et en rente.

- Placements : 65% au maximum des fonds seront placés en produits de taux.

II. Variables-clés de développement à moyen terme

- Comportement des salariés et des entreprises face aux menaces pesant sur les systèmes de retraite par répartition.
- La politique fiscale et l'évolution des déficits publics apparaissent également très importants mais leurs effets sont difficiles à prévoir.
- L'acceptation par les épargnants. Historiquement, le patrimoine financier des ménages français se caractérise par une forte aversion pour la détention directe d'actifs risqués et une préférence marquée pour les titres à revenu fixe, en particulier les titres publics. Pour autant, les ménages n'hésitent pas à modifier, dans ce cadre, l'allocation de leur épargne en cherchant à optimiser la rémunération de leurs

placements. En tenant compte de ces caractéristiques générales, l'attractivité des plans d'épargne retraite doit être comparée à celle des autres produits d'épargne en envisageant trois dimensions interdépendantes : la fiscalité, la flexibilité d'utilisation et l'équilibre rentabilité/variabilité. Au regard de ces trois critères, les produits d'assurance-vie et, dans une moindre mesure, le plan d'épargne entreprise proposent, pour l'instant, les conditions les plus attractives.

- *Stratégie des acteurs financiers.* Les banques et les assurances françaises n'ont pour l'heure peu ou pas d'expérience dans la distribution et la gestion de produits d'épargne à long terme. Durant les dix dernières années, les produits d'assurance-vie ont constitué le principal produit d'épargne financière proposé aux épargnants.

III. Les différentes estimations

1. Les fonds collectés

Considérant les nombreuses incertitudes, il paraît préférable d'étudier les estimations disponibles en les comparant à l'épargne financière actuelle des ménages et à la masse salariale.

L'Association française des banques estime que les sommes collectées annuellement seraient comprises entre 19 et 23 milliards de francs après une période de quatre à cinq ans durant laquelle la collecte annuelle serait de 4 milliards. Le service des études économiques de la Caisse des dépôts et consignations estime que la collecte sera comprise entre 12 et 30 milliards par an. Ces montants peuvent être mis en perspective avec :

- *Les placements financiers des ménages.*

En 1995, les flux des placements financiers des ménages s'élevaient à 532,9 milliards de francs dont 494,6 milliards à moyen et à long terme (cf tableau sur les placements des ménages en flux). Au sein de ces flux, l'assurance-vie occupait une position hégémonique puisqu'elle s'élevait à 310,7 milliards.

L'épargne des salariés du secteur privé ne représente qu'une fraction de ce montant. D'une part, il faut enlever l'épargne réalisée par les personnes âgées de 65 ans ou plus. D'autre part, il faut soustraire l'épargne des personnes actives indépendantes ou travaillant dans le secteur public. En supposant que les personnes âgées de 65 ans ou plus épargnent moins que les personnes âgées de moins de 65 ans, les flux d'épargne des salariés du secteur privé peuvent être estimés à environ 55% des flux totaux de l'épargne des ménages, c'est-à-dire 275 milliards.

Dans ce cadre, une modification des flux d'épargne de l'ordre de 20 milliards par an représente moins de 10% des flux annuels et une infime fraction du patrimoine des ménages. A cet égard, le patrimoine

financier de l'ensemble des ménages français s'élève à 12 000 milliards de francs (cf tableau sur les placements des ménages en encours).

Considérant les réallocations des flux d'épargne récents (emprunt Balladur, montée en puissance de l'assurance-vie, etc), une réallocation de 20 milliards n'est pas irréaliste. Néanmoins, vu les dispositions fiscales, ce dispositif n'intéressera, dans un premier temps, que les ménages à revenu élevé, ce qui tend à réduire la population potentiellement intéressée.

PLACEMENTS DES MENAGES (en flux)				
<i>(en milliards de francs)</i>				
	1992	1993	1994	1995
Epargne liquide et négociable				
Dépôts auprès des intermédiaires financiers	16,1	52,6	142,2	230,0
— Devises	0,0	-0,7	-0,3	-10,0
— Moyens de règlement en francs	26,3	-17,7	10,9	77,3
— Placements à vue	-35,1	20,1	110,9	113,0
— Placements à échéance	-6,8	2,6	-0,9	48,4
— Autres dépôts non transférables	31,7	48,3	21,5	1,3
Titres d'OPCVM				
— Titres d'OPCVM de court terme	83,0	-56,4	-144,3	-230,6
— OPCVM de long terme (hors PEA)	141,8	-219,3	-143,6	-141,6
— OPCVM de long terme (hors PEA)	-58,8	162,9	0,7	-89,0
Autres titres				
— Titres du marché monétaire	-18,0	28,8	1,6	39,0
— Obligations (hors PEA)	9,6	17,9	2,4	-3,2
— Actions et autres participations (hors PEA)	18,9	18,7	12,9	41,1
— Actions et autres participations (hors PEA)	-46,6	-7,9	-13,7	1,0
TOTAL	81,1	25,0	-0,5	38,3
Epargne stable à moyen et long terme				
PEP bancaires	60,0	84,2	44,7	56,1
PEP assurances	14,1	16,2	13,0	18,0
Bons de capitalisation des assurances	24,8	20,1	3,9	3,7
Placements d'assurance-vie	164,1	243,0	265,0	310,7
Plans d'épargne-logement et Livrets d'épargne-entreprise	19,3	75,0	92,0	100,0
PEA dont :	59,1	81,6	30,5	6,1
— Actions	27,3	14,8	16,0	6,6
— OPCVM "actions"	31,8	17,8	19,0	3,1
— Emprunt Balladur		49,0	-4,5	-3,6
TOTAL	341,4	520,1	449,0	494,6
TOTAL GENERAL	422,4	545,1	448,6	532,9
Source : Banque de France				

PLACEMENTS DES MENAGES (en encours)				
<i>(en milliards de francs)</i>				
	1992	1993	1994	1995
Epargne liquide et négociable				
Dépôts auprès des intermédiaires financiers	3045,1	3105,5	3258,4	3481,4
— Devises	124,5	110,9	121,3	104,3
— Moyens de règlement en francs	1057,7	1032,6	1043,6	1120,9
— Placements à vue	1193,4	1213,5	1324,4	1437,4
— Placements à échéance	418,0	420,7	419,8	468,2
— Autres dépôts non transférables	251,4	327,8	349,4	350,6
Titres d'OPCVM	1624,9	1616,6	1399,1	1219,8
— Titres d'OPCVM de court terme	950,8	714,0	570,4	428,8
— OPCVM de long terme (hors PEA)	674,2	902,6	828,6	791,0
Autres titres	3557,9	4605,6	3939,1	4035,8
— Titres du marché monétaire	25,7	46,6	48,9	45,8
— Obligations (hors PEA)	524,7	544,0	499,4	588,1
— Actions et autres participations (hors PEA)	3007,5	4015,1	3390,7	3402,0
TOTAL	8227,9	9327,8	8596,6	8737,1
Epargne stable à moyen et long terme				
PEP bancaires	216,0	300,2	344,8	400,9
PEP assurances	56,3	72,5	85,5	103,5
Bons de capitalisation des assurances	272,7	292,8	296,7	300,4
Placements d'assurance-vie	942,6	1185,6	1450,6	1761,3
Plans d'épargne-logement et Livrets d'épargne-entreprise	482,9	557,9	649,9	749,9
PEA dont :	59,7	168,3	169,5	175,6
— Actions	27,6	53,5	59,5	65,2
— OPCVM "actions"	32,1	63,0	68,8	70,9
— Emprunt Balladur		51,8	41,2	39,5
TOTAL	2030,1	2577,2	2997,0	3491,6
TOTAL GENERAL	10258,1	11905,2	11593,5	12228,7
Part des encours	19,8%	21,6%	25,9%	28,6%
Source : Banque de France				

— La masse salariale.

La masse salariale nette globale des salariés du secteur privé s'élève à environ 1 700 milliards de francs, c'est-à-dire une moyenne de 123 KF par salarié. Dans ce cadre, 1% de cette masse représente 17 milliards de francs. Mais l'analyse de ce pourcentage doit prendre en compte plusieurs facteurs.

Tout d'abord, l'effort d'épargne pourrait se révéler plus important en raison de l'abondement des entreprises. A titre de comparaison, la somme épargnée dans le cadre du Plan d'épargne entreprise (PEE) s'élevait en moyenne à 2,9% de la masse salariale (9 000 F par épargnant) en 1995. Dès lors, l'assiette sur laquelle il convient de raisonner pour calculer la participation totale au Plan d'épargne retraite (épargne du salarié + abondement) pourrait être le salaire brut et non pas le salaire net.

Ensuite, comme dans l'approche précédente qui se fondait sur l'épargne, seuls les hauts salaires pourraient être intéressés dans un premier temps. Mais leur effort d'épargne pourrait être sans doute plus important.

Enfin, il faut tenir compte du temps nécessaire pour que les entreprises soient prêtes à proposer ce système à leurs salariés.

2. L'impact sur le marché des actions

Outre les incertitudes concernant le montant des fonds collectés se pose la question de la part placée en actions françaises. La loi précise que les fonds devront être placés au plus à 65% dans des produits à taux fixe. La part en actions dépendra donc, partiellement, de la stratégie marketing des promoteurs des plans d'épargne retraite et de la stratégie de placement des gestionnaires des fonds récoltés.

Les exemples de fonds de pension anglo-saxons montrent qu'en moyenne la part des actions nationales dans le portefeuille est comprise entre 48% (fonds de pension américains) et 57% (fonds de pension britanniques).

En prenant l'hypothèse de 35%, le flux annuel se portant sur le marché des actions françaises pourrait être compris entre 7 et 10 milliards. En prenant l'hypothèse de 50%, le flux annuel se portant sur le marché des actions françaises pourrait être compris entre 10 et 15 milliards.

IV Principaux enseignements

- A court terme, l'impact sur le marché des actions françaises sera marginal.
- A moyen terme, seul un changement du comportement des acteurs permettra un développement significatif des plans d'épargne retraite. A cet égard deux variables apparaissent fondamentales : l'attractivité des plans d'épargne retraite par rapport aux autres produits d'épargne et la stratégie de placement des investisseurs institutionnels. Plus généralement, le succès de ce produit implique que les Français deviennent réceptifs à des stratégies patrimoniales financières ayant un horizon de long terme et comportant certains risques. Comparativement aux pays anglo-saxons, le secteur de la gestion de ce type d'épargne est encore embryonnaire en France, ce qui risque d'en limiter l'essor.

- *Un succès des plans d'épargne retraite bouleverserait à moyen terme le marché des actions en France et créerait un nouveau pôle de développement pour le secteur financier.*
- *Vu les montants en jeu, les plans d'épargne retraite ne peuvent être considérés comme pouvant résoudre seuls les problèmes posés par le financement des retraites.*

En outre, considérant les montants en jeu, l'impact macro-économique sera pour l'instant limité en France. D'après les premières estimations menées sur les flux d'épargne se portant sur les plans d'épargne retraite, les montants annuels seraient compris entre 4 et 10 milliards, ce qui représenterait entre 1 et 5% de l'épargne annuelle des ménages. Il faudrait donc attendre une vingtaine, voire une trentaine d'années, pour que le revenu du capital accumulé contribue significativement au financement des charges de pensions de retraite.

L'introduction d'un mécanisme de capitalisation complémentaire au système par répartition est inévitable puisqu'il permet d'accroître l'effort d'épargne des Français en vue de leur retraite et, incidemment, de développer les marchés financiers en France. Mais, il ne saurait résoudre à lui tout seul les problèmes des régimes par répartition. En outre, la comparaison des rendements offerts sur les marchés financiers et ceux du régime par répartition pourrait conduire à remettre en cause le contrat implicite entre les générations sur lequel est fondée la répartition avec, comme conséquence, le retour à la situation antérieure de misère pour la plupart des retraités⁴⁴. Enfin, comme le montre l'exemple de l'assurance-vie, les intermédiaires financiers (banques et assurances) joueront un rôle très important par leur comportement d'offre de produits d'épargne et leur comportement de placement.

Les actions sont-elles les plus rentables ?

Les problèmes posés par la pérennité des systèmes de retraite par répartition et le développement de l'investissement des fonds en

⁴⁴ Il n'est pas faux d'affirmer que le développement des fonds de pensions en capitalisation est inévitable. Il n'en comporte pas moins un risque majeur pour les pensions actuelles et futures : si la législation comporte des possibilités de déduction fiscale et sociale importantes, la masse des salariés soumise à cotisations sociales se rétractera, entraînant notamment une baisse supplémentaire des retraites pendant de longues années — de l'ordre de 30 ans — avant que l'effet bénéfique de ces fonds n'apparaisse.

actions par les investisseurs institutionnels, en particulier les fonds de pensions anglo-saxons, amènent à étudier plus précisément la rentabilité des actions surtout en la comparant aux autres investissements, en particulier les obligations. Selon la théorie financière classique, la rentabilité espérée d'un investissement est une fonction croissante du risque total. D'un point de vue historique et sur le long terme, les actions se révèlent être le placement le plus profitable surtout comparé aux obligations sans que cela puisse être justifié par le risque. Mais cette constatation mérite quelques précisions.

— Sur longue période, le rendement des actions est supérieur à celui des obligations.

Aux États-Unis, entre 1889 et 1978, la rentabilité réelle moyenne annuelle de l'indice Standard & Poors fut de 6,98% et celle des bons du Trésor de 0,8%. En France, une étude sur la période de 1950 à 1992, montre que le placement en actions obtient des résultats largement supérieurs à ceux du placement obligataire. Mais cette approche se révèle trop simpliste pour deux raisons majeures. D'une part, le nombre d'années n'est pas assez important pour être statistiquement significatif. D'autre part, les données concernant la rentabilité des actions comprennent l'augmentation du dividende et l'accroissement du cours des actions. En utilisant certaines conventions, le retraitement statistique conduit à conclure que la rentabilité des actions demeure encore supérieure à celle des obligations.

— La meilleure performance des actions est vue sous l'angle indiciel

Cette approche tend à améliorer le diagnostic puisqu'elle présente une vision moyenne qui néglige les accidents comme les faillites d'entreprises. Le renouvellement régulier des entreprises dans l'indice entraîne un biais puisque la pérennité de l'indice est supérieure à la pérennité des entreprises qui sont présentes à la bourse.

— Le rendement supérieur des actions s'accompagne d'une plus grande volatilité.

Tout d'abord, il faut souligner que l'étude empirique du marché des actions comme de celui des obligations montre que les fortes amplitudes de marché sont beaucoup plus nombreuses que ne laisserait supposer la loi statistique normale.

La variabilité est généralement mesurée par l'écart type, qui est la racine carrée de la moyenne des carrés des écarts à la moyenne. En utilisant cette mesure, la volatilité des actions est sensiblement supérieure à celle concernant les obligations. Néanmoins, à long terme, le marché des actions évolue selon le comportement de certains "fondamentaux". Sur le marché des actions, le pendule oscille toujours autour d'une valeur moyenne sans qu'il s'y arrête jamais et sans que l'on puisse déterminer avec précision l'ampleur des écarts.

En revanche, la volatilité des obligations du trésor ne doit pas être négligée : le risque attaché aux obligations est lié à l'évolution de l'inflation qui n'est pas prévisible. Dans le cas des obligations du

Trésor, il n'existe pas de valeur moyenne de rendement de long terme.

En outre, depuis une trentaine d'années, le rendement des actions et celui des obligations ont présenté une corrélation positive, statistiquement significative, mais sensiblement inférieure à 1. Les appréciations des marchés boursiers tendent donc à s'accompagner d'un bon comportement des marchés obligataires.

— **Ces constats effectués sur le passé doivent être considérés avec une certaine prudence.**

De ce point de vue, les périodes d'observation sont toujours trop courtes ou trop longues. Trop courtes, car une durée plus longue est toujours souhaitable pour repérer des régularités statistiques et s'assurer de leur signification. Trop longues, car la probabilité existe qu'une même période d'observation recouvre plusieurs régimes de fonctionnement différents, dont certains peuvent ne présenter que peu de pertinence pour l'avenir. Mais si l'on se fonde sur la période 1973-1995, la différence entre le rendement des différents actifs tend à s'amenuiser comparativement aux périodes précédentes. Deux raisons majeures peuvent être avancées. D'une part, le risque attaché à l'investissement en actions tend, peut-être, à diminuer en raison de l'efficacité accrue des marchés boursiers et de la pérennité des entreprises. D'autre part, la hauteur absolue des taux d'intérêt à court terme résultant elle-même, pour une portion de la période du moins, des politiques monétaires très rigoureuses menées pour ramener l'inflation à des niveaux très bas.

Bien que la situation économique concernant la Norvège et les États-Unis ne soit pas comparable, il est intéressant de constater que les autorités publiques de ces deux pays envisagent de changer la politique de placement de fonds publics des obligations vers les actions. Dans le cas de la Norvège, il s'agit de modifier l'allocation des actifs du fonds alimenté par le surplus pétrolier. Dans le cas des États-Unis, il s'agit des actifs du fonds alimenté par le surplus des cotisations de Sécurité sociale.

I. Le fonds pétrolier norvégien

— **Le contexte.** Actuellement, la Norvège exporte quotidiennement environ 3,2 millions de barils de pétrole, ce qui en fait le deuxième exportateur de pétrole derrière l'Arabie saoudite. Ces exportations lui procurent 20 000 francs de recettes par habitant et par an. Ces recettes sont placées dans un fonds pétrolier destiné à préparer la reconversion économique du pays alors que, d'après les experts, la manne pétrolière ne devrait recommencer à décroître qu'à partir de 2005. Ce fonds, qui représente actuellement environ 5% du PNB (7 milliards de dollars), devrait atteindre plus de 30% du PNB en 2001 (61 milliards de dollars) et 50% du PNB en 2005.

— **La stratégie.** Jusqu'à présent les investissements de ce fonds étaient limités à des placements à faible risque et à rendement faible (obligations). Suivant les recommandations de la Banque centrale

norvégienne, un projet de loi serait bientôt discuté visant à permettre à ce fonds d'investir au minimum 30% de ses avoirs en actions. Ces investissements seront des investissements de portefeuille essentiellement dans des entreprises étrangères.

II. Le fonds de Sécurité sociale américain

— **Le contexte.** Depuis 1983, la Sécurité sociale américaine a accumulé des fonds car la législation avait prévu des recettes supérieures aux dépenses. Mais, à législation inchangée, le déficit de la Sécurité sociale, qui commencera à partir de 2012, réduira à néant le fonds en 2029. Toutes choses égales par ailleurs, les individus nés avant 1930 ont un rendement de leur cotisation compris entre 1 et 4% dans le système actuel.

— **La stratégie.** Actuellement, les montants de ce fonds sont investis en obligations du Trésor américain qui ne sont pas sur le marché. En décembre 1996, des propositions ont été émises visant à améliorer la viabilité financière du système, à accroître le rendement des cotisations et à limiter les effets supposés néfastes sur le taux d'épargne. Dans des proportions différentes selon les trois scénarios envisagés, les propositions consistent à accroître les déductions fiscales bénéficiant aux contributions, à créer des fonds d'épargne individuels obligatoires et à investir les montants dans les marchés financiers. Selon les scénarios, le système de retraite de base par répartition serait préservé mais les surplus actuels seraient placés en actions ou le système actuel serait remplacé par un système de capitalisation.

4.5. La dynamique sociale ; la problématique de l'équité et de la solidarité entre générations

Ce que nous avons décrit comme constituant le système économique et social de référence fut le fruit d'une lente construction historique marquée, comme le sera l'avenir, d'un mélange de hasard, de nécessité et de volonté, en même temps que d'un compromis entre, d'une part, les opportunités et contraintes particulières d'une époque, d'autre part, les valeurs humaines et leur incarnation dans des comportements et des structures sociales.

Il est exclu, dans le cadre de cette modeste étude, de broser un panorama général rétrospectif et prospectif de l'évolution des valeurs, ni d'ailleurs d'évaluer le rôle plus ou moins moteur qu'elles ont pu (et pourraient) jouer au regard de nos institutions sociales et de la philosophie sous-tendant l'effort de solidarité consenti entre les individus et entre les âges. Mais certaines valeurs essentielles méritent toutefois un bref commentaire à ce stade : la famille, le travail et la solidarité, qui est, de plus en plus souvent opposée à l'individualisme.

4.51. La diversification des structures sociales

Nous avons précédemment souligné que nos systèmes de protection sociale étaient confrontés à une crise financière renvoyant à des arbitrages en termes de solidarité et d'équité entre générations. Mais nous avons également souligné qu'ils étaient confrontés à une crise d'efficacité.

Cette **crise d'efficacité de l'Etat protecteur** est sans doute liée à de nombreux facteurs, parmi lesquels :

- La dématérialisation de l'économie et son corollaire, la mondialisation : le fait que l'économie s'organise, de plus en plus, suivant une logique de réseau à l'échelle internationale toujours plus déconnectée de la logique territoriale sur laquelle est assis le principe de souveraineté nationale, territoire aux frontières desquelles s'arrête le pouvoir réglementaire des Etats. D'où le risque déjà évoqué de mondialisation du marché du travail et de "dumping social" à l'échelle internationale ; et d'où le risque de délocalisation hors du territoire national des activités productives et

celui, peut être plus sérieux encore, de délocalisation des profits (avec relocalisation des pertes), tous ces facteurs concourant à restreindre l'efficacité des interventions publiques dans le cadre étroit de l'Etat-nation, voire le risque d'effets pervers encore plus graves tels que la fuite des assiettes (capital, travail) à mesure que les prélèvements augmentent.

- La crise des corps intermédiaires — notamment des syndicats — qui, à elle seule, mériterait un chapitre entier tant leur représentativité est faible en France alors que leur pouvoir dans la négociation collective — et dans la gestion de nombreux régimes sociaux — n'a cessé de croître.
- L'évolution des valeurs et des comportements sur laquelle nous reviendrons dans un instant en raison à la fois de son influence directe et indirecte, au travers des pressions qu'exerce la population sur la politique des Etats, notamment dans des régimes qui se proclament démocratiques.
- La complexification sociale telle qu'elle peut, par exemple, s'observer au travers de **la diversification des formes d'emploi et des structures familiales.**

Il faut insister tout particulièrement sur ce dernier phénomène car, si notre système économique et social de référence repose sur deux piliers principaux (le système de production et le système de protection sociale), eux-mêmes sont très largement fondés sur deux facteurs essentiels.

L'un est le travail ou, mieux, cette petite partie des activités qui est monétarisée et accomplie dans le cadre d'un **emploi**. Celui-ci, comme nous l'avons vu, est devenu, après guerre, synonyme d'emploi **salarié** à durée indéterminée et à temps plein dans une entreprise au sein de laquelle les actifs faisaient leur carrière presque d'une traite, bénéficiant à mesure de l'ancienneté d'une promotion professionnelle et d'une augmentation régulière de leur revenu.

Cet emploi salarié a constitué indéniablement la pierre angulaire de tout l'édifice : la source principale du revenu direct déterminant, lui-même, l'effort contributif de chacun et ses droits à percevoir des revenus de transfert notamment lorsque, accidentellement, il se trouvait malade ou au chômage ou lorsqu'à l'issue d'une longue carrière il avait acquis le droit à une légitime retraite.

Incidentement, l'accès à l'emploi, outre les avantages pécuniers qui y étaient liés, était à la base du droit de cité et de la reconnaissance sociale.

Or — nous ne nous attarderons pas car ce sujet a déjà été longuement développé — nous traversons une période marquée par :

- un développement important du chômage et du sous-emploi qui s'est corrélativement accompagné de difficultés croissantes d'insertion professionnelle (et sociale) des femmes et d'une politique de cessation de plus en plus précoce d'activité alors même que l'espérance de vie augmentait et que les handicaps liés à la vieillesse apparaissaient de plus en plus tard ;
- une diversification croissante des formes d'emploi marquée, notamment, par l'essor de la précarité, de la flexibilité... avec, pour corollaire, une incertitude plus grande qui, du reste, se traduit par une épargne de précaution plus importante.

Une question essentielle est évidemment de savoir si ces deux changements marquants des vingt-cinq dernières années sont des phénomènes strictement conjoncturels (comme le laissent entendre les projections macro-économiques qui servent de base aux prévisions habituelles sur les retraites) ou s'ils sont d'ordre structurel ; et si le modèle de référence de l'emploi salarié à vie est en effet en voie de disparition.

Certains sociologues ont, sans doute un peu hâtivement, proclamé que la valeur travail était en voie de disparition ou, du moins, qu'elle ne serait plus au hit-parade des préférences des individus qui ne se laisseront plus prendre au piège d'une implication totale et entière dans le travail et chercheront ailleurs la voie de leur épanouissement.

Les enquêtes sur les valeurs des Européens auxquelles nous avons collaboré nous incitent à avoir en l'espèce une opinion plus nuancée : le travail reste parmi les principales valeurs des Européens. Mais l'évolution du contexte technico-économique s'accompagne — qu'on le veuille ou non — d'un changement nécessaire des formes d'emploi "traditionnelles" (souvent à l'encontre des mentalités, du moins des actifs les plus âgés) et — compte-tenu de la dynamique socio-politique française — d'une réduction du volume d'emplois.

Une hypothèse forte est donc que :

- à dynamique collective inchangée, le taux d'emploi continuera à diminuer ;
- quels que soient les aménagements qui pourraient intervenir, les formes d'emploi iront se diversifiant, les évolutions des carrières, des revenus et des capacités contributives étant moins linéaires et plus heurtées.

L'autre pilier fondamental dans notre système social est **la famille**. Or, le moins que l'on puisse dire est que, là aussi, nous observons qu'au modèle conique (ou presque) et pérenne de la famille traditionnelle succèdent, non un modèle alternatif, mais une diversification et une précarisation plus forte des structures familiales.

Là non plus, nous ne nous attarderons pas sur l'évolution observée des structures familiales qui, sans doute, résultent de nombreux facteurs :

- Nombre d'analyses sociologiques sur longue période montrent que l'on passerait de valeurs traditionalistes — dont le principe de légitimité est fondé sur la transcendance et le respect d'un ordre réputé supérieur aux consciences individuelles (ordre naturel, social, moral) — à des valeurs appelées individualistes qui tendent à subordonner l'ordre des choses aux désirs, aux aspirations et aux besoins des individus. La tradition voulait que l'individu soit subordonné à son groupe d'appartenance, aux autorités et aux normes établies ; la modernité entend se manifester par le primat de l'individu vis-à-vis des lois, celles de Dieu, de la nature et de la cité. Dans cette mouvance, nombre de sociologues constatent que si le mariage primait sur les sentiments, l'amour aujourd'hui tient lieu de serment et que la flamme vacillant, les couples naturellement se séparent.
- Sans doute aussi l'évolution de la condition humaine a-t-elle beaucoup modifié les choses. Dans le passé, les conditions faites à l'espèce humaine par la nature étaient celles d'une lutte de tous les instants pour la survie. A une époque où l'espérance de vie à la naissance était à peine plus élevée que l'âge moyen actuel du diplômé de l'enseignement supérieur, la survie passait par la reproduction (et celle-ci par le mariage) et tout ce qui pouvait y faire obstacle était honni.

Aujourd'hui, au côté du traditionnel modèle familial, cohabitent des concubins avec ou sans enfant, des familles monoparentales, des familles décomposées et recomposées. Et, là aussi, **l'itinéraire des individus est beaucoup moins linéaire, plus accidenté.**

En outre, la relation entre statut matrimonial, fécondité et éducation des enfants est devenue très ténue : plus du tiers des enfants naissent en France hors mariage et beaucoup d'entre eux, compte-tenu des mariages, divorces, etc... célébreront leur majorité dans une "famille" différente de celle dans laquelle ils sont nés.

Les conséquences à long terme pour les enfants de cette instabilité familiale demeurent très mal analysées et risquent d'apparaître d'autant plus contrastées que, encore une fois, un modèle nouveau ne se substitue pas à un modèle ancien, que celui-ci subsiste, encore dominant, parmi de multiples modèles familiaux.

Une chose par contre est certaine : en raison de la baisse de la fécondité résultant en partie du recul de l'âge à la première naissance, les jeunes générations ont moins de collatéraux tandis qu'en raison de l'allongement de l'espérance de vie, s'accroît le nombre de familles à trois, quatre, sinon cinq étages.

Une récente étude de micro-simulation menée pour apprécier l'incidence de l'évolution de la mortalité et de la fécondité sur la probabilité de vivre une partie de leur retraite dans une lignée comportant quatre générations vivantes⁴⁵ a montré que :

- Quel que soit l'âge des personnes de référence, appartenir à une famille de quatre générations est devenu — ou devrait devenir — de plus en plus fréquent au fil des cohortes prises en compte (femmes nées en 1920, 1930, 1940 et 1950). Ainsi, à 60 ans, 17% des femmes nées en 1920 étaient dans ce cas ; pour celles nées en 1930, la proportion était égale à 26% ; pour celles nées en 1940, elle devrait être de 28% et pour celles nées en 1950, elle a toutes chances de dépasser 30% (dans l'hypothèse d'une fécondité remontant à 2,1 enfants en moyenne par femme et avec la mortalité anticipée par l'INSEE pour les besoins de ses projections, elle pourrait même s'élever à 55%).
- Non seulement la proportion de familles comportant quatre "étages" augmente, mais encore la durée de coexistence des quatre générations s'accroît. Pour les cohortes de femmes 1920, 1930 et 1940 (que l'on peut considérer éteintes ou quasi-éteintes à l'horizon des simulations : 2030),

45 PENNEC Sophie. "La place des familles à quatre générations". *Population*, n°1, 1996, pp. 31-60.

le temps passé dans une famille de quatre générations augmente aussi bien dans la situation de pivot que dans celle de tête⁴⁶.

- A 60 ans, âge légal actuel de cessation d'activité professionnelle, 20% des femmes nées en 1920 ont encore au moins un parent vivant ; pour celles nées en 1950, cette proportion pourrait atteindre 45%.

Notons toutefois au passage que, en théorie, vieillesse et isolement ne s'accordent qu'exceptionnellement. L'abondance et la diversité des parents encore vivants (non compris les conjoints et collatéraux) ne sont pas cependant source, pour les personnes âgées, d'une cohabitation fréquente et fournie.

Au dernier recensement de 1990, 58,6% des personnes âgées de 60 ans ou plus vivaient en couple (77% des hommes, mais seulement 45% des femmes) — c'est-à-dire, pour la très large majorité, avec leur seul conjoint —, 10,5% ne vivaient pas en couple mais cependant avec une ou d'autres personnes (elles étaient 13% dans ce cas au recensement de 1982, 16,3% au recensement de 1975 et 22,2% au recensement de 1962), 26,5% vivaient seules (14% des hommes et plus de 35% des femmes) et plus de 4% (3% des hommes, plus de 5% des femmes) vivaient en institution. Le contraste entre les destins masculins et féminins était saisissant, de même que celui entre les âges, les catégories sociales ou la zone de résidence⁴⁷.

La coexistence — à défaut de cohabitation — au sein d'une même famille de quatre générations, sinon davantage, sera sans doute lourde de conséquences au plan social et économique, par exemple :

- par opposition à la famille nucléaire très en vogue lors de l'industrialisation — celle-ci éloignant les enfants, victimes de la concentration urbaine, des parents d'origine rurale — se développent — sans que ce schéma puisse prétendre devenir dominant — de véritables familles tribus, plusieurs fois recomposées au gré des âges et des générations ;
- en matière de succession comme, plus généralement, en matière de transferts de toute nature entre générations (cf infra) interviennent et un

⁴⁶ Les femmes considérées sont dites "pivot" lorsqu'elles ont au moins un de leurs deux parents vivant. Au décès de leur dernier parent survivant, elles deviennent l'élément le plus âgé de la filiation et sont dites "tête".

⁴⁷ GAYMU Joëlle. "Avoir 60 ans ou plus en France en 1990". *Population*, n°6, 1993.

décalage au fil du cycle de vie et un problème de concurrence entre génération

L'allongement de la vie et la circulation des patrimoines

Des transferts interviennent en permanence entre les générations, en espèces ou en nature. Certains sont mis en oeuvre par l'Etat et les partenaires sociaux : allocations familiales, dépenses d'éducation, indemnités de chômage, pensions de retraites, remboursements de dépenses de santé, aide sociale... D'autres se réalisent directement au sein des familles : dépenses d'éducation des parents pour leurs enfants, donations lors de l'installation dans la vie professionnelle ou familiale, héritages, garde des petits-enfants par les grands-parents, hébergement par un enfant d'un parent dépendant...

L'appréciation de l'ensemble des transferts intergénérationnels soulève de multiples problèmes (estimation monétaire des services ou des aides en nature ou en temps, détermination du caractère ascendant ou descendant de tel ou tel transfert fut-il public et, en principe, mieux connu — comment apprécier, par exemple, dans le budget du ministère de la Culture la part qui bénéficie aux jeunes et celle qui profite plutôt aux plus âgés ? — ou encore d'élimination de doubles comptes (les allocations familiales, qui sont un transfert public descendant, peuvent servir à financer des dépenses privées d'éducation). Des essais de mesure entrepris, il ressort, outre la prédominance des transferts remontants au sein d'une masse de plus en plus importante de transferts organisés par la puissance publique, une primauté des transferts descendants dans la masse des transferts réalisés au sein des familles.

Une enquête sur les relations intergénérationnelles dans la famille — réalisée, en 1992, par la CNAV et l'INSEE, auprès d'un échantillon de personnes nées entre 1939 et 1943 et ayant un enfant adulte et un parent vivant — a révélé qu'hors héritages, donations et sommes allouées en vue de l'achat d'un logement, 4% seulement des pivots⁴⁸ déclareraient verser une pension régulière à leurs parents (environ 1000 francs par mois en moyenne). En revanche, 16% des pivots affirmaient qu'ils aidaient financièrement leurs enfants, et pour des sommes plus élevées (environ 2250 francs par mois, un tiers des versements réguliers déclarés excédant 3000 francs).

Les enquêtes sur les mutations à titre gratuit de 1977, 1984, 1987 et 1994 ou l'enquête sur le patrimoine au décès en 1988 effectuées par la Direction générale des impôts et l'INSEE mettent également en avant l'importance des transferts familiaux descendants.

Les premières exploitations de l'enquête sur les mutations de 1994 font apparaître qu'aux 520 000 décès constatés cette année-là ont été associées

48 Vocabulaire désignant la génération intermédiaire d'adultes.

311 000 successions. Celles-ci concernent les défunts, plutôt les plus fortunés, lesquels ont laissé un actif net⁴⁹ moyen de 570 000 francs et ont transmis, en moyenne, un total de 600 000 francs⁵⁰. Même un peu moins marquée, semble-t-il, que par le passé — en raison de l'enrichissement relatif des défunts lié à l'inflation et à la croissance économique fortes des Trente Glorieuses — la concentration de la distribution des actifs nets de succession est cependant encore bien réelle : plus de 30% du total ayant été laissés par à peine 5% des défunts et 14% par 1% seulement des décédés. Les 810 000 héritiers (soit 2,6 par succession) ont perçu, en moyenne, droits de mutation non déduits⁵¹, 213 000 francs; pour les 10% les moins lotis, l'héritage n'a pas atteint 13 000 francs, tandis que pour les 10% les plus nantis, il a excédé 455 000 francs⁵². La tendance à l'héritage plus tardif se confirme : toutes catégories confondues, l'âge moyen des héritiers est en effet passé de 48 ans en 1984 à 51 ans en 1994 ; pour les seuls enfants, il a cru, sur la même période, de 42 ans à 45 ans.

L'enquête sur les patrimoines au décès avait montré que les héritiers des défunts de 1988 étaient, très majoritairement, leurs descendants (56,1% étaient leurs enfants vivants et 4,6% leurs petits-enfants) et, accessoirement, leurs ascendants (1,2%). Cette enquête montrait aussi que si les biens des défunts avaient échu à des personnes en moyenne âgées de 50 ans (48 ans pour les héritiers, 52 ans pour les héritières), cet âge variait de 28 ans pour les petits-enfants (27 et 29 ans respectivement selon le sexe) à 44 ans pour les enfants (45 et 44 ans), 68 ans pour les conjoints (les héritiers étant, en moyenne, plus âgés — 72 ans — que les héritières — 67 ans — en raison de l'écart d'âges au mariage des hommes et des femmes) et 69 ans pour les ascendants (67 et 71 ans). S'agissant des enfants, il était apparu qu'ils avaient hérité pour la première fois (père ou mère mourant marié(e) à 39 ans; et à 52 ans pour la seconde fois (père ou mère mourant veuf(ve). Lorsqu'on évoque aujourd'hui l'âge tardif des héritiers, c'est en fait d'âge aux seconds héritages qu'il vaudrait mieux parler.

Compte tenu du recul général de la mortalité, les successions ont toutes chances d'être encore plus retardées demain.

Sauf à consacrer une gérontocratie et à accroître les risques d'une opposition très forte entre les âges, l'Etat devra intervenir, comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises par le passé⁵³ pour faciliter une transmission plus précoce des patrimoines.

49 Mesuré hors droits de mutation, l'actif net englobe l'ensemble des biens d'un défunt (y compris ceux exonérés de droits de succession) diminué du passif de succession.

50 Le total des biens transmis par un défunt est calculé en ajoutant à l'actif net les donations antérieures actualisées.

51 Se montant à 31 000 francs actualisés en moyenne, soit un taux de prélèvement de moins de 14% sur les transmissions totales, les droits de mutation sont nuls pour 70% des héritiers et 80% des héritiers directs (non comptés les héritiers des successions non déclarées et le plus souvent non imposables).

52 La distribution des héritages se révèle être encore plus concentrée que celle des successions : 5% des héritiers s'étant répartis 40% de l'ensemble des biens transmis; le 1% le plus avantageux ayant reçu 18% du total.

53 L'Etat, à cette fin, a réduit les droits de mutation et augmenté à plusieurs reprises l'abattement au-delà duquel l'héritier en ligne directe paie des droits. Pour hâter la transmission des patrimoines des grands-

Mais :

— *d'une part, les solutions envisageables — par exemple, transformer un usufruit en rente viagère ou augmenter très fortement les abattements sur successions accordés aux petits-enfants — si elles tendent vers un même objectif n'ont pas les mêmes conséquences ;*

— *d'autre part, la volonté des individus de constituer des patrimoines pour les transmettre à leurs descendants sera très largement dépendante de la manière dont aura été traité le dossier de la prise en charge, par la société, de la perte d'autonomie des personnes âgées. Si ce risque n'est pas — ou est insuffisamment couvert — le volume des transmissions intrafamiliales descendantes sera très vraisemblablement amoindri, par suite de la constitution d'épargnes de précaution.*

Au coeur du problème :

— *la valeur future des patrimoines ;*

— *le niveau de vie relatif des jeunes et des adultes comparativement à celui des plus âgés ;*

— *l'évolution de la législation relativement aux transmissions patrimoniales ;*

— *la solution apportée au traitement de la perte d'autonomie des personnes âgées.*

L'emploi et la famille sont deux institutions sociales qui ont joué un rôle structurant essentiel dans nos sociétés et dans l'édification de notre système économique et social de référence. Mais, plus généralement, nous pourrions montrer que, à tous les niveaux, la société se complexifie, que les célèbres "catégories socio-professionnelles" (CSP) et que le niveau de revenu... ne sont plus aussi discriminants qu'autrefois, ne déterminent plus de manière aussi nette la vie des individus au fil des âges, leur vulnérabilité aux risques, y compris ceux du chômage, de la solitude, de la pauvreté et de l'exclusion.

Toutes les instances responsables de la mise en oeuvre des politiques sociales sont éminemment conscientes de cette difficulté et, incidemment, de l'efficacité limitée sinon des effets pervers de politiques, certes trop souvent dictées (à commencer par les politiques d'emploi) par les nécessités du moment au mépris de celles du long terme, mais également fondées sur des nomenclatures et des moyennes statistiques fort éloignées des réalités.

parents vers les petits-enfants, il a, par la loi du 12 avril 1996, accordé un abattement de 100 000 francs par grand-parent et par petit-enfant. L'action de l'Etat s'est aussi traduite dans d'autres domaines. Ainsi, en 1962, la loi complémentaire d'orientation agricole a institué une indemnité viagère de départ; et, en 1991, un dispositif de préretraite a été mis en place avec, pour objectifs avoués, de rajeunir la population agricole et de moderniser la structure des exploitations.

4.52. Individualisme et solidarité

Il est courant d'entendre dire que la société française, comme toutes les sociétés "avancées", serait marquée par une montée des valeurs individualistes que l'on oppose bien souvent à la solidarité et que cette tendance serait renforcée par la montée du libéralisme. Ces termes méritent tout d'abord quelques explications.

Bien avant la vague récente du concept d'individualisme, les grands sociologues classiques, tels que Emile Durkheim, Max Weber, Norbert Elias ou Louis Dumont, avaient analysé le changement à long terme des sociétés comme une évolution dans le sens d'un individualisme croissant. Mais ce concept provoque parfois un grand malentendu. Dans le langage des sciences sociales, la montée de l'individualisme désigne un processus à très long terme par lequel les cultures des sociétés européennes ont petit à petit placé l'individu au centre de leur conception de la vie de l'homme en société. S'agissant de l'étude du changement des valeurs, le critère le plus fécond nous paraît être celui des types de légitimité sur lesquels elles se fondent. Nombre d'observations historiques ou sociologiques suggèrent que l'évolution irait dans le sens d'un passage de valeurs, que l'on appellera traditionalistes, dont le principe de légitimité est fondé sur une transcendance à des valeurs que l'on appellera individualistes dans la mesure où leur principe de légitimité réside dans l'individu⁵⁴.

La légitimité des valeurs traditionalistes est fondée dans un ordre des choses réputé supérieur aux consciences individuelles, et que les individus doivent respecter sans pouvoir le remettre en cause, qu'il s'agisse d'un ordre naturel, surnaturel, social ou moral. Ancrées dans la tradition, ces valeurs prônent la subordination de l'individu à son groupe d'appartenance et aux autorités établies. Elles prescrivent aux individus des rôles sociaux et des normes de comportement non susceptibles de remise en cause. Elles expriment fréquemment une vision hiérarchique du monde fondée sur le principe de l'inégalité *a priori* entre les races, entre les sexes ou entre divers groupes sociaux. Le principe de l'individualisme consiste au contraire à subordonner l'ordre des choses aux désirs, aux besoins, à la raison ou à la volonté des individus humains. Les valeurs ne sont pas acceptées comme des données intangibles, mais jaugées à leur niveau d'adéquation à ce qui est considéré

54 SCHWEISGUTH Etienne. "La montée des valeurs individualistes". *Revue Futuribles*, n°200, juillet-août 1995.

comme bon pour les individus. La seule loi de Dieu, de la nature, de la cité ou de la tradition n'est pas légitime en elle-même. C'est dans l'individu, et en lui seul, que réside le principe de ce qui est bon pour l'individu.

Etienne Schweisguth explique fort bien (op. cit.) que les ambiguïtés et les malentendus que suscite fréquemment le concept d'individualisme proviennent de ce que cette référence à l'individu peut se faire selon des modalités très différentes, situées entre les deux extrêmes d'un continuum particularisme-universalisme.

A l'un des extrêmes, la notion d'individualisme renvoie à ce qui est bon pour ego, c'est-à-dire pour un moi qui a des aspirations qui lui sont propres et susceptibles de passer avant toute autre considération. Cet individualisme-là est particulariste au sens où il concerne les besoins, désirs ou intérêts particuliers de chaque individu. A la limite, il correspond au principe du chacun pour soi. A l'autre extrême, fonder les valeurs dans l'individu peut renvoyer à la maxime kantienne selon laquelle un principe de conduite doit pouvoir s'appliquer de manière universelle à tous les individus, ego n'étant plus alors qu'un parmi les quelques milliards d'êtres humains qui peuplent la planète. Dans cette optique, l'individualisme est un universalisme. Il implique l'idée d'une liberté des individus — par exemple, dans le choix de leur mode de vie — limitée par les seules contraintes ressortissant de la recherche du bien commun et un principe d'égalité entre les êtres humains corrigé par la seule considération de leurs mérites individuels et de ce qui est nécessaire à une organisation sociale efficace. De fait, l'individualisme universaliste est la philosophie officielle de nos sociétés européennes, celle dont, théoriquement, découle toute notre organisation sociale. Mais son application pratique à la multitude des problèmes concrets est loin d'être claire et évidente. Ainsi, si la liberté et l'égalité sont bien les valeurs cardinales des sociétés européennes, elles peuvent être accommodées de manières très variées.

Puisque dans l'interrogation sur les valeurs le jugement de valeur n'est jamais loin, le thème de la montée de l'individualisme peut être compris de deux manières, l'une pessimiste, l'autre optimiste. La version pessimiste, se représentant l'individualisme essentiellement sous sa forme particulariste, impute l'affaiblissement du lien social et du sens de la solidarité au déclin de l'adhésion aux valeurs transcendantes. La montée de l'individualisme évoque alors la diffusion d'une conception de la liberté assimilée au principe du

chacun pour soi, entraînant la perte du respect des règles sociales et un déclin des préoccupations altruistes. La version optimiste, qui correspond à la variante universaliste de l'individualisme, voit au contraire dans le déclin de la transcendance un progrès de la liberté de choix des individus et un progrès de la reconnaissance de leur égalité en valeur et en dignité, dans le cadre de règles de vie en commun s'appliquant à tous.

Les enquêtes sur les valeurs — bien que leurs conclusions ne soient pas toujours simples à interpréter — semblent montrer que les jeunes sont plus individualistes que les plus âgés mais que la composante particulariste tend à s'estomper à mesure de l'avance en âge (il s'agirait donc d'un effet d'âge) alors que sa composante universaliste tend à se propager (il s'agirait donc d'un effet de génération). En somme, sur le long terme, la montée de l'individualisme, tant décriée, ne serait pas nécessairement antinomique avec le respect de règles indispensables à la vie collective, à commencer par le respect des autres, l'égalité et la solidarité et que, au demeurant, cet humanisme tendrait à augmenter en fonction du niveau d'éducation.

E. Schweisguth, commentant les enquêtes périodiques faites sur les valeurs des Européens, conclue ainsi :

"Le niveau d'instruction apparaît comme ayant partie liée à des valeurs fondées sur les principes généraux de liberté et d'égalité des individus, impliquant en même temps la reconnaissance de règles devant s'appliquer à tous. La justification de la règle ne réside plus dans une règle morale transcendante mais dans le principe kantien d'universalité. Cet individualisme universaliste est en forte progression dans les domaines concernant la liberté. En ce qui concerne l'égalité, le tableau est plus mitigé. Bien que nous n'ayions pas les moyens de la mesurer, la reconnaissance de l'égalité des sexes est certainement en progrès, même s'il existe encore un écart important entre l'idéal et la réalité. En ce qui concerne la reconnaissance de la valeur humaine des délinquants ou des immigrés, la France, et sans doute d'autres sociétés européennes, sont actuellement dans une période de reflux des valeurs humanistes. Nous serions tentés de penser qu'il s'agit d'un cycle à moyen terme traduisant les effets de la montée de la délinquance et des nouvelles formes du problème de l'immigration. Sur le long terme, on peut faire l'hypothèse que les progrès de l'individualisme humaniste dans le passé ont eu partie liée avec les progrès de la connaissance et la diffusion du savoir. On peut également penser que ses progrès sont loin d'avoir atteint leur terme, dans la mesure où le processus d'accumulation et de diffusion du savoir semble devoir continuer et où les différentes élites sociales sont de plus en plus des élites du savoir tendant à imposer leurs normes universalistes à l'ensemble du corps social.

Globalement, l'examen des enquêtes d'opinion disponibles, et tout particulièrement l'analyse des enquêtes Valeurs de 1981 et 1990, conforte

l'idée que se poursuit en Europe un déclin des systèmes de valeurs fondés sur la référence à une transcendance au profit de valeurs se référant à la liberté et à l'épanouissement individuel. Ces données d'enquêtes par sondage viennent ainsi s'ajouter aux analyses des historiens ou des sociologues qui voient dans l'individualisme un mouvement à long terme des sociétés européennes. Mais elles soulignent en même temps que l'individualisme est loin d'être un bloc monolithique et relativisent les jugements de valeur qui peuvent être portés sur le changement des valeurs. Une certaine désacralisation des normes et des règles apparaît certes dans certains domaines. La tendance à ne plus obéir à la règle simplement parce qu'elle est la règle gagne du terrain, surtout lorsqu'il s'agit des rapports avec la puissance publique. Cela ne suffit cependant pas à confirmer l'hypothèse d'un déclin général des repères moraux et en particulier l'hypothèse d'un déclin général de l'altruisme. Si certaines solidarités traditionnelles disparaissent, notamment en raison de l'évolution de la morphologie sociale, d'autres solidarités se développent, liées par exemple à l'aide aux malades, aux exclus ou aux habitants du Tiers-Monde. Le principe de liberté des choix individuels de vie est en forte progression. L'idée d'égale dignité des êtres humains est en progrès sur le long terme, sous l'effet notamment du processus continu d'élévation du niveau culturel. L'évolution ne semble donc pas consister en un déclin des valeurs altruistes traditionnelles au profit d'un individualisme égoïste, mais plutôt en un déclin des valeurs traditionnelles au profit de valeurs individualistes aussi bien particularistes qu'universalistes... "

Quel crédit accorder à ce message d'optimisme malgré tout formulé avec de si subtiles nuances ? Les nombreuses enquêtes que nous avons pu analyser semblent révéler que **la solidarité reste une valeur forte mais que celle-ci tend à s'exprimer de plus en plus au niveau local, au niveau de réseaux affinitaires et, éventuellement, au plan mondial.** Par contre, l'échelon national — échelon auquel est organisé notre système de protection sociale — apparaît moins pertinent. Ceci du reste est assez bien corroboré par les études faites sur les Français et l'Etat Providence : ils ne veulent rien céder de leurs droits mais estiment excessive la contribution qui leur est demandée.

Au-delà de l'analyse générale que l'on peut faire de l'évolution comparée des valeurs telles que la solidarité, l'individualisme..., une des questions essentielles pour notre sujet concerne l'importance accordée à l'équité, notamment l'équité entre générations.

4.53. L'équité entre générations : la question des transferts

De la parole aux actes — entre ce que l'on déclare à un enquêteur sur nos valeurs et nos comportements et nos actions—, il est fréquent d'observer un écart important. Quittons donc le registre des valeurs pour examiner comment a évolué et pourrait évoluer l'équité entre les générations.

La vie sociale fait coexister à tout instant des personnes de revenus, de situations face à la vie et d'âges différents. Ces disparités de situations démographiques impliquent l'existence de nombreux transferts économiques (monétaires ou non) entre les individus, caractéristiques du contrat social sur lequel est fondée la société considérée et déterminants pour ses performances.

Les transferts peuvent prendre des formes très diverses, classés selon les agents impliqués, selon leur caractère organisé ou spontané, privé ou public, et selon qu'ils prennent ou non la forme de flux monétaires. Ils peuvent être ascendants (des enfants vers les parents) ou descendants (des parents vers les enfants), contraints (l'obligation alimentaire prévue par le code civil ou celle d'être affilié à un régime de sécurité sociale) ou discrétionnaires. Ils peuvent être explicites, les exemples les plus nets étant ceux de la retraite et, à l'opposé, des dépenses d'éducation. Cependant, beaucoup de transferts sont implicites : le système fiscal, conçu dans le but de rassembler des ressources pour l'Etat, induit des transferts intergénérationnels dès lors que le revenu, le patrimoine et la consommation varient en fonction de l'âge ; de même la dette publique peut-elle correspondre en partie à un transfert public intergénérationnel au profit des générations qui contractent la dette, à charge pour les générations suivantes de la rembourser sous forme d'une augmentation de leurs impôts, en particulier lorsque l'accroissement de la dette finance des dépenses courantes. Certains transferts, enfin, résultent d'évolutions démographiques subies. Les évolutions de la rémunération relative du travail et du capital ont ainsi des conséquences intergénérationnelles dans la mesure où la répartition du capital et du travail varie fortement en fonction de l'âge.

La complexité dans l'organisation des flux, le fait qu'ils soient, pour beaucoup d'entre eux, de nature purement domestique et non monétaire (tels que le temps consacré par les parents au soin des enfants) rend difficile

leur description exhaustive, ainsi que leur chiffrage dont toutefois l'INSEE a tenté, à partir des travaux récents, de rendre compte de manière exhaustive 55.

Les transferts inter-générationnels selon l'INSEE ¹

Les nombreux transferts que la vie économique met en oeuvre entre les générations visent à des objectifs très variés. L'économiste aura bien entendu le réflexe de juger ces transferts à l'aune des paradigmes de sa discipline (l'optimisation, la rationalité), mais ces transferts répondent aussi à des motivations d'un autre ordre comme l'altruisme au sein de la famille ou au sein de la société. Les jugements que l'on pourra porter sur l'efficacité, ou sur l'équité, relatives à un type donné de transfert dépendront alors de critères spécifiques à chacune des fonctions remplies par ces transferts. Les critères permettant d'établir une typologie devront être enrichis par une description des fonctions assurées. Afin de bien faire comprendre ce point, on peut procéder au repérage de différents transferts qui prennent place au cours d'une vie humaine.

L'enfant est au centre de transferts permettant l'éducation et l'entretien de la santé, c'est-à-dire visant à l'acquisition d'un "capital humain". Ces transferts peuvent être monétaires (par exemple, les allocations familiales) ou non-monétaires (par exemple le temps passé par les parents à l'éducation des enfants au sein de la cellule familiale), publics (par exemple les dépenses d'éducation nationale) ou privés (l'héritage), explicites (tarifs publics réduits pour les jeunes) ou non (le mécanisme du quotient familial), etc. Ils contribuent tous à ce que l'enfant accumule les compétences qui vont lui permettre de participer à la force de travail (et contribuer à son efficacité) quand il sera lui-même devenu adulte. Pour l'essentiel, ces transferts peuvent donc s'assimiler à un investissement spécifique, "l'investissement en capital humain".

A l'autre extrémité de la vie humaine, prennent place des transferts qui visent à compenser la chute des revenus d'activité aux âges où la productivité diminue de manière importante, trop pour permettre d'atteindre le niveau de consommation désiré. Les transferts qui interviennent en fin de vie ont donc une fonction différente des précédents et s'assimilent plutôt à de l'assurance contre la perte de revenu (la retraite) et la maladie (assurance maladie), qu'ils soient d'ailleurs gérés sous la forme de l'épargne ou de la sécurité sociale : ils sont pour l'essentiel le résultat d'une opération d'assurance contre les risques spécifiques liés à l'âge élevé, ou de report de revenu entre phases productives et non productives de l'existence (Bichot, 1992).

⁵⁵ L'économie Française. INSEE. Edition 1996 ; "Rapport sur les comptes de la Nation de 1995" in collection Pluriel. 1996.

D'autres transferts entre générations ont une autre fonction qu'on qualifie plutôt de solidarité. Cette fonction s'exerce tout aussi bien de manière descendante (les dépenses effectuées par la collectivité pour aider les enfants d'origine modeste telle que l'allocation de rentrée scolaire, ou les aides effectuées à l'intérieur d'une famille pour aider un enfant chômeur) ou ascendante (le minimum vieillesse ou l'aide sociale aux personnes âgées par exemple, qui est attribué sous condition de ressources à des personnes âgées n'ayant pas accès à une retraite suffisante).

Les transferts obéissant à des fonctions différentes, il est alors naturel d'apprécier leur efficacité à l'aide des instruments qui permettent de mesurer ces fonctions. Est-ce que la fonction d'assurance qui est organisée par les régimes de retraite est plus efficace en répartition (qui est un pur transfert instantané) ou par les marchés financiers (qui permettent d'organiser une fonction de report intertemporel des revenus) ? De même, peut-on juger de l'efficacité des sommes investies dans l'éducation et la santé d'un enfant en mettant en regard la productivité (et les revenus) que ces sommes vont permettre d'atteindre ?

Il va néanmoins de soi que si le découpage fonctionnel ne pose pas de problème de principe, il n'est pas toujours facile dans les faits de pouvoir établir des découpages marqués entre les trois types de fonctions que nous assignons aux transferts, et partant dans l'efficacité de ceux-ci. Dans l'éducation des enfants par exemple, une partie des transferts effectués par les parents s'apparente à de l'assurance (la volonté d'augmenter la probabilité d'insertion de son enfant sur le marché du travail peut être associée à des transferts en nature plus élevés, de même que l'héritage constitue une assurance en cas de difficultés financières de son enfant). En matière d'assurance vieillesse, l'existence de régimes qui accordent des avantages non-contributifs (des majorations de durées d'assurance pour les femmes ayant élevé trois enfants ou plus par exemple) fait qu'il est difficile de décomposer la pension en une partie assurantielle et une partie qui relèverait de la solidarité.

Une double dimension, instantanée et longitudinale

Enfin, si l'on veut mesurer précisément les transferts, il importe de bien distinguer leur dimension instantanée et leur dimension longitudinale. La dimension transversale est celle qu'illustrerait le tableau ci-après. Cette photographie instantanée montre tout naturellement que l'essentiel des transferts, ascendants ou descendants, sont assurés par les actifs du moment. Or, les premiers doivent être comparés aux transferts en sens inverse grâce auxquels les inactifs âgés ont auparavant nourri et éduqué ces actifs du moment. Et les seconds doivent être comparés aux transferts ascendants dont bénéficieront, demain, ces actifs de la part de la génération de leurs enfants. Cette présentation fait bien ressortir que les transferts intergénérationnels sont au cœur d'un contrat entre générations (les transferts que je consens à un moment de ma vie vont "correspondre" à des transferts consentis par d'autres en ma faveur à un autre moment de ma vie) et que la question à poser, dès lors, serait plutôt celle de savoir si telle génération, sur la durée de sa vie, aura été bénéficiaire nette ou contributrice nette.

Nature et ordre de grandeur des transferts intergénérationnels instantané
(le tableau est non exhaustif et les montants sont en MdF, année 1994)

Type	Privés (au sein de la famille)		Publics (organisés par l'État, la Sécurité sociale ou les collectivités locales)	
Sens	Descendants	Ascendants	Descendants	Ascendants
Transferts en espèces	Héritage et donations = 200	Aides financières = 10 ⁽³⁾	Dépenses d'éducation = 471 ⁽³⁾	Retraites et préretraites = 934 ⁽¹⁾
	Aides financières = 100 ⁽²⁾		Allocations familiales = 152 ⁽¹⁾	Remboursement des dépenses de santé des personnes âgées
	Dépenses d'éducation = 38 ⁽³⁾		Chômage des jeunes = 12 ⁽⁴⁾	Aide sociale aux personnes âgées = 9 ⁽⁵⁾
	Prêts à taux avantageux			Accroissement de la dette publique (pour une partie seulement)
Transferts en temps ou en nature	Aides en nature (mise à disposition d'un logement gratuit,...)	Soins et services aux personnes âgées	Crèches, cantines, etc...	Soins de santé = 73 ⁽⁶⁾
	Temps d'éducation (devoirs scolaires,...)	Mise à disposition d'un logement		
	Soins de santé			
	Garde des enfants et des petits enfants			

Actualisation du tableau de Kessler, Masson, Pestiau (1991).

(1) Année 1994 - Source : comptes de la protection sociale. Rapport octobre 1995.

(2) Source : de Barry, Eneau, Hourriez (1996).

(3) Source : Note 95-30 juillet 1995 DEP. Ministère de l'Éducation Nationale.

(4) Dépenses d'indemnisation : source UNEDIC.

(5) Estimation du coût de l'allocation compensatrice pour tierce personne et de l'aide sociale à l'hébergement. Calculs Direction de la Prévision.

(6) Estimation des auteurs à partir de l'exploitation de l'enquête-santé 1991 sur la consommation de soins par âge (CREDES).

C'est ce que vise à faire l'analyse longitudinale, qui consiste à retracer le solde des transferts, reçus ou consentis, au cours de la vie d'un individu représentatif d'une génération. La direction finale des transferts peut être alors évaluée en examinant si leur total est négatif, positif ou nul. La neutralité intergénérationnelle correspondrait au cas où la somme actualisée des transferts serait constamment égale à zéro. Une telle situation est celle qui est décrite par la figure ci-dessous, et, dans ce contexte, on voit tout de suite que l'idée de génération défavorisée n'a pas de sens : chaque génération passe par les mêmes phases créditrices ou débitrices vis-à-vis du système, si bien que le système ne pourrait désavantager aucune génération par rapport à d'autres. On peut même dire que l'effet des transferts est plutôt **d'avantager** chaque génération, en termes de bien-être. Une situation dans laquelle il n'existerait aucun transfert serait en effet sous-optimale, dans la mesure où les fonctions qui sont remplies par les transferts ne seraient sans doute pas réalisées par d'autres voies. En d'autres termes, les transferts intergénérationnels correspondent à un jeu à **somme positive** qui permet à chaque génération de bénéficier d'un bien-être supérieur à celui qui aurait été le sien sans transferts. En revanche, les bilans par génération peuvent être déséquilibrés, sitôt qu'on s'écarte du régime permanent. Or, ces écarts sont

continuels et inévitables, qu'ils viennent des évolutions démographiques, de l'évolution des habitudes ou des besoins sociaux, de la croissance et des fluctuations de la richesse nationale.

Transferts intergénérationnels et équilibre des bilans en régime permanent

	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Bilans par génération
Génération 1	↑↑ -2	↓			...
Génération 2	↓	↑↑ 2	↓		→ 1-2+1=0
Génération 3		↓	↑↑ 1	↓	→ 1-2+1=0
Génération 4			↓	↑↑ 1	...
Bilans par génération	...	↓	↓	↓	...
		1-2+1=0	1-2+1=0		

Guide de lecture : La génération 2 reçoit un transfert égal à une unité de compte lorsqu'elle est jeune en période 1, elle transfère deux unités de compte vers les vieux et les jeunes des générations 1 et 3 en période 2, et elle reçoit à son tour une unité de compte en période 3 lorsqu'elle est âgée, versée par la génération 3. Son bilan final sur les trois périodes est égal à zéro, comme le sont les bilans instantanés par période.

L'analyse de la question des transferts intergénérationnels conduit donc à bien distinguer deux dimensions temporelles : le transfert **instantané** qui fait le bilan des flux reçus et versés entre les personnes d'âges différents qui coexistent à un instant donné et le bilan **longitudinal** qui fait le solde des flux reçus et versés sur la totalité de la vie d'une génération donnée, de sa naissance à sa mort. Par construction, le transfert instantané, déséquilibré au niveau individuel, est comptablement équilibré au niveau collectif. En revanche, le bilan collectif sur cycle de vie calculé selon la deuxième approche, a peu de chance de l'être, singulièrement en période de mutations démographiques. On peut alors s'interroger sur la signification de ce déséquilibre. Doit-on considérer que le transfert longitudinal devrait être équilibré et qu'il est anormal qu'une génération en finance une autre ? Doit-on rapporter le montant de ce transfert intergénérationnel à d'autres éléments qualitatifs tels que la qualité de vie comparée dont ont profité différentes générations, ou les efforts qu'elles ont fournis ? On peut, par exemple, penser qu'il est légitime que les retraités bénéficient des gains de productivité constatés sur le travail de leurs enfants dès lors que ces gains sont dus aux efforts consentis pour que ces enfants accumulent les connaissances nécessaires. On est ainsi amené à creuser le concept d'équité intergénérationnelle auquel fait souvent référence le débat sur l'avenir des transferts sociaux.

¹ Rapport sur les comptes de la Nation de 1995. INSEE. op. cit.

Après avoir montré combien les notions d'équité et d'égalité sont l'objet de confusion et de malentendus, l'INSEE est amené à distinguer trois grandes approches :

- l'équité au sens d'égalité des trajectoires économiques des générations successives. Et l'Institut observe en l'espèce que "du fait de la croissance économique, il y a une inégalité intergénérationnelle qui, **jusqu'à nouvel ordre**, a presque toujours joué en faveur des générations les plus récentes" ;
- l'équité au sens d'égalité des rendements des transferts pour chaque génération qui, selon la manière de les calculer et l'aune à laquelle on les juge, conduit à des analyses fort contrastées ;
- l'équité au sens d'égalité des niveaux de vie par âge instantanés, c'est-à-dire mesurée au travers du "partage instantané du gâteau entre les générations", l'objectif devenant que celui-ci soit à peu près égalitaire entre actifs et retraités.

Tout en reconnaissant que cette troisième approche n'est pas parfaite, force est d'admettre qu'elle a une vertu opérationnelle immédiate. C'est du reste ce critère qui, depuis qu'a été constatée la pauvreté relative des personnes âgées au cours des années 70, a été utilisé pour fonder une série de mesures ayant finalement permis **un alignement progressif du niveau de vie moyen des retraités par rapport aux actifs**.

Jean-Michel Hourriez et Bertrand Legris ⁵⁶ se sont intéressés à l'évolution du niveau de vie relatif des personnes âgées (revenu par équivalent adulte calculé à l'aide des unités de consommation d'Oxford, UC). Ils constatent que, jusqu'au début des années 70, le niveau de vie des retraités était manifestement inférieur à celui des actifs. Par contre, depuis le milieu des années 80, le ratio "niveau de vie des plus de 60 ans" sur "niveau de vie des moins de 60 ans" est proche de 1. Bien que la mesure dépende beaucoup de choix effectués en matière de concepts, de méthodes et de source, le rapport serait même de 1,1 en 1990, c'est-à-dire que les personnes âgées seraient un peu plus aisées que la moyenne, notamment parce qu'elles disposent souvent d'un patrimoine de rapport.

⁵⁶HOURRIEZ Jean-Michel ; LEGRIS Bernard. "Le niveau de vie relatif des personnes âgées" in *Economie et Statistique*, n°283-284, n°3-4/1995.

Toutefois, en approfondissant l'analyse, ils écrivent :

"On peut distinguer trois classes d'âge : les jeunes (moins de 40 ans), qui sont les moins favorisés ; les "seniors" (40-70 ans), qui sont les plus aisés en moyenne ; enfin les personnes très âgées (plus de 70 ans), sensiblement moins aisées, surtout les femmes. L'opposition entre actifs et retraités est donc devenue moins pertinentes qu'autrefois pour décrire la société : ni les actifs ni les retraités ne forment un groupe homogène.

Entre 1975 et 1990, le niveau de vie n'a pas évolué de la même façon pour toutes les tranches d'âge : chez les ménages de moins de 40 ans, il a augmenté moins vite que la moyenne. A l'inverse, chez les plus de 60 ans, il s'est accru plus vite que la moyenne. Pour les âges intermédiaires (40 à 60 ans), l'évolution du niveau de vie est proche de celle des plus jeunes en début de période, mais proche des plus âgés en fin de période.

Evolution du revenu par UC modifiées selon l'âge * (en % annuel)

	1979-1975	1984-1979	1990-1984
Ensemble	3,0	0,7	1,3
Moins de 30 ans	1,4	-1,0	1,0
30 à 39 ans	2,3	0,2	0,3
40 à 49 ans	2,0	1,8	1,6
50 à 59 ans	2,2	0,5	1,8
60 à 69 ans	4,7	1,2	1,4
70 à 79 ans	5,3	1,1	2,0
80 ans et plus	5,1	1,6	1,5

* UC : unités de consommation

Source : Enquête revenus fiscaux. INSEE. 1990

On constate donc un changement depuis les années quatre-vingt. Avant 1980, on observait une augmentation annuelle de +2% chez les moins de 60 ans, contre +5% chez les plus de 60 ans. D'où un clivage entre les actifs et les retraités, en évolution comme en niveau. Il y avait par contre peu d'écart entre les jeunes et les âges intermédiaires.

Depuis 1980, le niveau de vie stagne chez les moins de 40 ans, mais augmente annuellement d'un peu plus d'un point et demi chez les plus de 40 ans. Un

nouveau clivage est apparu, qui oppose les jeunes aux moins jeunes, et ce en évolution comme en niveau.

Enfin, soulignons que depuis 1975, les plus jeunes (moins de 30 ans) n'ont pratiquement pas bénéficié de la croissance globale du revenu des ménages."

Bien entendu, cette question mériterait d'être davantage examinée. Mais, d'une manière générale, il apparaît que si le niveau de vie moyen des retraités a rattrapé (voire dépassé) celui des actifs, les inégalités se creusent aussi entre les moins de 40 ans et les plus de 40 ans, de même qu'entre les individus d'une même classe d'âge. Le creusement des inégalités de salaires a du reste été particulièrement sensible entre 1984 et 1994 : durant cette période le pouvoir d'achat du SMIC a augmenté de 1,1% alors que celui du neuvième décile (D9) — niveau de salaire au dessus duquel se situent les 10% de personnes les mieux payées — a progressé de presque 10%.

Progression du pouvoir d'achat du salaire net à différents niveaux de la hiérarchie des salaires (secteur privé et semi-public)

	Niveau en 1994	1984-1990	1990-1994	1984-1994
D9	15980	10,3	1,3	11,7
Q3	10990	6,9	1,8	8,8
Moyenne	9710	6,4	0,6	7,0
Médiane (D5)	8030	5,7	1,0	6,8
Q1	6150	4,9	0,8	5,8
D1	4880	3,0	0,8	3,8
SMIC	4750	0,0	1,1	1,1

Source : INSEE, Déclarations annuelles de données sociales

Ces évolutions évidemment résultent de plusieurs types de facteurs, parmi lesquels :

- la croissance économique ;
- l'évolution du marché du travail ;

- les politiques de transferts, elles-mêmes fruits d'un compromis entre la nécessité et la volonté, celle des dirigeants et celle — telle qu'elle peut être perçue, à tort ou à raison — de la population.

Les évolutions à venir à l'horizon 2015 et 2030 peuvent être largement contrastées en fonction bien sûr des perspectives de croissance économique et d'emploi mais aussi des arbitrages collectifs qui seront opérés, si nous restons en démocratie, sous un contrôle populaire de plus en plus vigilant.

4.6. Les politiques publiques

Parmi les principaux acteurs capables d'intervenir dans les arbitrages qu'exigent les enjeux que nous avons examinés figurent à l'évidence les pouvoirs publics, à charge toutefois de s'interroger sur leurs marges de manoeuvre et les options qui pourraient être retenues.

4.6.1. Les marges de manoeuvre

Il est d'usage d'invoquer le fait que les marges de manoeuvre des acteurs, et singulièrement de la puissance publique, se sont considérablement réduites sous l'effet de différents facteurs, parmi lesquels on avance souvent :

- La mondialisation économique et financière que nous avons déjà longuement évoquée et son corollaire : le fait que l'économie s'organise, de plus en plus, suivant une logique de réseau de plus en plus déconnectée de la logique territoriale sur laquelle est assis (était assis ?) le principe de souveraineté nationale. Certains auteurs vont jusqu'à dire que l'essor des entreprises transnationales se traduit par une inversion des pouvoirs entre ces dernières — qui seraient désormais maîtresses du jeu — et l'Etat — qui, au mieux, serait en situation de suiveur.
- Proche de l'argument précédent, est invoquée aussi la construction d'une Union européenne de plus en plus intégrée et ce facteur sans doute jouera un rôle croissant lorsque sera engagé le passage à l'Euro dont l'adoption, vraisemblablement, rendra nécessaire une certaine harmonisation fiscale au sein de l'Europe des 15 en même temps que l'édification d'une politique économique plus ou moins commune, seule parade possible au pouvoir excessif dont disposerait, à défaut, la future banque centrale.

Outre "la contrainte extérieure" figurent également des facteurs limitatifs internes des marges de manoeuvre de l'Etat, tels que :

- La décentralisation qui — sans que l'on puisse nier ses bienfaits — s'est traduite par une multiplication d'acteurs publics à différents niveaux dont les actions ne sont pas toujours des plus cohérentes et a entraîné ce que d'aucuns qualifient d'imbroglio des acteurs et des prestations.
- De son côté, la déconcentration elle-même est source parfois d'incohérence que nous nous contenterons ici d'illustrer par un exemple : celui de la mise en oeuvre de la Loi Robien qui doit encourager les négociations sur la réduction du temps de travail soit à des fins défensives (éviter des licenciements), soit à des fins offensives (créer des emplois). Cette loi prévoit, au profit des entreprises ayant adopté une telle stratégie, une aide sous forme d'exonération partielle des cotisations de sécurité sociale. Mais l'agrément de l'administration est subordonné à l'accord de l'Inspecteur du travail et du Préfet et nous voyons actuellement certains d'entre eux — en dehors de toute directive nationale — s'opposer à la mise en oeuvre de ces accords alors que d'autres les ratifient presque systématiquement.

Mais les deux facteurs qui confèrent — à tort ou à raison — aux décideurs politiques le sentiment qu'ils disposent de marges de manoeuvre plus étroites tiennent sans doute à :

- la dictature de l'urgence, l'ampleur des difficultés à court terme et la multiplication des dossiers urgents qui mobilisent toute l'attention des décideurs et les enferment dans un cercle vicieux qui consiste à ne se préoccuper que de ceux-là au détriment de toute anticipation des enjeux futurs, lesquels en conséquence ne seront inscrits à l'ordre du jour que lorsqu'ils seront devenus à leur tour urgents et lorsqu'en conséquence la latitude d'action des décideurs sera réduite au rôle de "pompier" (par opposition à celui de stratège) ;

L'infortune de la prestation dépendance

En France, le rythme de croissance des financements publics de la dépendance était de l'ordre de 6% de 1983 à 1988. Il ne s'est pas ralenti avec l'entrée dans la décennie 1990, alors que les offres émanant des caisses de retraites et des divers services d'action sociale ne couvrent pas tous les besoins des personnes en soins et en services.

La forte croissance des engagements financiers publics avait déjà justifié bien des débats et la publication de plusieurs études et rapports, lorsque, le 4 octobre 1995, un projet de prestation légale d'autonomie fut présenté au Conseil des ministres.

S'ils avaient pu en débattre, les parlementaires auraient, peut-être, amendé le projet de loi gouvernemental pour rendre plus égal l'accès à la prestation et affermir davantage le principe de solidarité. L'occasion leur fut ôtée, le projet ayant avorté. La mise en place de la prestation à la date prévue (1er janvier 1996) aurait contraint le Premier ministre d'alors à ajouter une hausse des cotisations vieillesse ou une majoration supplémentaire de la CSG à une liste de "sacrifices" déjà très longue et à accroître la part des prélèvements obligatoires dans le PIB.

Le renoncement à la prestation dépendance est tout autant une conséquence de l'impéritie passée des gouvernements français successifs — qui ont laissé aller la situation et se dégrader les comptes de la protection sociale jusqu'au point qui leur ôtait toute liberté de choix — qu'une conséquence des engagements européens de la France.

Mais l'influence, indirecte, de ceux-ci pourrait aussi se faire sentir, non plus sur le mode frein, mais sur le mode accélérateur. Alors que les fonds de pensions constituent une réalité déjà ancienne dans plusieurs Etats de la Communauté, il serait pour le moins singulier que leur développement ne soit pas, à terme, encouragé en France.

— la démocratie et, notamment du fait de l'essor des technologies de l'information et de la communication, la sensibilité de la population aux questions collectives en même temps que sa capacité de mobilisation presque exclusivement mise à profit sur des enjeux à court terme dans une optique de défense des droits acquis et une logique du "toujours plus".

Tous ces facteurs mériteraient évidemment de plus longs développements. Leur origine est ancienne (souvenons-nous de A. de Tocqueville rappelant qu'un gouvernement, aussi savant et puissant qu'on l'imagine, ne saurait agir sans le concours de la population). Mais ils se sont certainement aggravés au cours des dernières décennies sous l'effet de multiples facteurs : l'accélération du changement, la consultation régulière de l'opinion publique et la dictature de l'audimat, l'absence de culture citoyenne, la crise économique et la montée du sentiment d'insécurité de nos contemporains, l'absence de projets collectifs à long terme suscitant une mobilisation populaire plus forte que le repli sur la défense des droits acquis et les intérêts corporatistes, les déviations intervenues sur le concept de "Bien commun" de plus en plus assimilé à l'addition — donc au compromis — entre les intérêts individuels.

La démocratie est certes le moins mauvais des régimes mais il est évident que beaucoup serait à faire pour y réintroduire la dimension du temps long et la double nécessité, d'une part, de l'anticipation, d'autre part, de projet(s).

Remarquons malgré tout que, en dépit de ces facteurs, **de véritables marges de manoeuvre subsistent au niveau de chaque société**. La preuve nous en est fournie, par exemple, par le fait que, confrontée à un identique contexte extérieur et aux mêmes défis, chaque société réagit différemment. Nous l'avons vu sur le front de l'emploi en comparant les dynamiques fort différentes qui ont pu être observées, d'abord entre les Etats-Unis et l'Union européenne, ensuite au sein de l'Union entre les pays dont le taux d'emploi n'a cessé de croître et ceux où il n'a cessé de diminuer.

Cela ne dépend évidemment pas exclusivement des marges de manoeuvre et des choix opérés par les décideurs publics mais bien d'une dynamique collective dans laquelle la société — les aptitudes et les volontés des individus et des corps intermédiaires — joue un rôle tout-à-fait déterminant.

4.62. Les options collectives

Les arguments qui précèdent militent pour une responsabilisation de tous les acteurs, passant sans doute par un effort d'éducation et d'information à tous les niveaux. Mais cela ne saurait dédouaner les responsables publics des obligations particulières qui leur incombent concernant des choix publics — dont les effets à court, moyen et long terme — peuvent être essentiels.

Deux exemples peuvent illustrer ce propos : d'une part les mesures susceptibles d'être adoptées pour atténuer à long terme l'ampleur du vieillissement démographique ; d'autre part les réformes permettant à moyen terme de limiter, sinon juguler, la crise annoncée des retraites par répartition.

Sur le front démographique, plusieurs champs d'action peuvent, à titre d'exemple, être cités même si aucune des mesures envisagées ne constituent une panacée et n'est assurée d'engendrer des effets à la hauteur

des espoirs qu'elles inspireraient. Ainsi, en est-il, par exemple, de la politique familiale, jadis plus développée en France et sur laquelle les efforts se sont incontestablement relâchés. Ceci renvoie aux mesures visant, entre autres, à :

- limiter la paupérisation sociale des familles inhérente à leur agrandissement (allocations familiales, dispositions fiscales...) ;
- permettre de mieux concilier l'exercice d'une activité professionnelle avec la maternité-paternité et l'éducation des enfants (congés parental, temps partiel, équipements collectifs, aides à domicile...) ;
- adapter l'habitat aux besoins des familles (surface et équipement des logements, équipements et services de proximité, prise en compte de nouvelles formes de travail à domicile...) ;
- ajuster les politiques d'immigration à la nécessité d'un ré-équilibre, fut-il relatif, de notre pyramide des âges, ce qui, à l'évidence, impliquerait que soient améliorées les perspectives d'insertion sociale et professionnelle des étrangers et impliquerait, vraisemblablement, la définition de quotas.

Sans poursuivre cette énumération, il est clair que nombre de mesures ici évoquées impliquent des choix délicats. Par exemple, dans la masse des prestations sociales, la part de la branche "maternité-famille" est passée de moins de 30% en 1960 à quelque 10% aujourd'hui, les économies faites sur ce poste permettant, en partie, de compenser le surcroît de dépenses intervenues dans d'autres secteurs tels que l'emploi et la vieillesse. Mais cet effet de substitution bienvenu à court terme n'est-il pas potentiellement source de problèmes encore plus graves à long terme ?

Identiquement, il serait faux de considérer qu'aucune réforme n'est possible en vue, sinon de remédier radicalement, en tout cas d'atténuer les effets du vieillissement sur l'avenir des retraites par répartition. Plusieurs pays du reste en administrent la preuve, en Europe et au-delà ⁵⁷.

⁵⁷ Le Japon est, par exemple, de ceux-là, dont la Diète a voté en novembre 1994 une importante réforme des régimes étatiques de retraites par répartition (régime de base, universel, et régime complémentaire obligatoire), en dépit de leur situation financière largement excédentaire (près de 5 300 milliards de francs au 31 mars 1993) en raison d'une augmentation beaucoup plus rapide du nombre de cotisants que du nombre de retraités et d'une croissance très soutenue des salaires et des taux de cotisations. Parmi les principales mesures adoptées figurent :

La réforme des retraites en Suède et en Italie

- *En Suède, le système de retraite comportait deux étages — pension de base, pension complémentaire — et garantissait un taux de remplacement minimal de 65% des revenus d'activité. Les pensions suivaient l'indice des prix à la consommation. Celle de base, identique pour tous (avec abattement pour les couples de retraités), était perçue par tout individu pouvant justifier, entre ses seizième et soixante-cinquième anniversaires, de 40 années de résidence en Suède ou de 30 années de perception d'un revenu minimal, et elle était exonérée d'impôt. A la différence de la pension complémentaire, dont la perception requérait 30 années de perception d'un salaire plancher et dont le montant était proportionnel au salaire moyen des 15 meilleures années. Le système, pour l'essentiel, fonctionnait en répartition et pouvait bénéficier aux individus de moins de 65 ans (avec alors une minoration de la pension), ou plus âgés (jusqu'à 70 ans, avec majoration de la prestation).*

Prenant acte des difficultés économiques, de l'allongement continu de la durée de vie, de la tendance à la sortie de plus en plus précoce du monde du travail et de l'aggravation — en relation avec l'arrivée de la bosse du baby-boom au sommet de la pyramide des âges — des besoins de financement de la protection sociale, différents groupes de réflexion composés des représentants des principaux partis politiques se sont succédé et ont fini par proposer une réforme — radicale — du système, dont les principes généraux ont été entérinés par le Parlement en juin 1994 :

- *garantie d'un revenu minimum pour chaque personne âgée ;*
- *édification d'un système à un seul étage pour les individus ayant eu des carrières professionnelles suffisantes pour acquérir un minimum de droits ;*
- *contributivité accrue. Les salaires de toutes les années d'activité interviennent dans la détermination du montant de la pension. Le crédit-pension est alimenté par un prélèvement de 18,5% sur les gains; 16,5% abondant le système par répartition et 2% permettant de constituer des réserves. Le service militaire, les années consacrées à l'éducation des enfants de moins de 4 ans, les années d'étude (dans certaines limites) ou d'invalidité sont également prises en compte ; leur financement devant être assuré par des prélèvements sur le budget de l'Etat. Le montant de la pension est déterminé par application au crédit-pension d'un coefficient variable dans le temps*

— l'élévation progressive de l'âge de début de perception d'une pension de retraite d'Etat : le même seuil de 65 ans devant être atteint dès 2013 par les hommes (il était de 60 ans en 1994) et en 2018 pour les femmes (58 ans en 1994) ;

— l'indexation des pensions en fonction des salaires nets et non plus des salaires bruts ;

— l'élargissement de l'assiette des cotisations ;

— l'interdiction du cumul pension de retraite-allocation de chômage ;

— le quasi-doublement du taux de cotisation retraite, de 14,5% en 1994 à 29,6% en 2018, l'augmentation se faisant par pallier et étant répartie à parts égales entre les salariés et les employeurs (cf Jean-François Estienne, "La réforme des retraites étatiques au Japon", *Futuribles* n° 196, mars 1995).

et fondé sur l'évolution de l'espérance de vie à 65 ans. L'âge légal de liquidation des droits — pour les hommes comme pour les femmes — peut être accru mais ne peut plus être inférieur à 61 ans ;

- suppression du système de retraite progressive entre 60 et 65 ans ;
- imposition de tous les revenus de retraite ;
- évolution des pensions conforme à la croissance du revenu national ;
- transition graduelle vers le nouveau système en fonction de l'année de naissance des personnes : l'ancien système pour les générations nées avant 1934 ; le nouveau pour les générations nées depuis 1954 ; un système mixte pour les générations 1935-1953 (19/20ièmes des droits dans l'ancien système et 1/20ième dans le nouveau pour les personnes nées en 1935 ; puis 18/20ièmes et 2/20ièmes pour celles nées en 1936 ; ...).

- En Italie, la réforme de 1995 est elle aussi issue d'un accord général — entre partenaires sociaux et non plus entre seuls représentants des partis politiques — et elle a tout aussi radicalement changé la donne.

Son objectif affiché est clair : pérenniser le système de retraite obligatoire par répartition en assurant son équilibre financier à long terme.

A cette fin :

- les divers régimes existants sont harmonisés et un régime unique couvrant l'ensemble des salariés des secteurs public et privé, ainsi que les travailleurs indépendants, leur est substitué ;
- le montant de la retraite est proportionné à la somme des cotisations acquittées sur le total des salaires et revenus professionnels perçus ;
- les cotisations sont versées sur des comptes et revalorisées tous les ans en fonction de l'évolution du PIB nominal ;
- au moment de la liquidation de la pension, le montant total des cotisations est multiplié par un coefficient ¹ variable selon l'âge de l'individu et d'autant plus élevé que la cessation d'activité professionnelle intervient plus tardivement (entre 57 et 65 ans ; moins de 57 ans pour les travailleurs comptant 40 années de cotisations ou plus) ;
- le versement d'une pension est subordonné à la cessation d'activité professionnelle ;
- le montant de la pension doit excéder 1,2 fois celui de l'allocation sociale, ou minimum vieillesse, instaurée par la réforme et financée par l'Etat ;
- un plafond de ressources donnant lieu à versement de cotisations, et, partant, à constitution de droits à valoir, est fixé pour limiter les débours du système et inciter les personnes concernées à développer une couverture complémentaire de type assurantiel ;
- afin d'assurer la transition de l'ancien système au nouveau, trois catégories de travailleurs sont distinguées : celle des nouveaux actifs auxquels est appliqué le nouveau régime ; celle des travailleurs ayant totalisé moins de 18 années de cotisations au 1er janvier 1996, auxquels est également appliqué le nouveau régime ; celle des travailleurs comptant au moins 18 années de versements contributifs,

qui relèvent de l'ancien régime pour les droits acquis au 31 décembre 1995 et du nouveau pour les droits acquis au-delà de cette date.

¹ Ce coefficient résulte de la combinaison de l'espérance de vie à l'âge de la retraite (sans distinction selon le sexe des requérants) et d'un taux d'actualisation de la pension égal à 1,5%. Il vaut ainsi 4,72% pour une retraite intervenant à 57 ans ou moins et 6,136% pour une retraite prise à 65 ans.

L'avenir des retraites tel qu'il a été redessiné en Suède et en Italie, deux pays extrêmes en Europe par leur situation géographique comme par leur culture, ou tel qu'il pourrait prochainement l'être en Allemagne ⁵⁸, marque une réelle rupture avec le passé. Sans doute, serait-ce forcer le trait que d'affirmer que les réformes entreprises ont pour primat : la seule manière de réduire une charge trop élevée consiste dans la révision à la baisse de cette charge. Il serait tout aussi exagéré de prétendre qu'elles n'en portent aucunement l'empreinte.

Certes, les réformes des systèmes de retraite suédois et italien n'ont pas réglé tous les problèmes et résorbé tous les inégalités. Ainsi :

- De nombreuses incertitudes demeurent, liées, notamment, au maintien plus long en activité des travailleurs vieillissants : quid de la productivité d'une population active appelée à vieillir, du fait même de la réforme, encore plus vite que prévu ? du rythme d'introduction de nouveaux savoirs ? de l'évolution des salaires ? du taux de profit des entreprises ? et, *in fine*, de la politique de ces dernières à l'égard de leurs salariés âgés ?
- De même, si certaines injustices notoires — attachées à la multiplicité des régimes et des droits forcément variables de l'un à l'autre — ont

⁵⁸ Le 18 juin 1997, le gouvernement allemand a adopté un projet de réforme destiné à inverser la tendance à la hausse des cotisations retraite (payées à parts égales par les salariés et les employeurs) et à faire partager par les cotisants et les retraités l'augmentation des charges induites par le vieillissement; le rapport de charge des 65 ans ou plus aux 15-64 ans pouvant plus que doubler dans les 35 ans à venir (de 22% à 47%). La réforme - qui fait suite à celle ayant entériné, l'an dernier, l'augmentation de l'âge de la retraite (65 ans : dès 2000, pour les hommes; à partir de 2005 pour les femmes) - aura pour effet d'abaisser le taux de remplacement du salaire net moyen par la pension de 70% actuellement (pour 45 années de cotisation) à 64% entre 2010 et 2030. Le taux de cotisation qui, en l'état actuel de la législation, devrait excéder 21% en 2010 et 25% en 2030, pourrait être contenu, grâce à la réforme et à ces deux mêmes dates, quelque 2,5 points en dessous de ces valeurs.

été supprimées par substitution d'un régime unique à la mosaïque des régimes préexistants à la réforme italienne d'août 1995, cette dernière n'a cependant pas intégré un phénomène, dont la quantification tarde à venir en Italie, à savoir l'inégalité sociale devant la mort. A quelque âge que ce soit, on n'aborde pas la retraite dans les mêmes conditions selon le milieu socio-professionnel dans lequel on a baigné, toute sa vie active durant. On n'a pas, de plus, la même probabilité d'atteindre cet âge.

Par comparaison avec ces réformes, celle adoptée, en France, durant l'été 1993 donne la mesure de la réserve d'actions possibles.

Si l'on excepte qu'elle suppose, elle aussi, implicitement l'adhésion de la société au maintien en activité des travailleurs vieillissants — hypothèse très forte pour un pays qui connaît des taux d'emploi masculins et féminins particulièrement faibles au-delà de 50 ans —, la réforme française :

- Exclut de son champ tous les régimes spéciaux, bien qu'ils soient confrontés à des perspectives démographiques et économiques tout aussi sombres que celles des régimes concernés. Ce faisant, elle laisse entier le problème de l'injustice face à la retraite.
- S'inscrit dans la continuité en ne proposant aucune modification de l'assiette des prélèvements ou de leur structure (part relative des cotisations sociales et de la fiscalité). Elle privilégie la solidarité inter-générationnelle quand l'occasion était pourtant offerte d'instiller une certaine dose de solidarité intra-générationnelle — des retraités et des personnes âgées très riches vers les retraités et les personnes âgées très pauvres —, laquelle aurait pour effet bénéfique d'alléger la pression sur les actifs, tout particulièrement les plus jeunes.
- Refuse le principe de la constitution de réserves capitalisées et escamote totalement les questions de la part qui pourrait incomber à l'initiative privée, de la forme que celle-ci pourrait revêtir, de son coût pour l'Etat. Or, si la qualité de la couverture offerte par les régimes obligatoires (régimes de base et régimes complémentaires) était telle qu'elle n'incitait guère, jusqu'à présent, les assurés à souscrire à des régimes facultatifs pourtant fiscalement très attractifs, les attitudes et les comportements pourraient rapidement changer, en raison même de la réforme,

porteuse, à terme, d'une baisse générale du niveau des pensions servies et d'une baisse significative du rendement des cotisations.

- Ne reconnecte que très insuffisamment les régimes couverts sur les évolutions démographiques et économiques. Sauf croissance exceptionnelle du nombre des emplois ou des salaires réels, la réforme ne permettra même pas d'assurer l'objectif comptable minimal d'équilibre du régime général en 2010. Ce dernier n'avait surtout pas besoin que l'effet de mesures visant à provoquer une remontée de l'âge de cessation d'activité professionnelle soit amoindri par des dérogations accordées, sous la pression, à certaines corporations.

Loin de nous l'idée qu'il existe des solutions miracles à la faillite parfois annoncée des régimes de retraite par répartition. Loin de nous l'idée que la puissance publique — *a fortiori* les partenaires sociaux — détiennent la clef de telles solutions. Loin de nous l'idée que des mesures qui pourraient être efficaces au plan des retraites pourraient aisément être mises en oeuvre sans entraîner éventuellement en d'autres domaines des effets pervers supérieurs en définitive, instantanément ou sur la longue durée, à leurs bienfaits potentiels.

Telle est la raison pour laquelle nous estimons utile de promouvoir des analyses à caractère systémique et prospectif prenant en compte, non seulement les changements, mais aussi les inerties (et les facteurs de résistance) et également la stratégie des acteurs parmi lesquels aucun n'est parfaitement souverain.

Nous avons essayé ici de passer en revue un certain nombre de facteurs qu'il nous semble indispensable de considérer dans une telle analyse systémique. Nous avons également essayé de montrer que chacun de ces facteurs pouvait évoluer de manière fort différente aux horizons 2010 et 2030, sans pour autant avoir toujours été capables de préciser sous une forme synthétique les hypothèses contrastées qui permettraient de balayer l'éventail de leurs évolutions possibles.

Bien que l'exercice soit à l'évidence incomplet, imparfait — rappelons que notre objectif était d'explorer une démarche alternative à celle des projections macro-économiques classiques —, plusieurs enseignements s'en dégagent et différents scénarios contrastés peuvent être esquissés. Tel sera l'objet de la conclusion de ce rapport.

CONCLUSION

Rappelons d'abord que l'objectif de cette étude à caractère principalement exploratoire — et qui ne saurait en conséquence être considérée comme une véritable étude prospective sur les retraites — était — alors que tous les travaux sur l'impact économique du vieillissement démographique et l'avenir des retraites procèdent de simulations macro-économiques postulant la pérennité du système économique et social actuel — d'apprécier, d'une part ce qui caractérisait ce système, d'autre part les facteurs potentiels de discontinuités ou de ruptures structurels du système et, enfin (pour autant que la partie précédente soit concluante), l'utilité d'élaborer des scénarios (non des variantes) contrastés.

Sans prétendre avoir pu, dans le cadre de cet exercice modeste, examiner avec autant de soin qu'il eût été nécessaire tous les facteurs de discontinuités ou de ruptures, nous pensons avoir néanmoins montré qu'il y avait au moins cinq champs de réflexion qui mériteraient une étude plus approfondie de sorte que, sur les variables clefs correspondantes, on évite d'adopter, comme cela est trop souvent le cas dans les projections démographiques et macro-économiques habituelles, de choisir de manière trop arbitraire des hypothèses qui finalement pré-déterminent les résultats.

Ces facteurs ont été regroupés sous cinq rubriques :

- **La croissance de la population âgée.** Les considérations exposées en cette matière complètent et précisent l'éventail des évolutions démographiques prévisibles qui furent largement discutées — notamment pour ce qui concerne la fécondité et le solde migratoire — dans le chapitre 1. Elles révèlent que l'ampleur du vieillissement démographique à l'horizon 2030 ne saurait être appréhendée à l'aune des variantes des projections habituelles, que l'éventail des possibles

est plus ouvert qu'on ne le prétend habituellement et, notamment, que le phénomène pourrait être plus marqué que prévu.

- **L'évolution des taux de dépendance** — outre le fait que notre analyse s'appuie sur des concepts et des indicateurs différents de ceux habituellement utilisés — révèle l'importance cruciale que jouera l'évolution de l'emploi "régulier" et montre que — contrairement à une idée très largement répandue — la proportion de la population totale qui est effectivement au travail, vit principalement de la rémunération directe de son travail et contribue à titre principal (notamment au travers des cotisations sociales) au financement des retraites, pourrait évoluer de manière éminemment contrastée d'ici 2010 et 2030. Disons, quitte à caricaturer le propos, qu'elle pourrait représenter entre un tiers et deux tiers de la population totale, ceci étant fonction de la dynamique du système économique mais aussi d'arbitrages rendus en fonction de l'évolution de la dynamique sociale et des conséquences qui en résulteraient du point de vue de l'adaptation du système de protection sociale.
- **Les perspectives de croissance économique.** Nous avons, par exemple, esquissé l'idée d'une "économie rentière" tirant l'essentiel de sa richesse des plus-values réalisées à l'étranger, celle d'une économie marquée par de très importants gains de productivité qui permettraient d'accroître la richesse nationale mais sans entraîner d'importantes créations d'emplois, celle d'une économie duale (à l'américaine) très différente, là aussi, de celle, aujourd'hui dominante, qui se traduit par une "société duale".
- **Les perspectives en matière de protection sociale,** particulièrement appréhendées à l'aune du ratio ressources/dépenses sont, évidemment, intimement liées aux perspectives de croissance économique et d'emploi mais aussi à la composition du prélèvement, à la philosophie qui le sous-tend et aux finalités qui lui sont assignées. L'analyse comparative entre pays, par exemple entre les pays scandinaves d'une part et les pays anglo-saxons (Etats-Unis, Royaume-Uni) d'autre part, nous a semblé éclairante quant aux choix que pourrait éventuellement faire la France.

- **L'évolution de la dynamique sociale** appréhendée au travers de la transformation des structures sociales, de l'évolution des valeurs et de leur traduction dans les comportements ainsi qu'au travers de l'analyse des marges de manoeuvre et de la volonté politique des acteurs, identiquement, révèle l'éventail des évolutions possibles, notamment au plan de la solidarité et/ou des conflits d'intérêts entre groupes sociaux et surtout entre générations.

L'idéal eut été évidemment de caractériser les évolutions possibles de chacun de ces sous-systèmes en construisant pour chacun d'eux, et à partir d'hypothèses contrastées sur leurs principales variables motrices, des "micro-scénarios" dont on aurait ensuite exploré les combinaisons possibles. Ceci eut exigé un investissement beaucoup plus lourd que celui que nous pouvions faire dans le cadre du présent exercice et impliquerait sans doute que — outre les sous-systèmes internes à la société française — l'on précise davantage quelles pourraient être les configurations du contexte international et surtout européen (et, par voie de conséquence, les marges de manoeuvre dont disposeront les Etats — et sociétés — formant l'Union).

Néanmoins — et à seule fin d'illustrer, fut-ce de manière caricaturale, la démarche — il nous semble que nous pourrions "balayer" relativement bien l'éventail des futurs possibles à partir de quatre dimensions essentielles : l'ampleur et le calendrier du vieillissement démographique, l'évolution du rapport de charge, le partage de la valeur ajoutée, les valeurs et les comportements.

Deux scénarios tendanciels devraient alors sans nul doute être explorés :

- Un tendanciel favorable qui, dans sa logique interne, correspond assez bien à celui qui sous-tend les travaux de prévision macro-économiques classiques. Il suppose un vieillissement marqué dont les effets, toutefois, ne deviennent sensibles qu'au-delà de 2005, à partir d'un moment où le problème du chômage serait résolu et où, manquant de main-d'oeuvre, il serait plus aisé d'allonger de quelques annuités la durée d'activité professionnelle. Simultanément, ayant retrouvé un trend de croissance économique plus élevé, la masse salariale pourrait être accrue ainsi que le rendement des cotisations de sorte que, moyennant un prélèvement mieux réparti (pesant moins sur les salaires et davantage sur l'ensemble

des revenus), le pouvoir d'achat des retraites pourrait globalement être maintenu et même certaines inégalités réduites. C'est un scénario du type **les Trente Glorieuses revisitées** impliquant simplement à court terme une politique d'ajustement judicieuse, notamment en termes de fiscalité.

Parmi ces politiques d'ajustement, il conviendrait en particulier d'explorer comment les dispositifs de retraites, souvent représentés comme "parasites" de l'économie, pourraient exercer vis-à-vis de la dynamique économique un rôle d'entraînement positif : peut-on, par exemple, imaginer que l'épargne retraite plutôt que d'être aussitôt redistribuée (système par répartition) en pouvoir d'achat au profit des ménages soit plus avantageusement (système par capitalisation) placée en investissements productifs dans des secteurs pouvant jouer un rôle d'entraînement important.

- Un tendancier défavorable qui se caractériserait — toujours sur la base d'un système dont la logique serait inchangée — par le fait que le vieillissement serait plus marqué que prévu et la charge financière bien plus importante en raison, d'une part du recul de la mortalité et du problème aigu de la dépendance, d'autre part d'une cessation anticipée d'activité toujours aussi, sinon plus précoce.

Cette surcharge dans un contexte de croissance nulle et heurtée (stop and go) et de sous-emploi endémique (un Français sur trois au travail) s'avérerait rapidement (horizon 2000/2005) insupportable dans la mesure où elle absorberait l'essentiel des gains éventuels de productivité. Se poserait alors le problème de savoir qui en supporterait les conséquences : les personnes âgées au travers d'une réduction de leurs droits ou les actifs au travers d'une perte de pouvoir d'achat qui, dans un cas comme dans l'autre, pourrait être importante, sauf — principe d'équité dans la pénurie — à répartir équitablement l'effort d'austérité qui, malgré tout, s'effectuera au détriment d'une relance à moyen terme (et, bien entendu, de la mise en place de systèmes de retraite complémentaires par capitalisation). Ce scénario qui nous apparaît, hélas, assez plausible compte-tenu des rigidités sociales s'apparente à celui d'**une crise durable** conduisant à moyen terme (2000-2015) au déclin et à une rupture brutale majeure.

Par contraste avec ces deux scénarios tendanciels (rose et noir), plusieurs autres scénarios réellement contrastés d'inspiration plus volontariste, c'est-à-dire **s'appuyant sur l'émergence d'une organisation et d'une dynamique nouvelles**, peuvent être esquissés. Nous n'en évoquerons que trois, deux d'entre eux par analogie avec l'expérience d'autres pays, le troisième résolument plus novateur.

- Le premier scénario contrasté auquel on pense est celui d'une **économie libérale de marché de type anglo-saxon** que nous qualifierons volontiers d'économie duale par opposition à la société duale souvent invoquée en France. C'est un scénario qui implique à l'évidence plus qu'une pause sociale, une remise à niveau de notre système économique un peu à la manière de la politique Thatcher qui s'accompagnerait d'une remise en cause fondamentale des situations de rente très répandues en France, une restructuration vigoureuse des entreprises s'opérant à l'évidence au détriment de l'emploi à vie et des rémunérations du travail (avec des inégalités croissantes) en même temps que d'un certain démantèlement du système de protection sociale beaucoup moins avantageux et réduit essentiellement à l'établissement d'un filet de sécurité minimum pour les plus démunis.

Ce scénario n'est pas sans poser des problèmes de calendrier. Ce qu'il était possible d'entreprendre voici vingt ans n'est plus aujourd'hui aussi réalisable pour des raisons qui tiennent à la fois à notre environnement international et à la situation socio-politique intérieure. Nous n'évoquerons que deux raisons parmi beaucoup d'autres : la lassitude des Français et le climat de défiance (tout à l'opposé des Etats-Unis) qui règne dans notre société ; le fait que les échéances — y compris celle d'un vieillissement beaucoup plus rapide — sont désormais très courtes.

- Le second scénario contrasté est d'inspiration scandinave. C'est celui d'une **économie sociale de marché** qui, certes, fait des concessions aux règles d'une économie de marché qui entend être compétitive au plan international mais accorde une grande priorité à l'effet redistributif — en termes monétaires et non monétaires —.

Rappelons que les pays scandinaves ont un taux d'emploi sensiblement plus élevé que les pays d'Europe centrale, y compris la France, et un

taux de prélèvement obligatoire également supérieur, le prélèvement étant toutefois très majoritairement composé d'impôts qui pèsent sur l'ensemble des revenus et non principalement sur le facteur travail. Ceci incidemment n'empêche pas le Danemark de figurer au hit parade du palmarès de la compétitivité mondiale.

Ce scénario n'est pas une panacée et il est vraisemblable que les politiques et la dynamique sociales là-bas en oeuvre résultent très largement d'un système de valeur particulier et d'un haut degré de consensus social. La France ne dispose pas de cette même culture, ni au plan individuel ni au plan collectif. Or le changement des valeurs et des comportements est sans doute celui qui exige le plus de temps.

Soulignons en outre, à l'attention de ceux qui rêvent toujours de trouver un compromis, notamment entre l'économie sociale de marché scandinave et l'économie libérale anglo-saxonne, que les voies intermédiaires, pour autant qu'on en puisse juger à la lumière de ce qui se passe en Allemagne et en France, ne se sont pas avérées pour l'instant à la hauteur des enjeux ni en termes économiques ni en termes sociaux.

- Le troisième scénario contrasté sera peut-être jugé excessivement utopique. Mais, en dépit de ce que nous venons de dire sur le risque inhérent aux voies médianes, il consisterait à imaginer une société (nous passons là encore plus du registre exploratoire au registre normatif) qui serait marquée par un important allongement de la durée d'activité professionnelle sur la durée de vie : tous actifs de 17 à 77 ans dans plusieurs activités, les unes monétarisées exposées à la concurrence, les autres monétarisées mais abritées, d'autres encore d'intérêt public (entraide, solidarité), d'autres dévolues à une formation tout au long de l'existence, scénario qui n'est réalisable qu'au prix :
- d'un abandon de la norme horaire et d'une désynchronisation des temps sociaux ;
 - d'une remise en cause des situations rentières et du développement d'un esprit de solidarité se traduisant, notamment, par une répartition plus équitable des risques inhérents à une société libérale et de la charge imputable à un système de protection sociale qui exige, tant du côté des recettes que des dépenses (prestations), une

refonte complète dans l'optique d'une plus grande simplicité et transparence ;

- du développement des valeurs d'autonomie par opposition à celles de dépendance qui sont dominantes, aussi bien dans le salariat que dans l'assistance (protection sociale).

Une des questions essentielles dans un tel scénario, que l'on pourrait qualifier de **redistribution généralisée**, est de savoir s'il y a un niveau optimal dans la répartition de la richesse, non seulement entre salaires et profit, mais entre salaires directs et revenus de transfert, de quelle manière l'origine des revenus affecte la consommation des ménages et leur comportement d'épargne.

Une autre question clef, dès lors qu'il s'agit cette fois d'un scénario de nature plus normative, concerne le compte à rebours des actions à court et à moyen terme que sa mise en oeuvre impliquerait. L'une d'entre elles, sans doute indispensable quelles que soient les évolutions à venir, concerne la réflexion d'ensemble à engager sur le système fiscal français. Une seconde qui, par exemple, devrait être abordée de manière très différenciée suivant les scénarios concerne les politiques d'emploi — y compris l'objectif actuel de réduction du temps de travail — et de revenus.

Il est toujours délicat de conclure une étude en en recommandant une autre. Mais il est clair que cette première exploration à laquelle nous nous sommes livrés, à l'issue d'une critique raisonnée, devrait, à notre sens, être approfondie et de véritables scénarios élaborés car ceux qui sont ici rapidement évoqués ne sauraient, à eux seuls et surtout en l'état, illustrer l'éventail des futurs possibles ni, encore moins, nous éclairer vraiment sur les stratégies qui pourraient être adaptées compte tenu des finalités que l'on s'assignerait comme souhaitables.

Sans nul doute, il apparaît alors essentiel d'aller beaucoup plus loin dans l'analyse des jeux d'acteurs compte-tenu de leurs intérêts spécifiques. C'est d'ailleurs sans doute à partir d'une telle analyse que l'on pourrait enrichir la réflexion sur des variables ici à peine évoquées et cependant essentielles au regard de l'avenir des retraites, par exemple l'évolution sur longue période des taux d'intérêt ou de l'inflation déterminée, certes par des variables externes tels que la stratégie des fonds de pension américain, l'instauration de l'Euro et l'inévitable harmonisation fiscale qui en résultera, mais aussi de

variables internes telles que les forces et les faiblesses de chaque génération dans une négociation entre les âges qui apparaît inévitable.

**Un tableau synthétique simplifié
des hypothèses à l'horizon 2010**

	H 1	H 2	H 3
Viellissement (proportion de personnes âgées sur population totale)	23	20	26
Taux de dépendance des personnes âgées	72	65	59
PIB (croissance annuelle moyenne)	1	2	3
Partage de la valeur ajoutée Revenus primaires/ Revenus de transfert	1 parité	0,60 priorité retraite	1,40 priorité salaire
Evolution des valeurs	équité	égoïsme	solidarité

(Attention ! Ce tableau rend compte de trois hypothèses contrastées par variable. Il ne doit pas être lu en colonne mais doit nous permettre, lors du choix des scénarios, d'explorer quelles sont les combinaisons d'hypothèses les plus pertinentes).

Cahiers du LIPS

Laboratoire d'Investigation Prospective et Stratégique
Conservatoire National des Arts et Métiers

- **Cahier n°1 : A l'aube du XXI^e siècle** (2ème édition)
par Michel Godet en collaboration avec Régine Monti - 40 francs
- **Cahier n°2 : Les services de proximité**
par Alain Beaumont et Véronique Singer - 50 francs
- **Cahier n°3 : Analyser les stratégies d'acteurs : la méthode MACTOR**
par Michel Godet en collaboration avec Francis Meunier - 50 francs
- **Cahier n°4 : Les conférences de prospective du Conservatoire**
Jean Baptiste de Foucauld, Michel Godet, Emmanuel Todd, Jacques Arcade et Laurent Gilles, Didier Maillard
Jacques Lesourne, Maurice Corbin - 40 francs
- **Cahier n°5 : La boîte à outils de prospective stratégique**
par Michel Godet, en collaboration avec R. Monti, F. Meunier, F. Roubelat - 60 francs
- **Special issue : Scenarios and strategies, a tool box for problem solving**
by Michel Godet, with R. Monti, F. Meunier, F. Roubelat - 100 francs
- **Cahier n°6 : De l'activité à l'emploi par l'insertion** (2ème édition)
par Michel Godet et Vincent Pacini. Rapport au Ministre du Travail et des Affaires Sociales - 50 francs
- **Cahier n°7 : Risque politique, risque-pays et risque-projet**
par Bernard Sionneau - 50 francs
- **Cahier n°8 : Recomposer pour demain le métier d'entreprise** : Simulation
et optimisation par le système SIMOPT, par Jacques Arcade et Catherine Lemaire-Misonne - 50 francs
- **Cahier n°9 : La filière agricole et l'environnement** : Scénarios 2010 par la méthode
Delphi - Abaque de Régnier, par Pierre Chapuy et Régine Monti - 60 francs
- **Cahier n°10 : Mamy-boom et baby-krach** : conséquences sur la croissance, l'emploi,
les inégalités et les retraites, par Jacques Bichot et Michel Godet - 60 francs
- **Cahier n°11: Sûreté alimentaire et environnement** : analyse du jeu d'acteurs
par la méthode Mactor, par Pierre Chapuy et Michel Godet - 50 francs



BON DE COMMANDE à retourner à la : Librairie des Arts et Métiers, 33 rue Réaumur
75003 Paris, tél : 01 42 72 12 43, fax : 01 42 72 48 56

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Tel : _____

Cahier	Numéro	Nombre	Prix unitaire	Total	Total général

Frais de port en sus : 25 Francs de 1 à 3 numéros et 33 Francs au-delà de 3 numéros

Je joins un chèque libellé à l'ordre de la librairie des Arts et Métiers,
deFrancs, Signature :

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

Collection éditée par Futuribles International
en collaboration avec le LIPS du CNAM, la DATAR et le Commissariat Général du Plan

- TRP n°1 — GODET Michel, en collaboration avec Pierre CHAPUY et Gérard COMYN. *Scénarios globaux à l'horizon 2000. Analyse morphologique et probabilisation*, 30 p, juin 1995, 120 FF TTC port inclus (TVA 20,6% = 21,50 FF)
- TRP n°2 — GONOD Pierre. *Dynamique des systèmes et méthodes prospectives*, 66 p, mars 1996, 150 FF TTC port inclus (TVA 5,5% = 7,82 FF)
- TRP n°3 — MONTI Régine (sous la direction de), en collaboration avec Francis MEUNIER et Vincent PACINI. *BASF Agriculture et ses distributeurs : l'avenir en commun*, 57 p, octobre 1996, 120 FF TTC port inclus (TVA 5,5% = 6,26 FF)
- TRP n°4 — DOUFFIAGUES Jacques ; BOURSE François ; GHUYSEN Jean-Pierre ; GODET Michel. *Quel site pour un nouvel aéroport dans le grand bassin parisien ? Choix multicritère en avenir incertain*, 41 p, novembre 1996, 120 FF TTC port inclus (TVA 5,5% = 6,26 FF)
- TRP n°5 — Le Club CRIN Prospective Scientifique et Technologique. *Entreprises 2010. Construire des scénarios d'environnement global*, 74 p, janvier 1997, 150 FF TTC port inclus (TVA 5,5% = 7,82 FF)
- TRP n°6 — CALOT Gérard. *Le vieillissement démographique dans l'Union européenne à l'horizon 2050: une étude d'impact*, 227 p, octobre 1997, 80 FF TTC port inclus (TVA 5,5% = 4,17 FF)
- TRP n°7 — SICARD Claude. *La prospective au service de la stratégie : l'exemple des Ardennes*, 61 p, avril 1998, 120 FF TTC port inclus (TVA 5,5% = 6,26 FF)
- TRP n°8 — ARCADE Jacques. *Articuler prospective et stratégie : parcours du stratège dans la complexité*, 88 p, mai 1998, 120 FF TTC port inclus (TVA 5,5% = 6,26 FF)
- TRP n°9 — GRANRUT Charles du ; JOUVENEL Hugues de ; PARANT Alain. *Vers une prospective des retraites en France à l'horizon 2030*, 212 p, octobre 1998, 120 FF TTC port inclus (TVA 5,5% = 6,26 FF)

BON DE COMMANDE

à retourner à :

Futuribles International - 55 rue de Varenne - 75341 Paris Cedex 07
Té. : (33) (0)1 42 22 63 10 - Fax (33) (0)1 42 22 65 54

NOM..... Prénom.....

Fonction..... Organisme.....

Adresse.....

souhaite recevoir :

Exemplaire(s)	du TRP n°	au prix unitaire de	Prix total
TOTAL			

ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de Futuribles International

Visa Card/American Express n° Date d'expiration

Date :

Signature :

préfère régler à réception de votre facture

Tarif spécial pour les membres de Futuribles International et les étudiants

Les auteurs sont invités à adresser leur manuscrit simultanément à Futuribles International, au Lips, à la Datar et au Commissariat Général du Plan.

FUTURIBLES INTERNATIONAL

A l'attention de Hugues de Jouvenel
55 rue de Varenne - F 75341 PARIS Cedex 07
Tél : (33) (0)1 42 22 63 10
Fax : (33) (0)1 42 22 65 54
E-mail : forum@futuribles.com

LIPS (Cnam)

A l'attention de Michel Godet
2 rue de Conté - F 75003 PARIS
Tél : (33) (0)1 40 27 25 30
Fax : (33) (0)1 40 27 27 43
E-mail : lips@cnam.fr.

DATAR

A l'attention de Jean-Louis Guigou
1 avenue Charles Floquet - F 75007 PARIS
Tél. : (33) (0)1 40 65 12 34
Fax : (33) (0) 43 06 99 01

COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN

A l'attention de Jean-Michel Charpin
18 rue de Martignac - F 75007 PARIS
Tél. : (33) (0)1 45 56 50 25
Fax : (33) (0)1 47 05 29 30

Les manuscrits d'une longueur habituellement de 50 à 100 pages dactylographiées (75 000 à 150 000 signes) seront examinés par un comité éditorial qui, sous la responsabilité des directeurs de TRP, est seul habilité à décider de leur publication. Les manuscrits non publiés ne seront pas renvoyés aux auteurs.

FUTURIBLES INTERNATIONAL

Créé en 1960, Futuribles International est une association dont l'objectif est d'explorer quels sont les futurs possibles que recèle le monde contemporain, les tendances et enjeux majeurs à moyen et à long terme, les politiques et les stratégies qui pourraient être adoptées.

Elle assure en particulier une fonction de veille prospective (système vigie), de carrefour entre experts et décideurs sur les enjeux collectifs majeurs et de centre de formation et de recherche prospectives.

LIPS

Le LIPS, Laboratoire d'Investigation Prospective et Stratégique, développe une politique de recherche autour des axes suivants : épistémologie et méthodologie de la prospective, prospective et stratégie des organisations, développement local et régional, économie de l'emploi et de la formation. Le LIPS est un laboratoire du Conservatoire National des Arts et Métiers et anime le réseau d'une quarantaine de centres de recherches et d'entreprises de la formation doctorale en prospective et stratégie des organisations.

DATAR

La DATAR, Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, a joué un rôle pionnier en matière de prospective territoriale en France dans les années 60. Elle a renoué avec une telle démarche à partir de 1990 en lançant, sous la direction de Jean-Louis Guigou, un vaste programme de recherche de cinq ans sur "Prospective et Territoires" préalable à la loi d'orientation votée en 1995. Elle poursuit des travaux de prospective appliquée à l'aménagement du territoire français dans l'espace européen.

COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN

Pôle public de concertation, de prospective et d'évaluation, le Commissariat Général du Plan a, depuis sa création en 1946 par le général de Gaulle et Jean Monnet, pour vocation première de conforter l'unité de l'Etat en assurant la cohérence des politiques publiques. Chargé d'éclairer les décisions du gouvernement, le Commissariat est l'une des institutions qui, dans l'Etat, doivent stimuler et prendre en compte les travaux et recherches de prospective.

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

La collection "Travaux et Recherches de Prospective" a pour objectif d'assurer la diffusion d'études et de recherches de prospective théoriques et appliquées qui, en raison de leur apport conceptuel et méthodologique, sont de nature à contribuer au développement de la prospective, de ses concepts de base, de ses outils, de la déontologie de ceux qui entendent la pratiquer. Elle publie entre quatre à six études par an qui seront sélectionnées en raison de leur apport à l'indispensable rigueur que requiert cette "indiscipline intellectuelle".